

SOMMAIRE	<i>pages</i>
I - AVANT PROPOS	2
II - INTRODUCTION : quelques données générales sur SEVRES	3 à 14
III - RAPPORT D'ACTIVITE 2009 :	
I - Aide sociale légale	<i>15 à 22</i>
1. aide sociale en faveur des personnes âgées - aide sociale en faveur des personnes handicapées	16 17
2. aide sociale aux plus démunis (RMI)	18-22
II - Aide sociale facultative	
1. action en faveur des personnes âgées :	<i>23 à 78</i>
↳ cartes améthystes - télé assistance	23-26
↳ colis de Noël - allocation de chauffage	27
↳ portage de repas - médaille de la famille	28-33
↳ loisirs fêtes et cérémonies - activités sportives	34
↳ CLIC Entour'âge	35-57
↳ service des aides à domicile (SAM AREPA)	58-60
↳ Prévention canicule	61-65
↳ accueil de jour Jean Rostand	66-78
2. action en faveur des personnes handicapées :	<i>79 à 106</i>
↳ le Petit Bus du Val de Seine	79-84
↳ Charte Sèvres-Handicap	85-97
↳ UNAFAM - GEM "les Amis des 4 communes"	98-106
3. action en faveur de l'enfance et de l'adolescence :	<i>107 à 151</i>
↳ Crèches et halte-garderie	107-108
↳ Fonds d'Insertion pour les Jeunes (FIJ)	109-111
↳ Action Jeunes	112-129
↳ Associations de soutien scolaire	130-151
4. action en faveur des personnes et des familles en difficulté :	<i>152 à 178</i>
↳ secours - transport	152
↳ alimentation : Le Relais sévrien	153-159
↳ ADS - accompagnement social des familles	160-162
↳ La Maison de la Famille - Forum vacances	163-178
5. action en faveur des plus démunis :	<i>179 à 198</i>
↳ la Maison de la Colline	179-198
6. action en faveur du logement :	<i>199 à 233</i>
↳ logements sociaux	199-209
↳ Fonds Local de Solidarité (FLS) – Aide au logement	210-219
↳ PACT-ARIM	220-225
↳ PLH	226 - 233
7. action en faveur de l'insertion et de l'emploi :	<i>234 à 271</i>
↳ Maison des entreprises et de l'emploi CAVDS	234-248
↳ Espace insertion	249-263
↳ Association Présence	264-269
Glossaire	270-271

I - AVANT PROPOS

Sur le plan de l'organisation administrative, le C.C.A.S est intégré à la Direction des Affaires Sociales, c'est pourquoi le présent rapport social dépasse le cadre strict du C.C.A.S. et présente plus exactement un bilan de l'ensemble de l'action sociale menée sur la commune.

La direction des Affaires Sociales regroupe à la fois le service social communal et le service du logement. Sur le plan du personnel, elle comprend :

- une équipe de 7 personnes au 14 rue des Caves du Roi :
 - 1 attaché principal, chargé de la direction
 - 1 rédacteur chef, 1 rédacteur principal, 2 rédacteurs
 - 1 travailleur social : conseillère en économie sociale et familiale
 - 1 agent administratif en Contrat d'avenir
- une équipe de 7 personnes à la Maison de la Colline : 2 travailleurs sociaux (le directeur et son adjoint) + 2 surveillants sociaux chargés d'accueil de jour et 3 surveillants sociaux de nuit

En 2009, le C.C.A.S. a maintenu la mise à disposition de ses locaux spacieux et agréables pour les permanences des partenaires institutionnels et associatifs, en vue d'assurer toujours un accueil de proximité et de qualité pour les sévriers. Ainsi, les deux petits bureaux de l'accueil, équipés d'un téléphone et d'un répondeur, sont utilisés par :

- un conseiller technique de la CAF : 1 permanence hebdomadaire
- une permanence mensuelle pour les familles de l'UNAFAM
- une permanence mensuelle de l'ADIL
- une permanence mensuelle du PACT ARIM

En 2009, il a paru plus pertinent de transférer la permanence de l'association Alzheimer 92 au CLIC Entour'âge, pour permettre d'élargir l'accueil aux familles de Chaville et Ville-d'Avray.

La permanence hebdomadaire de l'assistante sociale de la CRAMIF est suspendue temporairement pour raison de poste vacant.

Les permanences d'une assistante sociale et d'une conseillère en ESF de CAF ne sont plus assurées au CCAS depuis le milieu de l'année 2009 dans la mesure où la CAF assure des permanences d'action sociale dans ses locaux à Chaville.

La salle de réunion permet d'organiser régulièrement les réunions des différents dispositifs sociaux. Elle est aussi mise à la disposition des autres services municipaux ou départementaux, ainsi qu'aux associations à vocation sociale (UNAFAM) pendant les horaires d'ouverture au public ; 88 réunions s'y sont tenues en 2008 :

↳ conseil d'administration du C.C.A.S. : 6
↳ Fonds Local de Solidarité logement : 11
↳ pôle gérontologique / CLIC : 2
↳ divers : 7

↳ UNAFAM : 7
↳ Fonds d'Insertion pour les Jeunes : 10
↳ commission repas : 6
↳ Boîte à Mots : 5

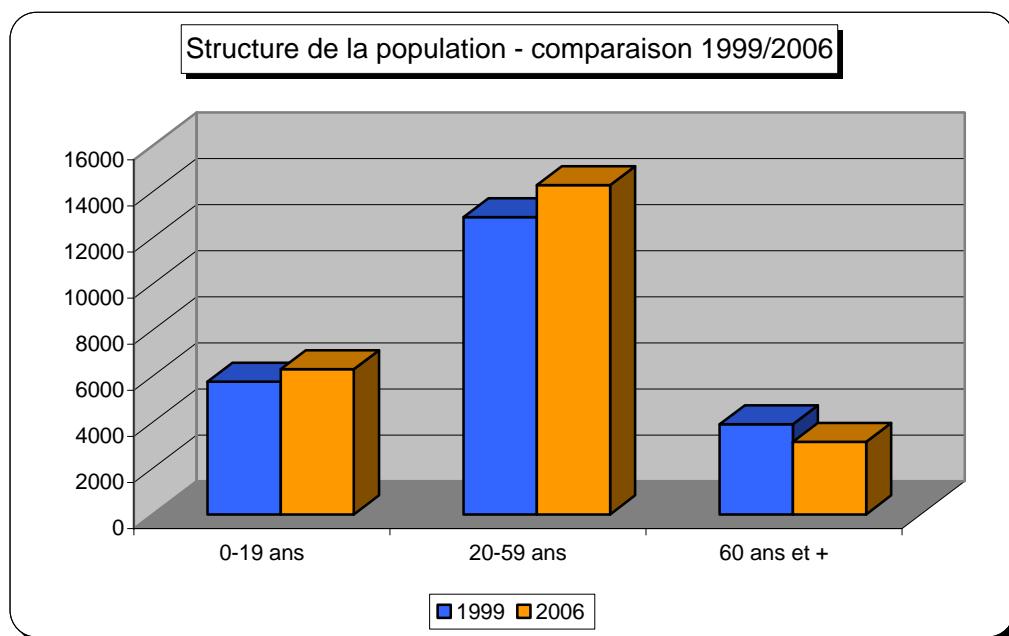
II - INTRODUCTION : QUELQUES DONNEES GENERALES SUR SEVRES

En préliminaire à un rapport d'activité qui intègre une dimension d'analyse des besoins sociaux, il apparaît intéressant d'esquisser certains traits de la physionomie de la population concernée à partir des dernières données de l'INSEE relatives à l'année 2006.

	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Population	20 083	21 149	20 208	21 990	22 555	23 726
Densité moyenne (habitants/km ²)	5 136.3	5 409.0	5 168.3	5 624.0	5 768.5	6 068.0

Population par sexe et âge en 2006 :

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	11 294	100	12 432	100
0 à 14 ans	2 444	21.6	2 371	19.1
15 à 29 ans	2 202	19.5	2 169	17.4
30 à 44 ans	2 626	23.2	2 876	23.1
45 à 59 ans	2 222	19.7	2 572	20.7
60 à 74 ans	1 212	10.7	1 416	11.4
75 à 89 ans	533	4.7	881	7.1
90 ans ou +	55	0.5	146	1.2
0 à 19 ans	3 215	28.5	3 080	24.8
20 à 64 ans	6 749	59.8	7 534	60.6
65 ou +	1 330	11.8	1 818	14.6





Sèvres (92072 - Commune)

Zone de comparaison : Hauts-de-Seine (92 - Département)

Chiffres clés

Résumé statistique

avril 2010

Population	Territoire	Zone de comparaison
Population en 2006	23 726	1 536 096
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2006	6 068,0	8 747,2
Superficie (en km ²)	3,9	175,6
Variation de la population : taux annuel moyen entre 1999 et 2006, en %	0,7	1,0
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 1999 et 2006, en %	0,9	1,0
dont variation due au solde migratoire : taux annuel moyen entre 1999 et 2006, en %	-0,2	0,1
Nombre de ménages en 2006	9 837	679 456

Sources : Insee, RP2006 et RP1999 exploitations principales.

Logement	Territoire	Zone de comparaison
Nombre total de logements en 2006	10 654	744 957
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2006, en %	1,3	2,4

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

Revenus	Territoire	Zone de comparaison
Revenu net imposable moyen par foyer fiscal en 2007, en euros (1)	43 782	35 622
Foyers fiscaux imposés en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2007 (1)	75,2	69,5
Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation en 2007, en euros (2)	29 131	23 671

⁽¹⁾ Sources : (1) Insee, revenus fiscaux localisés des ménages.

⁽²⁾ Insee, Revenus fiscaux localisés des ménages.

Emploi - Chômage	Territoire	Zone de comparaison
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2006 (1)	10 192	905 504
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2006, en %	90,6	92,8
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 1999 et 2006, en % (1)	0,3	1,6
Nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois de catégorie ABC au 31 décembre 2009 (2)	1 122	84 771
dont demandeurs d'emploi de catégorie A au 31 décembre 2009	751	61 310

Sources : (1) Insee, RP2006 et RP1999 exploitations principales.

(2) Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.

Établissements	Territoire	Zone de comparaison
Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2007	1 504	112 940
Part de l'industrie, en %	4,2	5,6
de la construction, en %	3,9	5,6
du commerce et des réparations, en %	15,4	16,8
des services, en %	76,5	72,1
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	28,1	30,6
de 10 salariés ou plus, en %	8,6	9,7

Champ : ensemble des activités hors agriculture, défense et intérim.

Source : Insee, CLAP.

Évolution et structure de la population

POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Population	20 083	21 149	20 208	21 990	22 555	23 726
Densité moyenne (hab/km2)	5 136,3	5 409,0	5 168,3	5 624,0	5 768,5	6 068,0

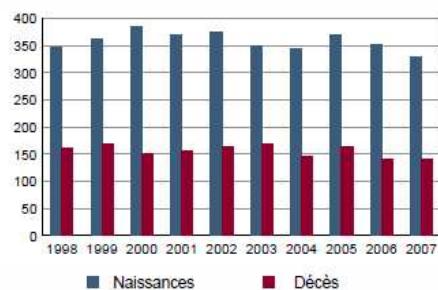
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0,7	-0,6	+1,1	+0,3	+0,7
- due au solde naturel en %	+0,7	+0,8	+0,8	+0,9	+0,9
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,1	-1,4	+0,3	-0,7	-0,2
Taux de natalité en %	14,8	15,5	16,3	16,8	15,8
Taux de mortalité en %	8,1	7,7	8,3	7,3	6,9

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006 exploitations principales - État civil.

POP G1 - Naissances et décès



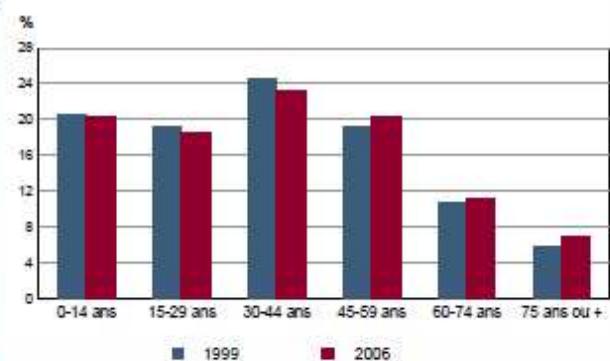
Source : Insee, État civil.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2006

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	11 294	100,0	12 432	100,0
0 à 14 ans	2 444	21,6	2 371	19,1
15 à 29 ans	2 202	19,5	2 169	17,4
30 à 44 ans	2 626	23,2	2 876	23,1
45 à 59 ans	2 222	19,7	2 572	20,7
60 à 74 ans	1 212	10,7	1 416	11,4
75 à 89 ans	533	4,7	881	7,1
90 ans ou plus	55	0,5	146	1,2
0 à 19 ans	3 215	28,5	3 080	24,8
20 à 64 ans	6 749	59,8	7 534	60,6
65 ans ou plus	1 330	11,8	1 818	14,6

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

POP G2 - Population par grande tranche d'âge



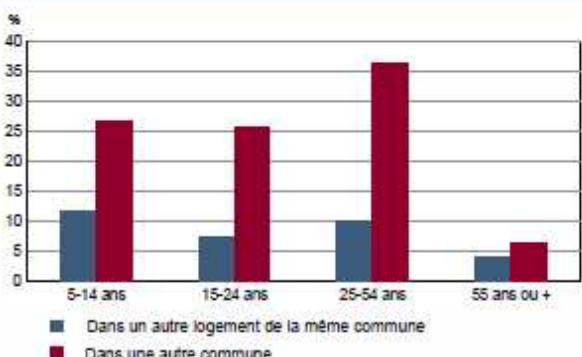
Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

POP T4M - Lieu de résidence 5 ans auparavant

	2006	%
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant	22 042	100,0
Le même logement	14 502	65,8
Un autre logement de la même commune	1 829	8,3
Une autre commune du même département	1 900	8,6
Un autre département de la même région	2 186	9,9
Une autre région de France métropolitaine	909	4,1
Un Dom	61	0,3
Hors de France métropolitaine ou d'un Dom	654	3,0

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

POP G3 - Part en 2006 des personnes qui résidaient dans un autre logement 5 ans auparavant selon l'âge



Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

Évolution et structure de la population

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2006	%	1999	%
Ensemble	18 909	100,0	17 943	100,0
Agriculteurs exploitants	0	0,0	8	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	508	2,7	602	3,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4 962	26,2	4 260	23,7
Professions intermédiaires	3 076	16,3	2 928	16,3
Employés	2 588	13,7	2 692	15,0
Ouvriers	963	5,1	1 036	5,8
Retraités	3 666	19,4	3 140	17,5
Autres personnes sans activité professionnelle	3 144	16,6	3 277	18,3

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations complémentaires.

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2006

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	8 859	10 050	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	0	0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	380	128	0,5	4,0	1,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 848	2 113	4,9	39,0	12,5
Professions intermédiaires	1 292	1 784	7,0	23,5	7,3
Employés	674	1 913	13,1	18,4	5,3
Ouvriers	840	123	4,5	7,1	1,7
Retraités	1 605	2 064	0,0	0,3	63,6
Autres personnes sans activité professionnelle	1 220	1 924	70,0	7,8	8,2

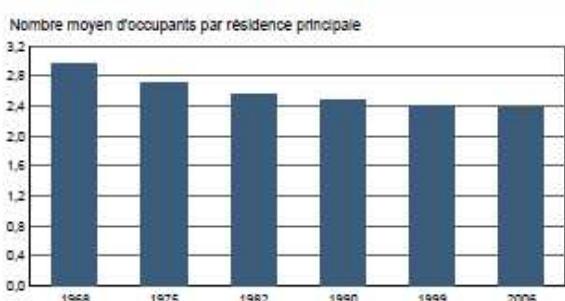
Source : Insee, RP2006 exploitation complémentaire.

FAM T1 - Ménages selon la structure familiale

	2006	Nombre de ménages		Population des ménages	
		%	1999	%	2006
Ensemble	9 839	100,0	9 308	100,0	23 310
Ménages d'une personne	3 194	32,5	2 972	31,9	3 194
- hommes seuls	1 255	12,8	1 276	13,7	1 255
- femmes seules	1 939	19,7	1 696	18,2	1 939
Autres ménages sans famille	286	2,9	200	2,1	699
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	6 359	64,6	6 136	65,9	19 417
- un couple sans enfant	2 307	23,4	2 128	22,9	4 706
- un couple avec enfant(s)	3 126	31,8	3 160	33,9	12 278
- une famille monoparentale	927	9,4	848	9,1	2 431
					2 156

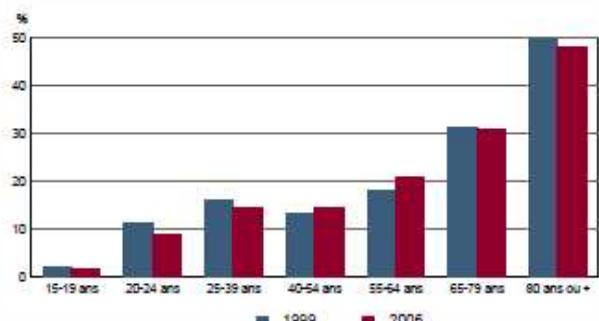
Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations complémentaires.

FAM G1M - Évolution de la taille des ménages



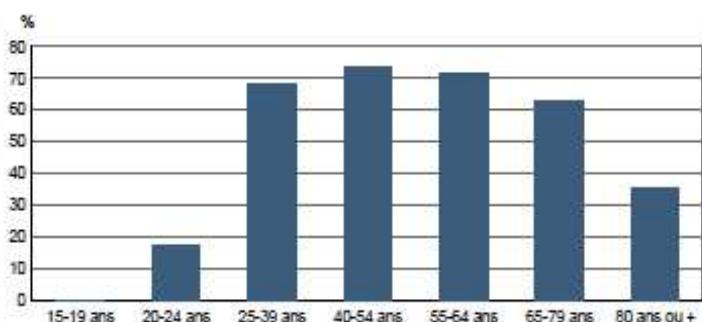
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006 exploitations principales.

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



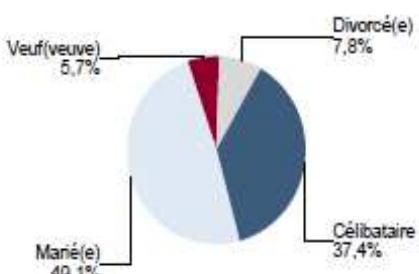
Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge en 2006



Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

FAM G4 - État matrimonial légal des personnes de 15 ans ou plus en 2006

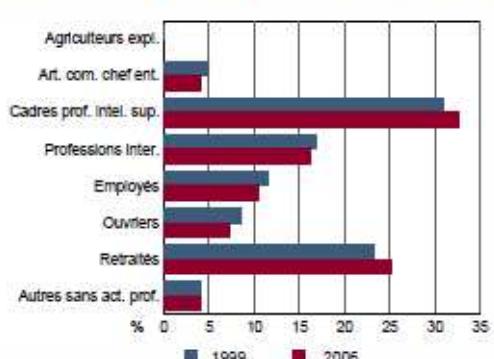


Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

FAM T2 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2006

	Ménages	%	Population des ménages	%
Ensemble	9 839	100,0	23 310	100,0
Agriculteurs exploitants	0	0,0	0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	402	4,1	1 293	5,5
Cadres et professions intellectuelles sup.	3 212	32,6	9 141	39,2
Professions intermédiaires	1 600	16,3	3 758	16,1
Employés	1 026	10,4	2 250	9,7
Ouvriers	719	7,3	2 043	8,8
Retraités	2 474	25,1	4 095	17,6
Autres pers. sans activité professionnelle	406	4,1	730	3,1

Source : Insee, RP2006 exploitation complémentaire.

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence


Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations complémentaires.

FAM T3 - Composition des familles

	2006	%	1999	%
Ensemble	6 394	100,0	6 168	100,0
Couples avec enfant(s)	3 134	49,0	3 160	51,2
Familles monoparentales :				
hommes seuls avec enfant(s)	115	1,8	104	1,7
femmes seules avec enfant(s)	828	13,0	764	12,4
Couples sans enfant	2 316	36,2	2 140	34,7

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations complémentaires.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2006	%	1999	%
Ensemble	6 394	100,0	6 168	100,0
Aucun enfant	2 686	42,0	2 420	39,2
1 enfant	1 500	23,5	1 660	26,9
2 enfants	1 493	23,3	1 468	23,8
3 enfants	575	9,0	456	7,4
4 enfants ou plus	140	2,2	164	2,7

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations complémentaires.



Sèvres (92072 - Commune)

Chiffres clés

Formes et conditions d'emploi

Juin 2009

ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2006

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	11 087	100,0	14,5	50,7
Salariés	9 684	89,1	14,2	52,8
Non salariés	1 203	10,9	16,9	33,0

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2006

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	5 469	100,0	5 618	100,0
Salariés	4 653	85,3	5 221	92,9
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	4 241	77,5	4 578	81,5
Contrats à durée déterminée	285	5,2	465	8,3
Intérim	38	0,7	53	0,9
Emplois aidés	9	0,2	52	0,9
Apprentissage - stage	91	1,7	72	1,3
Non salariés	806	14,7	398	7,1
Indépendants	369	6,8	285	5,1
Employeurs	431	7,9	109	1,9
Aides familiaux	5	0,1	3	0,1

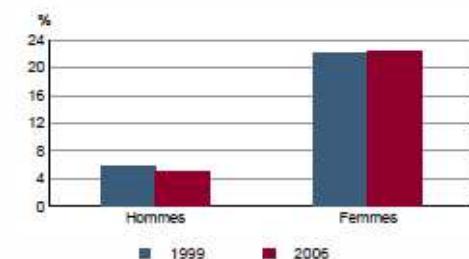
Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2006

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	4 634	4,7	5 194	22,3
15 à 24 ans	282	30,4	373	44,6
25 à 54 ans	3 887	2,8	4 117	20,1
55 à 64 ans	465	4,6	703	23,0

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2006	%	1999	%
Ensemble	11 087	100,0	10 606	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	2 043	18,4	1 962	18,5
dans une commune autre que la commune de résidence	9 044	81,6	8 644	81,5
située dans le département de résidence	3 759	33,9	3 634	34,3
située dans un autre département de la région de résidence	5 124	46,2	4 880	46,0
située dans une autre région en France métropolitaine	134	1,2	96	0,9
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Corse, étranger)	28	0,2	34	0,3

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.



Sèvres (92072 - Commune)

Chiffres clés

Chômage

avril 2010

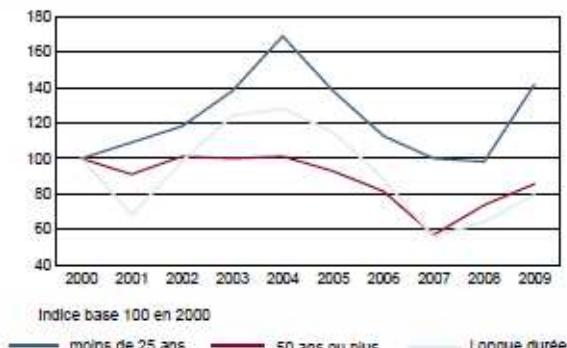
CHOM T1 - Catégories de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois selon le sexe et l'âge

	Demandeurs de catégorie ABC					Demandeurs de catégorie A					Evolution 2008-2009 en %			
	Au 31 décembre 2009			Au 31 décembre 2009		Evolution 2008-2009 en %								
	Ensemble	%	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes				
Ensemble	1 122	100,0	614	508	751	414	337	20,2	24,7	15,0				
15 à 24 ans	106	9,4	66	40	78	49	29	44,4	40,0	52,6				
25 à 49 ans	798	71,1	432	366	530	285	245	18,3	23,4	12,9				
50 ans ou plus	218	19,4	116	102	143	80	63	16,3	21,2	10,5				
Chômeurs de longue durée	395	100,0	235	160	198	117	81	23,8	24,5	22,7				
15 à 24 ans	13	3,3	8	5	6	0	0	20,0	0	0				
25 à 49 ans	288	72,9	172	116	143	83	60	28,8	31,7	25,0				
50 ans ou plus	94	23,8	55	39	49	0	0	11,4	0	0				

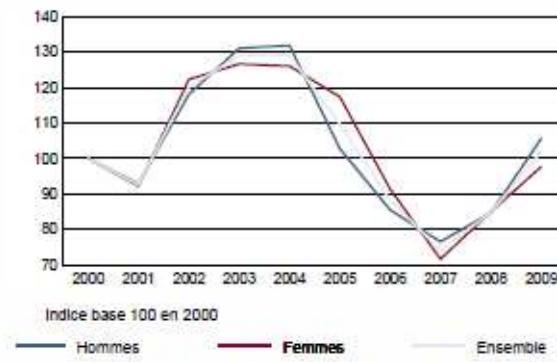
Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Source : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.

CHOM G1 - Evolution des DEFM de catégorie A selon l'âge

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.
Source : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.

CHOM G2 - Evolution des DEFM de catégorie A selon le sexe

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.
Source : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.

CHOM T2 - Motif d'inscription des demandeurs d'emploi

	Demandeurs de catégorie ABC					Demandeurs de catégorie A					Evol 2008-2009 en %			
	Au 31 décembre 2009			dont	Ensemble	Au 31 décembre 2009			dont	Ensemble				
	Ensemble	%	Femmes			Ensemble	%	Femmes						
Ensemble	1 122	100,0	508		751	100,0	337		20,2	15,0				
dont : licenciement	367	32,7	160		299	39,8	124		12,8	5,1				
démission	32	2,9	16		19	2,5	10		-5,0	0				
fin de contrat à durée limitée	283	25,2	108		159	21,2	60		8,2	15,4				
première entrée	25	2,2	10		18	2,4	7		-10,0	-41,7				

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.
Source : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.

Impôts et revenus des foyers fiscaux

REV T1 - Impôts sur le revenu des foyers fiscaux

	2007	Evolution 2006-2007 en %
Ensemble des foyers fiscaux	12 322	0,1
Revenu net imposable (K Euros)	539 485	4,1
Revenu net imposable moyen (Euros)	43 782	3,9
Impôt moyen (Euros)	5 202	6,0
Foyers fiscaux imposés	9 260	0,8
Proportion	75,2 (%)	0,5 points
Revenu net imposable (K Euros)	510 033	5,2
Revenu net imposable moyen (Euros)	55 079	4,3
Impôt moyen (Euros)	6 923	5,3
Foyers fiscaux non imposés	3 062	-1,9
Proportion	24,8 (%)	-0,5 points
Revenu net imposable (en K Euros)	29 452	-11,9
Revenu net imposable moyen (Euros)	9 619	-10,1

Source : DIGI, Impôt sur le revenu des personnes physiques.

REV T2 - Ménages fiscaux

	2007
Nombre de ménages fiscaux	9 146
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	22 242
Part des ménages fiscaux imposés en %	80,8

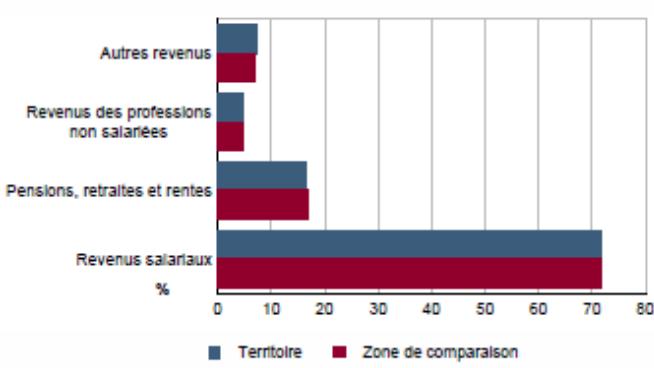
Source : Insee, Revenus fiscaux localisés des ménages.

REV T4 - Ménages : structure des revenus déclarés

	2007	Part en %
Revenus salariaux		71,7
Pensions, retraites et rentes		16,3
Revenus des professions non salariées		4,8
Autres revenus		7,2

Source : Insee, Revenus fiscaux localisés des ménages.

REV G3 - Ménages : structure des revenus déclarés en 2007



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés des ménages.

Logement

LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Ensemble	6 995	8 273	8 408	9 498	10 068	10 654
Résidences principales	6 568	7 697	7 815	8 732	9 311	9 837
Résidences secondaires et logements occasionnels	92	68	114	307	221	135
Logements vacants	335	514	476	459	536	681

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénominations - RP1999 et RP2006 exploitations principales.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2006	%	1999	%
Ensemble	10 654	100,0	10 068	100,0
Résidences principales	9 837	92,3	9 311	92,5
Résidences secondaires et logements occasionnels	135	1,3	221	2,2
Logements vacants	681	6,4	536	5,3
Maisons	2 220	20,8	2 040	20,3
Appartements	8 312	78,0	7 787	77,3

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2006	%	1999	%
Ensemble	9 837	100,0	9 311	100,0
1 pièce	847	8,6	779	8,4
2 pièces	1 826	18,6	1 901	20,4
3 pièces	2 787	28,3	2 709	29,1
4 pièces	2 197	22,3	1 977	21,2
5 pièces ou plus	2 179	22,2	1 945	20,9

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

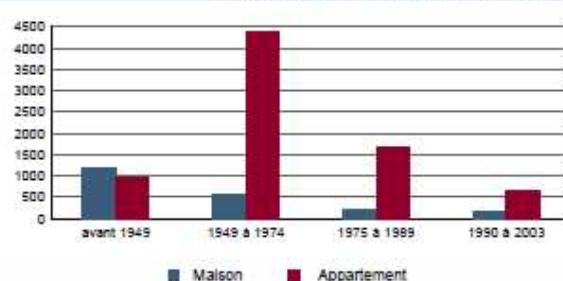
	2006	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	3,5	3,5
- maison	5,3	5,1
- appartement	3,1	3,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

LOG T5 - Résidences principales en 2006 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2004	9 825	100,0
Avant 1949	2 167	22,1
De 1949 à 1974	4 987	50,8
De 1975 à 1989	1 900	19,3
De 1990 à 2003	771	7,8

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

LOG G1 - Résidences principales en 2006 selon le type de logement et la période d'achèvement


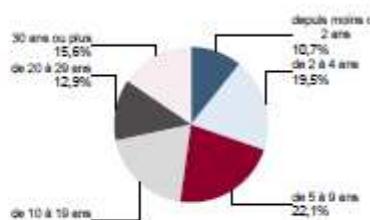
Résidences principales construites avant 2004.

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2006

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par logement	Nombre moyen de personnes par logement
Ensemble	9 837	100,0	23 300	3,5	1,5
Depuis moins de 2 ans	1 052	10,7	2 261	2,9	1,3
De 2 à 4 ans	1 918	19,5	4 686	2,9	1,2
De 5 à 9 ans	2 176	22,1	5 956	3,4	1,2
10 ans ou plus	4 691	47,7	10 397	4,0	1,8

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2006


Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2006		Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	1999		
	Nombre	%		Nombre	%	
Ensemble	9 837	100,0	23 300	14	9 311	100,0
Propriétaire	5 215	53,0	13 098	17	4 299	46,2
Locataire	4 281	43,5	9 503	11	4 587	49,3
dont d'un logement HLM loué vide	2 246	22,8	5 188	14	2 419	26,0
Logé gratuitement	341	3,5	699	11	425	4,6

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

LOG T8M - Confort des résidences principales

	2006	%	1999	%
Ensemble	9 837	100,0	9 311	100,0
Salle de bain avec baignoire ou douche	9 574	97,3	8 967	96,3
Chauffage central collectif	5 167	52,5	4 478	48,1
Chauffage central individuel	3 118	31,7	2 902	31,2
Chauffage individuel "tout électrique"	1 475	15,0	1 784	19,2

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

LOG T9M - Équipement automobile des ménages

	2006	%	1999	%
Ensemble	9 837	100,0	9 311	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	6 387	64,9	5 880	63,2
Au moins une voiture	7 902	80,3	7 509	80,6
- 1 voiture	5 245	53,3	4 980	53,5
- 2 voitures ou plus	2 657	27,0	2 529	27,2

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

Démographie des entreprises

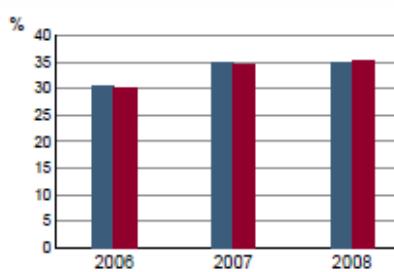
DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2008

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	129	100,0	11,1
Industrie	1	0,8	2,4
Construction	5	3,9	10,6
Commerce	21	16,3	10,8
Services	102	79,1	11,6

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



■ Territoire ■ Zone de comparaison

Note de lecture : rapport des créations d'une année au nombre total des créations des années 2006 à 2008

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

DEN T2 - Créations d'entreprises individuelles par secteur d'activité en 2008

	Entreprises individuelles créées	Part en % dans l'ensemble des créations
Ensemble	55	42,6
Industrie	0	0,0
Construction	1	20,0
Commerce	9	42,9
Services	45	44,1

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

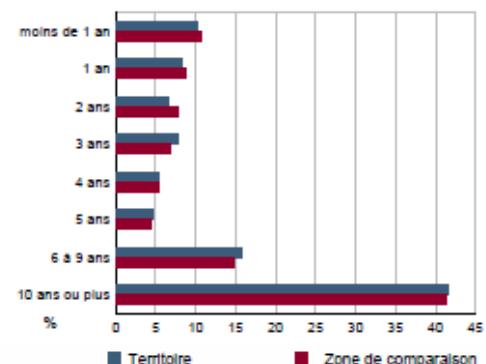
DENT T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2008

	Nombre	Evol. (%) 2000 - 2008
Ensemble	1 165	12,7
Industrie	41	-29,3
Construction	47	-6,0
Commerce	194	-2,5
Services	883	21,5

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

DEN G2 - Âge des entreprises au 1er janvier 2008



■ Territoire ■ Zone de comparaison

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

III - RAPPORT D'ACTIVITE 2009

I - AIDE SOCIALE LEGALE

Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois et a pris 30 délibérations.

Le Président du C.C.A.S. a pris 39 arrêtés dans le cadre de la délégation du Conseil d'administration au Président, et 13 arrêtés dans le cadre de ses propres compétences.

Le C.C.A.S. a des compétences obligatoires, appelées **AIDE LEGALE**, essentiellement l'instruction des dossiers, et des compétences facultatives, multiples et variées, appelées **AIDE FACULTATIVE**, qui sont le reflet de la politique sociale du Département ou de la commune, politique qui doit être sans cesse impulsée pour prévenir et venir en aide à la population dans son ensemble.

Le C.C.A.S. a également le devoir d'assistance aux plus démunis.

L'instruction des dossiers d'aide sociale légale peut être classée en 3 volets :

- **L'aide sociale en faveur des personnes âgées qui regroupe :**

- l'aide ménagère
- le placement familial ou en établissement et l'accueil temporaire en établissement
- l'accueil de jour
- l'allocation personnalisée d'autonomie
- la Mutuelle Intégrance
- l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
- l'Allocation forfaitaire de transport
- la prise en charge de l'abonnement téléphonique

- **L'aide sociale en faveur des personnes handicapées qui regroupe :**

- l'allocation compensatrice / prestation de compensation du handicap
- l'allocation compensatrice / frais professionnels
- l'aide ménagère
- le placement en foyer
- la carte d'invalidité et la carte de stationnement COTOREP
- l'Allocation adulte Handicapé
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et son complément
- Complément ressources AAH
- la reconnaissance de travailleur handicapé et l'Orientation professionnelle
- le parcours de scolarisation
- la carte d'invalidité, la carte de priorité et la carte d'invalidité enfant

- **L'aide sociale aux plus démunis qui regroupe :**

- le Revenu Minimum d'Insertion, remplacé par le RSA à compter du 1^{er} juin 2009.
- l'aide sociale pour les personnes sans domicile fixe

1- L'AIDE SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES :

TYPE D'AIDE	DEMANDES INSTRUITES	DEMANDES ACCORDEES	DEMANDES REFUSEES OU SANS SUITE	DEMANDES EN ATTENTE DE DECISION	NOMBRE DE BENEFICIAIRES AU 31/12/2009
Aide Ménagère Personnes Agées	4	3	1	-	10
Personnes Agées Placement en maison de retraite	10	4	2 refus et 3 sans suite	1	25
Accueil de jour	-	-	-	-	1
Personnes Agées Placement en foyer logement	1	1	-	-	3
Allocation Personnalisée d'Autonomie	49	32	11	6	121
Mutuelle Intégrance (mise en place par le Conseil Général pour les anciens bénéficiaires AMD, rejetés par la CMU)	6	-	1	-	18
Allocation de solidarité aux personnes âgées	5	4	1	-	-
Allocation forfaitaire de transport	10	9	1	-	9
Prise en charge de l'abonnement téléphonique	5	4	-	1	25
Total					212

S'ajoute à cela l'instruction de 30 dossiers d'obligation alimentaire liés à des demandes d'aide sociale pour l'hébergement en structure de parents ou grand parents de sévriers.

2- L'AIDE SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES :

TYPE D'AIDE	DEMANDES INSTRUITES	DEMANDES ACCORDEES	DEMANDES REFUSEES	DEMANDES EN ATTENTE DE DECISION	NOMBRE DE BENEFICIAIRES En 2009
CARTES DIVERSES					
Carte d'invalidité 80 %	79	38	3	38	355
Carte de Priorité	25	25	-	-	130
Carte d'invalidité enfant	10	7	-	3	32
Carte Européenne de stationnement COTOREP	68	38	1	29	157
total					674
PRESTATIONS FINANCIERES					
Allocation Adulte Handicapé	21	-	-	-	119
Complément ressource AAH	21	-	-	-	-
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé et son complément	7	-	-	-	57
Allocation Compensatrice / Prestation de compensation du handicap	12	6	-	6	45
Fond de Compensation du Handicap	4	1	-	3	1
Allocation Compensatrice frais professionnel	-	-	-	-	4
total					226
PRISES EN CHARGE AIDE SOCIALE ET ORIENTATION					
Aide Ménagère	1	1	-	-	4
Placements foyer, CITL.... Placement avec dérogation d'âge en maison de retraite	7	4	3	-	28
Reconnaissance Travailleur Handicapé / Orientation Professionnelle	33	-	-	-	-
Parcours de scolarisation	6	-	-	-	-
total					32

67 personnes handicapées de moins de 60 ans ont la carte améthyste.

144 mails ont été rédigés en 2009 pour des dossiers handicap, dont 104 échanges avec la MDPH, 11 échanges avec des particuliers et 29 échanges avec différents partenaires (CLIC, Conseil Général, Associations...).

78 personnes ont été reçues en rendez-vous individuels, soit pour la constitution de dossiers, soit pour des recherches d'informations diverses.

3 - L'AIDE SOCIALE AUX PLUS DEMUNIS :

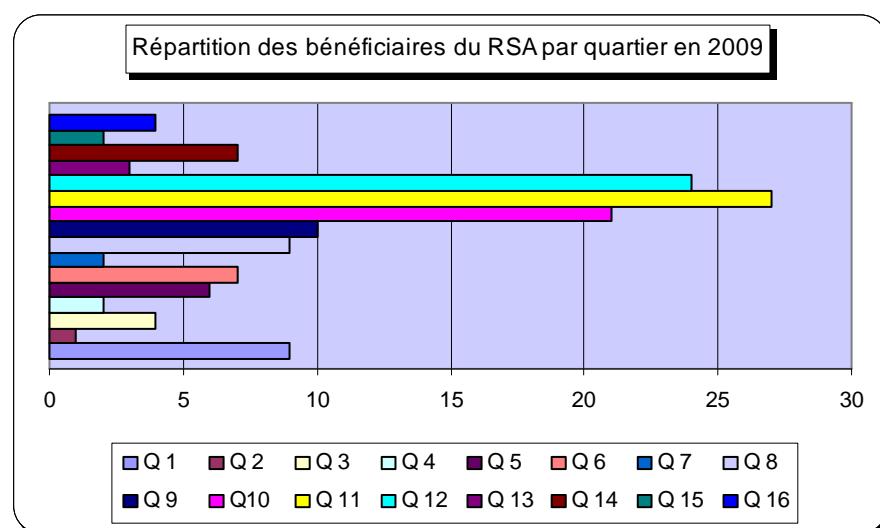
REVENU MINIMUM D'INSERTION & REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

- **Nombre de dossiers instruits du 01/12/88 au 31/12/09 : 2 146**
 - dont 1 344 par le CCAS et 824 par la Circonscription de la Vie Sociale
- **Nombre de dossiers instruits du 01/01/09 au 31/12/09 : 138**
 - dont 117 par le CCAS et 21 par la CVS
 - dont 117 demandes acceptées
 - dont 21 demandes refusées
- **Nombre de Bénéficiaires du RSA payés au 31/12/2009 : 265**
- **Nombre de contrats en cours de validité au 31/12/2009 : 166**
- **Dossiers sortis du dispositif: 75**

A) Typologie des demandeurs RSA instruits en 2009

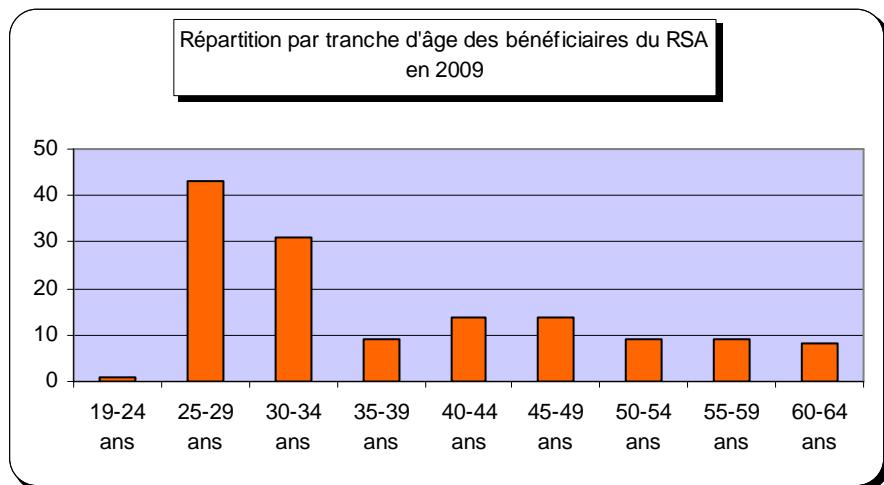
- Répartition des bénéficiaires par quartiers pour les demandeurs de 2009 :

- | | |
|---|--|
| - Quartier 1 : Bruyères-Acacias-Fonceaux : 9 | - Quartier 9 : Sel Division-Leclerc : 10 |
| - Quartier 2 : Bruyères-Postillons-Jaurès : 1 | - Quartier 10 : Europe-Pierre Midrin : 21 |
| - Quartier 3 : Val des Bruyères-Allard : 4 | - Quartier 11 : Médiathèque-11 novembre : 27 |
| - Quartier 4 : Ernest Renan : 2 | - Quartier 12 : Danton-Gabriel Péri : 24 |
| - Quartier 5 : Chataigneraie : 6 | - Quartier 13 : Monesse : 3 |
| - Quartier 6 : Beau Site-Pommerets : 7 | - Quartier 14 : Croix-Bosset : 7 |
| - Quartier 7 : Binelles : 2 | - Quartier 15 : Brancas-Fontenelles : 2 |
| - Quartier 8 : Manufacture-Brimborion : 9 | - Quartier 16 : Brancas-Beauregard : 4 |



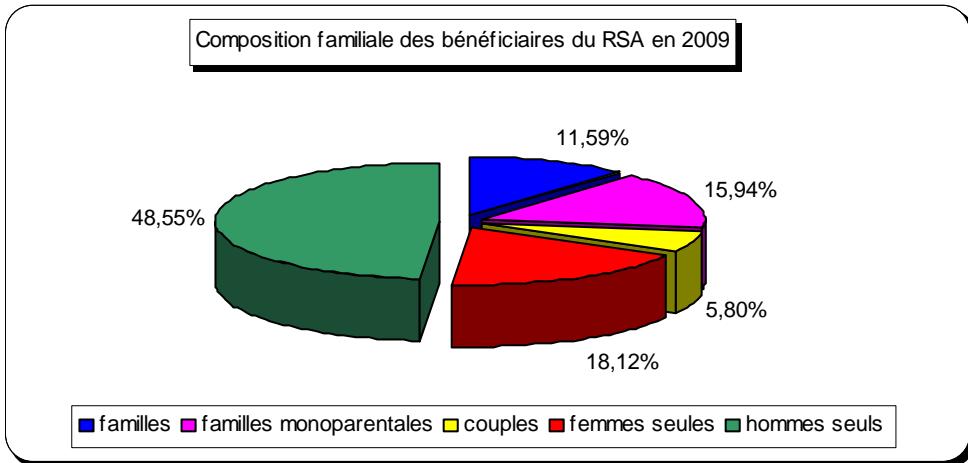
- Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge pour les demandeurs de 2009 :

19-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans
1	43	31	9	14	14	9	9	8



- Composition familiale pour les demandeurs de 2009 :

familles	familles monoparentales	couples	femmes seules	hommes seuls
16	22	8	25	67



Motif de la demande de RSA pour les demandeurs de 2009 :

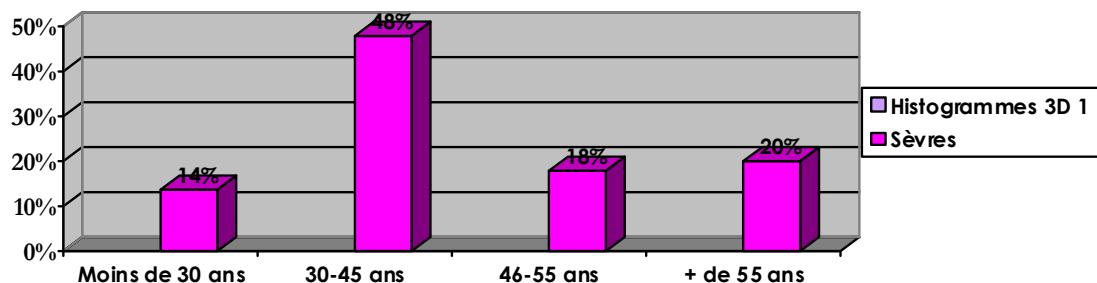
- changement de situation familiale :	10
- + de 25 ans :	17
- fin d'activité commerciale ou artisanale :	5
- fin d'activité salariée :	49
- fin d'allocation d'adulte handicapée :	0
- fin d'allocation parent isolé :	2
- fin d'allocations chômage :	46
- fin d'études :	9

B) Typologie des allocataires du RSA au 31/12/2009

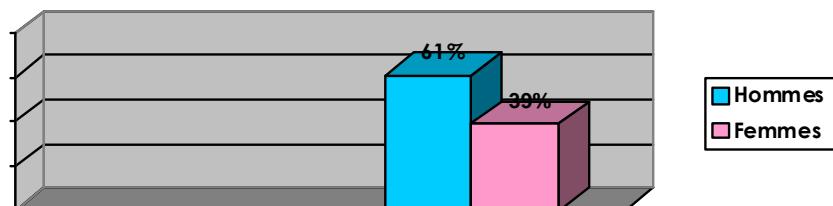
► L'âge¹

Le profil par âge des allocataires est assez homogène sur l'ensemble du territoire du Val de Seine :

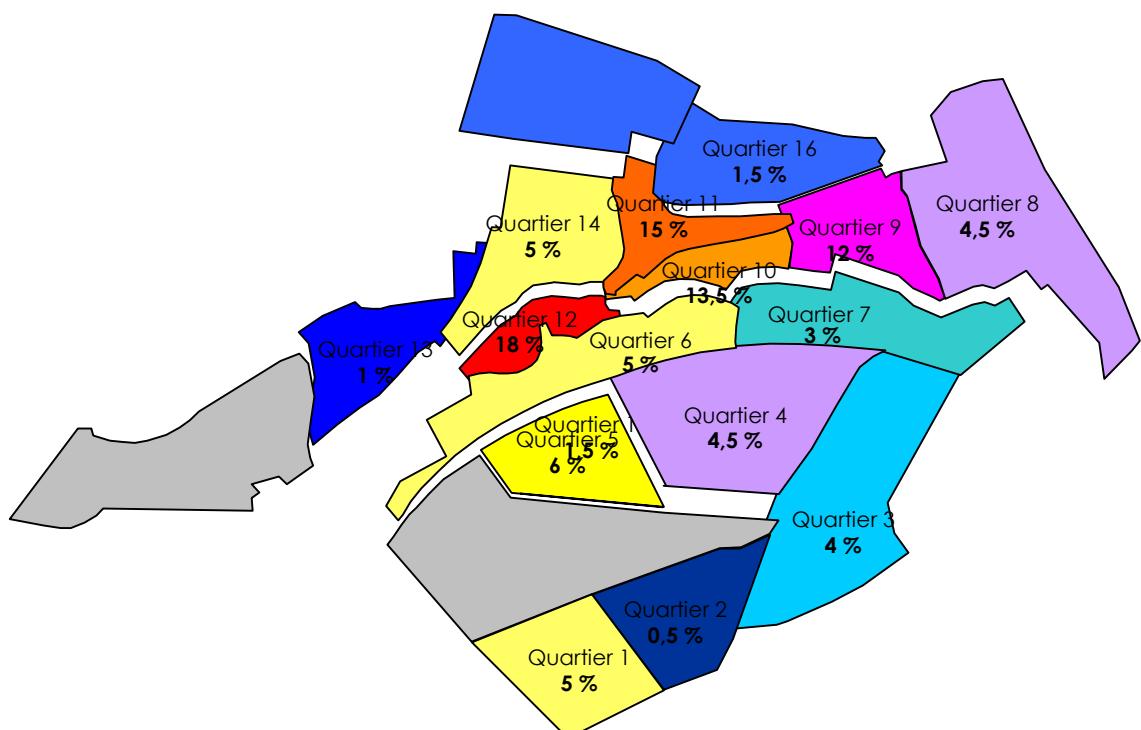
- la majorité des allocataires (62%) sont âgés de moins de 45 ans
- en ce qui concerne les séniors : 18 % des allocataires sont âgés de plus de 45 ans et 20 % sont âgés de plus de 55 ans.



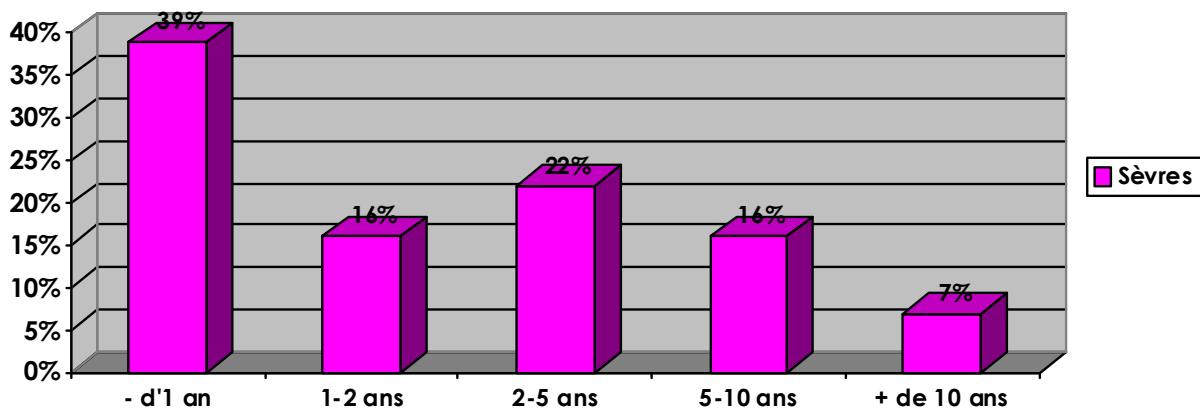
► Le sexe



► La répartition géographique des bénéficiaires de RSA au 31/12/2009



► La durée dans le dispositif²



Sur 142 allocataires suivis par l'Espace insertion au 31/12/09 :

Composition familiale : (informations recensées pour 103 personnes car champ non renseigné pour 39 personnes) :

- 99 personnes célibataires soit **96 %** dont 17 avec enfants
- 2 couples soit **2 %**
- 2 personnes divorcées / veuves soit **2 %**

Situation locative : (informations recensées pour 100 personnes car champ non renseigné pour 42 personnes) :

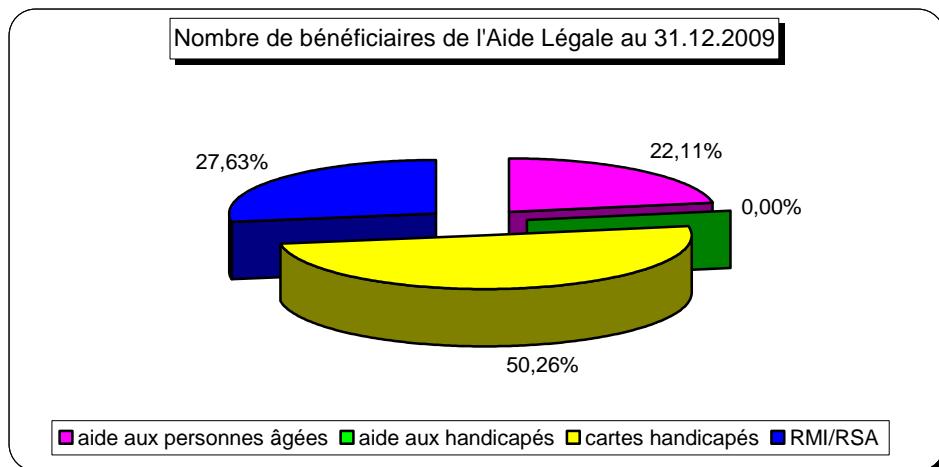
- 55 personnes hébergées soit **55 %** dont 47 dans la famille et 8 chez des amis
- 26 personnes locataires soit **26 %** dont 17 dans le secteur privé et 9 dans le secteur social
- 11 personnes en hébergement précaire (SDF/Hôtel/Foyer) soit **11 %**
- 8 personnes propriétaires soit **8 %**

Niveau de diplôme : (informations recensées pour 97 personnes car champ non renseigné pour 45 personnes)

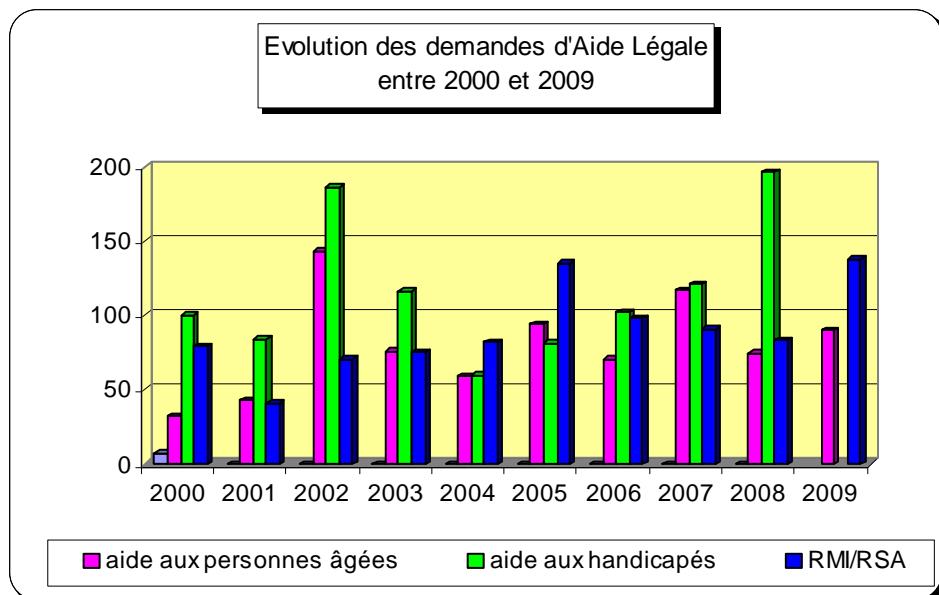
- 17 personnes de niveau Bac + 5 soit **18 %**
- 17 personnes de niveau Bac + 3/4 soit **18 %**
- 14 personnes de niveau Bac + 2 soit **14 %**
- 15 personnes de niveau Bac soit **15 %**
- 24 personnes de niveau CAP/BEP soit **25 %**
- 10 personnes sans qualification soit **10 %**

- Récapitulatif du nombre des bénéficiaires de l'aide légale au 31/12/2009 :

En faveur des personnes âgées	En faveur des handicapés	Cartes d'invalidité + cartes de priorité + cartes européennes de stationnement	Allocataires du RSA
212	226	674	265



- Evolution de l'aide légale entre 2000 et 2009 :



II - AIDE SOCIALE FACULTATIVE

1. ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES :

- CARTES AMETHYSTES :

Les demandes de cartes améthystes sont instruites par le service des retraités et par le CCAS.

Cette carte délivrée pour 1 an par le Conseil Général, donne accès gratuitement aux transports publics, RATP, SNCF et au Petit Bus du Val de Seine. Les conditions d'octroi fixées par le Conseil Général permettent de distinguer 3 types de cartes:

- *elles sont gratuites sans conditions de ressources pour :*

- les anciens combattants âgés de 65 ans et plus
- les veuves de guerre âgées de 65 ans et plus
- les déportés et internés guerre 39-45
- les réfractaires au STO
- les veuves de combattant, déporté, interné de 65 ans et plus
- les mères médaillées de la Famille Française âgées de 60 ans et plus

- *elles sont gratuites, mais soumises à conditions de ressources pour :*

- les personnes handicapées au taux minimal de 80% et percevant l'AAH ou ne dépassant pas un montant d'imposition de 610 € pour une personne seule et 763 € pour un couple.

- *elles sont soumises à participation financière et à conditions de ressources pour :*

- les personnes âgées de 65 ans et plus, non imposables ou peu imposables (ne dépassant pas un montant d'imposition de 610 € pour une personne seule et 763 € pour un couple).
- les personnes âgées de 60 à 65 ans percevant une retraite pour inaptitude au travail, non imposables ou peu imposables.
- les personnes de moins de 60 ans percevant une pension d'invalidité 2^{ème} catégorie de la sécurité sociale non imposables ou peu imposables.

La participation demandée aux personnes non imposables est de **15 euros**, son montant est porté à **38 euros** pour les personnes imposables.

Au cours de l'année 2009, **700** demandes de cartes ont été enregistrées à Sèvres. Le service loisirs des retraités a traité **352** demandes, soit un peu plus que le CCAS qui en a instruit **328**.

696 cartes ont été délivrées à des sévriens (contre 680 en 2008, 664 en 2007 et 629 en 2006), soit une progression de 2.35 % par rapport à 2008 et de 10.65 % en 3 ans.

Nombre de cartes améthystes attribuées par catégories de bénéficiaires :

Personnes âgées non imposables	Personnes âgées sous plafond	Handicapés 80%	Personnes inaptes au travail et Invalides sécurité sociale 2 ^{ème} catégorie	Veuves d'ancien combattant	Mères médaillées	Anciens combattants	Total
248	70	63	15	33	82	185	696

- TELE ASSISTANCE :

Le service de télé assistance a été mis en place en 1987 pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, en partenariat avec le Département qui finançait les services du SAMU à Garches. Jusqu'au 31 décembre 2006, le CCAS louait les appareils BIOTEL à la société C.W.S, payait l'assurance et les faisait installer au domicile des personnes par des techniciens de la Ville.

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres, ce service est confié à Europ Assistance depuis le 1er janvier 2007 : le CCAS reçoit les demandes d'abonnement et les transmet à Europ Assistance, qui se charge de faire installer les appareils au domicile des personnes âgées par l'intermédiaire de l'association Age d'Or Services.

Ce changement de prestataire s'est accompagné d'une baisse substantielle des coûts à la charge du CCAS. Le coût mensuel de la location d'un appareil est passé de 19.87 € en 2006 à 12.56 € TTC en 2007 avec Europ Assistance. Ce taif est resté inchangé depuis 2007.

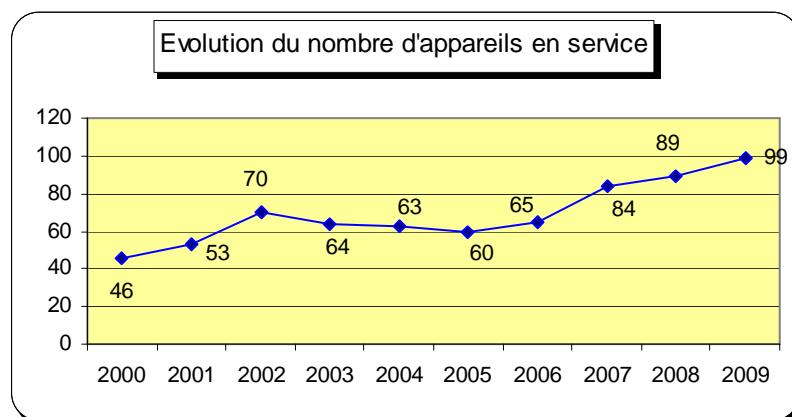
Les utilisateurs du service de télé assistance ont, bien entendu, bénéficié de cette baisse. Le tarif mensuel appliqué aux personnes non imposables est donc passé de 10 € à 2,50 €. Les personnes imposables, quant à elles, ont vu le coût mensuel de la location de l'appareil passer de 20 € à 8 € sous l'effet conjugué de la baisse du tarif pratiqué par le prestataire et, à partir du 1er juillet 2007, de l'extension aux personnes imposables de la participation du Conseil Général.

En effet, en septembre 2004, dans le cadre du Plan Turquoise 92 et afin de favoriser l'abonnement des personnes âgées non imposables à un système de téléalarme, le CCAS a signé une convention avec le Conseil Général relative à l'aide départementale versée aux CCAS, fixée à 7 € par personne et par mois d'abonnement, quelque soit le système de télé assistance adopté par la commune. Une nouvelle tarification a donc été mise en place avec un tarif pour les personnes non imposées sur le revenu.

Le 1^{er} juin 2007, un avenant à la convention a été signé, étendant la participation départementale aux personnes imposables fixée à hauteur de 4.50 € par mois et par abonné.

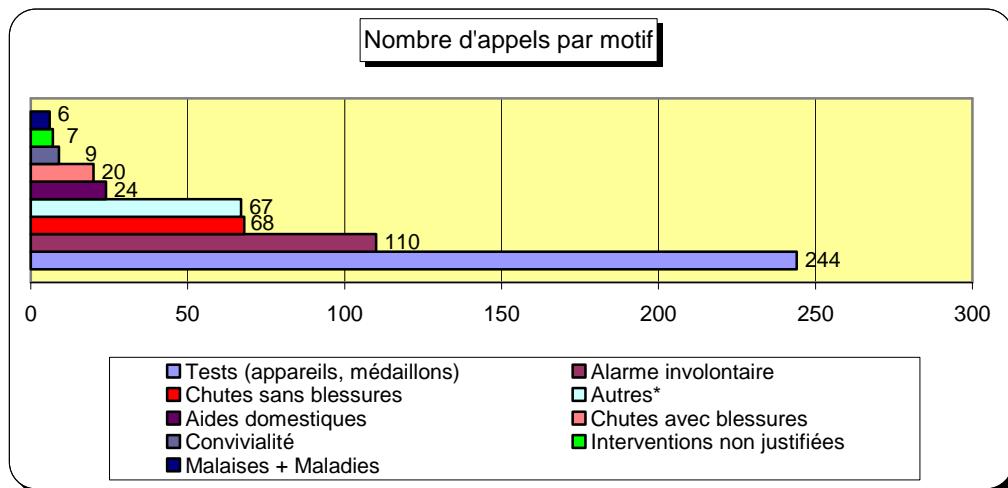
- *Nombre d'appareils et de bénéficiaires :*

Au 31 décembre 2009, **99** appareils BIOTEL étaient en service (soit 10 de plus qu'en 2008), permettant à **108 personnes** (dont 9 couples) de bénéficier du dispositif.



- Motifs des appels :**

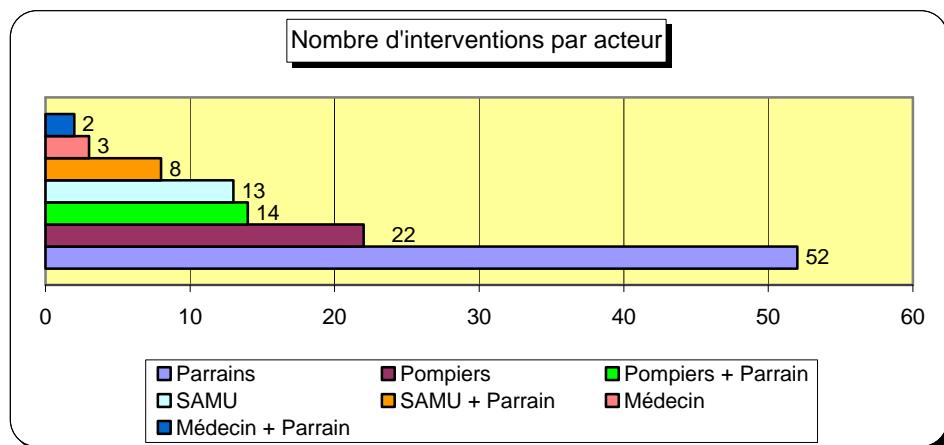
Au cours de l'année 2009, Europ Assistance a reçu **566 appels** (485 en 2008). Si l'on exclue les tests d'appareils et de médaillons, les motifs autres (alarme involontaire inclus) (respectivement 244 et 177 appels), les **chutes sans blessure** représentent le principal motif d'appel (68 appels), suivis des demandes d'**aides domestiques** (24 appels). Viennent ensuite les **chutes avec blessures**, qui comptent 20 appels, suivies par les **appels de convivialité** (9 appels).



- Types d'interventions :**

En 2009, les échanges verbaux avec les chargés d'assistance d'Europe Assistance ont donné lieu à **114 interventions** qui se décomposent comme suit :

- Parrainage : 52 interventions
- Pompiers : 22 interventions directes s'ajoute à cela 14 interventions avec le comité de parrainage
- SAMU est intervenu seul à 13 reprises et 8 fois avec le comité de parrainage.
- Médecins sont intervenus seul à 3 reprises et 2 fois avec les parrains.



A ce jour, **102 familles** bénéficient d'un appareil BIOTEL : **56** d'entre elles paient le tarif maximum et **46** personnes bénéficient du tarif non imposable.

Catégorie d'usagers	Tarif mensuel	Participation départementale	Participation du CCAS
Imposables	8 €	4,50€ <small>(depuis le 1^{er} juillet 2007)</small>	0 €
Non imposables	2,50 €	7 €	3 €

- *Coût pour le CCAS en 2009 :*

Dépenses : location des appareils Biotel	14 454,27 €
Recettes : participation des usagers	6 530,50 €
Subvention du Conseil Général attendue	6 322,00€
Coût net :	1 601,77 €

- COLIS DE NOËL :

La distribution, organisée en décembre 2009 au CCAS, a concerné **48 personnes**, dont **8 couples**, pour **52 colis achetés**, dont 11 colis sans porc sans alcool, pour un coût total de **2 049,56 € TTC**(soit un coût unitaire de 39,33 € pour un colis classique et 39,73 € pour les colis sans porc et sans alcool).

- ALLOCATION DE CHAUFFAGE :

Cette allocation, versée par le C.C.A.S. une fois par an, dépend des ressources des personnes âgées et a concerné **40 personnes** (dont 8 couples) pour un montant total de : **13 014,00 €**(40 personnes pour un montant total de 12 092 € en2008).

Cette année **6 personnes** et **2 couples** ont souhaité que l'allocation soit versée à GDF plutôt qu'à EDF (pour un montant total de **2 828 €**).

Le barème a été réévalué pour l'hiver 2009/2010 :

BAREME D'ATTRIBUTION ANNEE 2008/2009	BAREME D'ATTRIBUTION ANNEE 2009/2010	CHAUFFAGE		COLIS	
Personnes seules :		2008/2009	2009/2010	2008/2009	2009/2010
629 € ou ressources inférieures	641 € ou ressources inférieures	320 €	326 €	1	1
630 € à 806 €	642 € à 821 €	268 €	273 €	1	1
807 € à 859 €	822 € à 859 €	252 €	257 €	1	1
Couples :					
1 128 € ou ressources inférieures	1 148 € ou ressources inférieures	320 €	326 €	1	1
1 129 € à 1 241 €	1 149 € à 1 264 €	268 €	273 €	1	1

Cette allocation de chauffage est destinée à aider les personnes âgées ayant de faibles ressources à payer leurs factures EDF ou GDF en période hivernale ; elle couvre presque totalement le montant des quittances.

- PORTAGE DE REPAS A DOMICILE :

- Service de livraison de repas :**

Depuis la création du service de portage de repas en 2001, la prestation était assurée par SODEXO. Le marché arrivait à son terme le 17 août 2008. La procédure d'appel d'offre mise en place a conduit au choix de la société SOGERES.

Le CCAS peut maintenant répondre aux demandes des personnes soumises à un régime alimentaire. En effet, SOGERES propose des repas sans sel, pour diabétiques, mixés, sans fibres, sans sauce, sans matières grasses et pour diabétiques sans sel, sans choix possible. De plus, les utilisateurs du service ayant une alimentation "normale" ont chaque jour le choix entre deux menus. Les menus comprennent le repas du midi, un potage pour le soir, du pain et une bouteille d'eau.

Les agents de portage en "tenue SOGERES" entrent chez les personnes, mettent le nouveau repas dans le réfrigérateur et vérifient qu'il ne reste aucune barquette non consommée ou périmée.

Compte tenu de la forte progression du nombre de bénéficiaires, depuis le 1^{er} septembre 2009, les livraisons sont effectuées par 2 agents. Ils sont ainsi en mesure d'assurer au mieux le rôle de veille sociale qui leur est dévolu et signaler au CCAS tout changement inhabituel de comportement.

- Les tarifs :**

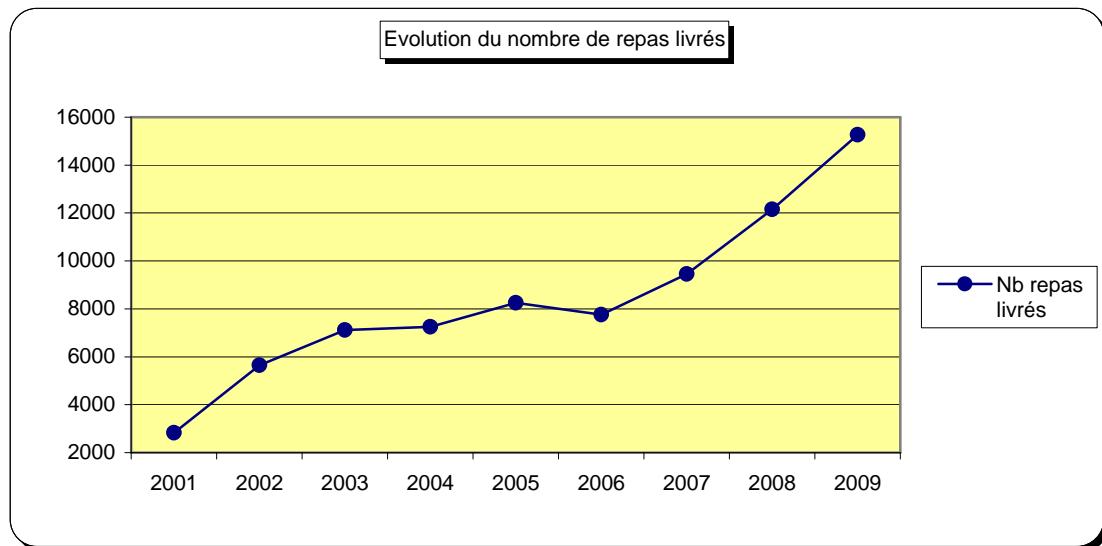
Le recrutement d'un deuxième agent de portage et le coût du véhicule supplémentaire qui en résulte ont engendré au 1^{er} novembre 2009 une révision à la hausse de la grille tarifaire. Les tarifs s'échelonnent désormais de 2.06 € à 10.32 €. Afin que toutes les personnes privées d'autonomie puissent bénéficier de ce service, le tarif qui leur est appliqué est déterminé en fonction de leurs revenus.

tranches	Ressources mensuelles au 01.11.2009		Tarif appliqu�� au 01.09.2008	Tarif appliqu�� au 01.11.2009
	personne seule	couple		
1	inf��rieures � 677.13 € (allocation de solidarit�� aux personnes âg��es janv. 2008)	inf��rieures � 1 147.14 € (allocation de solidarit�� aux personnes âg��es janv. 2008)	1.72 €	2.06 €
2	de 678 � 832 €	de 1 148 � 1 333 €	2.58 €	3.10 €
3	de 833 € � 1 048 €	de 1 334 € � 1 511 €	3.44 €	4.13 €
4	de 1 049 € � 1 351 €	de 1 512 € � 1 724 €	4.31 €	5.16 €
5	de 1 352 € � 1 550 €	de 1 725 € � 1 955 €	5.17 €	6.19 €
6	de 1 551 € � 1 778 €	de 1 956 € � 2 222 €	6.03 €	7.22 €
7	de 1 779 € � 2 023 €	de 2 223 € � 2 579 €	6.89 €	8.26 €
8	de 2 024 € � 2 364 €	de 2 580 € � 2 934 €	7.75 €	9.29 €
9	sup��rieures � 2 365 €	sup��rieures � 2 935 €	8.61 €	10.32 €

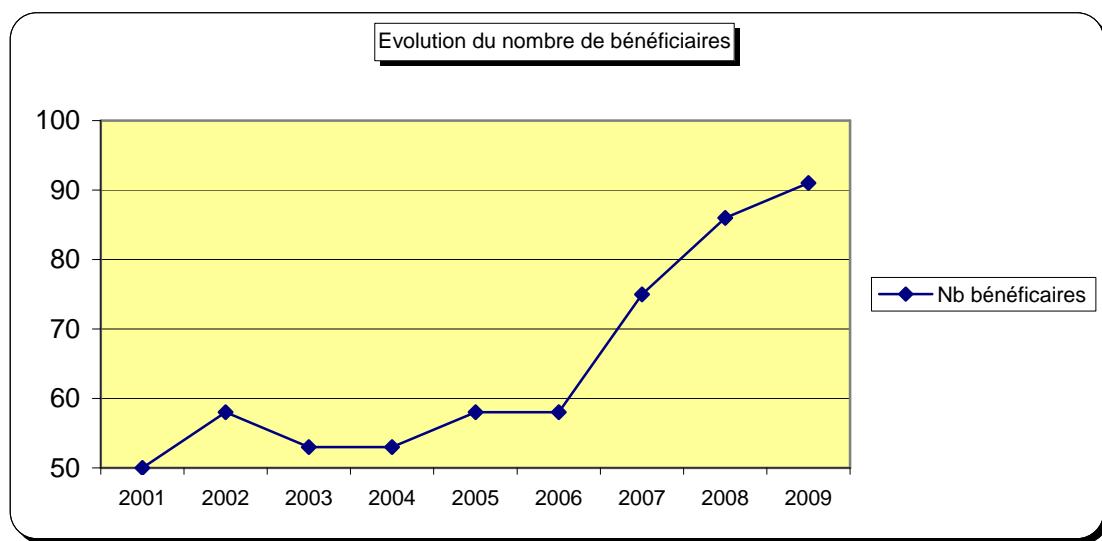
- **Bilan des repas livrés en 2009 :**

En 2009, **15 264 repas** ont été livrés au domicile de **91 bénéficiaires différents**, soit 5 de plus qu'en 2008. (contre 12 151 en 2008 et pour mémoire : 2 833 en 2001 pour 50 bénéficiaires). De fait, le nombre de repas commandés par bénéficiaire a nettement progressé. La consommation moyenne est passée de 141,29 repas par personne et par an en 2008 à **167.74 repas en 2009**, soit une augmentation moyenne de 26 repas par bénéficiaire (+ 18.40%).

- **Evolution du nombre de repas livrés :**



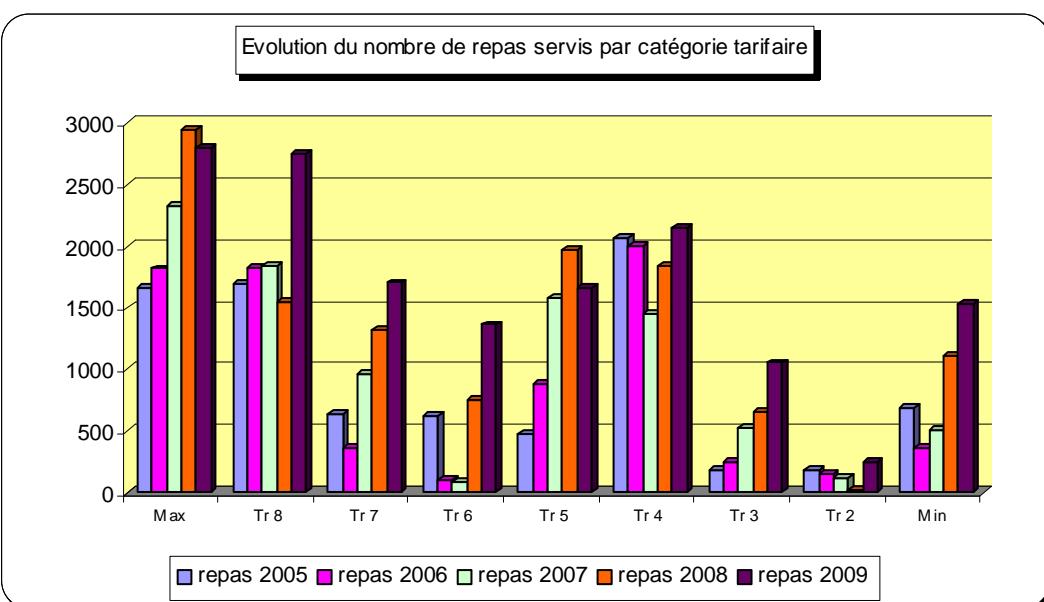
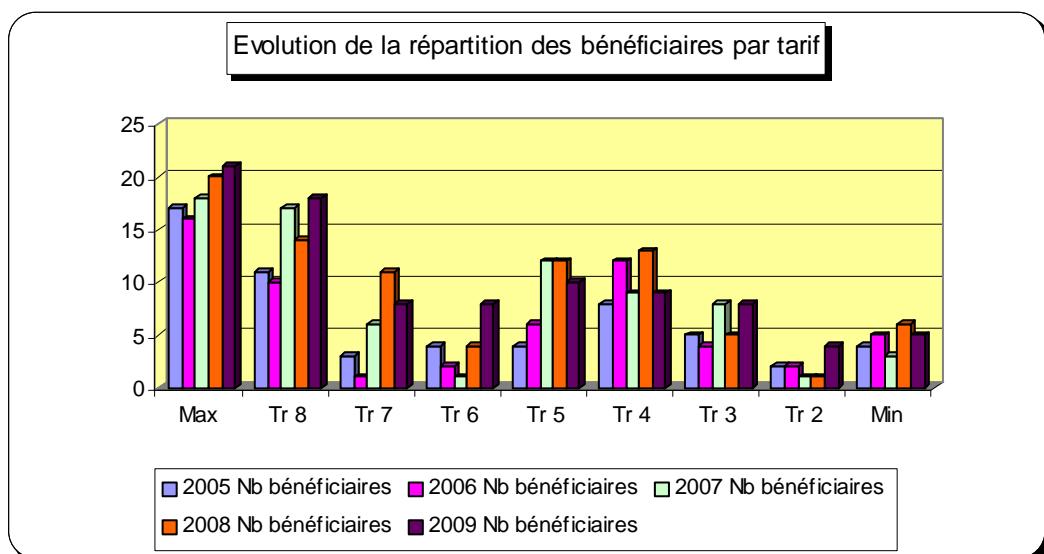
- **Evolution du nombre de bénéficiaires :**



- La participation des bénéficiaires se décompose comme suit :

Tarif	Maxi	Tranche 8	Tranche 7	Tranche 6	Tranche 5	Tranche 4	Tranche 3	Tranche 2	Mini	Total
Nb repas	2798	2756	1703	1361	1668	2146	1053	244	1535	15264
Nb bénéficiaires	21	18	8	8	10	9	8	4	5	91

- Evolution de la répartition des bénéficiaires et du nombre de repas servis par tarif :



Le montant total des factures payées en 2009 par le CCAS à SOGERES s'est élevé à **116 853.71 €** pour **15 324 repas** facturés (contre 96 189.64 € pour 12 186 repas en 2008).

La participation des bénéficiaires s'élève à **93 456,29 €** pour **15 264 repas** facturés (81 484,06 € pour 12 151 repas en 2008), soit uncoût net pour le CCAS de **23 974,42 €**.

Cette différence entre les repas facturés au CCAS et les repas facturés aux bénéficiaires, soit **60** repas à la charge du CCAS, s'explique pour **54** d'entre eux par le nombre de repas qui n'ont pas pu être décommandés dans les délais (48H avant la livraison) uniquement dans le cas de personnes décédées brutalement, hospitalisées en urgence ou dont la sortie de l'hôpital a été retardée au dernier moment. Les **6** repas restant correspondent à des repas livrés directement au CCAS dans le cadre d'un test de contrôle de la prestation SOGERES.

- **Petit suppléments aux repas livrés en 2009 :**

Les bénéficiaires du service de portage de repas à domicile peuvent être des personnes isolées. Le CCAS, en collaboration avec SOGERES, a eu la volonté d'apporter aux utilisateurs du service des attentions particulières tout au long de l'année :

- Le CCAS offre à l'occasion de l'anniversaire des usagers du service de portage de repas à domicile une demi bouteille de champagne.
- Le CCAS ainsi que SOGERES agrémentent d'une bouchée chocolatée les repas des personnes qui ont commandé un menu le dimanche de Pâques et le jour Noël.
- SOGERES a offert du vin à l'occasion de la sortie du Beaujolais le 3^{ème} jeudi de novembre.
- SOGERES offre à chacune des bénéficiaires du service de portage de repas une rose à l'occasion de la fête des grands mères.
- SOGERES offre également un brin de muguet à l'occasion du 1^{er} mai.

- **Commission des menus :**

Une commission des menus, réunissant des représentants de SOGERES, le CCAS et certains utilisateurs du service, se tient tous les deux mois. Les usagers peuvent exprimer leurs remarques sur les repas qui leur ont été servis et leurs souhaits sur les menus des mois à venir. Les propositions des menus suivants sont étudiées et modifiées si besoin.



- MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE

La médaille de la famille française a été créée le 26 mai 1920. Depuis cette date, différents textes ont été modifiés pour tenir compte de l'évolution de la société française.

Décret n°82-938 du 28 octobre 1982 :

"la Médaille de la Famille Française est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la nation".

Une seule médaille est attribuée pour la famille, le postulant peut-être le père ou la mère.

Critères d'attribution

- **Nationalité :** le postulant et tous les enfants doivent être de nationalité française. La médaille peut être accordée dans le cas où l'un des parents est étranger.

- **Situation familiale :**

Peuvent postuler à la médaille de la famille française :

- . les mères ou les pères mariés ayant eu au moins 4 enfants
- . les personnes veuves, divorcées ou séparées qui élèvent seuls leurs enfants
- . veuves de guerre qui ont élevé au moins 3 enfants
- . personnes ayant recueilli ou adopté des enfants

La médaille peut être accordée à titre posthume si la proposition est faite dans les deux ans qui suivent le décès de la mère ou du père.

- **Conditions relatives aux enfants :**

Sont considérés comme enfants de la famille :

- . les enfants légitimes ou ayant fait l'objet d'une légitimation adoptive
- . les enfants recueillis au foyer et qui sont à la charge permanente et effective de la famille depuis une durée suffisamment longue pour que la commission puisse apprécier l'engagement de la famille.

La médaille n'est pas attribuée aux assistantes maternelles rétribuées.

- **Age des enfants :** les deux aînés doivent avoir au moins 12 ans.

TYPE DE MEDAILLE	NOMBRE D'ENFANTS REQUIS
Médaille de bronze	4 ou 5 enfants (ou 3 pour les veuves de guerre)
Médaille d'argent	6 ou 7 enfants
Médaille d'or	8 enfants ou +

Avantage lié à la médaille

- **Carte améthyste :**

Cette carte donne la gratuité sur le réseau RATP et SNCF banlieue dans les transports d'Ile de France.

Dans le département des Hauts-de-Seine, les personnes titulaires de la médaille de la famille française peuvent demander la carte améthyste à partir de 60 ans (au lieu de 65 ans) sans conditions de ressources.

Obtention de la médaille

L'U.D.A.F. des Hauts-de-Seine est chargée par le Préfet d'assurer le secrétariat de ce service. Pour statuer, le Préfet prend l'avis de la commission départementale qui se réunit une fois par an (en mars ou avril), étudie chaque dossier et émet un avis favorable ou non.

A Sèvres, les candidats sont reçus par la conseillère en économie sociale et familiale du CCAS dans le courant du dernier trimestre de l'année.

Les documents à joindre au dossier sont :

- la photocopie intégrale du Livret de Famille
- les photocopies des cartes nationales d'identité des deux parents
- si le ou la candidate est divorcé(e) ou séparé(e), une copie intégrale du jugement prononçant le divorce ou la séparation de corps
- les certificats de scolarité pour tous les enfants en âge scolaire.

Diverses questions sur le parcours familial et professionnel du foyer sont alors posées aux candidats.

La cérémonie de remise des diplômes et médailles de la famille française a lieu à l'Hôtel de Ville en mai ou juin.

Postulants 2009

5 personnes se sont présentées en 2009 pour solliciter la médaille et **4** l'ont obtenue.
(pour mémoire : 7 en 2006, 16 en 2007, 13 en 2008).

Les 4 médailles de bronze ont été remises par Monsieur le Maire le 28 mai 2010.

Les récipiendaires étaient 4 femmes dont la moyenne d'âge est de 57 ans.

- LOISIRS, FETES ET CEREMONIES

1 - VOYAGES ET SORTIES :

3 voyages ont été organisés pour les seniors en 2009, dont 1 subventionné par la Ville :

- **Voyage subventionné :**

- **L'Italie du Sud : les Pouilles** : du 1^{er} au 8 avril : 20 participants
Le prix du voyage était fixé à 1 461 € par personne

- **Voyages non subventionnés :**

- **Prague**: du 22 au 29 septembre : 21 participants. Prix par personne 1 243 €
- **L'Alsace** : du 5 au 12 octobre 29 participants. Prix par personne : 1 025 €

En outre **5 sorties** à vocation culturelle d'une journée ont été organisées pour l'année 2009 : 40 à 50 personnes (de 35 à 45 €) . Avant Noël, un déjeuner au Paradis Latin (50€ par personne) à été proposé, suivi de la visite des illuminations à Paris : 90 personnes étaient présentes.

2 - FETES ET CEREMONIES :

	Rameaux	14 juillet	11 novembre
Nb de personnes au SEL	315	128	338
Nb de personnes à la maison de retraite Jean Rostand	70	70	80
TOTAL	385	198	418

Le prix d'un repas est de 70 € TTC, celui d'un goûter 18 €.TTC animation musicale comprise. Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer au banquet ou au goûter du 14 juillet, un colis repas est offert, au prix unitaire de 20 € :320 colis aux Rameaux et au 11 novembre et 270 le 14 juillet.

Avant Noël, les plus de 80 ans reçoivent une boîte de chocolats : 900 ballotins aux prix unitaire de 10 €.

Tous les centenaires reçoivent un bouquet de fleurs (80 €) pour leur centième anniversaire : **5 bouquets offerts en 2009.** (*pour mémoire 8 en 2007 et 4 en 2006*)

Un goûter musical est offert à l'occasion de la "semaine bleue", soit la troisième semaine d'octobre, avec un musicien et une chanteuse pour un coût de 1 200 €TTC. 80 personnes ont assisté à cette manifestation..

3 - AUTRES ACTIVITES :

- **Les séances d'Aquagym** : ont lieu tous les lundis et jeudis, pendant le temps scolaire, de 16h15 à 17h. : 40 personnes ont participé à cette activité sportive pour un prix de 71,70 € pour l'année.
- **Les cours de gymnastique** pour les seniors sont gérés par Dynamic Sèvres.

INTRODUCTION

Le CLIC Entour'âge, association loi 1901, financé par les mairies du territoire qu'il couvre ainsi que le Conseil Général des Hauts de Seine, fonctionne depuis maintenant trois ans. Au cours de l'année 2009, le CLIC a largement développé son activité toujours centrée sur ses différentes missions directement liées aux besoins des personnes âgées.

L'augmentation des personnes aidées est régulière depuis 2007 même si le nombre de nouvelles personnes aidées se stabilise légèrement sur l'année 2009. Nous constatons que de nombreuses situations (de niveau 1), que nous avons traitées à l'ouverture du CLIC, reviennent sous forme de « nouveaux dossiers de demandes ». En effet, les personnes sollicitent à nouveau le CLIC soit pour avoir des informations complémentaires, (le CLIC est donc bien repéré sur le terrain) soit car la situation se complexifie. Dans la réalité, le nombre d'entretiens n'est en pas en diminution. En effet, il est à noter que suite à l'augmentation de l'activité du CLIC, tous les entretiens téléphoniques ne peuvent être enregistrés, de façon systématique, dans le logiciel qui nous permet de suivre les situations (LOGICLIC). Nous privilégions les entretiens importants et essentiels au suivi et à la compréhension de la situation.

Après le temps consacré au repérage de l'activité du territoire, le CLIC participe à créer un véritable travail de partenariat avec les acteurs professionnels gravitant autour de la personne âgée maintenue à domicile. Les articulations ont été identifiées, fluidifiées et sont régulièrement réactualisées. Cependant les articulations avec certains partenaires peuvent encore être améliorées. Elles souffrent parfois de dysfonctionnements directement liés à des manques de communication adaptés ou à des professionnels en sous-effectifs.

La base de données est sans cesse enrichie de nouvelles ressources susceptibles de permettre des réponses les plus appropriées. Elle est régulièrement réactualisée.

Les réunions de coordination sont maintenant cadrées et ont lieu à un rythme régulier bien établi. Ces réunions permettent le recueil des critères de complexité, la circulation de l'information, la concertation sur les solutions possibles et un suivi des actions. Des réunions de synthèse sont également déclenchées par une demande émanant d'un ou plusieurs partenaires autour d'une situation particulière. Chaque réunion fait l'objet d'une convocation, d'un ordre du jour et d'un compte-rendu de réunion sous forme de tableau synthétique (de type « qui fait quoi »). Les situations complexes des personnes âgées concernées sont évoquées en accord avec la loi, le règlement de fonctionnement du CLIC (en cours de validation) et la charte éthique de la « personne accueillie ».

Les actions de prévention et d'information organisées par le CLIC sur son territoire d'activité continuent et se développent en se diversifiant. Une communication sur la programmation et le déroulement de ces actions est organisée en partenariat avec les responsables des différents supports d'informations municipaux.

Les salariées du CLIC ont été présentes sur plusieurs formations, colloques ou réunions d'information organisées par différentes structures ressources au niveau national.

Les mairies, reconnaissant le travail du CLIC et constatant le développement de son activité, ont accepté d'augmenter la surface d'accueil de son local. Cette augmentation nous permettra d'ouvrir en 2010 des « espaces » dédiés à la coordination et à l'information des professionnels, à la mise en place de projets d'accompagnement, de prévention et de formation à destination des personnes âgées du secteur.

L'augmentation et le développement des activités du CLIC Entour'âge ne peut désormais se concevoir sans une augmentation de personnel permettant un maintien de l'activité et de la qualité. Les salariées du CLIC souhaiteraient voir l'équipe s'étoffer de deux professionnels à mi-temps (Psychologue). Secrétariat/premier accueil).

I. Le CLIC au service d'une population

1. Les caractéristiques du territoire d'intervention du CLIC :

Le CLIC Entour'âge est intercommunal et couvre les communes de CHAVILLE, SEVRES, VILLE D'AVRAY.

Il correspond à un autre territoire d'intervention prédéfini :

- Le territoire des équipes médico-sociales de l'APA
- Le territoire du service social de la CRAMIF
- Le territoire de la CVS
- Le territoire des CCAS

2. Les caractéristiques de la population du territoire d'intervention du CLIC :

Source recensement INSEE 1999.

Tranches d'âge	Sexe Masculin		Sexe Féminin		Total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
<19 ans	6 586	26%	6 240	23%	12 826	25%
20-39 ans	7 606	30%	7 687	29%	15 293	29%
40-59 ans	6 659	27%	7 199	27%	13 858	27%
60-74 ans	2 906	12%	3 513	13%	6 419	12%
75 ou +	1 249	5%	2 259	8%	3 508	7%
TOTAL	25 006	100%	26 898	100%	51 904	100%

• Répartition des ménages d'1 personne sur le territoire du CLIC par sexe et tranche d'âge

Tranches d'âge	Sexe Masculin		Sexe Féminin		Total	
	%	nombre	%	nombre	%	
60-74 ans	352	57%	976	46%	1 328	64%
75-79 ans	112	18%	444	21%	556	27%
80 ans et plus	156	25%	696	33%	852	9%
Total	620	100%	2 116	100%	2 736	100%

- **Répartition de la population par commune**

Communes	Population totale	60 ans et +		60 -74 ans		75 ans et +	
		nombre	%	nombre	%	nombre	%
Chaville	17 956	3 772	21%	2 417	13.5%	1 355	7.5%
Sèvres	22 555	3 911	17.3%	2 507	11.1%	1 404	6.2%
Ville-d'Avray	11 393	2 244	19.7%	1 495	13.1%	749	6.6%
Total	51 904	9 927	19.1%	6 419	12.4%	3 508	6.8%

3. Les acteurs existants sur le territoire d'intervention du CLIC :

- **Les établissements de soins** : hôpitaux ou cliniques, avec service de gériatrie et service social, SSIAD,
- **Consultation mémoire**
- **Les services d'aide à domicile** : Service d'aide ménagère, Service de garde à domicile, Service de portage de repas à domicile, Téléalarme, Transport et accompagnement, Bricolage, Jardinage
- **Les établissements d'hébergement** : Maisons de retraite ou EHPAD, Maisons de convalescence, Hébergement temporaire, Accueil de jour
- **Les services sociaux** : CCAS, CRAMIF, Service social du Conseil Général CVS, APA

- **Les professionnels de santé libéraux** :

Nombre de médecins généralistes
 Nombre d'infirmiers
 Nombre de kinésithérapeutes
 Nombre de pharmaciens
 Nombre de pédicures podologues
 Nombre de dentistes
 Nombre d'orthophonistes
 Nombre d'ergothérapeutes

Chaville	Sèvres	Ville-d'Avray
17	14	5
6	1	3
7	15	5
8	9	5
4	4	2
11	17	7
4	6	5
0	0	0

- **Les associations socioculturelles** : Nombre de clubs ou associations de retraités > 20
- **Les services d'information** : Organismes ou associations d'information juridique

4. L'environnement institutionnel du CLIC :

		Institutions de la politique vieillesse	Missions principales	Domaines potentiels de partenariat avec le CLIC
Niveau local (commune et intercommunalité)				
Niveau local (commune et intercommunalité)	Services d'aide à domicile	CCAS	CCAS (3 communes)	<ul style="list-style-type: none"> - Portage de repas. - Téléalarme. - Transport. - Administratifs des dossiers d'aides légales. - SSIAD (Chaville). <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions de coordination. - Participation au Comité de Pilotage. - Participation aux groupes de travail. - Participation aux visites à domicile conjointe (Chaville)
		SAM AREPA		<ul style="list-style-type: none"> - Maintien à domicile. <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions de coordination. - Participations aux groupes de travail. - Participation au Comité de Pilotage. - Participation aux visites à domicile conjointes.
		Autonomie Service		<ul style="list-style-type: none"> - Maintien à domicile.
	Etablissements d'hébergement	Association Intercommunale de Maintien à Domicile		<ul style="list-style-type: none"> - Maintien à domicile. <ul style="list-style-type: none"> - Participations ponctuelles aux réunions de coordination
		EHPAD Jean Rostand (Sèvres)		<ul style="list-style-type: none"> - Hébergement permanent et temporaire. <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions de coordination. - Participation aux groupes de travail. - Participation au Comité de Pilotage.
		EHPAD AREPA Champfleury (Sèvres)		<ul style="list-style-type: none"> - Hébergement permanent et temporaire. <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions de coordination. - Participation aux groupes de travail. - Participation au Comité de Pilotage.
		EHPAD Villa Beausoleil (Chaville)		<ul style="list-style-type: none"> - Hébergement permanent et temporaire. <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions de coordination. - Participation aux groupes de travail. - Participation au Comité de Pilotage.
		Villa des Sources (Ville-d'Avray)		<ul style="list-style-type: none"> - Hébergement permanent. <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions de coordination.
		Foyer Logement "Les sapins bleus" (Ville-d'Avray)		<ul style="list-style-type: none"> - Hébergement permanent et temporaire.

	Centre Hospitalier des Quatre Villes		<ul style="list-style-type: none"> - Participation au Comité de Pilotage. - Participation aux réunions de coordination. - Participation aux groupes de travail.
	SSIAD de Chaville	<ul style="list-style-type: none"> - Soins infirmiers. - Soins d'hygiène. - Aides spécifiques dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions de coordination. - Participation aux groupes de travail. - Participation aux visites à domicile conjointes.
Offre de soins	Association Croix Rouge Française : SSIAD (Sèvres)	<ul style="list-style-type: none"> - Soins infirmiers. - Soins d'hygiène. - Aides spécifiques dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions de coordination. - Participation aux groupes de travail. - Participation aux visites à domicile conjointes.
	SSIAD de St Cloud (Ville-d'Avray)	<ul style="list-style-type: none"> - Soins infirmiers. - Soins d'hygiène. - Aides spécifiques dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions de coordination.
Divers	CMP (3 secteurs)	<ul style="list-style-type: none"> - Centres médicopsychologiques : établissements publics qui regroupent une équipe pluridisciplinaire et proposent une offre de soins psychologiques et psychiatriques pris en charge par la Sécurité Sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au Comité de Pilotage. (Chaville)
	Police / Pompiers	<ul style="list-style-type: none"> - Service d'urgences 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation ponctuelle dans les situations d'urgences.

	Institutions de la politique vieillesse	Missions principales	Domaines potentiels de partenariat avec le CLIC
Niveau départemental	Conseil Général	<ul style="list-style-type: none"> - APA - CVS : Assistante sociale de secteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions de coordination. - Participation au Comité de Pilotage. - Participation au groupe de travail. - Participation aux visites à domicile conjointes.
	SOLRES	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la maltraitance - Formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Commission technique multi professionnelle avec préconisation d'actions. - Participations et soutiens ponctuels dans le cadre de situation complexe.
	CODERPA	Conseil sur la politique vieillesse	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au Comité de Pilotage
	France Alzheimer	<ul style="list-style-type: none"> - Information, orientation, écoute, actions de prévention pour les aidants familiaux, les professionnels dans le cadre de la d'Alzheimer. 	<ul style="list-style-type: none"> - Permanence au CLIC Entour'âge pour les 3 communes

	Institutions de la politique vieillesse	Missions principales	Domaines potentiels de partenariat avec le CLIC
Niveau régional	CRAMIF	<p>Versements des pensions de retraite</p> <p>Action sociale auprès des personnes âgées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participations ponctuelles aux réunions de coordination. - Participation au groupe de travail. - Participation aux visites à domicile conjointe

5. Le partenariat et les ressources économiques

- Partenaires et financeurs du CLIC dans le cadre d'une subvention annuelle de fonctionnement**

Nom de l'organisme partenaire	Montant du financement Année 2006	Montant du financement Année 2007	Montant du financement Année 2008	Montant du financement Année 2009
Conseil général 92	66 000 €	76 064 €	76 704 €	76 704 €
Chaville	13 490 €	27 000 €	27 000 €	28 415,71 €
Sèvres	16 950 €	34 000 €	33 900 €	35 703,74 €
Ville-d'Avray	17 120 €	8 560 €	17 120 €	17 671,05 €
TOTAL	113 560 €	145 624 €	154 724 €	158 494,50 €

*La commune de Ville-d'Avray a subventionné une année entière sur l'année 2006, au lieu de 50%, c'est pourquoi sa subvention pour l'année 2007 a été réduite de moitié.

- Montant de la subvention complémentaire pour les travaux du 1^{er} local 170 Grande Rue**

Nom de l'organisme partenaire	Montant du financement Année 2008
Chaville	13 386 €
Sèvres	17 384 €
Ville-d'Avray	8 780 €
TOTAL	39 550 €

- Montant de la subvention complémentaire pour les travaux du 2^{ème} local 170 Grande Rue**

Nom de l'organisme partenaire	Montant du financement Année 2009
Chaville	12 481,23 €
Sèvres	15 681,81 €
Ville-d'Avray	7 920,28 €
TOTAL	36 083,32 €

II – FONCTIONNEMENT DU CLIC

1. L'accueil du public

Le CLIC est ouvert de 9H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30.

Tél : 01 41 14 50 96 - Fax : 01 41 14 51 72 - adresse électronique : clicentourage92@free.fr

L'accueil du public se fait sur rendez-vous aux mêmes horaires, et sans rendez-vous du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30. En cas d'absence (réunion à l'extérieur ou visite à domicile) l'accueil téléphonique continue d'être assuré car la ligne téléphonique est transférée sur le téléphone portable du CLIC ou sur répondeur. En dehors des heures d'ouverture au public, le relais est assuré par les services qui travaillent 24/24h : Hôpitaux, police, pompiers, etc... pour la prise en charge des situations d'urgence.

2. Les compétences humaines

Secteur	Qualification	% ETP	Statut
Médico-social	Marie-Axelle ABADIE Coordinatrice (<i>Infirmière diplômée d'Etat</i>)	100	Salariée
	Aurélie CRÉPON Assistante de coordination (<i>master Sciences de la motricité. Spécialité : Vieillissement, Handicap, Mouvement et Adaptation</i>)	100	Salariée
Médical	Docteur Christine BAUDRY Médecin Gériatre	1 jour/mois	Vacataire

La convention entre la direction du Centre Hospitalier des Quatre Villes et le président de l'association CLIC Entour'âge permettant la mise à disposition d'un médecin gériatre pour une collaboration à raison d'une journée mensuelle a été mise en place à compter du mois d'avril 2009. Conformément à la demande émise lors du dernier Comité de Pilotage, un courrier de proposition du poste de médecin gériatre du CLIC a été envoyé à tous les médecins libéraux du secteur. Le CLIC a reçu une réponse qui n'a pas été suivie d'effet.

Sur l'année 2009, 5 vacations ont eu lieu et ont permis de suivre et de résoudre plusieurs situations complexes (institutionnalisation, hospitalisation, lien avec médecin traitant et hospitalier sur situation de maltraitance, par exemple).

Le bilan est très positif et cette collaboration a permis de dénouer plusieurs situations très complexes relativement rapidement.

3. Les locaux

Le CLIC Entour'âge dispose d'un local de 50 m² composé de deux bureaux adaptés pour recevoir deux entretiens confidentiels en même temps, d'une petite salle de réunion pouvant contenir maximum 6 personnes et d'un petit espace d'accueil et d'attente.

Il est situé au carrefour des trois communes et fait directement face au centre hospitalier local. Il est accessible aux personnes handicapées et est situé dans une contre allée permettant l'arrêt/dépose de passagers en voiture. Disposant d'un fléchage au niveau des grands axes routiers de la ville de Sèvres, il est facilement repérable. Il est accessible par les transports en commun.

Le CLIC a obtenu le soutien financier des mairies pour augmenter sa surface d'accueil de 50 m². Ouverture début 2010.

1) La coordination des professionnels :

a- La coordination autour de la personne âgée :

Une fiche de signalement qui permet d'interpeller le CLIC sur une situation pour demander une concertation en réunion de coordination.

Une fiche de liaison ville/Hôpital-Hôpital/Ville a été réalisée en groupe de travail.

Des réunions de coordination ou de synthèse sont mises en place

REUNIONS DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE

Cette réunion a lieu le 3^{ème} lundi de chaque mois.

Elle réunit tous les partenaires impliqués dans la coordination. Une convocation, avec ordre du jour, est envoyée par le CLIC une semaine avant. Un compte-rendu est rédigé après chaque réunion et envoyé aux partenaires de la coordination.

Les objectifs de cette réunion sont :

- Faire circuler les informations concernant le domaine de la gérontologie
- Présenter des situations complexes et les travailler sous forme de concertation pluridisciplinaire.
- Obtenir dans la mesure du possible un tableau « situation(s)-problématique(s)-action(s) »
- Assurer un suivi des situations.

REUNION DE SYNTHESE

Cette réunion est organisée à la demande d'un professionnel, d'une personne âgée ou de sa famille. Elle a pour objectif d'organiser et de planifier un plan d'action vis-à-vis d'une situation complexe. Seuls professionnels impliqués dans la prise en charge de la personne âgée sont invités à participer à cette réunion.

Un compte-rendu écrit est systématiquement rédigé par le CLIC et adressé aux partenaires convoqués.

Dans tous les cas ces deux types de réunions respectent les règles déontologiques et légales liées au partage d'informations confidentielles. La personne âgée est informée du passage de son dossier en réunion. En cas d'opposition de sa part, la situation sera présentée anonymement. Dans le cadre de conditions exceptionnelles (ex mise en danger), l'anonymat peut être levé.

III - Bilan d'activité du CLIC en 2009

A. Les actions individuelles

Depuis la création du CLIC Entour'âge, 721 personnes âgées ont été aidées.

- **Répartition des personnes aidées depuis l'ouverture du CLIC en 2007 :**

	Chaville	Sèvres	Ville-d'Avray	Sans renseignement	Hors territoire
Personnes aidées	199	342	128	6	46

- Récapitulatif de l'activité depuis 2007 :

	2007	2008	2009
Nombre de personnes âgées aidées	181	321	429
Répartition par sexe	113 femmes 68 hommes	221 femmes 100 hommes	288 femmes 141 hommes
Nouvelles personnes aidées	181	259	281
Moyenne d'âge	82 ans	82 ans	81 ans
Nombre d'entretiens	1 365	3 670	3 571

L'augmentation des personnes aidées est régulière depuis 2007.

Le nombre de **nouvelles** personnes aidées se stabilise légèrement sur l'année 2009.

Nous constatons également que de plus en plus de situations que nous avons traitées à l'ouverture du CLIC reviennent sous forme de « nouveaux dossiers de demandes ». En effet, les personnes sollicitent à nouveau le CLIC, soit pour avoir des informations complémentaires, (le CLIC est donc bien repéré sur le terrain), soit car la situation se complexifie.

- *Tableau de bord*

Selon le rapport CG 92 version 2.0

Personnes aidées (en début de période) -	104
Personnes aidées de nouveau -	44
Personnes aidées pour la 1ère fois -	281
Personnes aidées (en fin de période) -	78
PERSONNES AIDEES SUR LA PERIODE -	429
Dossiers de demandes (en début de période) -	104
Dossiers de demandes (nouveaux) - <i>Selon le rapport du CG 92 : nombre de dossiers de niveau 1, 2 et 3 ouverts pendant l'exercice 2009.</i>	384
Dossiers de demandes (en fin de période) - <i>Selon le rapport du CG 92 : nombre de dossiers non clôturés au 31/12/2009 de niveau 1, 2 et 3.</i>	78
DOSSIERS DE DEMANDES SUR LA PERIODE	488
ENTRETIENS - <i>Il faut noter que le CLIC Entour'âge enregistre tous les entretiens concernant les situations dans l'onglet « entretien ». En conséquences, les entretiens avec les professionnels ne se distinguent pas des entretiens avec les personnes âgées ou l'entourage.</i>	3571
LES DEMANDES AUPRES DES PROFESSIONNELS - <i>(autres que suivi de situations)*</i>	7
LES DEMANDES DES PROFESSIONNELS - <i>(autres que suivi de situations)*</i>	5
Les plans d'aide (en début de période)	70
Les plans d'aide (nouveaux)	43
Les plans d'aide (en fin de période)	48
PLANS D'AIDE SUR LA PERIODE	113
REUNIONS ET EVENEMENTS	138

* Faute de temps, les données correspondant à ces deux items n'ont pas été correctement complétées dans LOGICLIC.

- *Volume de l'activité*

1. Nombre total de dossiers à la fin de l'exercice (c'est-à-dire au 31.12.2009). Selon le guide INSERM : nombre de dossier de niveau 2 et 3 non clôturé au 31/12/2009.	60
2. Nombre total de dossiers à la fin de l'exercice précédent (c'est-à-dire au 31.12.2008. Ce sont les dossiers comptabilisés à l'issue de l'année précédente).	85
3. Nombre de nouveaux dossiers durant l'exercice (c'est-à-dire les dossiers de niveaux 2 et 3 ouverts pendant l'exercice 2009).	95
4. Nombre total de dossiers à la fin de l'exercice précédent ayant fait l'objet d'au moins une intervention pendant cet exercice.	65

- *Répartition des 120 dossiers de niveau 2 et 3 fermés en 2009 en fonction du motif de fermeture :*

Motif de fermeture	Nombre de dossiers de niveau 2 et 3 fermés pendant l'exercice	Effectif
		120
APA	22	
Dossier dormant	12	
Dossier traité	55	
Décès	11	
Déménagement	4	
Entrée en institution	11	
Hospitalisation	1	
Refus	1	
Sans suite	3	

Bilan des 429 personnes aidées

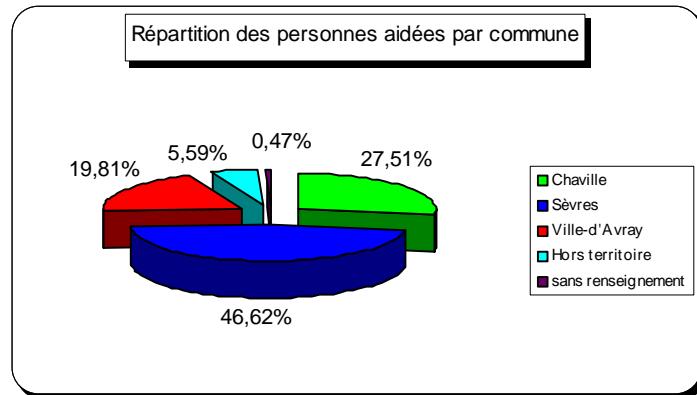
- *Répartition des 429 personnes aidées en fonction du sexe :*

Sexe	Nombre de personnes aidées	Effectif
		429
Femme	288	
Homme	141	

- *Répartition des 429 personnes aidées en fonction des communes*

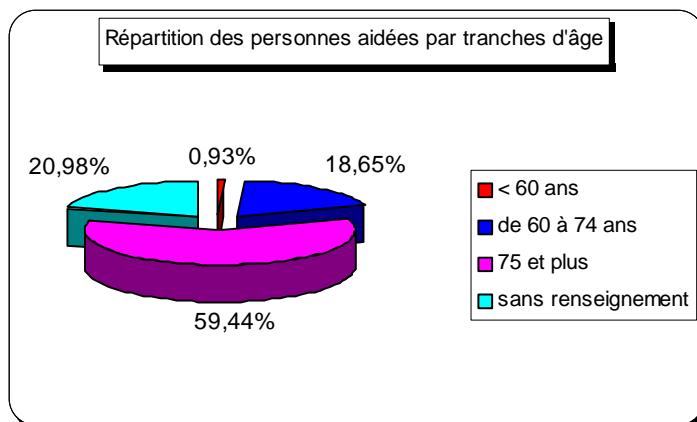
Commune	Nombre de personnes aidées	Effectif
		429
Chaville	118	
Sèvres	200	
Ville-d'Avray	85	
Hors territoire	24	
Sans renseignement	2	

La répartition des personnes aidées par commune est représentative de la population de chaque commune. Les personnes hors territoire sont réorientées vers les ressources identifiées et adaptées.



- Répartition des 429 personnes aidées en fonction des tranches d'âge***

Tranches d'âge	Nombre de personnes aidées	Effectif
		429
< 60 ans		4
De 60 à 74 ans		80
De 75 et plus		255
Sans renseignement		90



Bilan des 97 personnes aidées dans le cadre du suivi

- Répartition des 97 personnes aidées dans le cadre d'un suivi en fonction de l'âge***

Age	Nombre de personnes aidées dans le cadre d'un suivi	Effectif
		97
	>= 60 et >75 ans	18
	>= 75 et < 85 ans	32
	>= 85 et < 95 ans	37
	95 ans et plus	9
	Sans renseignement	1

- Répartition des 97 personnes aidées en fonction de leur situation familiale**

Nombre de personnes aidées dans le cadre d'un suivi		Effectif
		97
Situation familiale	Concubin	2
	Célibataire	20
	Divorcé (e)	6
	Marié (e)	17
	Séparé (e)	1
	Veuf (ve)	51

- Répartition des 97 personnes aidées en fonction de la commune**

Nombre de personnes aidées dans le cadre d'un suivi		Effectif
		97
Commune	Chaville	27
	Sèvres	50
	Ville-d'Avray	20

- Répartition des 97 personnes aidées en fonction du type de lien avec l'aidant principal**

Nombre de personnes aidées dans le cadre d'un suivi		Effectif
		97
Type de lien avec aidant principal	Conjoint (e)	7
	Enfant (s)	11
	Frère / sœur	2
	Neveu / nièce	2
	Voisin (e)	2
	Sans renseignements	73

Il est à noter qu'il est difficile de repérer réellement l'aidant principal.

- Répartition des 97 personnes aidées en fonction de la condition de vie**

Nombre de personnes aidées dans le cadre d'un suivi		Effectif
		97
Condition de vie	Avec une autre personne	4
	Avec descendant	4
	En couple	20
	En couple avec une autre personne	1
	Seul (e)	67
	Sans renseignement	1

- Répartition des 97 personnes aidées en fonction du type d'habitat**

Nombre de personnes aidées dans le cadre d'un suivi		Effectif
		97
Type d'habitat	Appartement confort adapté	29
	Appartement confort non adapté	24
	Appartement non confortable	6
	Foyer travailleur immigré	1
	Pavillon confort adapté	6
	Pavillon confort non adapté	20
	Pavillon non confortable	4
	Sans renseignement	7

Bilan des 488 dossiers de demandes

- Répartition des 488 dossiers de demandes en fonction des niveaux**

Nombre de dossiers de demandes		Effectif
		488
Niveau	Niveau 1 : demande d'information, orientation	308
	Niveau 2 : demande d'évaluation sans prise en charge	82
	Niveau 3 : demande de prise en charge	98

- Répartition des 488 dossiers de demandes en fonction de la durée totale de suivi**

Nombre de dossiers de demandes		Effectif
		488
Durée totale de suivi	< 1 mois	272
	De 1 à 2 mois	36
	De 2 à 3 mois	25
	De 3 à 4 mois	15
	De 4 à 5 mois	17
	De 5 à 6 mois	13
	De 6 à 1 an	45
	De 1 an à 2 ans	50
	Plus de 2 ans	15

Certaines situations complexes demandent un accompagnement et un suivi constant par le CLIC et les partenaires.

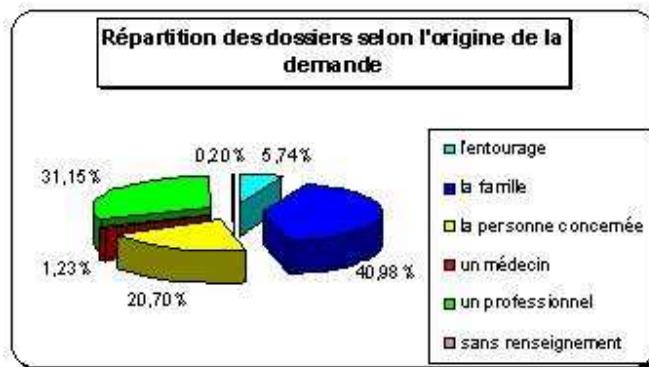
- Comment les demandeurs des 488 dossiers de demandes ont-ils connu le service ?**

Nombre de dossiers de demandes		Effectif
		488
Moyen de connaître le service	Associations	9
	Autre	9
	Bouche à oreille	79
	CG92	11
	Déjà connu	68
	Demande faite par un médecin	6
	Demande faite par un professionnel	152
	Hôpital / Clinique	15
	Internet	7
	Mairie	59
	Médecin traitant	19
	Presse	21
	Professionnel de santé	8
	Service d'aide à domicile	8
	Structure d'accueil	13
	Sans renseignement	4

Nous pouvons noter que le « bouche à oreille » fonctionne de mieux en mieux et que les différents articles diffusés dans les journaux communaux sont profitables.

- Répartition des 488 dossiers de demandes en fonction de l'origine de la demande**

	Nombre de dossiers de demandes	Effectif
		488
Origine	L'entourage	28
	La famille	200
	La personne concernée	101
	Un médecin	6
	Un professionnel	152
	Sans renseignement	1



Nous constatons que la personne concernée et la famille sollicitent de plus en plus le CLIC d'elles-mêmes. La nouvelle implantation géographique du CLIC a été bénéfique à ce repérage. Les médecins signalant des situations sont 6, mais les médecins étant à l'origine d'une orientation vers le CLIC sont 19 (cf. tableau ci-dessus).

- Répartition des 488 dossiers de demandes en fonction des catégories de professionnel à l'origine de la demande**

	Nombre de dossiers de demandes	Effectif
		488
Catégorie de professionnel à l'origine de la demande	Médecin traitant	6
	Aide à domicile	3
	APA 92	12
	Associations	3
	CCAS	1
	CLIC coordination	51
	Commissariat	1
	CVS 92	20
	Emploi direct	2
	Hébergement	34
	Hôpital / clinique	2
	IDE libéral(e)	4
	Logement	5
	Paramédical autre	329
	Par la personne âgée ou la famille	2
	Réseau de soins	13
	SSIAD	1
	Sans renseignement	6

Les principaux professionnels qui positionnent le CLIC sont majoritairement des professionnels qui travaillent en étroite collaboration avec le CLIC.

- **Répartition des 488 dossiers de demandes en fonction des communes**

Commune	Nombre de dossiers de demandes	Effectif
		488
Chaville	130	
Sèvres	239	
Ville-d'Avray	93	
Hors territoire	26	

- **Répartition des 410 dossiers clôturés en 2009 en fonction du motif de fin de suivi**

Motif de fin de suivi	Nombre de dossiers clôturés	Effectif
		410
APA	29	
Décès	14	
Déménagement	5	
Dossier dormant	17	
Dossier traité	306	
Entrée en institution	21	
Hospitalisation	2	
Refus	5	
Sans suite	11	

- **Répartition des 1 368 informations ou aides retenues par le service sur les 488 dossiers de demandes**

Catégories des informations ou aides retenues par le service	Informations et/ou aides retenues par le service	Effectif
		1 368
Vie à domicile	615	
Accès aux droits	237	
Structure d'accueil	142	
Offre de soins	121	
Accompagnement	170	
Prévention / éducation	7	
Logement	42	
Pas de catégories	14	

Dans l'ensemble, nous constatons une augmentation progressive des différentes catégories d'informations. Cependant, la catégorie « vie à domicile » est en très haute augmentation. Dans cette catégorie, trois informations demandées ou mises en place par le CLIC augmentent nettement : « aide à domicile », « accompagnement fin de vie » et « évaluation CLIC ». Elles sont significative de l'activité et de l'orientation du CLIC Entour'âge.

La nécessité de mettre en place une aide financière dans le cadre d'un plan d'accompagnement à domicile apparaît clairement par une augmentation des dossiers « demandes APA » pour les personnes en perte d'autonomie. L'item permettant de repérer les aides financières mises en place pour les personnes encore assez autonomes (GIR 5 et 6) n'étant pas identifié clairement, une analyse fiable reste difficile à faire.

Le CLIC constate que le besoin d'aides financières est important dans le cadre des plans d'accompagnement.

- Répartition des 113 plans d'aide en cours en fonction des professionnels intervenus**

	Plan d'aide	Effectif
Professionnels intervenus	Accueil de jour Jean Rostand	1
	A votre service	1
	Age d'or service	4
	Alzheimer aidant assistance	4
	APA 92	1
	Assistance plus	1
	Assistante de vie privée	7
	Association « aide et maintien à domicile »	4
	Au bout du Fil	3
	CCAS de Chaville	2
	Chez soi	1
	Conférence St Vincent de Paul	3
	Domidom service matériel médical	1
	Domusvi	2
	EHPAD Jean Rostand	2
	Equipe mobile d'accompagnement et de soins palliatifs	3
	HAD AP-HP	1
	Hôpital les abondances	1
	IDE libéral (e) de Sèvres	3
	IDE libéral (e) de Ville-d'Avray	2
	IDE libéral (e) de Chaville	6
	Kinésithérapeute	2
	Le Majordome Senior	19
	Matériel médical	2
	Nurse Alliance	6
	Orthophoniste	2
	Petit-fils	1
	Petit bus du Val de Seine	1
	Portage de repas Chaville	8
	Portage de repas Sèvres	23
	Portage de repas Ville-d'Avray	1
	Portage de repas Villa Beausoleil	1
	Réseau Epsilon	1
	SAM AREPA Sèvres	26
	SAM AREPA Chaville	12
	Saveurs et Vie	5
	SSIAD de Chaville	3
	SSIAD de Sèvres	7
	SSIAD de Ville-d'Avray	2
	Taxi service	1
	Téléalarme de Chaville	6
	Téléalarme de Sèvres	15
	Téléalarme de Ville-d'Avray	5
	Vittalliance	1

Il est difficile de mettre à jour les plans d'aide (des situations qui sont en suivies, niveau 3) car ils sont modifiés régulièrement suite à des hospitalisations, des changements de prestataires ou de rythmes. Le CLIC Entour'âge essaie de suivre ces modifications régulièrement. Mais cela demanderait un suivi proche du mode « gestionnaire de cas », ce que le CLIC ne peut pas faire par manque de moyens.

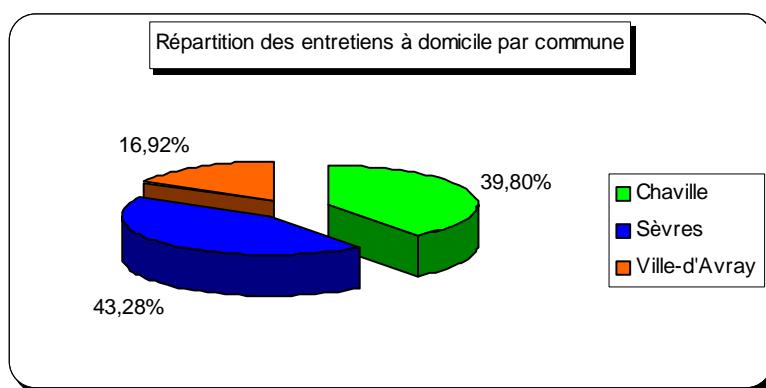
Bilan des 3 571 entretiens

- Répartition des 3 571 entretiens en fonction du mode de contact*

Mode de contact	Nombre d'entretiens	Effectif
		3571
À domicile	201	
Au CLIC	278	
Autre	45	
Courrier	54	
Directement	64	
Email	264	
Fax	59	
Répondeur	144	
Téléphonique	2462	

- Répartition des 201 entretiens à domicile en fonction de la commune*

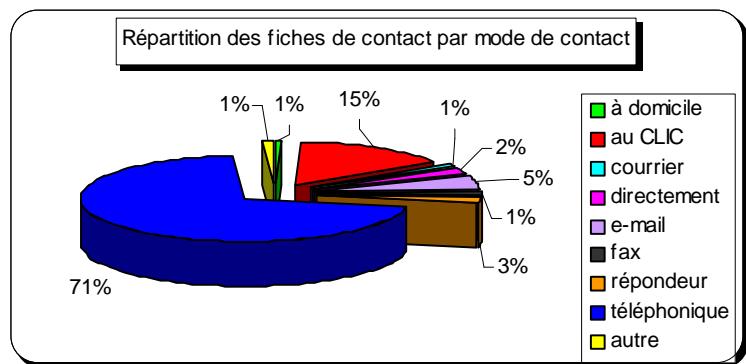
Commune	Nombre d'entretiens à domicile	Effectif
		201
Chaville		80
Sèvres		87
Ville-d'Avray		34



Bilan des 890 fiches de contact

Nombre total de fiches de contact durant l'exercice <i>Définition : selon le guide Inserm, une fiche de contact correspond à tous les entretiens de niveau 1 plus les premiers entretiens des niveaux 2 et 3.</i>	890
À noter : sur le territoire du CLIC Entour 'âge, les CCAS restent « accueil de proximité » pour tout ce qui concerne les renseignements aux personnes âgées.	

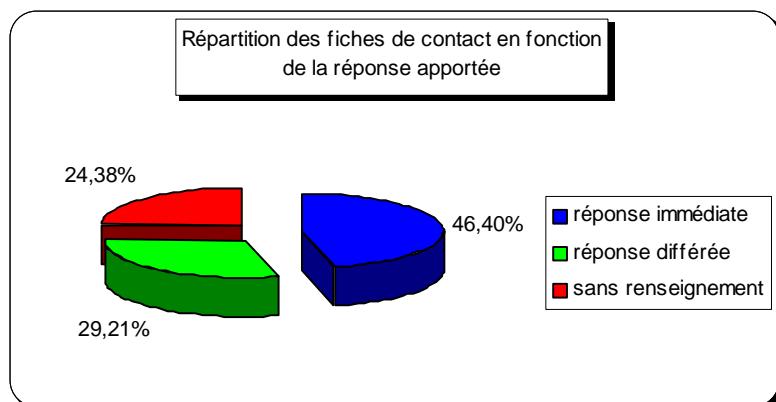
- Répartition des 890 fiches de contact en fonction du mode de contact



- Répartition des 890 fiches de contact en fonction du motif principal du contact (un seul motif par contact)

Motif du contact	Nombre de fiches de contact	Effectif
		890
Vie à domicile	242	
Accès aux droits	51	
Structure d'accueil	46	
Offre de soins	77	
Accompagnement	211	
Prévention / éducation	4	
Logement	26	
Pas de catégorie	233	

- Répartition des 890 fiches de contact en fonction du mode de réponse apportée



La coordination des professionnels :

- Répartition des 138 réunions en fonction du type de réunion

Type de réunion	Nombre de réunions	Effectif
		138
Action collective	Action collective	19
	COPIL	1
	Groupe de travail	20
	Rencontres partenaires	51
	Réunion de coordination	8
	Réunion de service	11
	Réunion thématique	2
	Synthèse	11

LA REUNION DE COORDINATION

Reprise des réunions de coordination gérontologiques de façon formelle :

Chaque réunion de coordination a fait l'objet de la part du CLIC :

- d'une convocation avec ordre du jour
- d'une animation de réunion
- d'un compte-rendu

Pendant l'exercice de 2009, il y a eu 8 réunions de coordination.

21 nouvelles situations complexes ont été évoquées dont 4 en anonyme.

Un suivi est réalisé pour chaque situation pendant environ 3 mois.

Chaville	Sèvres	Ville-d'Avray
Nb de situations évoquées	Nb de situations évoquées	Nb de situations évoquées
12 dont 3 en anonyme	9 dont 1 en anonyme	0

LA REUNION DE SYNTHESE

Pendant l'exercice de 2009, il y a eu 14 réunions de synthèse où il a été évoqué 13 situations. Une situation a nécessité deux réunions de synthèse.

Chaque réunion de synthèse a fait l'objet de la part du CLIC :

- d'une animation de réunion
- d'un compte-rendu

B. Les actions collectives

1) La communication externe :

Population visée : Personnes âgées, Familles, Responsables locaux, Structures d'hébergement, Services d'aides à domicile, Professionnels de santé, Services sociaux, Associations ou organismes de retraités.

Supports utilisés : plaquettes, tracts, presse locale, réunions d'information, Internet.

Le CLIC s'appuie sur des relais pour diffuser cette information : Service d'aide ou de soins à domicile, Caisse de retraite, Association de retraités (club 3^{ème} âge), Mairies ou Conseil général (CCAS/CVS/APA), Professionnels de santé libéraux, Pharmacies, SSIAD, CH des Quatre Villes.

2) Les actions d'information, de prévention et d'éducation :

➤ "SEMAINE BLEUE" organisée par le CCAS de Chaville du 19 au 25 octobre 2009.

- Organisation d'une réunion d'information : "**Les modifications du sommeil liées à l'âge, comment mieux dormir ?**".

L'objectif de cette réunion était d'informer les personnes âgées du territoire (et leur entourage) sur :

- Les modifications habituelles du sommeil avec l'âge.
- Les conséquences d'un sommeil non réparateur.
- Comment respecter ses rythmes biologiques en matière de sommeil ?
- La place des somnifères chez le retraité.
- Que faire pour mieux dormir avec l'âge et que faire quand on est réveillé ?

Cette réunion d'information a eu lieu à l'Atrium de Chaville le 22 octobre 2009.

Fréquentation : environ 50 personnes ont participé à cette conférence animée par un médecin gériatre, membre de la Société de Gériatrie et de Gérontologie d'Ile de France.

➤ **CONFERENCE : "Secret professionnel : domaines et limites"** organisée par le CLIC Entour'âge à destination des professionnels.

L'objectif de cette réunion était d'informer les professionnels sur la loi, la jurisprudence et le secret professionnel. Un temps de questions/réponses d'une demi-heure a eu lieu à l'issue de l'exposé.

Cette réunion d'information s'est tenue le jeudi 02 avril 2009 de 10h à 12h au Centre Hospitalier des Quatre Villes. Elle était animée par deux juristes de l'association « Boulogne Billancourt Aide aux Victimes ». (Cf. bilan annexe 4)

➤ **PERMANENCE D'ACCUEIL CAISSE DE RETRAITE** organisée par le CLIC Entour'âge à destination des personnes âgées de plus de 60 ans.

Cette permanence, avec la caisse de retraite MALAKOFF-MEDERIC a eu lieu le mardi 13 octobre 2009 au CLIC Entour'âge. Les cotisants ont pu prendre connaissance des différents avantages et actions sociales dont ils peuvent bénéficier.

Fréquentation : 13 personnes se sont présentées à la permanence.

➤ **PERMANENCE DE L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER :**

Permanences mensuelles qui ont lieu tous les 3ème mardis de chaque mois au CLIC Entour'âge de 14h30 à 17h30.

Permanences assurées par des bénévoles de l'association France Alzheimer.

Fréquentation : 1 à 2 personnes, en moyenne, par permanence.

Le CLIC constate que la permanence d'accueil est organisée de manière régulière et pérenne mais montre un certain manque de dynamisme.

Une action est en projet avec l'association France Alzheimer pour proposer une session de formation aux aidants naturels.

➤ ATELIER DE PREVENTION DES CHUTES « EQUILIBRE EN BLEU »

Cet atelier a eu lieu tous les vendredis de 17h à 18h à la Salle Alphonse LOUBAT de Sèvres du 7 janvier 2009 au 27 mars 2009. Atelier de 12 séances à 15€.

BILAN :

Le nombre de participants a varié entre 6 et 8 personnes. 7 femmes et 1 homme.

Les attentes principales de l'atelier émises par les participants étaient (*source : bilan Siel Bleu*) :

- faire moins de chutes et avoir un meilleur équilibre.

- reprendre confiance en soi

- avoir une vie sociale

2 personnes sur 8 qui ont participé à l'atelier avaient déjà fait une chute.

➤ FORUM GIGA SENIOR :

Le CLIC Entour'âge a participé à l'évènement GIGA SENIOR de Chaville en tenant un stand le jeudi 11 juin 2009.

Cet évènement, organisé par l'institut des Hauts de Seine et la commune, a permis de faire connaître aux habitants de Chaville et des alentours les missions et rôles du CLIC Entour'âge.

Dans le cadre du GIGA SENIOR, le CLIC a participé, en collaboration avec le CCAS, à l'organisation d'une conférence à destination des aidants familiaux : « **La relation entre les aidants familiaux et les aidants professionnels** ».

3) Les actions partenariales :

➤ BILAN DES GROUPES DE TRAVAIL 2008

❖ **Liaison Ville/Hôpital** : *Améliorer l'organisation de la sortie du patient âgée vers son domicile ou vers une structure adaptée. Positionnement du CLIC.*

Une réunion réunissant le CLIC Gérico et le CLIC Entour'âge (tous les deux en lien avec le Centre Hospitalier des Quatre Villes qui compte deux pôles géographiques d'activités.).

Cette réunion s'est tenue le mardi 10 février 2009 au CH des Quatre Villes site de Sèvres.

8 professionnels du CH des Quatre Villes se sont rendus à cette réunion d'information.

Elle avait pour objectif d'expliquer les différentes missions des CLIC et les fonctionnements, parfois différents, de chacun.

Un document résumant l'ensemble des données leur a été remis lors de la réunion.

L'articulation CLIC/Centre Hospitalier des Quatre Villes peut (et doit) être encore améliorée, notamment au niveau des services des urgences et de médecine générale.

Un nouveau groupe de travail devrait être organisé prochainement.

❖ **Partenariat CLIC/Partenaires sociaux (assistante sociale, travailleur social etc.)** : Clarifier les fonctionnements et les articulations entre les missions du CLIC et celles des partenaires sociaux du territoire.

Ce groupe de travail a été suspendu en 2009 pour des raisons de réorganisation de certains partenaires. Il sera repris dès que possible.

❖ **Fonctionnement de la réunion de coordination :**

Un questionnaire d'évaluation écrit et anonyme sera remis aux différents membres de la coordination en 2010.

❖ **Partenariat CLIC/APA** : Clarifier les fonctionnements et les articulations entre les missions du CLIC et celles de l'équipe APA.

Le groupe de travail a évolué. Il est actuellement en cours entre tous les CLIC du département et les responsables APA au sein du Conseil Général.

❖ **Groupe de travail « Etat des lieux, réorganisation et relocalisation du foyer logement de Ville-d'Avray »**

Le CLIC Entour'âge a organisé une rencontre avec l'équipe municipale de Ville-d'Avray, le responsable de l'association intergénérationnelle « Accordage » et le directeur du cabinet conseil « Guy SUDRE Consultant », expert en gérontologie et handicaps, ingénierie de projets.

❖ **Groupe de travail DRASSIF**

Objectif : Programme régional de coopération CLIC, Réseaux et secteurs psychiatriques.

Le CLIC a participé à 5 réunions « Santé mentale et vieillissement » organisées par la DRASSIF en 2009. Ce groupe est reconduit sur 2010.

❖ **Groupe de travail : préparation de l'action d'information et de prévention « Accueillir et Préparer la Fin de la Vie »**

Le CLIC a organisé 12 réunions ou rencontres avec des professionnels partenaires de cette action. Le CLIC a établi un dossier de demande d'aide financière à la fondation de France et a été présélectionné.

❖ **Groupes de travail : Mise en place des ateliers de prévention**

- Association BRAIN UP : « Gymnastique cérébrale », « nutrition et bien être pour le cerveau ».
- Madame RONARC' H : « Bien manger, bien bouger après 60 ans »
- Association SIEL BLEU : « Prévention des chutes »





Rapport d'activité 2009

SAM AREPA est une association prestataire d'aide à domicile, c'est-à-dire employeur des intervenants mis à disposition des clients, qui intervient auprès de toutes personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou la maladie. Son cœur de métier est de permettre le maintien à domicile des personnes, en les accompagnant dans les gestes de la vie quotidienne, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, si nécessaire. Cette association a été certifiée NF Services par AFNOR, ce qui garantit la fiabilité, la rigueur et le sérieux du service offert.

L'association AMGAD offre des services d'aide à domicile, mais de façon mandataire, c'est-à-dire que le client est employeur de l'intervenant. Dans le cadre du contrat de mandat, la structure propose du personnel, accomplit les formalités administratives, les déclarations sociales et fiscales, au nom et pour le compte du particulier employeur. Elle assure également un rôle d'information et de suivi de l'accompagnement.

SAM AREPA et AMGAD proposent une offre large et diversifiée de services :

- **Accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne 24h/24, 7j/7**
 - > Aide à l'hygiène : toilette, coiffure, habillage
 - > Courses
 - > Préparation et aide à la prise de repas, suivi du régime alimentaire
 - > Transferts pour le lever et le coucher
 - > Démarches administratives simples
 - > Aide à la prise de médicaments préalablement préparés
 - > Garde itinérante de nuit : des passages sont programmés entre 19h et 8h pour une aide dans les actes de la vie quotidienne, de façon régulière, ponctuelle ou en sortie d'hospitalisation.
- **Entretien du cadre de vie**
 - > Ménage
 - > Entretien du linge
 - > Repassage
- **Loisirs / Bien-être**
 - > Accompagnement à l'extérieur (à pied, en ambulance ou en taxi)
 - > Accompagnement mobilité (véhicule de l'aide à domicile)
 - > Petits travaux à domicile

Par ailleurs, le CCAS et SAM AREPA ont signé une convention de partenariat dans le cadre du **dispositif Prévention Canicule** pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2009. A ce titre, SAM AREPA participe à l'organisation d'une permanence téléphonique, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour les personnes âgées, handicapées et/ou souffrant de maladie chronique. La structure mobilise, le cas échéant, une aide à domicile ou un intervenant de son service de garde itinérante de nuit.

Les missions de l'antenne SAM AREPA/AMGAD de Sèvres consistent à :

- > **Mettre en place les interventions.** Pour cela, une visite d'évaluation est réalisée à domicile afin de connaître les besoins, les souhaits de la personne et étudier les possibilités de financement. L'antenne évalue le nombre d'heures d'aide à domicile nécessaires et constitue le dossier de prise en charge auprès des diverses caisses. Cette visite permet aussi aux clients de connaître physiquement un membre de l'association, qui sera par la suite leur interlocuteur privilégié.
- > **Suivre attentivement la réalisation des interventions** : le personnel assure ce suivi grâce à des visites au domicile de la personne aidée, à des entretiens avec les intervenants et au traitement, au jour le jour, des appels des clients.
- > **Veiller à l'évolution des besoins des clients** : les prestations peuvent être adaptées en cas de besoin, de façon transitoire ou régulière.
- > **Répondre aux interrogations** des clients et tenir compte de leurs remarques.

Activité 2009 sur la commune de Sèvres

Données 2009	SAM AREPA (Prestataire)	AMGAD (Mandataire)	Commune de SEVRES
Nombre d'heures	46 517	15 207	61 724
Nombre de personnes	220	8	228

En 2009, 46 315 heures prestataires et 15 207 heures mandataires ont été réalisées sur la commune de Sèvres. Par ailleurs, la garde itinérante de nuit a effectué 165 passages à domicile.

Les personnes aidées sont majoritairement des femmes (73 %) et sont âgées de plus de 85 ans pour la moitié d'entre elles :

Tranche d'âge des aidés	Total
De 0 à 60 ans	8%
De 60 à 65 ans	5%
De 65 à 70 ans	2%
De 70 à 75 ans	7%
De 75 à 80 ans	12%
De 80 à 85 ans	18%
De 85 à 90 ans	31%
De 90 à 95 ans	12%
De 95 à 100 ans	4%
Plus de 100 ans	1%
	100%

Près de deux tiers des clients SAM AREPA bénéficient d'une prise en charge financière de leurs heures prestataires d'aide à domicile :

Prise en charge des heures prestataires	
Aide sociale	1 898 h
APA	22 146 h
Caisses diverses	1 576 h
CNAV	2 718 h
PCH	640 h
Tarif prestataire*	16 745 h
Tarif complet	794 h
Total général	46 517 h

* **Personnes dont la situation ouvre droit aux exonérations « Aide à domicile » :** Personnes âgées de plus de 70 ans ; âgées de plus de 60 ans et dans l'obligation de se faire aider ; titulaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ; titulaires de la prestation de compensation ou d'une majoration pour tierce personne ; ayant à charge un enfant handicapé ouvrant droit au complément de l'allocation d'éducation.

Recrutement du personnel

Le recrutement s'effectue sur examen du dossier, en fonction du niveau de formation et de l'expérience professionnelle auprès des personnes âgées et/ou handicapées (certificats de travail exigés). Les candidats doivent ensuite répondre à un questionnaire ciblé, en vue d'un entretien.

Antenne de Sèvres	Prestataire	Mandataire	Total
Nombre d'aidants (Décembre 2009)	64	16	80

Les salariés bénéficient de contrats à durée indéterminée et par la suite de formations adaptées à leurs besoins.

En 2009, 24 salariés de l'antenne ont suivi des formations continues, représentant 384 heures, sur les thèmes suivants :

- Entretien du linge et du cadre de vie
- Gestion de l'agressivité et des situations conflictuelles
- Les troubles du comportement
- Accompagnement des personnes en fin de vie
- Vae formation théorique obligatoire
- Accompagnement vae partiel
- Hygiène sécurité et manutention
- Approche de la maladie mentale
- Action sociale
- Ergonomie et risques professionnels
- La communication non verbale avec les malades souffrant d'Alzheimer
- Les tâches domestiques
- Connaissances des pathologies liées au vieillissement
- Accompagnement des malades souffrant handicap
- Prévention et secours civiques

- PREVENTION CANICULE

I – Introduction :

Le plan de prévention canicule a été renouvelé par le CCAS pour l'été 2009.

Ce plan avait été mis en place en 2004 par la DDASS et le Conseil Général des Hauts de Seine à la suite de la canicule de l'été 2003. Il implique avant tout un objectif de prévention auprès des sévriers âgés de 75 ans et plus. Il appelle également à la vigilance de chacun pour que les dramatiques événements de l'été 2003 ne se reproduisent pas en cas de fortes chaleurs.

Un référent canicule a été mis en place pour les mois de juillet, août et septembre 2009, afin de mettre en place le dispositif de prévention canicule.

Les personnes âgées pouvaient joindre, à tous moments, soit le référent canicule lors des horaires d'ouverture du CCAS, soit la garde itinérante de nuit de l'association SAM AREPA dont un interlocuteur était présent le soir, la nuit et les week-ends.

Les personnes âgées ont été très sensibles à l'attention qui leur a été portée par le biais de ce dispositif et un grand nombre de remerciements ont été adressés à Monsieur le Maire ainsi qu'au CCAS.

II - Sensibilisation auprès des Sévriers :

→ Un article est paru dans *Le Sévrier* du mois de juin 2009. Il invite chacun à être vigilant notamment en cas de fortes chaleurs. Il était accompagné d'un dépliant "Personnes âgées, seules, handicapées, fragilisées" rappelant les conseils pratiques à observer ainsi que les adresses et numéros de téléphone utiles en cas de besoin.

→ La plaquette a été diffusée également auprès de tous les partenaires médicaux et paramédicaux de Sèvres (médecins généralistes, infirmières, kinésithérapeutes, dentistes, ...).

III - Inscription sur le registre du plan canicule 2009 :

Un courrier, comportant une lettre de Monsieur Le Maire et un questionnaire, a été envoyé aux Sévriers âgés de 75 ans et plus inscrits sur les listes électorales, indiquant la possibilité d'être appelé régulièrement par le référent canicule à partir du 1^{er} juillet jusqu'au 31 août 2009.

Le questionnaire est aussi un outil pour recenser les personnes seules et isolées. En effet, des informations sur les intervenants au domicile et sur les proches (famille, voisins,...) sont demandées (sans obligation de réponse).

Sur les **1 528 courriers envoyés, 256 personnes** ont retourné leur questionnaire rempli au CCAS soit **17 %** de questionnaires renvoyés au CCAS.

30 courriers ont été retournés au CCAS dont 29 avec la mention "N'habite pas à l'adresse indiquée" et 1 d'une personne qui était décédée.

Parmi tous les questionnaires reçus :

- 106 personnes seules ou en couple se disaient absentes lors de la période estivale et donc ne souhaitaient pas d'appel téléphonique.
- 23 personnes vivant seules et présentes à Sèvres en juillet et août ne souhaitaient pas d'appel téléphonique.
- 49 personnes en couple ou vivant avec un membre de leur famille et présentes en juillet et août ne souhaitaient pas d'appel téléphonique.

Les 78 personnes qui souhaitaient être appelées (réponse au questionnaire) par le référent canicule durant l'été ont été contactées afin d'établir le jour et l'heure d'appel.

Parmi les 78 personnes contactées, 13 d'entre elles ont préféré rappeler elles-mêmes le CCAS lors de leur retour de vacances ou lors de l'absence de leurs proches.

Certaines personnes du registre canicule 2008 ne s'étant pas manifestées, le référent les a contactées pour leur faire savoir que le dispositif de prévention canicule avait été réactivé et leur demander si elles souhaitaient bénéficier à nouveau du dispositif et être appelées régulièrement.

→ **15 nouvelles personnes se sont inscrites sur le registre canicule 2009** soit par le biais des questionnaires envoyés, soit par appel téléphonique de la personne ou soit par un signalement des partenaires médico-sociaux (CLIC, SAM AREPA, Assistantes Sociales, SSIAD).

Le registre canicule 2009 compte donc 112 personnes dont 4 ont été hospitalisées et une personne est décédée pendant l'été.

44 personnes ont été répertoriées comme isolées et fragiles (pas d'entourage, ennuis de santé, famille partie en vacances, ...).

Le référent canicule du CCAS a appelé au moins une fois par semaine les personnes inscrites dans le registre canicule pendant les mois de juillet et août. Les personnes dites vulnérables ou isolées ont été appelées deux fois ou plus selon leur demande dans la semaine. Les personnes âgées pouvaient aussi joindre d'elles-mêmes le référent au CCAS.

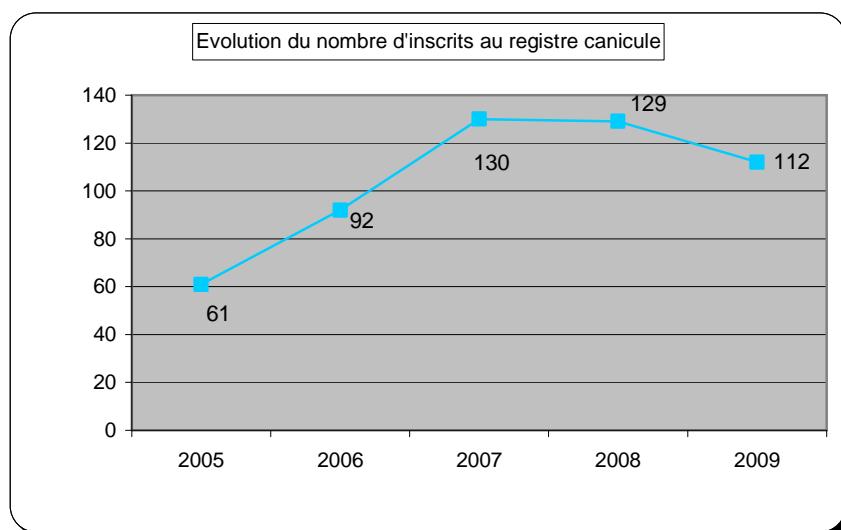
En dehors des horaires d'ouverture (soir, nuit et week-end), la ligne téléphonique du CCAS a été transférée vers le service de garde itinérante de nuit de l'association de maintien à domicile SAM AREPA qui pouvait faire intervenir son équipe mobile au domicile des personnes âgées en cas de besoin.

Sur ces 112 personnes, 26 sont bénéficiaires du système de téléalarme, 12 sont inscrites au service de portage de repas à domicile et 2 d'entre elles bénéficient à la fois de la téléalarme et du portage de repas.

Evolution du nombre d'inscrits dans le registre canicule :

- En 2005 : 61 personnes inscrites.
- En 2006 : 92 personnes inscrites dont 52 figuraient déjà dans le registre en 2005.
- En 2007 : 130 personnes inscrites dont 80 figuraient déjà dans le registre en 2006.
- En 2008 : 129 personnes inscrites dont 93 figuraient déjà dans le registre en 2007.
- En 2009 : 112 personnes inscrites dont 97 figuraient déjà dans le registre en 2008.

Après avoir constaté une nette augmentation du nombre d'inscrits dans le registre canicule entre 2005 et 2007, et une stabilisation en 2008, le nombre d'inscrits diminue légèrement en 2009. Chaque année, de nouvelles personnes s'inscrivent au registre, mais parallèlement, d'autres n'y sont plus pour diverses raisons (hospitalisation, décès, déménagement,...). On constate également une présence forte des familles et de l'entourage des personnes âgées (amis, voisins, ...), ce qui explique que, se sentant bien entourées, elles ne souhaitent pas forcément être inscrites sur le registre.



IV - Les appels téléphoniques et les interventions au domicile :

Durant la période estivale de 2009, 657 appels ont été émis dont 122 appels en absence. 253 appels ont été passés pendant le mois de juillet 2009 et 282 pendant le mois d'août 2009.

Les appels sont souvent l'occasion de détecter les personnes fragiles et isolées.

La plupart des appels sont des appels de convivialité et permettent de créer un lien avec la personne âgée. Ces appels étaient notamment l'objet de demandes de renseignements sur les services proposées aux personnes âgées.

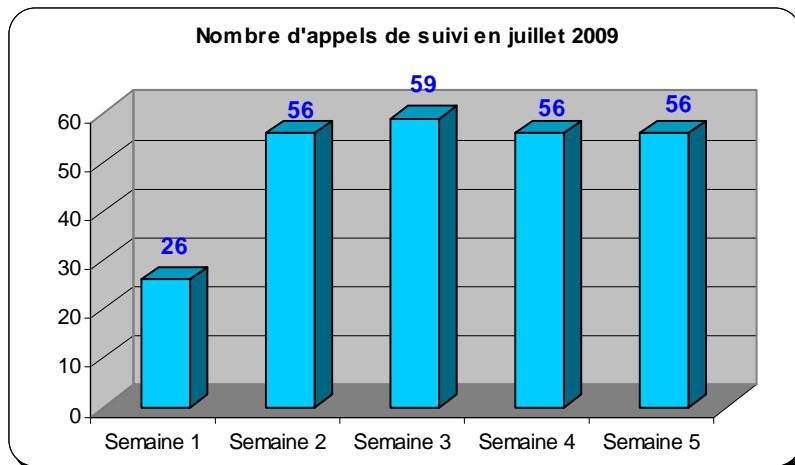
En juillet : 253 appels aux 112 personnes inscrites sur le fichier.

Des bouteilles d'eau minérale ont été ajoutées aux plateaux repas pour le portage à domicile les semaines du 29 juin au 5 juillet 2009.

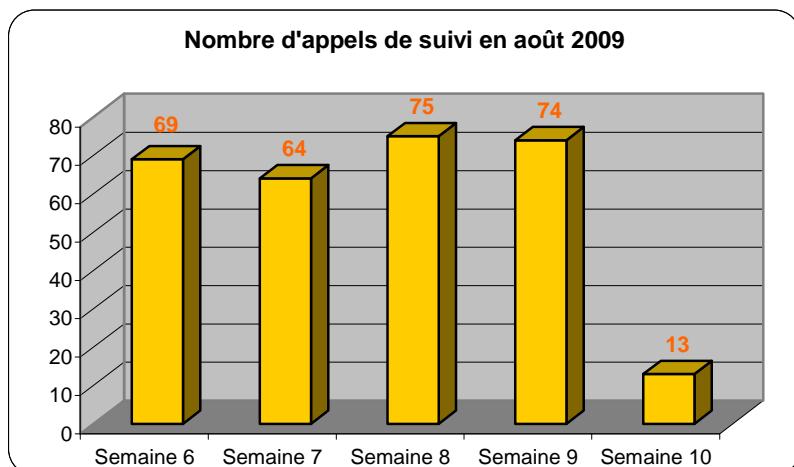
En août : 282 appels aux 112 personnes inscrites sur le fichier.

Plusieurs personnes fragiles et isolées ont été appelées tous les jours dans la semaine du 17 au 22 août 2009, période pendant laquelle les températures ont été plus fortes (environ 32 à 33°C). Le plan canicule n'a pas été déclenché car les températures de nuit redescendaient en dessous de 21 °C.

Bilans des appels téléphoniques :



→ 253 appels de suivi du 1^{er} au 31 juillet 2009



→ 282 appels de suivi du 1^{er} au 31 août 2009

V - Conclusion :

La préfecture n'a pas déclenché le niveau 2 ou 3 du plan canicule pendant les mois de juillet et août 2009. En effet, à aucun moment, les températures n'ont dépassé 31°C en journée et 21°C la nuit pendant 3 jours consécutifs. Malgré quelques hausses de température, notamment la première semaine de juillet, ainsi qu'une semaine au mois d'août, il n'y a pas eu de problèmes particuliers liés à la chaleur. Le référent canicule a néanmoins contacté les personnes inscrites sur le registre, malgré des températures peu élevées.

Ces appels permettent de repérer les sévriers, âgés de 75 ans et plus, fragiles et isolés.

Ce lien est essentiel pour des personnes seules qui n'ont parfois aucune visite ou aucun appel dans la journée. Une confiance s'est installée et certains se sont confiés librement au référent, sachant qu'ils trouveraient une écoute attentive.

De nombreux remerciements ont été adressés au CCAS par les personnes elles-mêmes ou leurs familles rassurées par la mise en place de ce dispositif lors de leurs vacances ou absences.

Malgré l'absence de canicule, le plan canicule est un outil pour détecter les personnes isolées et assurer une veille sociale ; il donne à ces personnes le sentiment de se sentir moins seules pendant la période estivale.

Néanmoins, ces personnes âgées vulnérables ne souffrent pas de solitude et d'isolement uniquement au mois de juillet et d'août, mais toute l'année. La question d'étendre cette veille sociale tout au long de l'année reste donc posée.



**RAPPORT D'ACTIVITE 2009
ACCUEIL DE JOUR JEAN ROSTAND
141 Grande Rue – 92310 SEVRES**

I - PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE JOUR

HISTORIQUE

L'accueil de jour de Sèvres créé en 1994 est un des premiers du département. Validé par la convention tripartite signée en 2005 à effet du 1^{er} janvier 2006.

Suite à l'emménagement de la Résidence Jean Rostand et de l'accueil de jour dans des locaux neufs et adaptée en 2006, l'activité d'accueil de jour n'avait pas été pleinement développée. L'activité a été relancée en 2008, tant en matière d'organisation que de communication, en parallèle de la création de consultations d'évaluation et d'orientation gérontologique au sein de la Résidence Jean Rostand par le Dr BAUDRY.

Cette structure de proximité permet désormais l'accueil du lundi au vendredi, et la prise en charge à la journée de 6 personnes de plus de 60 ans atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, vivant à domicile, et soutenues par des proches.

Face au succès de l'accueil de jour, à la demande croissante et pour répondre à un besoin de structure de ce type sur le secteur de Saint-Cloud, Garches, Vaucresson, une extension de l'accueil de jour Jean Rostand a été demandée : un accueil de jour ouvrira ses portes sur le site de Saint-Cloud Lelégard début 2010 portant ainsi à 20 places par jour la capacité totale d'accueil.

LIEUX D'ACCUEIL

Initialement, la conception des locaux de l'ancienne résidence ne prévoyait pas d'espace dévolu à cette activité émergente.

Depuis l'emménagement de la Résidence dans ses nouveaux locaux en avril 2006, un espace a été spécifiquement dédié et aménagé pour l'accueil de jour. Il s'agit d'un salon au 3^{ème} étage de la Résidence, ainsi que du jardin d'hiver pour les temps de repos.

Le cadre est convivial, rappelant celui du domicile, destiné à favoriser l'autonomie de la personne et son bien être.

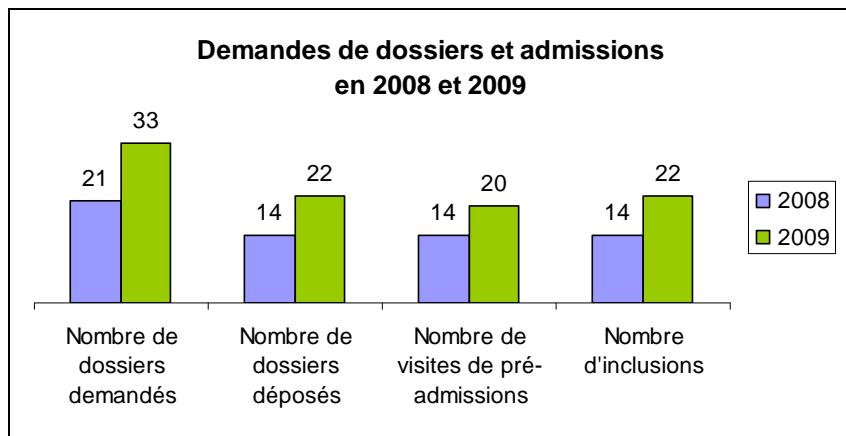
Plusieurs espaces sont également dévolus aux activités de l'accueil de jour, en mutualisation avec les locaux d'activités des résidents permanents :

- Salon au rez-de-chaussée le matin, pour l'accueil quotidien, la revue de presse et certaines activités
- Utilisation des terrasses (aménagement d'un jardin thérapeutique) et du jardin de la Résidence.

II - POPULATION ACCUEILLIE ET ACTIVITE

A – POPULATION ACCUEILLIE

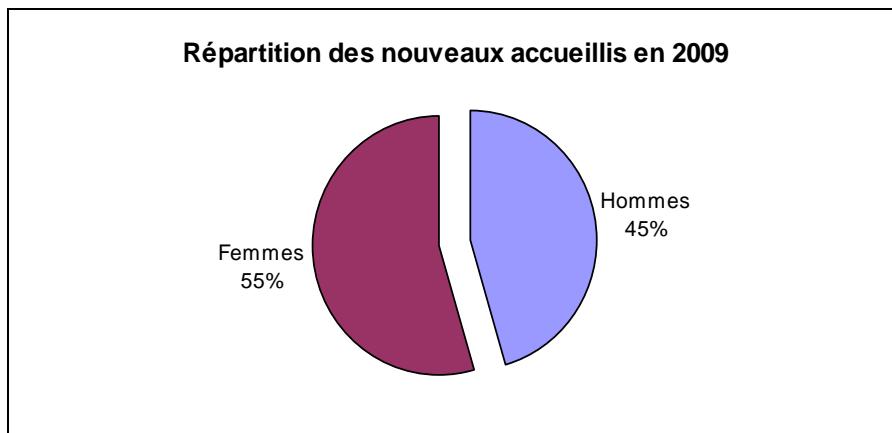
1. PRE-ADMISSION



Sur les 33 dossiers demandés en 2009 en vue d'une demande d'accueil de jour, 21 ont fait l'objet d'une admission.

Deux accueillis suivis par le médecin gériatre en consultations d'évaluation et d'orientation gérontologique n'ont pas réalisé de visite de pré-admission.

L'âge moyen des nouveaux admis en 2009 est de **78 ans et 8 mois**.



2. POPULATION ACCUEILLIE AU COURS DE L'ANNEE 2009

ADMISSION

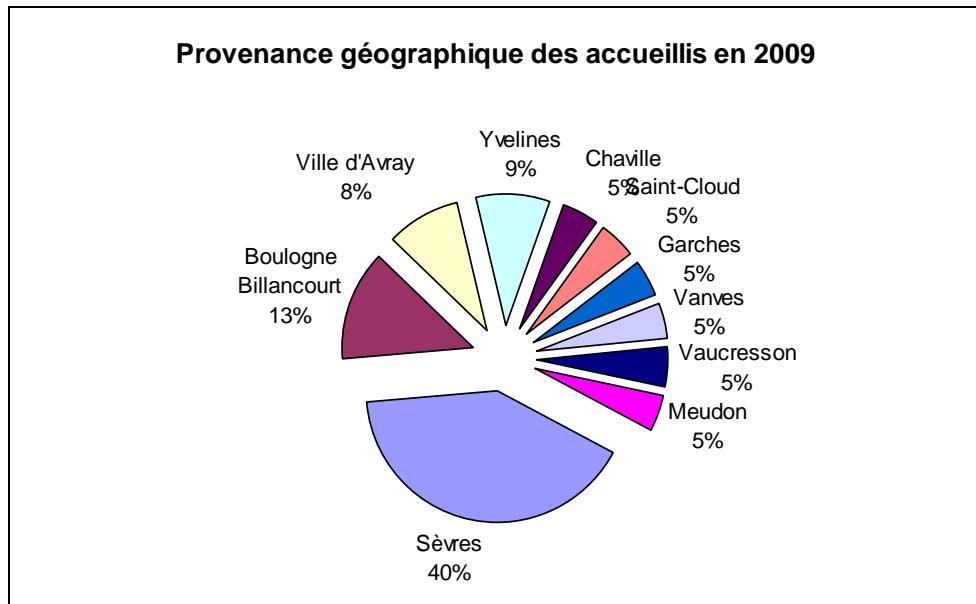
L'orientation des personnes vers l'accueil de jour de la Résidence Jean Rostand se fait en partenariat avec les médecins du centre hospitalier, les médecins de ville, les travailleurs sociaux et d'autres partenaires du territoire comme le CLIC Entour'âge par exemple.

L'admission fait l'objet d'une visite médicale de pré admission par le médecin coordonnateur de la Résidence. L'adéquation à la structure est révisée régulièrement conformément aux dispositions du contrat d'accueil de jour.

L'accueil de jour n'est pas en mesure d'accepter les personnes présentant un risque de fugue important ou au comportement incompatible avec la vie en collectivité.

A la suite de l'admission prononcée par le directeur, la personne accueillie ou son représentant signe un contrat avec la Résidence fixant les modalités de prise en charge. Une annexe mensuelle fixe les engagements de fréquentation de l'accueil de jour pour le mois à venir.

3. PROVENANCE



La majorité des personnes accueillies vient de Sèvres (40 %)

4. AGES ET DUREES DE SEJOUR

La durée moyenne de fréquentation de l'accueil de jour (DMS) des personnes présentent en 2009 est de 7 mois.

La personne âgée fréquentant l'accueil de jour **depuis le plus longtemps** a été admise en février 2008 (soit depuis 1 an, 10 mois et 24 jours).

La personne la plus récemment accueillie a débuté en décembre 2009.

POPULATION AU 31/12/2009

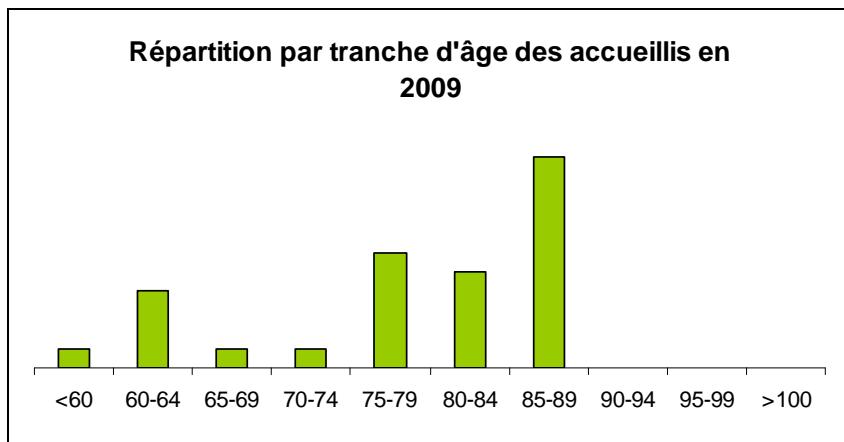
La **moyenne d'âge** des accueillis au cours de l'année 2009 est de :

FILE ACTIVE 2009

La **moyenne d'âge** des accueillis au cours de l'année 2009 est de :

- 78 ans et 2 mois pour les hommes
78 ans et 3 mois pour les femmes
- soit une moyenne générale **de 78 ans et 3 mois**

L'accueilli **le plus âgé** au cours de l'année 2009 avait 89 ans et **le plus jeune** 59 ans



5. SORTIES

En 2009, 14 personnes accueillies ont arrêté de fréquenter l'accueil de jour : hébergement complet (51%), hébergement temporaire (21%), hospitalisation (7%), décès (7%), profil non adapté (7%), autres (7%).

B- ACTIVITE REALISEE

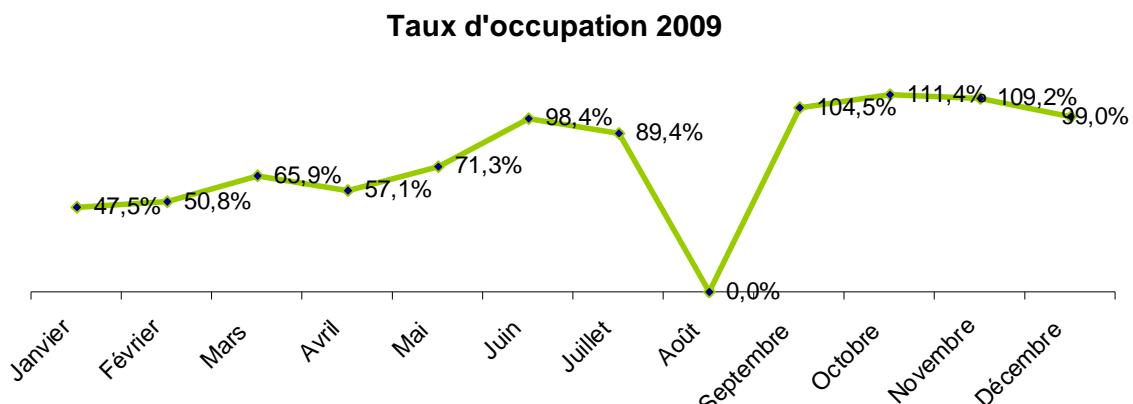
1. OCCUPATION

L'activité prévisionnelle 2009 était basée sur la capacité en places de l'accueil de jour.
Il était ouvert 5 jours par semaine et 44 semaines par an :
6 places x 220 jours x 80 % de taux d'occupation = **1 056 journées**.

L'accueil de jour était fermé aux périodes suivantes :

- Tout le mois d'aout 2009 (1 mois)
- Fêtes de fin d'années (15 jours)

Le fonctionnement de l'accueil de jour a été relancée en 2008 et a connu une très bonne activité en 2009.

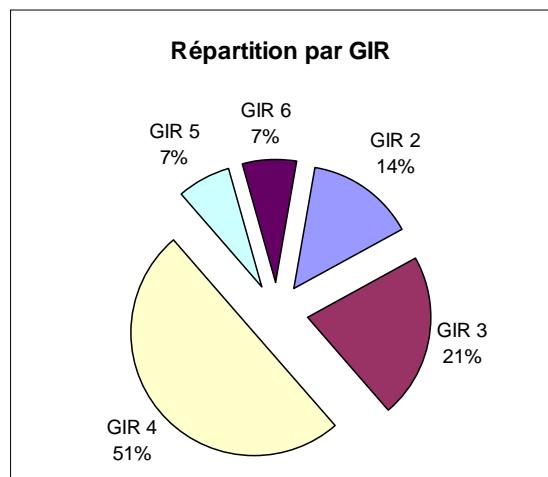


Le taux d'occupation 2009 est de 82 % soit la réalisation de 1 113 journées d'accueil.
La file active en 2009 était de 29 accueillis.

2. DEPENDANCE

Le GMP 2009 était de 494.

1 accueilli avait moins de 60 ans.



III- ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE JOUR

DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE

Située au cœur de la ville, l'accueil de jour Jean Rostand propose un accueil de 6 personnes par jour, du lundi au vendredi de 9h45 à 16h45.

9h45	ACCUEIL	Accueil des personnes autour d'une collation Revue de presse autour d'un café
10h30	ATELIER 1	Atelier se déroulant dans la salle Tour Eiffel au 3 ^{ème} étage.
11h30	PRÉPARATION REPAS	Dressage de la table par les accueillis avec l'animateur du matin : couverts, serviettes, boissons, pains, marques places, etc.
12h00	DEJEUNER	L'équipe d'accueil de jour déjeune avec les personnes accueillies. Le déjeuner se déroule dans la salle d'accueil de jour au 3 ^{ème} étage.
13H30	TEMPS DE REPOS	Temps de repos, sieste et écoute musicale
14H30	ATELIER 2	Atelier se déroulant dans la salle Tour Eiffel au 3 ^{ème} étage
16H00	GOUTER	Goûter organisé en fonction des ateliers de l'après-midi
16H30	BILAN DE LA JOURNÉE	Echange et discussion sur les événements de la journée : demande des envies et attentes d'ateliers ou d'activités.
16H45	DÉPART	Rendez-vous dans les salons du Rez-de-chaussée, accompagné de l'animateur de l'après-midi.

Ces horaires permettent aux personnes âgées de bénéficier d'éventuels soins à domicile le matin, avant de débuter la journée à la résidence (soins infirmiers, kinésithérapie, SSIAD....) et est compatible avec le temps de travail des agents.

Afin d'aider les personnes accueillies dans leur besoin de repère et de permettre à leurs proches de comprendre et mieux connaître le déroulement de la journée, des fiches présentant chaque journée ainsi qu'un planning hebdomadaire ont été réalisés.

ATELIERS ET ACTIVITES

ACTIVITES PHYSIQUES ET EXPRESSION CORPORELLE

Les séances d'aquagym sont un excellent moyen pour garder la forme, l'eau va permettre de réaliser des exercices dans un milieu agréable et non traumatisant pour les articulations, tous les muscles seront sollicités. Cette activité est particulièrement recommandée en cas de jambes lourdes, gonflées, fragilité (problèmes circulatoires) et pour tonifier abdominaux, taille, bras, dos, fessiers, cuisses, mollets.

C'est aussi une activité ludique et conviviale mise en place à l'accueil de jour tous les mardis matin depuis septembre 2009. Les séances se déroulent à la piscine municipale de Sèvres.

ATELIERS DE STIMULATION COGNITIVE

Chaque jeudi matin, la neuropsychologue anime un atelier de stimulation cognitive auprès des personnes accueillies et des résidents.

Des ateliers "jeux de mots" organisés par l'animatrice de la Résidence se déroulent également 2 fois par semaine.

Des ateliers de revue de presse ou encore des quizz permettent de stimuler les capacités cognitives.

ACTIVITES ARTISTIQUES, CULTURELLES ET LUDIQUES

Les personnes accueillies participent également à des ateliers artistiques, ludiques et/ ou culturels (concert, atelier peinture, écoute musicale, etc...). Ces activités ont pour vocation de permettre à la personne âgée accueillie de maintenir un lien social et de stimuler l'ensemble de ses sens.

Un atelier d'arts graphiques animé par la psychomotricienne a également été proposé le mardi matin.

ACTIVITES DE REMINISCENCE ET DE STIMULATION DES SENS

Des activités visent à stimuler l'ensemble des sens et réaliser un travail de réminiscence. Ces ateliers peuvent s'organiser autour des différents sens, comme l'odorat lors de l'atelier jardinage ou encore le goût dans le cadre des ateliers repas.

Toutes ces activités sont organisées de façon hebdomadaire afin de permettre la régularité dans la pratique et le suivi des personnes âgées accueillies.

PROJET D'ACCUEIL DE JOUR

Le projet d'accueil de jour a été réactualisé en décembre 2009, en équipe pluridisciplinaire, afin de prendre en compte l'évolution de l'activité et donc, la mise en place de nouveaux ateliers, outils de communication, de coordination, etc. (cf. Annexe).

CALENDRIER GOURMAND

Un calendrier gourmand a été réalisé à partir des recettes choisies et préparées par les accueillis lors du repas thérapeutique.

Vendu au prix symbolique de 2 € auprès des familles et du personnel, le produit de la vente a été perçu par l'association d'animation.

REPAS THERAPEUTIQUE

Régulièrement l'atelier des chefs du repas thérapeutique accueille des invités à partager leur confection : des élus de Sèvres, de Ville-d'Avray...

PREVENTION CANICULE

Une opération de prévention des fortes chaleurs estivales a été réalisée auprès des accueillis par le rappel de quelques gestes simples pour se protéger de la chaleur à domicile, la distribution de plaquettes et brumisateurs.

IV. COORDINATION, INFORMATION, COMMUNICATION

Le redéploiement de l'activité de l'accueil de jour s'est accompagné d'actions de communication, en interne pour une meilleure coordination, auprès des professionnels et du grand public pour une meilleure visibilité de l'activité.

ENTRE PROFESSIONNELS

1. Réunions de coordination : une réunion mensuelle de coordination de l'équipe pluridisciplinaire d'accueil de jour permet d'échanger et de réadapter si nécessaire les fonctionnements et organisations.

2. Dossier individuel de l'accueilli : pour chaque personne accueillie un dossier individuel de suivi a été mis en place en 2008. Il reste au sein de la Résidence et comporte les données administratives mais aussi les suivis de prise en charge et bilans des différents intervenants en accueil de jour. Il a été revu et formalisé en 2009 au regard de l'activité accrue de l'accueil de jour et donc d'une meilleure connaissance des besoins.

AVEC LES USAGERS ET LEURS PROCHES

1. Cahier de liaison : le cahier de liaison permet une meilleure coordination et information entre les proches, la personne accueillie et l'équipe d'accueil de jour.

La famille est ainsi informée au retour à domicile de son proche :

- des ateliers auxquels il a participé dans la journée
- d'évoquer au fil des informations rassemblées une éventuelle évolution dans la pathologie, un changement de traitement médical à envisager (visite médicale)
- des démarches administratives à effectuer au courant de l'année si besoin est.

Remis à l'accueilli en fin de journée, il le ramène en début de journée de son prochain accueil.

2. La pause café : instaurée en 2009, il s'agit d'un temps d'information et de parole pour les proches des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées participant à l'accueil de jour ou aux consultations mémoire (cf. invitation en annexe)

Il ne s'agit pas d'un groupe de parole mais de réunions thématiques permettant de traiter un des aspects du quotidien de la Maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées. Il s'agit de créer dans un climat de convivialité des conférences débats au cours desquelles les particuliers s'occupant d'un proche malade, dépendant ou handicapé peuvent échanger des conseils ou expériences. Ces thèmes sont chaque fois animés par des professionnels : psychologue, ergothérapeute, psychomotricienne, médecin.

Ces pauses café se déroulent le mardi matin. En 2009, 3 pause-café ont été organisées sur les thèmes suivants : Alzheimer dans tous ces états, l'épuisement des aidants, Alzheimer, comment le vivre au quotidien ?

Chaque pause café est suivie de la remise d'un document support aux participants, ainsi que d'un questionnaire de satisfaction et de suggestion du prochain thème.

3. Rendez-vous, rencontres : L'équipe d'accueil de jour est disponible pour les accueillis et leurs proches pour répondre à leurs interrogations ou simplement prendre le temps de l'écoute, lors d'un rendez-vous ou de rencontres spontanées.

AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE

1. Rencontre des médecins traitants : rencontres régulières entre le médecin coordonnateur et les médecins traitants à l'occasion d'une consultation auprès d'un résident, ou à la suite de Consultation d'Evaluation et d'Orientation Gérontologique.

2. Rencontre avec d'autres professionnels : plusieurs professionnels d'établissements voisins sont venus visiter l'accueil de jour et échanger avec l'équipe sur les pratiques et l'organisation de ce type d'accueil.

AVEC LE GRAND PUBLIC

Plusieurs actions ont permis au cours de l'année 2009 de faire connaître l'existence de l'accueil de jour et de mettre en avant les activités réalisées.

1. Plaquette d'information : une plaquette présentant l'accueil de jour ainsi que les tarifs a été réalisée et diffusée, auprès du grand public mais aussi des partenaires de l'établissement (médecins traitants, CLIC, etc.).

2. Forum Giga Séniors : le forum Senior organisé par l'Institut des Hauts de Seine a comme objectif de préparer la population adulte concernée en matière de diagnostic et de prévention des différentes affections spécifiques à cette tranche d'âge.

Plus de 14 modules de santé et de vie quotidienne ainsi qu'un espace de dépistages gratuits : auditif, visuel, dentaire, gynécologique, cardio-vasculaire et analyse de sang (recherche de glycémie, de triglycérides et du cholestérol) sur plus de 50 stands sont proposés.

Le forum 2009 de Chaville s'est tenu le **11 juin 2009** de 13h30 à 18h00 à l'Atrium.

3. Articles dans les journaux communaux : le journal de la ville de Sèvres, le Sévrier, a mis l'accueil de jour à l'honneur dans son article du mois d'avril.

4. Portes ouvertes : deux journées portes ouvertes en juin et en octobre ont permis de renseigner le public sur l'accueil de jour et sur la Résidence Jean Rostand.

V - MATERIELS ET EQUIPEMENTS

RESTAURATION

Le prestataire est la société AVENANCE.

Les personnes accueillies déjeunent en compagnie de l'équipe d'accueil de jour dans l'espace aménagé à cet effet au 3^{ème} étage de la Résidence Jean Rostand.

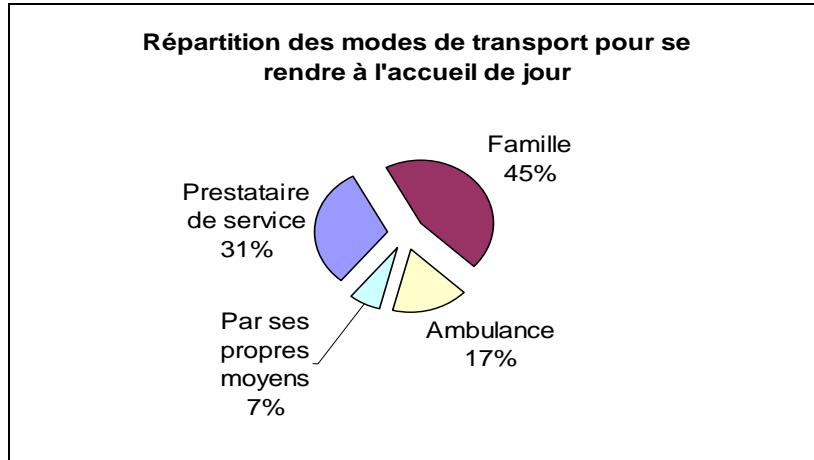
Chaque vendredi, le repas est préparé par les personnes accueillies, de l'entrée au dessert, dans le cadre de l'atelier thérapeutique.

EQUIPEMENTS

Principaux investissement en 2009:

- Matériel de cuisine
- Buffet
- Fauteuils de repos

TRANSPORT

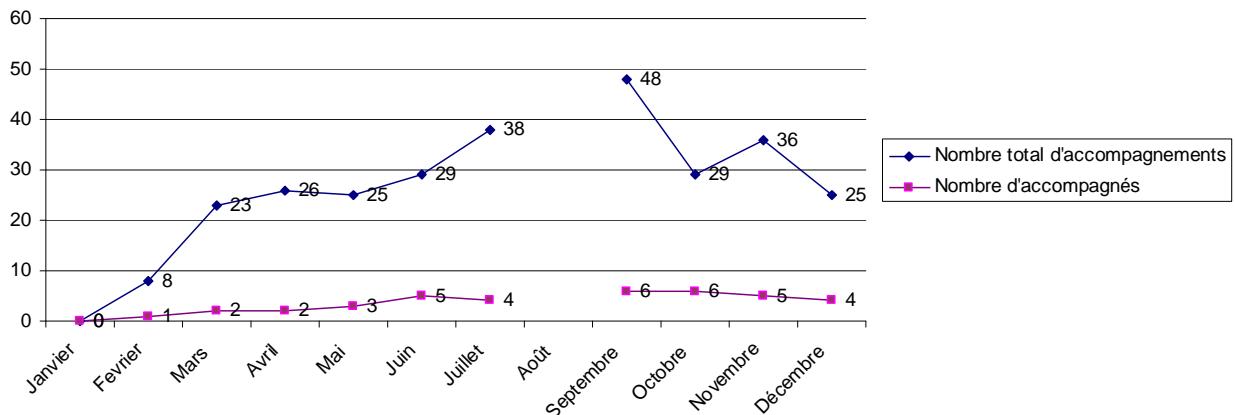


Un appel à concurrence a été réalisé fin 2008 afin de préparer un partenariat avec une société de transport, permettant ainsi de :

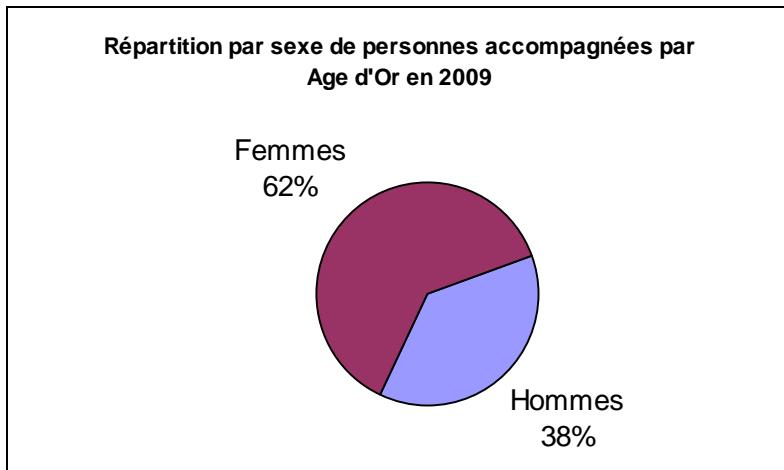
- faciliter l'organisation du transport entre le domicile et l'accueil de jour
- aux familles, d'avoir une relation privilégiée avec un seul et unique transporteur qualifié,
- de bénéficier de tarifs plus avantageux,
- d'une déduction fiscale annuelle, et de la prise en charge d'une partie du coût du transport par l'établissement.

Le choix de la commission s'est porté sur la société Age d'Or Services pour une mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2009.

Evolution du nombre d'accompagnements réalisés par Age d'Or Services en 2009 et du nombre de personnes accompagnées à l'accueil de jour Jean Rostand



Le coût total de la prestation pour l'établissement en 2009 a été **de 2 359,14 €**



VI - RESSOURCES HUMAINES

A. EFFECTIFS CONVENTION TRIPARTITE POUR 6 PLACES

GRADE	ETP	Coût moyen
AS	0.50	41 779 €
ASH	0.50	32 099 €
Autres auxiliaires médicaux	1.00	37 805 €
Total personnel non médical	2.00	

L'effectif **budgété** lors de la convention tripartite pour la prise en charge de l'accueil de jour est de 2 Equivalent Temps Plein (ETP), à savoir :

- 0,5 AS
- 0,5 ASH
- 1 autre auxiliaire médicale (ergothérapeute ou psychomotricienne).

Les congés annuels des agents seront intégrés au moins en partie, aux périodes de fermeture de l'accueil de jour.

Dans la réalité, de nombreux professionnels interviennent auprès des personnes âgées en accueil de jour, afin de garantir une bonne prise en charge et une réponse aux besoins des accueillis et de leur proches : secrétariat, cadre, animatrice, psychologue, médecin gériatre.

B. ARRIVEES ET DEPARTS DE PERSONNELS

Joelle GUINEL, ASH a été remplacée en novembre 2009 par Manuela PAMPHILE, aide-soignante, pour cause de départ en formation.

C. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL AU 31/12/2008

Personnel financé par l'accueil de jour :

Référent : Isabelle GIBOREAU (AMP)

AS/ASH : Joëlle GUINEL/ Manuela PAMPHILE

Personnel non financé par l'accueil de jour :

Directeur : Annie LELIEVRE

Médecin : Dr Christine BAUDRY

Neuropsychologue : Virginie GOUTTE

Animatrice : Carole DUQUENNE

Accueil – secrétariat : Delphine POUTS-DIT-LAYUS

Psychomotricienne : Stéphanie ORHON

VII - RECETTES ET DEPENSES

A - TARIFS JOURNALIERS 2009

Tarif hébergement	Tarif dépendance		
	GIR 1 et 2	GIR 3 et 4	GIR 5 et 6
21,84 €	16,59 €	10,53 €	4,48 €

B. COMPARAISON DES TARIFS HEBERGEMENT JOURNALIERS D'ACCUEIL DE JOUR DANS LES HAUTS DE SEINE EN 2009

Les abondances	BOULOGNE	28,85 €
Fondation Roguet	CLICHY	27,50 €
Les Marronniers	LEVALLOIS-PERRET	24,27 €
Sainte-Marthe (ISATIS)	BOIS-COLOMBES	23,25 €
Les Camélias Résidence Aulagnier	ASNieres SUR SEINE	22,61 €
Résidence du Parc	FONTENAY-AUX-ROSES	22,01 €
Accueil de jour Jean Rostand	SEVRES	21,84 €
Centre de Jour Les Lilas Résidence Aulagnier	ASNieres SUR SEINE	17,29 €
Tarif moyen		23,40 €

2. ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

- TRANSPORT DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE :
"Le Petit Bus du Val-de-Seine"

RAPPEL DU SERVICE

A l'issue d'un nouvel appel d'offres, courant 2006, ce contrat a été reconduit pour une durée de 5 ans fermes.

Ce nouveau marché s'est accompagné d'une extension de service au moyen d'1 véhicule et de 2 conducteurs supplémentaires en date du 11 décembre 2007. En effet, à compter du 1^{er} Octobre 2007, à la suite du déménagement à Neuilly sur Seine de l'IME "Le Phare", qui accueille 5 enfants handicapés de la CAVDS, et devant l'impossibilité d'intégrer ce circuit sur les services existants, un avenant a été signé pour la mise à disposition spécifique d'un véhicule au profit de cet établissement.

Ce service est exclusivement réservé aux Boulonnais et Sévriens, préalablement agréés par leur CCAS respectif, et fonctionne du Lundi au Samedi, 12 mois par an :

- ✓ **Services Réguliers** : domicile-travail, domicile centres spécialisés, le matin et le soir (sauf samedi).
- ✓ **Trajets de vie quotidienne** : courses, santé, loisirs, déplacements administratifs, entre les plages horaires des services réguliers ; ces transports s'effectuent à la demande auprès du conducteur chargé du planning
- ✓ **Prestations ponctuelles** :
Extension du service jusqu'à 19 heures de Mai à Septembre
Un trajet mensuel vers le centre Vélizy 2
Disponibilité du service les dimanches d'élections

Le périmètre géographique d'intervention comprend :

- ✓ le territoire de la Communauté d'Agglomération,
- ✓ les communes à proximité de la Communauté d'Agglomération du Val de Seine : Chaville, Ville-d'Avray, Saint-Cloud, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Paris 16^{ème} et 15^{ème} arrondissement,
- ✓ auxquelles s'ajoute la desserte du centre commercial de Vélizy 2.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2009

1. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

1.1. NOMBRE ET TYPOLOGIE DES TRANSPORTS

Au cours de l'exercice 2009, **22 7410 transports** ont été effectués pour l'ensemble de la Communauté d'Agglomération, ayant généré 110 025 km, soit un ratio de 4.84 km/voyageur.

Parmi ces transports, **2.66 %** ont concerné des personnes en fauteuil roulant.

L'ensemble des trajets se répartit comme suit :

- **Par motif :**

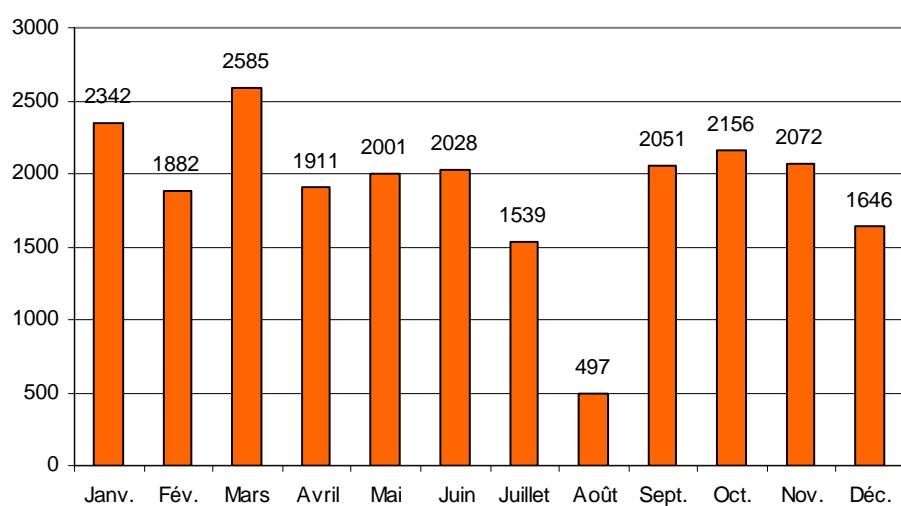
✓	Domicile / Travail	7 447	= 32 %
✓	Administratif	345	= 2 %
✓	Scolaire	4 569	= 20 %
✓	Médical	4 099	= 18 %
✓	Divers (vie quotidienne)	6 250	= 28 %

- **Par fréquence :**

✓	Régulière (domicile/travail et scolaire)	12 016	= 52 %
	Occasionnelle (administratif/médical et divers)	10 694	= 48 %

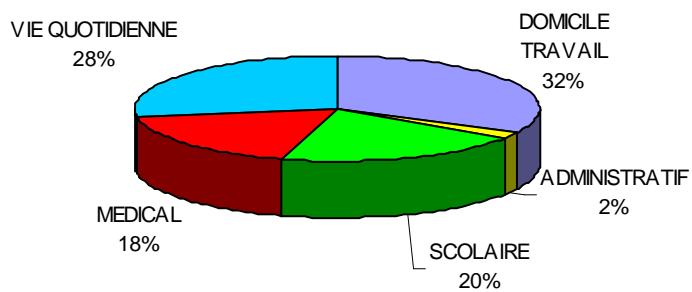
TOTAL DES TRANSPORTS SUR L'EXERCICE 2008

Le Petit Bus du Val de Seine – Ensemble des services



REPARTITION DES TRANSPORTS 2009 PAR MOTIF

Le Petit Bus du Val de Seine – Ensemble des services



1.2. LES SERVICES COMPLEMENTAIRES

Conformément au cahier des charges, ces services sont effectués au titre de la Communauté d'Agglomération, avec un véhicule, et sont à la disposition des Boulonnais et Sévriers.

- **Le samedi :**

Les demandes enregistrées au cours de l'exercice 2009 sont au nombre de 219.

Ces transports ont généré 3 202 kilomètres, soit un ratio de 14.62 km/voyageur se répartissant ainsi :

✓ Administratif	8	=	3.20 %
✓ Scolaire	15	=	6.00 %
✓ Médical	65	=	32.05 %
✓ Divers (vie quotidienne)	95	=	40.00%
✓ Domicile-travail	36	=	18.75 %

- **Les soirées de Mai à Septembre :**

✓ Domicile-travail	36	=	18.75 %
--------------------	----	---	---------

2. VILLE DE BOULOGNE BILLANCOURT

2.1. NOMBRE ET TYPOLOGIE DES TRANSPORTS EFFECTUÉS

Au cours de l'exercice 2008, **17 114 transports** ont été effectués pour la ville de Boulogne Billancourt.

Parmi ces transports, **3.30 %** ont concernés des personnes en fauteuil roulant.

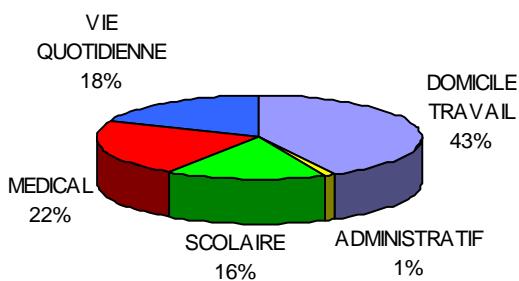
L'ensemble des trajets se répartit comme suit :

- **Par motif :**

✓ Domicile / Travail	7 223 = 42.88 %
✓ Administratif	202 = 1.12 %
✓ Scolaire	2 739 = 16.00 %
✓ Médical	3 792 = 22.00 %
✓ Divers (vie quotidienne)	3 158 = 18.00 %

REPARTITION DES TRANSPORTS 2009 PAR MOTIF

Le Petit Bus du Val de Seine – Service de Boulogne



- **Par fréquence :**

✓ Régulière (domicile/travail et scolaire)	9 962 = 58.88 %
✓ Occasionnelle (administratif/médical et divers)	7 172 = 41.12 %

2.2. LES PERSONNES TRANSPORTÉES

Au 31 décembre 2008, **468 personnes** étaient répertoriées sur le fichier de la Mission Handicap de la ville de Boulogne-Billancourt.

3. VILLE DE SEVRES

3.1. NOMBRE ET TYPOLOGIE DES TRANSPORTS EFFECTUÉS

Au cours de l'exercice 2008, 5 596 **transports** ont été effectués pour la ville de Sèvres.

Parmi ces transports, **0.6 %** ont concernés des personnes en fauteuil roulant.

L'ensemble des trajets se répartit comme suit :

• Par motif :

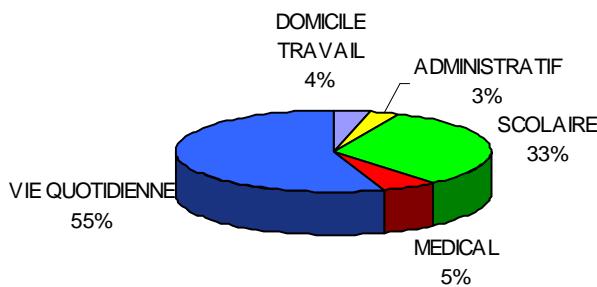
✓	Domicile / Travail	224	=	4.00 %
✓	Administratif	143	=	1.12 %
✓	Scolaire	1 830	=	33.00 %
✓	Médical	307	=	5.00 %
✓	Divers (vie quotidienne)	3 092	=	56.88 %

• Par fréquence :

✓	Régulière (domicile/travail et scolaire)	2 054	=	37 %
✓	Occasionnelle (administratif/médical et divers)	3 542	=	63 %

REPARTITION DES TRANSPORTS 2009 PAR MOTIF

Le Petit Bus du Val de Seine – Service de Sèvres



3.2. LES PERSONNES TRANSPORTÉES

Au 31 décembre 2009, **241 personnes** sont répertoriées sur le fichier du CCAS de la ville de Sèvres.

ANALYSE DES RESULTATS

1. Typologie et fréquence des transports :

	Boulogne – 4 + 0.5* véhicules	Sèvres – 1+ 0.5* véhicules
Domicile/travail	7 223 = 42.88 %	224 = 4.00 %
Administratif	202 = 1.12 %	143 = 1.12 %
Scolaire	2 739 = 16.00 %	1 830 = 33.00 %
Médical	3 792 = 22.00 %	307 = 5.00 %
Divers (vie quotidienne)	3 158 = 18.00 %	3 092 = 56.88 %

* NB : dont un en partage entre Boulogne Billancourt et Sèvres

2. Répartition des transports par ville :

- 75.36 % pour la ville de Boulogne-Billancourt
- 24.64 % pour la ville de Sèvres

Ce qui est en totale cohérence avec les moyens mis en place pour chacune des collectivités.

3. Les services complémentaires :

• **Samedis et soirées :**

Les services complémentaires réguliers restent totalement marginaux et représentent, sur l'ensemble des transports annuels :

- ✓ 0.97 % pour le Samedi
- ✓ 0 % pour les soirées

Sur l'exercice 2009, ils n'ont concerné que des usagers Boulonnais.

CONCLUSIONS

Les résultats enregistrés par le « PETIT BUS DU VAL DE SEINE » confirment le bien fondé d'un service de proximité au profit des personnes à mobilité réduite et handicapées pour l'ensemble de la Communauté d'agglomération du Val de Seine.

Par contre, nous avons constaté que des erreurs avaient été commises dans l'établissement des statistiques 2008 au moment de la passation des données entre l'AIHROP et l'ADIPH.

Devant l'impossibilité de retracer l'ensemble de ces résultats, il serait imprudent d'établir une comparaison avec cet exercice.



Rapport accessibilité et accompagnement 2009

Ville de Sèvres



Organisation en 2009

Rappel du contexte : avec 24 000 habitants, la ville de Sèvres compte probablement entre **800 et 1000 habitants** (enfants ou adultes) connaissant des difficultés liées à un handicap.

Pour répondre au besoin de cette population, la ville de Sèvres a signé en 2001 la **Charte Ville Handicap** et une **commission extra-municipale « Sèvres Handicap »**, a mené des actions concrètes selon deux axes, confiés à deux groupes de travail :

- **groupe de travail 1 : « équipements, accessibilité et aides techniques »**
- **groupe de travail 2 : « services, accompagnement et aides humaines »**

Dès 2007, et conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi du 11 février 2005, le premier groupe de travail a été transformé en **Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées** (CCAPH- décision du conseil municipal du 28 juin 2007).

Bien que la loi ne précise rien quant à la notion d'accompagnement, il a été décidé de maintenir en parallèle les travaux du groupe de travail 2 « services, accompagnement et aides humaines », afin de conserver une approche complète du handicap dans la ville.

- Qualité des membres

Quatre catégories de membres ont été retenues :

- des élus,
- des représentants de l'administration communale,
- des « experts terrains » et des associations représentant des personnes handicapées ou leurs familles,
- des personnes invitées, selon les thèmes retenus par la commission.

La ville a choisi de privilégier l'expérience des Sévriens confrontés au handicap, ainsi que celle de leur entourage direct. Ainsi, la catégorie « experts terrains » regroupe des individus - en dehors de tout engagement associatif - qui représentent les différents types de handicaps : moteur, sensoriels, mental et psychique. Leur approche est plus pragmatique que celles d'associations nationales non engagées sur la ville.

- Fréquence des réunions

Sur le principe : 2 réunions de travail par an et une réunion en séance plénière (regroupant les membres des pôles « accessibilité » et « accompagnement »).

En 2009, la commission communale pour l'accessibilité s'est réunie 3 fois : le 15 mai, le 2 octobre et le 4 décembre 2008.

Le Groupe Accompagnement s'est également réuni 3 fois : 16 mai, 2 octobre et 4 décembre.

La réalité du handicap à Sèvres

La présence d'une **référente handicap** au sein de l'équipe du centre communal d'action sociale a permis dès 2004 une approche plus personnalisée des Sévriens en situation de handicap.

Au-delà de l'aide sociale légale, ou des aides municipales complémentaires, la référente a une réelle mission d'accueil et d'orientation, pour permettre aux bénéficiaires ou à leurs familles de se répéter dans les différents dispositifs.

Depuis l'ouverture de la Maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine, les formalités sont centralisées sur le CCAS, véritable tête de pont en amont de la MDPH.

En 2009, le CCAS s'est efforcé de mieux connaître la population concernée par le handicap à Sèvres.

A fin 2009, les aides distribuées se répartissaient ainsi :

■ Aides adultes – cumul à fin 2009

- | | |
|--|-----------|
| - Titulaires carte d'invalidité 80% ou + (+cécité/surdité) : | 372 pers. |
| - Titulaires carte européenne de stationnement : | 169 pers. |
| - Allocataires AAH : | 109 pers. |
| - Bénéficiaires de l'allocation compensatrice : | 43 pers. |
| - Titulaire de la carte de priorité (invalidité <80%) : | 169 pers. |

■ Aides enfants – cumul à fin 2009

- | | |
|--|----------|
| - Titulaires carte d'invalidité 80% ou + (+cécité/surdité) : | 36 pers. |
| - Allocataires allocation éducation enfant handicapé : | 52 pers. |

Ces données constituent une photographie de cette population.

Certaines de ces aides étant cumulables, on peut néanmoins établir qu'environ **540 bénéficiaires adultes** et une **cinquante de parents d'enfants** sont passés par le CCAS pour instruire leurs demandes. Rappelons que ceci ne révèle qu'une partie de la réalité de ce public, puisque de nombreux bénéficiaires établissent leurs dossiers d'eux-mêmes, sans recourir au CCAS.

L'ACCESSIBILITE à SEVRES

Voirie – Stationnement – Bâtiments communaux - Logements

Liste des membres de la commission communale pour l'accessibilité

Président : François KOSCIUSKO-MORIZET, maire de Sèvres

Elus	
Mme Laurence ROUX-FOUILLET	Adjoint au maire délégué Famille, prévention, ville et handicap
M. Jacques DUBY	Conseiller municipal délégué Bâtiments communaux, circulation, stationnement, transports
M. Serge PATRY	Conseiller municipal délégué Voirie et réseaux
Mme Pilar DUCRET	Conseiller municipal délégué au handicap
Mme Catherine CYROT	Conseiller municipal
Représentants de l'administration communale	
M. Cédric SIRUGUE	Directeur général adjoint chargé des affaires sociales
M. Philippe VERRIER / M.Marc SEZNEC	Directeur des services technique / Chef de service des bâtiments communaux
Mme Karine TURRO	Chef du service de la voirie
Mme Valérie MARTEL	Référente handicap au centre communal d'action sociale
Experts terrains, représentants d'associations	
M. Bernard ATINAULT	Expert terrain
Mme Anne-Marie CALLOT	Expert terrain
M. Jean-François GINET	Expert terrain
Mme Liliane GIRAUT	Expert terrain
M. Jean-Claude FASSO	Expert terrain
M. Jean-Pierre JOLY	Président de la MDPH, représentant la PIAPH 92
Mme Michèle DRIOUX	Représentante de l'UNAFAM
Mme Carmen ALEXANDRE	Présidente du comité Handisport des Hauts-de-Seine

1 - la voirie

Les travaux de voirie sont effectués par la communauté d'agglomération (jusqu'à fin 2009, Val de Seine), dans le respect des observations et remarques faites par les utilisateurs de proximité. Un premier diagnostic de voirie, réalisé en 2003, a permis de 2004 à 2008 un **réaménagement des axes principaux** pour mise en conformité : Grande Rue, rue de Ville d'Avray, Avenue de la Division Leclerc, route du Pavé des Gardes...

En 2009, **16 traversées piétons aménagées supplémentaires** ont été créées vers les coteaux :

- 2 rue Troyon
- 17 rue Brancas
- 17 quater rue Brancas
- Rue de la Cerisaie à l'angle de la rue de Ville d'Avray
- Rue des Chapelles à l'angle de la rue Gustave Guillaumet (2)
- Rue Riocreux à l'angle de la rue de Ville d'Avray
- Rue Maurice Berteaux à l'angle des rue Binelles et Gérideaux
- Rue des Binelles à l'angle de la rue Maurice Berteaux
- Carrefour surélevé à l'angle des rue M. Berteaux, A. Rodin et G. Bonnefous
- 28 rue Georges Bonnefous
- Rue Georges Bonnefous à l'angle de la rue des Fontaines
- Rue Ernest Renan à l'angle de la rue des Garennes
- Rue Jeanne d'Arc à l'angle de la rue des Hauts Closeaux
- Rue des Hauts closeaux à l'angle de la rue Jeanne d'Arc (coté voie à double sens)
- Rue des Hauts closeaux à l'angle de la rue Jeanne d'Arc (coté voie à sens unique)

Un nouveau diagnostic de voirie sera réalisé en 2010.

Ces dernières années, la voirie a fait l'objet d'une attention sans relâche.

Un résultat qui porte à présent ses fruits puisque à la suite d'une enquête nationale conduite par l'association Mobilité réduite, Sèvres a reçu la note de **8,14/10 pour l'accessibilité de sa voirie**, ce qui la place en **première place sur les Hauts-de-Seine** (26 villes auditées) et en **2^{ème} place sur le plan national** (121 villes auditées).

cf article du « Parisien » du 10 février 2010 page suivante.



L'aménagement-type a été normalisé :

- *Abaissement de trottoir*
- *Pose de potelets latéraux à boule blanche*
- *Pose de bandes podotactiles*
- *Traversée piéton équipée de boîtiers sonores (audio PAM) déclenché par l'utilisateur grâce à une télécommande individuelle*

2 - le stationnement réservé

Nombre de places

33 places réservées aux titulaires d'une carte européenne de stationnement sont disponibles, essentiellement en centre-ville et dans les parkings publics.

La ville ayant engagé sur 2009 et 2010 un réaménagement significatif de ses parkings en ouvrage, impactant temporairement le stationnement en surface, il a été décidé de ne procéder à aucune création importante sur ces deux années.

Le disque de stationnement « deux heures gratuites », valable sur tous les emplacements en surface rencontre un bon accueil. A fin 2009, **137 Sévriens** bénéficiaient de cette facilité de stationnement (chiffre à rapprocher des 169 titulaires identifiés).

➔ Annexe 1 : plan des places de stationnement réservées aux personnes handicapées



Places plus visibles : mieux respectées

3 - les transports



Transports en commun

Certains transports collectifs disponibles sur la commune ont déjà un bon niveau d'accessibilité :

- le tramway T2 est accessible sur les stations « Musée de Sèvres » et « Brimborion ».
- la ligne de bus 171 est accessible, à l'exception de la gare du Pont de Sèvres
- un arrêt supplémentaire de la ligne 176 a été réaménagé en 2009, à la gare Rive gauche.

Arrêt du 171 « Mairie de Sèvres »

Pour le reste, les travaux envisagés en 2009 ont été reportés sur 2010 :

- mise en accessibilité de la ligne 179 par la RATP
- mise aux normes des arrêts de bus du 26 et du 469 par le syndicat Traverçiel.

La SNCF travaille toujours sur le projet de la mise en accessibilité de la gare Sèvres-Ville d'Avray. La gare Sèvres Rive Gauche reste à ce jour inaccessible

Transport spécialisé : le Petit Bus



La communauté d'agglomération Val-de-Seine (CAVDS) a confié depuis trois ans le transport des personnes à mobilité réduite à ADIPH 95.

Ce service fonctionne du lundi au samedi, 12 mois par an, pour les personnes handicapées ou âgées préalablement inscrites auprès du CCAS. Le Petit Bus - évidemment adapté - effectue des trajets « à la demande » (sur réservation) ou réguliers, en particulier pour les établissements recevant des enfants handicapés.

EN 2009, les bus desservait Sèvres et Boulogne mais aussi les villes limitrophes (Chaville, Meudon, Issy-les-Moulineaux, Neuilly, Saint-Cloud...). Le coût pour l'usager du trajet était de 1,10 € dans la CAVDS et 2,20 € en dehors.

Le Petit Bus a effectué **4 500 transports** en 2009, pour environ **200 Sévriens** inscrits.

A noter que la nouvelle communauté Grand Paris Ouest a souhaité retransférer cette compétence aux communes membres de l'agglomération, dès janvier 2010.

Ce service cohabitera avec PAM 92 (Pour Aider à la Mobilité) mis en place par le Conseil général des Hauts-de-Seine, par délégation du STIF. Ce service desservira l'ensemble des communes des Hauts-de-Seine, dans des conditions qui restent encore à préciser.

4 - Les bâtiments municipaux

La mise en accessibilité des bâtiments communaux représente l'un des enjeux majeurs des années à venir, puisque la loi de février 2005 accordait dix ans aux collectivités pour mettre leurs bâtiments aux normes.

Il s'est agi dans un premier temps d'établir un audit d'accessibilité de l'existant, commencé en 2008.

Or, les obligations légales en matière de diagnostics ont connu une accélération en 2009, puisque la date butoir de réalisation de ces diagnostics a été avancée au 31 décembre 2009.

Sèvres possédant un peu d'avance, 57 des 64 bâtiments ou salles à auditer ont pu faire l'objet d'un diagnostic complet dans ce délai ; le complément devant être réalisé sur le premier trimestre 2010.



L'ascenseur de l'Hôtel de Ville : l'accessibilité pour tous

Le bureau de contrôle ayant réalisé les diagnostics a présenté dans le même temps une estimation budgétaire, à envisager avec une grande prudence, tant dans l'évaluation elle-même que dans les choix techniques retenus, qui ne correspondent pas toujours à la destination du bâtiment.

Un groupe de travail municipal (élus et fonctionnaires) a été constitué pour examiner chaque rapport, définir les solutions techniques et fixer les priorités.

La ville a prévu dans son budget 2010 une enveloppe de 100 000 € pour la mise en accessibilité des premiers bâtiments.

5 - Les logements

Le recensement des logements accessibles est sans doute l'une des missions les plus difficiles pour une commission communale, puisqu'elle doit intervenir auprès d'organismes publics et privés sur lesquels elle n'exerce aucune autorité, ni contrôle.

Ce recensement dépend donc de la bonne volonté des différentes parties.

Sur les 7 bailleurs sociaux présents sur la ville, seuls deux ont communiqué des informations concernant l'accessibilité :

- l'Office public départemental de l'habitat des Hauts-de-Seine

2 logements accessibles, situés au rez-de-chaussée du 6 rue Anne Amieux

- la SEMI-Sèvres

A établi la liste des logements qu'elle gère, dont les **parties communes** (halls, ascenseurs et paliers) sont accessibles aux personnes handicapées.

1 et 3 rue des Bois	38 logements
33 à 39 rue de la Garenne	101 logements
136 à 142 Grande Rue	81 logements
2 avenue de la Division Leclerc	65 logements
13 rue Diderot	2 logements du RDC
14 avenue de la Cristallerie	71 logements - marche de 8 cm entre le trottoir et l'immeuble
23 avenue de la Cristallerie	28 logements
92 Grande Rue	25 logements
16/18 rue Jules Hetzel	24 logements
135/137 Grande Rue	10 logements

Recense 3 logements occupés, ayant fait l'objet de travaux spécifiques au handicap du locataire (37-39 rue de la Garenne).

Dénombré 3 personnes handicapées hébergées dans la résidence du 1-3 rue des Bois.

Un plus : la mise en accessibilité facilitée par la communauté d'agglomération Val de Seine.

La communauté d'agglomération Val de Seine (CAVDS) a approuvé en 2008 un dispositif facilitant le maintien à leur domicile des personnes âgées ou handicapées. En partenariat avec le Pact-Arim, toute personne handicapée ou âgée de plus de 70 ans peut obtenir une subvention allant jusqu'à 3000 euros pour l'adaptation de sa résidence principale.

Les conseillers de l'association Pact-Arim apportent une aide technique mais accompagnent également dans les démarches, y compris concernant le financement.

LES AUTRES ACTIONS

Information – Sensibilisation - Accompagnement

Rappel du contexte : envisagé dès 2002, l'accompagnement est l'aspect « humain » de notre action. Destiné aux difficultés autres que techniques ou matérielles, ou pour répondre aux handicaps qui ne présentent pas de problèmes liés à l'accessibilité.

Liste des membres du groupe de travail services, accompagnement et aides humaines

Elus	
Mme Laurence ROUX-FOUILLET	Adjoint au maire délégué Famille, prévention, ville et handicap
Mme Pilar DUCRET	Conseiller municipal délégué au handicap
Représentants de l'administration communale	
M. Cédric SIRUGUE	Directeur général adjoint chargé des affaires sociales
Mme Valérie MARTEL	Référente handicap au CCAS de Sèvres
Expert, représentants d'associations	
Mme Maryannick LE STRAT	Expert
Mme Anne-Marie CALLOT	Expert
Mme Corinne REBOUD	Expert
Mme Michèle DRIOUX	Représentante de l'UNAFAM
Mme Paulette PHILIPPIN	GEM des Quatre Communes
Mme Carmen ALEXANDRE	Présidente du comité Handisport des Hauts-de-Seine
Mme Simone MAZET	Association Saint Vincent de Paul
Mme Jeanne JACQUIN	Bénévole Croix-Rouge
Mme Marie-Axelle ABADIE	Coordinatrice du CLIC Entour'âge
Mme Marie-Renée LORIN	Secours catholique

Principales actions en 2009

Au cœur de l'accompagnement, l'action du centre communal d'action sociale.

Le CCAS mène une mission d'accueil, d'instruction et d'information auprès des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Cette activité est croissante, notamment du fait de la complexité des dossiers.

Ainsi, le handicap a généré en 2009 :

- l'instruction directe de **151 dossiers** (19 demandes d'AAH, 77 demandes de carte d'invalidité -dont 7 pour des enfants - 55 demandes de cartes européennes de stationnement)
- **78 rendez-vous** individuels
- **144 courriels** échangés à propos du handicap, dont 104 pour la MDPH pour soutenir des démarches administratives

Au-delà, des actions spécifiques ont été soutenues.

- **Restaurer le lien social distendu par le handicap : le GEM des quatre communes et l'UNAFAM**



Atelier photo pour le GEM des 4 communes

Premier Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM) des Hauts-de-Seine, destiné aux personnes ayant un handicap psychique, le Club des 4 communes poursuit son développement, toujours accueilli pour ses activités à la Maison des Associations ou dans des salles municipales.

En 2008, l'un des membres du club avait pris part au groupe accompagnement, renforçant l'idée que les handicapés psychiques pouvaient participer à leur propre représentation.

En 2009, cette représentation va encore plus loin puisque, conformément aux textes qui régissent les GEM, la présidence est maintenant assurée par une bénéficiaire du club, avec le soutien des professionnels et bénévoles.

Parallèlement aux activités du GEM, réservé aux adultes présentant un handicap psychique, une association s'adresse plus directement à leurs familles, l'UNAFAM. Le succès du premier avait légèrement empiété sur la régularité des actions de la deuxième.

L'UNAFAM a décidé de relancer ses permanences destinées aux familles confrontées à la maladie psychique d'un proche, qui se déroulent une fois par mois au CCAS de Sèvres.

- **Partager : développement d'un réseau de familles**

Les réunions du groupe accompagnement ont permis de fédérer plusieurs familles confrontées aux mêmes situations de handicap, ou à des situations différentes mais qui présentaient des préoccupations identiques. Pour ces parents, l'aide au quotidien est souvent prenante, sans beaucoup de répit.

Pour encourager ces familles à partager leurs expériences, et leur permettre de progresser, la Maison de la Famille de Sèvres est en train de mettre en place un groupe de parole régulier, une fois par mois.

- **Favoriser l'insertion professionnelle**

Afin de poursuivre ses efforts en matière d'emploi des handicapés, la ville a mis en place un groupe de travail municipal sur le maintien dans l'emploi et l'embauche en mairie.

2 embauches supplémentaires ont été réalisées en 2009, qui porte l'effectif à 6 emplois, encore bien loin des 30 nécessaires pour satisfaire à l'obligation légale.

En 2010, une étude plus poussée va être menée avec le Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (FIPH) en 2010, notamment pour favoriser le maintien dans l'emploi.

Par ailleurs, la Maison des Entreprises et de l'Emploi (MDEE) prépare un **guide sur l'emploi des personnes handicapées**.



*En 2009, Sèvres a obtenu le label
« collectivité handi-accueillante »*

- **Encourager les activités sportives et culturelles**



Le sport et la culture suscitent régulièrement des opportunités ou des actions concrètes pour les personnes ayant un handicap.

Sèvres propose déjà plusieurs activités dédiées : handibasket, volley, école des sports pour les plus jeunes ou club spécialisé, comme le « Club des Chamois ».

Plusieurs événements handisport ont souvent élu domicile à Sèvres, comme dans le cadre du challenge régional de natation qui s'est déjà tenu par trois fois à la piscine de Sèvres, et qui reviendra en mai 2010.



Cross des Chamois 2009

La Bibliothèque-Médiathèque accueille une fois par mois la **permanence de la Bibliothèque sonore** de Boulogne-Billancourt, à l'attention des personnes non-voyantes ou malvoyantes.

A l'occasion des Journées du Patrimoine 2009, la Manufacture de Céramique de Sèvres a proposé des **visites en langue des signes**, qui ont connu un réel succès.

- UNAFAM
Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques



*Permanence de la délégation UNAFAM de Sèvres,
ouverte aux membres et familles
de Chaville, Meudon et Ville-d'Avray.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009

L'accueil à la permanence du 2^{ème} samedi du mois, de 9h 30 à 11h 30 (sauf en août), s'est poursuivi normalement toute l'année 2009, dans le local que nous prête le CCAS de Sèvres, avec le soutien de plusieurs bénévoles se relayant. Plusieurs d'entre eux sont restés par ailleurs très impliqués en même temps au *Club des 4 communes* qui a vécu avec succès sa 5^{ème} année d'existence.

Cet accueil a pu être plusieurs fois personnel, le CCAS prêtant un bureau pour ce genre de rencontre. Des difficultés familiales ont empêché momentanément la déléguee d'être totalement présente à ce service essentiel d'accueil des familles, qui couvre actuellement 4 communes et existe dans beaucoup d'autres communes des Hauts-de-Seine.

La permanence est le lieu où les anciens membres aiment se retrouver, s'informer, reprendre des forces, et où les nouveaux venus, envoyés par le CCAS, les services sociaux du département ou le siège national de l'UNAFAM, sont reçus et bénéficient de tous les services de l'association. Il ne faut pas oublier que les pathologies psychiques sont des maladies au long cours qu'on stabilise souvent sans les guérir et que les familles restent le point d'ancrage de nombreux malades. Rappelons que les psychotiques lourds (1%) et les personnes souffrant de troubles divers (6%) vivent parmi nous, la moyenne de temps d'hospitalisation étant d'un mois et ne cessant de diminuer.

La déléguée UNAFAM, membre du Conseil d'Administration du CCAS, a pu, dans une des réunions du CA, exposer le but et l'action de l'UNAFAM et elle en est très reconnaissante aux responsables du CCAS, qui lui donnent par ailleurs toute l'aide dont elle peut avoir besoin. Une excellente collaboration (signalement, information des familles, dépôt de flyers et de dépliants...) avec la responsable et les membres du CCAS de Sèvres (notamment la référente handicap), assure la liaison indispensable avec une population qui s'isole et est peu informée de l'aide qu'elle est en droit de trouver.

Il faut noter aussi l'avantage de l'accueil téléphonique, à la délégation départementale, **UNAFAM 92 Ecoute**, ou aux délégations communales qui font le relais, filtrent les appels et jouent un rôle important.

Le CCAS de Sèvres est pour l'UNAFAM locale la base opérationnelle où sont mis en œuvre ses objectifs et d'où se développent ses projets, l'information en étant l'outil principal et la proximité la condition de la mise en route et du soutien des familles.

L'année 2010 sera consacrée à :

- La poursuite de la rencontre personnelle ou collective habituelle qui brise l'isolement.
- Des rencontres trimestrielles à thème avec une psychologue, répondant à des demandes précises : par exemple début de la maladie, jeune patient avec jeunes parents.
- La présence de l'UNAFAM sur le site de la Ville de Sèvres - « Sèvres-associations », où sont mises à jour régulièrement les informations utiles aux familles. Sur l'exemple de Sèvres, Chaville propose de même son site qui sera opérationnel dans les prochains mois.
- Les ressources du réseau social local toujours mieux entretenues et étendues (Maison de la famille, CLIC Entour'age, le Relais/Jeunes de Meudon, CMP...).
- L'accueil des structures de l'UNAFAM 92 : psychologue, réunions mensuelles à Saint-Cloud avec intervenant, réunions conviviales, *L'Escapade* de Suresnes (rencontres amicales, sorties ...)
- Signaler les ressources renforcées du siège national (assistantes sociales, notaire, avocat).
- Mettre en valeur la forte présence des présidences, départementale (M. Michel Girard) et nationale (M. Jean Canneva) qui participent à la défense des familles et des malades dans l'administration, en particulier à l'élaboration des lois récentes concernant les services de santé.

- Le Club des 4 Communes
Groupe d'Entraide Mutuelle

RAPPORT D'ACTIVITE 2009

HISTORIQUE

Le Groupe d'Entraide Mutuelle "Le Club des 4 Communes" a été créé en janvier 2005 à l'initiative de parents et amis de personnes malades psychiques résidant sur les communes de Sèvres, Chaville, Meudon et Ville-d'Avray, réunies dans l'association "Les Amis des 4 communes". Après 4 ans d'investissement constant et dévoué, la présidente fondatrice, Madame Paulette Philippin, a amené le club à un fonctionnement conforme au dispositif GEM et a beaucoup œuvré à faire connaître les GEM sur le département. Ainsi une nouvelle présidente, Madame Nicole Durand a été élue à la tête de l'association.

OBJECTIFS

Les objectifs du Club des 4 Communes pour l'exercice 2009 sont :

- maintenir les ouvertures, le rythme des animations
- encourager l'accession des usagers aux postes à responsabilités au sein du conseil d'administration
- de mettre en place une exposition inter GEM
- organiser un voyage européen
- organiser un tour de France des GEM
- réaliser une opération de communication : portes ouvertes et loto
- ateliers divers : bien être, photos, arts plastiques
- développer l'information auprès des adhérents

... au regard des objectifs généraux des groupes d'entraide mutuelle définis dans le cahier des charges d'un groupe d'entraide mutuelle, c'est-à-dire :

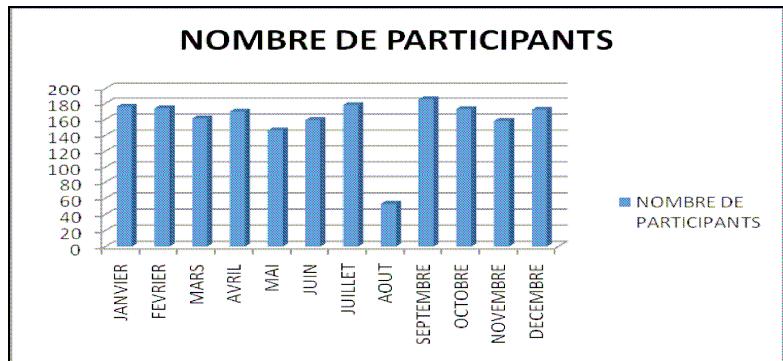
- aider à rompre l'isolement
- restaurer et maintenir les liens sociaux
- redonner confiance en soi

PUBLIC

Le Club des 4 Communes compte **71 inscrits dont 38 adhérents** (53%).

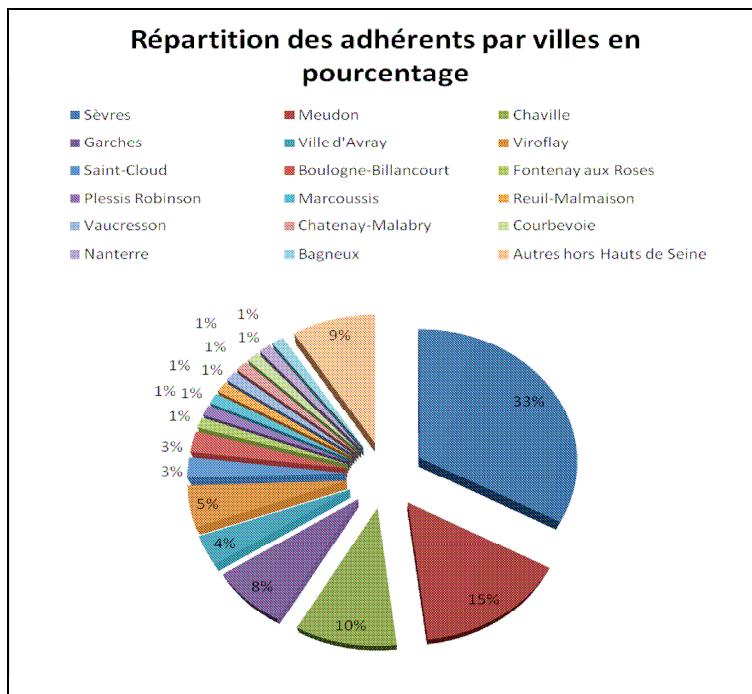
Sur l'année 2009, le club a accueilli **1 887 visites**, soit une augmentation de 5% par rapport à l'exercice 2008.

- Fréquentation mensuelle :



- Origine par communes :

91% dans les Hauts de Seine dont 27,5% sont de Sèvres.



- Situation des visiteurs :

L'âge moyen se situe entre 40 et 50 ans.

Les hommes sont 48 et représentent 63% des usagers, les femmes 23 soit 32% des usagers.

- Suivi médical :

A l'adhésion au club, la personne peut - c'est le cas de tous aujourd'hui - communiquer au club le nom d'une personne de confiance ou d'un médecin. Cf. circulaire DGAS n° 2005 – 418 du 29 août 2005 annexe I Cahier des charges d'un groupe d'entraide mutuelle, alinéa 2 c : *"chaque adhérent peut communiquer le nom d'une personne de confiance, de son médecin traitant ou d'un soignant pouvant être appelé de préférence à toute autre si son état le requiert"*.

Les inscrits déclarent le nom de leur médecin traitant ce qui atteste d'une certaine stabilisation, relative toutefois, dans le domaine de la santé mentale. En effet, la maladie mentale présente une grande diversité des symptômes et des fluctuations dans le temps. La déclaration d'un médecin traitant n'est pas une condition à la fréquentation du GEM.

- Mode de communication :

Le bouche-à-oreille est un média très opérant, il est aussi celui qui fidélise le plus les adhérents : les adhérents avec leur entourage, leurs amis, leurs compagnons de soin....

L'UNAFAM est un support de diffusion massive de l'information au niveau national, départemental et local.

Enfin, les médecins, généralistes et psychiatres libéraux locaux, régulièrement informés et intéressés par la nouveauté et la qualité des GEM (échos des usagers eux-mêmes, bulletins municipaux, Gazette, invitations) ont commencé fin 2008 à envoyer et accompagner au club certains de leurs patients.

LOCAUX

Le Club des 4 Communes dispose d'une salle dans la Maison des Associations de Sèvres les lundis, les vendredis et les samedis de 14h à 18h sauf au mois d'août, jours fériés compris, 1 fois par mois à partir de 11h le vendredi pour le déjeuner et tous les mercredis à partir de 11h.

La municipalité de Sèvres met également à notre disposition des salles le gymnase des Cent Gardes et la salle Alphonse Loubat.

La municipalité de Sèvres met gratuitement à disposition du club des locaux dans la Maison des Associations une cuisine équipée et un dégagement confortable qui permet une conversation privée, ainsi que :

- une grande salle (lundis, mercredis et samedis)
- deux grandes salles (les vendredis) pour les accueils réguliers du club.
- d'un bureau les lundis, mercredis et vendredis.

L'hébergement en Maison des Associations offre plusieurs avantages :

- mise à disposition de matériel divers : armoires, télé, micros, enceintes, grille d'exposition, écran mural, mobilier.
- la sécurité par la présence systématique de gardiens.
- des charges afférentes incluses (chauffage, eau, électricité).
- l'accessibilité en termes de localisation (réseau de transport à proximité).
- accessibilité aux personnes à mobilité réduite (ascenseur, rampe).
- côtoiemment des autres associations sévriennes facilitant l'établissement de relations de voisinages, l'ancrage du GEM dans la vie de la cité.

Sur demande, la commune octroie des salles de réception plus grandes pour les événements exceptionnels (Pot du Bout de l'An, loto, exposition photos, anniversaire...).

Enfin, le club dispose tous les jeudis d'un créneau horaire durant lequel il peut accéder au gymnase des Cent Gardes à Sèvres pour mettre en place un atelier sport.

De même, tous les mardis, les usagers du club ont pu participer à un atelier municipal de modelage à Sèvres, ou une fois par mois, atelier bien-être salle Vénus, mise à disposition également par la commune.

MOYENS

Pour réaliser les objectifs et les projets ci-dessus détaillés, le Club des 4 Communes et son parrain ont dû mettre en œuvre tous les moyens à leur disposition :

- Personnel : 2,3 ETP par GEM ont été recrutés afin d'assurer
- des ouvertures au moins quatre jours par semaine en plus des weekends
- le compte rendu des projets, la communication aux partenaires
- la sécurité du groupe et des intervenants

Ce personnel est mutualisé avec les autres GEM parrainés par Espérance Hauts-de-Seine, notamment les week-ends et pendant les congés annuels, ce afin d'assurer une continuité de l'action.

- L'équipe de professionnels est composée :

- de 3 animateurs "généralistes" ou référents (3 ETP)
- de 3 animateurs "techniciens" ou polyvalents (3 ETP)
- d'un coordinateur (1ETP)

PARTENARIATS

- Les conventions

Dans l'objectif de développer l'insertion du GEM dans la vie locale et de faciliter l'accès de ses usagers aux structures sociales, médico-sociales, sanitaire et culturelles, le Club des 4 Communes a œuvré tout au long de l'exercice 2009 à maintenir et développer le réseau de ses partenaires.

Ainsi, dans le respect de la circulaire, le Club des 4 Communes a signé une convention avec l'UNAFAM. Il dispose également du soutien de l'association de parrainage EHS, formalisé là encore par une convention.

Concernant les services sociaux, des relations ont été établies avec les CCAS de Sèvres, Chaville et Meudon. Une convention a été signée avec le CCAS de Sèvres et de Chaville.

La convention avec l'Atrium de Chaville a été reconduite en 2009 offrant ainsi des places de théâtre ou autre spectacle aux adhérents du club. Il a été convenu avec l'Atrium d'accueillir le Club des 4 Communes pour une exposition de son choix en 2010 ; il s'agit pour le club d'une vraie reconnaissance de la valeur des productions artistiques élaborées au sein du club. Enfin c'est l'occasion d'une belle opération de communication sur le dispositif des GEM, et particulièrement au niveau local.

En 2009, une convention a été signée avec le SEL de Sèvres, offrant également des places de théâtre aux adhérents de GEM.

Le partenariat avec l'association "De l'Air pour Tous" permet toujours d'offrir une pratique sportive régulière aux adhérents, tous les jeudis de 15h30 à 17h au gymnase des Cent Gardes à Sèvres.

Culture du Cœur est le partenaire permettant au club d'organiser des sorties culturelles variées gratuites, les weekends en particulier.

L'association adhère au collectif "La Générale en manufacture" qui apporte une contribution technique via un atelier photo (prise de vues, tirages photos) animé par les artistes eux-mêmes et nous permet de créer des prestations de qualité afin de communiquer sur l'existence du club et valoriser nos actions et les adhérents du club.

De très bonnes relations sont entretenues avec l'association ESPACES de Meudon, structure de réinsertion (jardinage, entretien d'espaces verts, rénovation de réseau hydraulique, de chemin, de berges de Seine), qui a ouvert récemment des jardins spécialement organisés pour que des personnes en fragilité psychique puissent y travailler, bénévolement et à leur rythme.

L'exposition "Clichés Groupés", regroupant les clubs Luciole 92, La Porte Ouverte et le Club des 4 Communes, a été accueillie dans les jardins, un vernissage a pu également se faire.

- Tableau récapitulatif de partenariats conclus, en cours et à venir :

	Partenaires	Conventions				Fiches De contact
		fait	en cours	en attente	prévu	
PARTENAIRES SERVICES SOCIAUX ET SANITAIRES	CHS Paul Guiraud Villejuif		x			
	CCAS SEVRES	x				
	CCAS Chaville	x				
	CCAS Meudon				x	
	CCAS Ville-d'Avray				x	
	MDLF Sèvres				x	
	Secours Catholique					x
	MEE Sèvres					x
	UNAFAM	x				
PARTENAIRES SOCIAUX ET MEDICO SOCIAUX	SAVS Bagneux	x				
	SAMSAH Nanterre	x				
PARTENAIRES CULTURELS	atrium	x				
	SEL	x				
	LA GENERALE EN MANUFACTURE	x				
	DE L'AIR POUR TOUS	x				
	UNRPA					x
	CULTURE DU COEUR	x				

ACTIONS ENGAGEES

- L'accueil :

A l'accueil, chacun est libre de participer ou non à un atelier, de rester ou de partir, de parler ou de ne rien dire. L'accueil est aussi un lieu où les personnes discutent autour d'un café, font des jeux de société... L'entraide s'y vit naturellement. On remarque que les adhérents se lient d'amitié.

Des rencontres extérieures s'établissent, un soutien existe : les adhérents envoient une carte postale à celui ou celle qui est hospitalisé(e), se téléphonent quand une personne ne va pas bien ou qu'une personne n'est pas venue au club depuis un certain temps.

Lors de ces accueils, un repas mensuel est proposé. Pour la préparation du repas, un adhérent et un animateur vont faire les courses ensemble. De retour au club, les adhérents et l'animateur préparent le repas, mettent la table, font la vaisselle... (les tâches sont réparties). Ces tâches courantes participent à redéfinir des repères communs (horaires, organisation...), donnent lieu à des échanges et des prises de décisions en concertation.

Le repas est toujours un moment privilégié pour se retrouver, un temps fort de la convivialité et du partage - valeurs que les adhérents viennent chercher au sein du club.

L'accueil est à la base de la vie du club, c'est là que se rencontrent les personnes, que les activités sont discutées et mises en place. Pour assurer cet accueil dans le respect des principes fondamentaux des GEM, les visiteurs sont accueillis par un trio : un adhérent, un bénévole et un professionnel reçoivent les nouveaux venus, leur présentent le club, son fonctionnement et ses activités avec en support un "vadémécum de l'accueil" - élaboré par les adhérents – qui répertorie les informations essentielles à la compréhension du dispositif et au fonctionnement de l'association. Chaque visiteur peut repartir avec ce document qu'il pourra ainsi consulter au besoin chez lui.

Pendant ces jours d'ouverture, des ateliers divers ont été mis en place : arts plastiques, expression/diction, photo, écriture et vidéo.

- Les ateliers :

- L'atelier "Bien être" :

Dans l'objectif d'aider à restaurer la confiance et l'estime de soi, un atelier Bien Etre a été mis en place entre juin et novembre 2009. Les séances se déroulaient une fois par mois pour une durée de 2 heures. Cet atelier est mis en place depuis cinq séances.

Les objectifs de l'atelier étaient de valoriser l'image de soi, valoriser les gestes simples pour une meilleure hygiène, se détendre, mettre en valeur la beauté de tous grâce à une célèbre marque de cosmétique, partenariat avec une esthéticienne afin d'apprendre les techniques.

La fréquentation : 5 personnes ont participé régulièrement à l'atelier, 3 personnes sont venues de façon épisodique et 1 personne est venue une seule fois.

Un bilan a été fait avec les participants afin que l'atelier réponde aux attentes de chacun.

C'est un atelier auquel les participants viennent avant tout pour se faire du bien, trouver et apprécier un moment de détente.

- L'atelier sport :

Une heure de sport par semaine est proposée aux adhérents à Sèvres, au gymnase des Cents Gardes. Cet atelier se fait de façon mutualisée avec les deux autres GEM parrainés par EHS. Il est animé par Mohand Nouraoui, diplômé sport adapté, mandaté par l'association chavilloise "de l'air pour tous". Cet atelier aborde par cycles différents styles d'activités sportives, afin de satisfaire le plus grand nombre et varier les exercices.

Le cours a lieu le jeudi après-midi à 15h. Le groupe est composé d'une dizaine de personnes.

Le nombre de personnes présentes lors de la séance varie entre 4 et 6. 4 personnes viennent régulièrement. Les consignes gestuelles et de sécurité sont bien comprises. Le schéma corporel n'est pas acquis complètement, ce qui aboutit à des difficultés motrices (coordination, dissociation et certains mouvements articulaires).

Ont été abordés : le sport collectif (jeux de ballons, en extérieur...), le cardio-training (exercices basés sur la respiration et l'amélioration de la performance), la gymnastique douce.

Le manque d'activité sportive, les médicaments et l'abus de la cigarette amènent à une fatigabilité accrue et des difficultés cardio-respiratoires. L'appréhension de la douleur, un cadre strict au niveau des consignes et des gestes, ainsi que le fait de les amener à aller au delà de leurs capacités physiques et mentales, font que certains peuvent fuir. Par contre ceux qui restent, comprennent et respectent les demandes. Ce respect aboutit à une meilleure communication et un contrôle de soi.

- *les rendez-vous info :*

2 rendez-vous ont été faits sur le GEM Le Club des 4 Communes : le 14/09 et le 12/10/2009

- le Premier rendez-vous info a permis d'évoquer les différents symptômes de la grippe et les mesures à prendre en cas de grippe. Plusieurs affiches ont étaient affichées dans les 3 GEM : les différentes phases du lavage des mains, questions/réponses, comment vous protéger vous et les autres. Cela a engendré un petit débat intéressant les gestes à avoir au quotidien, comme éternuer dans sa manche, se laver les mains régulièrement ou utiliser le gel hydro alcoolique.

- le deuxième rendez-vous info était basé sur la projection de spots publicitaires sur les gestes à avoir en cas de symptômes grippaux : les modes de transmission de la grippe, comment se couvrir la bouche et le nez, comment se laver les mains chez l'adulte, comment mettre son masque.

- *Les sorties :*

Elles sont de deux sortes :

- celles encadrées et organisées par l'équipe d'animation
- celles organisées et animées par les adhérents eux-mêmes, appelées sorties autogérées.

Nous ne rappellerons pas ici le bienfondé de ces sorties qui répondent aux différents objectifs de la lettre des GEM. Le niveau de participation des adhérents du Club des 4 Communes à ces sorties amène l'équipe d'animation à proposer 2 sorties par semaine : le jeudi, mutualisé avec les 2 autres GEM parrainés par EHS, et systématiquement le samedi. Ces sorties complètent nécessairement et de manière agréable les accueils. Même si les adhérents de ce club favorisent l'accueil et les ateliers, l'organisation de sorties à proximité est toujours demandée.

Ainsi, Le Club des 4 Communes a pu organiser **98 sorties** tout au long de l'année 2009, avec un pic au mois d'août en raison de la fermeture de la maison des associations. En effet, l'équipe d'animation, mutualisée avec Luciole 92 et La Porte Ouverte, a pu se relayer pour proposer aux adhérents du club des sorties pendant l'été permettant ainsi de jouer un rôle préventif en maintenant un certain niveau d'activité auprès de ses adhérents.

Quelques exemples de sorties :

une journée à Dieppe, une journée dans une base de loisirs, un pique-nique avec un tournoi de Pétanque dans le Parc de St-Cloud, la visite du parc André Citroën, un pique-nique suivi d'un atelier au musée de la photographie de Bièvres, un concert de musique classique au parc floral, une pièce de Théâtre, l'exposition de Martin Parr au musée du jeu de Paume.

3. ACTION EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

- PETITE ENFANCE : Bilan 2009

1/ LES MULTI ACCUEILS MUNICIPAUX :

Les structures multi accueil ont pour but d'assurer la garde des enfants de 10 semaines à 4 ans confiés par les familles ayant leur domicile principal à Sèvres. La préinscription est effectuée en Mairie auprès du Service de la Petite Enfance.

Elles sont au nombre de sept : 4 collectives (dont 1 répond essentiellement aux demandes d'accueil à temps occasionnel), 1 familiale et 2 mixtes, ce qui représente **une capacité globale de 345 places par jour**.

La participation financière des parents : quel que soit le mode d'accueil, le tarif appliqué aux familles est calculé sur la base du barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La participation est déterminée en fonction du temps horaire de présence des enfants pour l'accueil occasionnel et par le contrat d'accueil qui prévoit le rythme et la durée de fréquentation dans l'établissement pour l'accueil régulier. Elle est calculée en fonction des revenus déclarés et d'un taux d'effort horaire constant des familles, modulé en fonction du nombre d'enfants à charge et arrêté par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

Ce barème comporte un seuil minimum défini par la CNAF et un plafond maximum de revenus fixé par délibération du Conseil Municipal.

La présence d'un enfant handicapé au sein de la famille permet l'application du taux d'effort immédiatement inférieur.

Calcul du taux d'effort appliquée sur les ressources déclarées :

Nombre d'enfants	Composition de la famille			
	1	2	3	4
Taux d'effort	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %

En 2009 :

- le plancher de ressources fixé par la CNAF était de 573,00 € et le plafond pris en compte était maintenu à 5500 €.
- Pour une famille ayant un enfant, le taux horaire le moins élevé était donc de 0,34 € et le taux plafond était de 3,30 €.
- L'accueil régulier est contractualisé et la tarification est calculée de la façon suivante :

Nombre H contractuelles x Taux x Y semaines

11

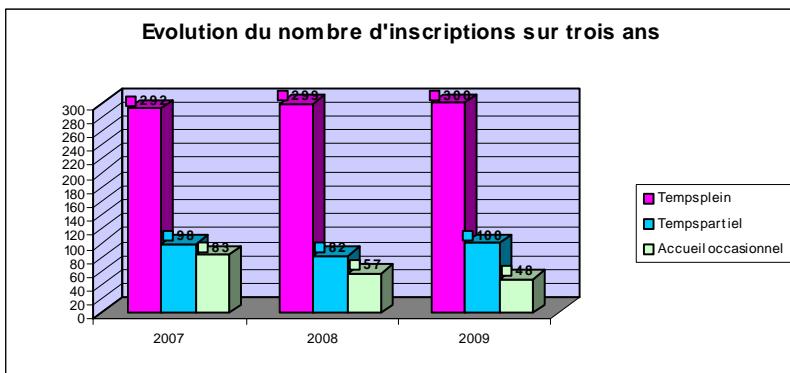
- Nombre H : égal au nombre d'heures hebdomadaires prévu au contrat
Taux : égal au taux horaire (basé sur le taux d'effort de la famille)
Y : nombre de semaines payantes dans l'année, déduction faite des absences indiquées au contrat (5 semaines déduites pour une année de présence, soit 47 semaines facturées)
11 : le nombre de mois de paiement

Les conditions d'admission : la demande d'inscription en multi-accueil est établie en mairie, quelle que soit la formule d'accueil souhaitée, à compter du 6ème mois de grossesse et est réservée aux parents qui habitent la commune.

En 2009, le nombre des naissances déclarées est de 348³ (contre 338 en 2008 et 328 en 2007), il est en légère progression depuis 2007.

Tous types d'accueils confondus : **448 demandes d'inscription** ont été enregistrées dont **300** pour un temps plein, **100** pour du temps partiel et **48** pour du temps occasionnel. **90%** des familles sont satisfaites dans l'année qui suit la naissance de l'enfant.

Globalement, le nombre des demandes est constant depuis 2007. Toutefois les places à temps plein restent nettement privilégiées alors que l'accueil occasionnel faiblit au profit du temps partiel.



Au cours de l'année 2009, les structures municipales ont accueilli : **42 enfants** en situation vulnérable ou à la demande des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et **1 enfant** porteur de handicap ou de maladie chronique.

Par ailleurs, la crèche parentale “Au Pays des Merveilles” subventionnée par la Ville permet un accueil supplémentaire de 12 enfants par jour.

Grâce au soutien financier de la Caisse d’Allocations Familiales et du Conseil Général des Hauts-de-Seine et à la diversité des modes de garde : multi accueils municipaux, crèche parentale “Au Pays des Merveilles”, Relais Assistantes Maternelles, plus de **700 familles** ont, comme en 2008, bénéficié d'un mode de garde structuré.

2/ LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) :

L’activité du Relais Assistantes Maternelles est toujours en progression. En 2009, **52 assistantes maternelles sur 84 agréées par la PMI** ont fréquenté l’accueil jeux de manière régulière, soit dans les locaux au 19, Avenue de l’Europe, soit dans la salle polyvalente des Bruyères. **57** ont sollicité les services du RAM pour une aide à l’élaboration de contrats ou pour des informations et **236 familles** ont été reçues pour des renseignements ou des conseils.

En 2009 également, le RAM a proposé de nombreuses activités d’éveil : musique, peinture, atelier « bébé lecteur » avec la participation de la bibliothèque...

En partenariat avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine, le relais impulse et soutient les actions de « formation continue » pour les assistantes maternelles.

Le relais accueille également les auxiliaires parentales. 16 professionnelles accompagnées des enfants gardés au domicile des parents ont fréquenté les lieux.

³ Source Service Population Sèvres

- FONDS D'INSERTION DES JEUNES (FIJ) :

Depuis 1997 et jusqu'au 31 décembre 2004, il existait un Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FLAJ), créé par convention entre l'Etat, le Département, la Ville et le C.C.A.S. Ce fonds était organisé et géré au plan local par le CCAS. Le FLAJ s'adressait aux jeunes de 18 à 25 ans et avait pour objectif de prévenir les risques d'exclusion sociale et économique et favoriser une démarche d'insertion, en responsabilisant les jeunes et en leur permettant d'acquérir une autonomie sociale.

Parallèlement, le service départemental de l'Aide Sociale à l'enfance (ASE) gérait le Programme d'Intervention en faveur des Jeunes (PRIJ), un autre dispositif extra légal d'aide aux jeunes propre au Conseil général des Hauts-de-Seine. L'objectif du PRIJ était de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de bénéficier d'un soutien éducatif combiné ou non avec des aides financières et/ou en nature.

La Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) aux départements. Le Conseil général a saisi cette opportunité pour mener une action plus forte et mieux définie en direction des jeunes : il a donc dissous l'association de gestion du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes au 31 décembre 2004, et fondu le FAJ et le PRIJ en un fonds unique départemental d'aide aux jeunes, plus large et plus souple.

Le 24 mars 2005, l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine a approuvé la création d'un Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ) et adopté son règlement intérieur.

- **Définition du FIJ :**

Le Fonds d'Insertion des Jeunes est un dispositif destiné à favoriser l'insertion sociale et /ou professionnelle des jeunes en difficulté, âgés de 16 à 25 ans et domiciliés dans le département des Hauts-de-Seine.

- **Deux types d'aide sont consentis :**

↳ **des aides financières individuelles** pour une durée limitée dans le cadre d'un accompagnement des jeunes dans leur démarche d'insertion : soit des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents, soit une aide financière pour la réalisation d'un projet d'insertion qui a fait l'objet d'un engagement de la part du jeune. Ces aides peuvent couvrir notamment les frais de formation (dont le permis de conduire à de fins professionnelles), de stage, d'équipement professionnel, d'hébergement, de logement, de transport, de santé, d'habillement et alimentaires.

↳ **des financements pour des projets d'accompagnement collectif** pour des jeunes confrontés à des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, permettant également, dans une perspective de prévention réaffirmée, de soutenir des actions en direction de préadolescents âgés de moins de 16 ans.

- **Bénéficiaires :**

Les jeunes de 16 à 25 ans, français ou étrangers en situation de séjour régulier, domiciliés dans les Hauts-de-Seine sans durée minimale de résidence, présentant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, et ne disposant pas de ressources suffisantes. Ces aides sont attribuées sans que le principe de l'obligation alimentaire ne s'applique.

- **Montant de l'aide :**

Le FIJ peut accorder des aides financières individuelles pour une durée maximale de 6 mois, avec possibilité de renouvellement une fois par année civile, sous réserve d'un réexamen de la situation du demandeur et du respect du plafond annuel fixé à 3 500 €.

Les aides sont finalisées et subordonnées à l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle. Cette disposition ne s'applique pas à des jeunes exclus ou proches de l'exclusion, dont la prise en charge dans le cadre d'un dispositif ordinaire d'insertion n'est pas envisageable à courte échéance. Elles ne peuvent se substituer à un dispositif existant (bourses, aides de la CAF...) mais elles peuvent venir en complément.

- **Organisation :**

Toutes les demandes doivent être effectuées avec l'aide d'un référent social : PAIO, Club de prévention, foyer de jeunes travailleurs, PJJ, CVS, ASE, autres partenaires... Elles sont examinées en Commissions Locales d'Insertion des Jeunes (CLIJ) organisées sur la base communale ou intercommunale.

La CLIJ est un lieu d'échange partenarial de proximité autour de l'insertion des jeunes en difficulté et permet d'organiser les mesures d'accompagnement prévues par la loi lorsqu'elles s'avèrent utiles pour faciliter l'insertion des jeunes. Ce dispositif apparaît en effet nécessaire et prioritaire, la sollicitation du fonds départemental ne constituant qu'un des outils financiers en appui de l'accompagnement.

La CLIJ est composée d'un représentant : du Président du Conseil Général (CVS/ASE), du Maire ou de son représentant, de la mission locale ou de la PAIO, d'organismes justifiant d'une implication particulière dans l'insertion des jeunes en difficulté, tels que la CAF, les associations de prévention spécialisée, les foyers de jeunes travailleurs, la Protection Judiciaire de la Jeunesse... Elle se réunit au minimum une fois par mois pour examiner les demandes et décider de leur attribution ainsi que de leur montant.

Le versement de l'aide financière est assuré par le service départemental de l'ASE territorialement compétent.

Les situations qui présentent un caractère d'urgence sont traitées directement par le service de l'ASE, lequel fait un retour des aides attribuées dans ce cadre lors de la CLIJ suivante.

Le Président du Conseil général peut confier par convention l'organisation de la CLIJ à une ou plusieurs communes. Dans ce cas, le Maire ou son représentant préside la CLIJ et dispose d'une voix prépondérante. La ville de Sèvres a demandé au Conseil général que le CCAS conserve au plan local l'organisation de la CLIJ.

BILAN 2009 :

Le Département des Hauts-de-Seine et la commune de Sèvres se sont accordés pour signer une convention relative à la gestion administrative des aides individuelles du Fonds d'insertion des jeunes (FIJ). Cette signature est intervenue de façon définitive le 1^{er} mars 2008.

La CLIJ s'est réunie 7 fois en 2009. Elle a étudié 11 dossiers et 7 bilans.

- 6 pour aider à la réalisation d'un projet d'insertion
- 5 pour faire face à des besoins urgents

- *Décisions :*

- 9 accords
- 1 refus
- 1 ajournement suivi d'un accord

- *Montant total des aides accordées : 3 800,28 €*

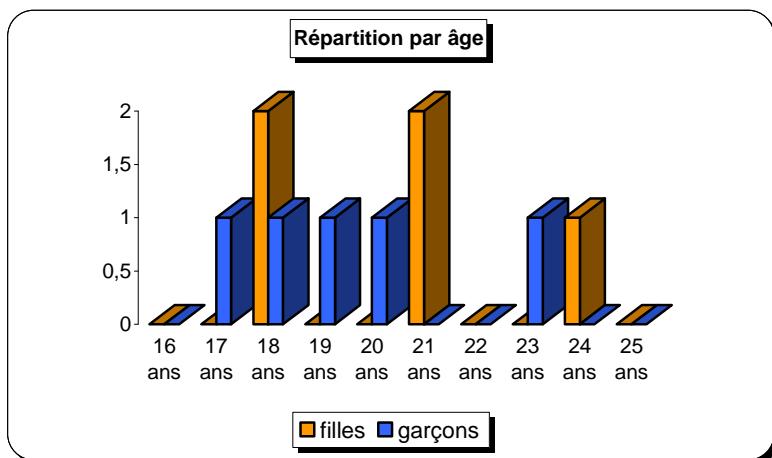
- *Dossiers présentés par un référent de :*

- Caisse d'Allocations Familiales : 6
- Circonscription de la Vie Sociale : 5

- *Répartition des bénéficiaires :*

	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans	24 ans	25 ans	Total
Garçons		1	1	1	1			1			5
Filles			2			2			1		5
Total		1	3	1	1	2		1	1		10

- *Répartition par tranches d'âge :*



L'association "ACTION JEUNES" (AJ) est un club de prévention spécialisé des jeunes de Chaville et de Sèvres âgés de 14 à 25 ans. Crée en 1983, son siège social est à Chaville, mais elle dispose également de deux bureaux et d'une salle de réunion au 174 Grande Rue à Sèvres.

L'équipe éducative est composée de 14 personnes : 1 directeur, 1 chef de service, 1 secrétaire, 3 éducateurs pour Chaville et 3 éducateurs pour Sèvres, ainsi que 2 psychologues (un pour chaque commune), 1 éducatrice pour le secteur "Action Jeunes Femmes", 1 responsable pédagogique et 1 éducateur pour l'auto école. Différents partenaires : villes de Chaville et Sèvres, Conseil général, U.A.P.S. 92, auto école, associations... viennent compléter et soutenir l'équipe dans son action.

GLOBAL SECTEURS EDUCATIFS : synthèse Chaville et Sèvres

PUBLIC

275 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement éducatif individualisé, sur Chaville et Sèvres, en 2009 : **97 filles – 178 garçons**.

A noter : baisse du nombre de filles (125 en 2008) due à l'absence, puis au départ d'Houria...

La majorité de ce public est constituée d'un groupe d'âge allant de 16 à 24 ans (75 %), soit un profil d'usagers positionnant Action Jeunes dans le cadre de sa mission en matière d'amplitude d'âges.

244 parmi ces jeunes sont célibataires (88%) et logent le plus souvent chez leurs parents. Les 30 autres sont généralement des jeunes femmes plus ou moins autonomes : couples avec ou sans enfants, parents isolés.

Sur la cinquantaine de ces jeunes vivants hors du foyer parental, **20 endurent un hébergement extrêmement précaire, 5 vivent en foyer et 4 sont SDF**.

122 jeunes sont scolarisés.

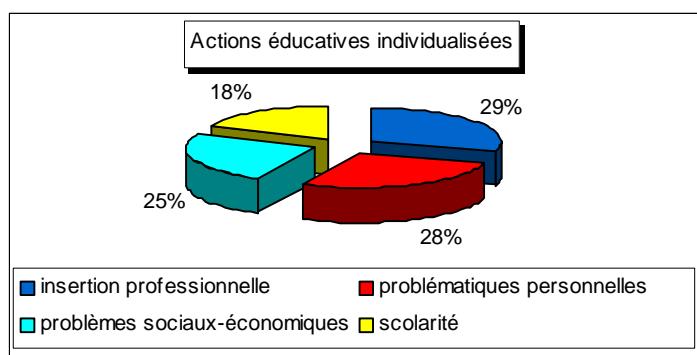
Sur les **153 jeunes non scolarisés**, 46 ont un emploi (!!), 26 sont en formation et environ **80** (soit sensiblement la moitié) **sont en situation extrêmement fragile** (déscolarisés, sans projets ou en recherche d'emploi).

La plupart de ce public est confronté à des difficultés socio économiques importantes et à des problématiques d'intégration tandis qu'environ 10 % de ces jeunes présentent des comportements non adaptés socialement (actes de délinquance, usage de stupéfiants, mesures de justice...).

ACTIONS EDUCATIVES

Environ **513 axes de travail** ont fait l'objet de l'intervention éducative (soit en moyenne **1,9 actions par jeune**).

29 % sont axées sur l'insertion professionnelle, 28 % sont orientées vers des problématiques "personnelles", complexes et multiples (notamment : familiale, relationnelle, de santé, d'adaptation sociale, d'intégration...), 25 % traitent de problèmes socio économiques et 18 % sont en direction de la scolarité.



Le premier contact s'établit essentiellement à travers le travail de rue (37%), s'ensuivent, à part égale, les relations partenariales, le bouche à oreilles et le relais sur les quartiers dont les parents (44%) puis les actions collectives et les locaux éducatifs (19%).

En moyenne, la plus grande partie des accompagnements se déroule sur 2/3 ans (40%), suivis par des accompagnements d'environ une année (31%) et d'accompagnements de 4 ans et + (27%). Le rythme des suivis est régulier à raison de 52 %.

ACTIONS COLLECTIVES / TRANSFERTS D'ACTIVITE

De nombreuses activités et actions collectives ont été mises en place tout au long de l'année. Ont été concernés, de façon régulière, environ **115 jeunes** et, de façon ponctuelle, 189 jeunes (activités, sorties (99), transferts (28), auto-école (62)).

ACTION JEUNES FEMMES (A.J.F.)

L'action a bien redémarrée au retour de l'éducatrice référente, grâce notamment au travail de relais et de maintien des liens assuré par les éducateurs de l'équipe sur les deux communes.

Au total **37 femmes et jeunes femmes** ont été accompagnées par AJF entre les mois de mars et août 2009. Ce nombre témoigne de la bonne implantation de cette action et des besoins qu'elle couvre, surtout si on tient compte de la longue absence et du départ de l'éducatrice AJF au mois d'août 2009.

ECOLE DE CONDUITE EDUCATIVE

L'auto-école d'Action Jeunes s'inscrit dans un projet global de prévention sociale, d'insertion socioprofessionnelle et d'autonomie des jeunes concernés...

62 jeunes (34 de Chaville et 28 de Sèvres) ont bénéficié de cet outil spécifique en 2009 (35 filles et 27 garçons – seule activité où le public féminin est majoritaire). 41 ont pris des leçons de conduite. 19 ont obtenu le permis B (7 filles et 17 garçons) dont 9 à la première présentation et en moins de 6 mois. 12 élèves ont participé à 3 voyages auto-école.

SECTEUR EDUCATIF SEVRES

BILAN DE L'EQUIPE

Présence sociale et local éducatif

Le travail éducatif au quotidien s'articule entre le travail de rue et l'accueil au local.

Le travail de rue s'organise en lieu et en temps :

- En temps car l'implantation privilégiée du local de Sèvres est à la fois un atout et un danger. Un atout par sa proximité du quartier Danton qui est un des points d'ancrage de notre public et, pour d'autres raisons évoquées plus bas, un danger du fait même de ses qualités. Le passage y est en effet quasi incessant et cela demande à l'équipe une grande vigilance pour ne pas s'y laisser "coincer". C'est pour cette raison que nous avons décidé de planifier le travail de rue dans le temps et de lui garder ainsi la place qui doit être la sienne dans notre intervention.
- En lieu puisque l'équipe connaît les endroits où les jeunes se réunissent, où l'on peut côtoyer les plus "marginaux", c'est-à-dire ceux qui ne fréquentent pas les institutions (Pôle Emploi, Mission Locale...). Même si ces derniers ne sont pas forcément en demande, ils sont en "besoin". Les éducateurs prennent contact avec les groupes les plus présents et tentent avec certains d'entre eux d'instaurer une relation de confiance, préalable à tout accompagnement. Concernant les jeunes déscolarisés, la rue devient souvent le seul espace de socialisation induisant des logiques de déviance (trafics divers, conflits inter quartiers...).

Le travail de rue, tel que nous le développons, nous permet également de sentir le climat sur la ville et son évolution. Pourtant, ce travail comporte des limites : discuter dans la rue avec les jeunes ne permet pas toujours de s'assurer que l'on se connaît. Le registre de la communication reste informel et peut revêtir un aspect superficiel même lorsque l'on aborde des sujets assez personnels.

En outre, le travail socioéducatif, s'il commence souvent à partir de la rue, ne peut à l'évidence s'y réaliser totalement. Il s'amorce pleinement à partir du moment où le jeune accepte de rencontrer les éducateurs "sur leur terrain" : la venue au local est d'ailleurs l'un des symboles qui marque une étape vers un travail socioéducatif assumé qui se concrétise par des accompagnements individuels ou collectifs.

Le local est situé sur le quartier Danton :

C'est un lieu identifié par les jeunes, les familles, les gardiens d'immeubles. Il marque la présence et la continuité du travail du service de prévention spécialisée dont certains membres sont présents depuis 20 ans. C'est à la fois un lieu de passage, un lieu de vie et de convivialité.

Il permet à l'équipe d'accueillir les jeunes de façon très informelle pour discuter ou rencontrer un éducateur. Les jeunes qui sont en demande s'y rendent individuellement ou en groupe ; un bureau d'entretien y garantit la confidentialité quand cela est nécessaire.

Le local est identifié comme un lieu ressource où l'on peut être écouté, demander conseil, débattre autour de sujet d'actualité, confier ses difficultés, etc.

On y organise des rencontres et des réunions au cours desquelles les jeunes collaborent avec les éducateurs à la construction de projets et d'actions collectives.

C'est aussi le lieu où, lorsque les "anciens" reviennent, on partage un grand nombre de souvenirs communs, de réussites comme de difficultés depuis dépassées.

Scolarité, formation, emploi : quel projet ?

Cette année encore, entre septembre et novembre, nous avons mené un important travail autour des problèmes de déscolarisation et d'orientation professionnelle (apprentis, collégiens).

Cela pose une fois de plus la question de l'articulation avec le collège, qui joue un rôle central dans la construction des jeunes, et est également le lieu des premières ruptures dont on sait l'importance dans un parcours de vie. Mais, alors que les collégiens en tant que publics s'affirment comme une priorité du Conseil général et de la prévention spécialisée (cf. les conclusions de l'évaluation de la prévention spécialisée dans les Hauts de Seine 09), les relations nouées avec les collèges sont hétérogènes et dépendent essentiellement de dynamiques interpersonnelles, locales ou de situations particulières. C'est en tout cas ainsi que nous interprétons la différence entre notre secteur d'intervention et celui de nos collègues de Chaville. En effet, nous pouvons penser que l'accès aux collèges est très lié à la volonté personnelle du principal et avons parfois l'impression de renégocier en permanence notre présence, quand négociation il y a, avec la crainte d'une instrumentalisation autour de la problématique des élèves exclus.

Par ailleurs, de nombreux accompagnements individuels sont menés avec des jeunes de 16 à 18 ans qui se retrouvent dans une période transitoire cruciale concernant leur passage du collège à la formation, voire à la vie professionnelle. Les orientations mal adaptées, voire non choisies, entraînent de nombreux décrochages en cours d'année. Notre rôle consiste à maintenir les jeunes dans leur scolarité à travers l'écoute, l'attention, le soutien (recherches de stages, accompagnement dans le cadre d'une réorientation...).

Avec ce public, il s'agit d'un travail de remobilisation à travers la proximité, les rencontres quotidiennes mais aussi les expériences vécues ensemble notamment à travers des actions collectives (projets divers, séjours éducatifs...) à visées socialisantes.

Pour étayer ce travail, nous avons développé deux outils, un en interne et l'autre en lien avec la Maison des Entreprises et de l'Emploi de Sèvres. Ce dernier, initié à l'occasion d'une rencontre inter partenariale organisée dans nos locaux en mars 2008 est un groupe de coordination mensuelle rassemblant la mission locale, l'esc@le, la CAF, Action Jeunes, la Maison des Entreprises et de l'Emploi, des représentants de la mairie et plusieurs bénévoles mobilisés sur les questions d'emploi et de formation des jeunes. Il s'agit de créer une synergie et d'articuler nos interventions pour favoriser la mise en relation des jeunes avec les entreprises locales susceptibles de les employer ou de les prendre en stage (la ville de Sèvres est à elle seule un bassin de 10 000 emplois).

L'outil que nous avons développé en interne, dont ont bénéficié une dizaine de jeunes depuis son lancement, est un atelier individuel d'aide à la construction d'un projet professionnel. Il s'adresse à des jeunes sortis du système scolaire, entre 18 et 25 ans, peu qualifiés ou voulant changer de secteur d'activité, et souvent perdus quant aux choix qu'ils ont à faire.

L'atelier que nous leur proposons est lié aux constats que nous avons pu faire avec le temps et l'expérience concernant notre positionnement face à l'emploi des jeunes qui s'adressent à nous avec une demande urgente mais rarement approfondie. Nous avons souvent tendance à saisir l'opportunité de cette demande sans prendre le temps de nous assurer avec les jeunes de la pertinence du projet et du sens qu'il prend dans son parcours de vie. Il en résulte parfois que c'est l'équipe éducative qui finit par porter le projet, plus que le jeune lui même qui, même lorsque l'objectif est atteint (stage, emploi ou formation), décroche assez vite et se retrouve quasiment à la case départ avec un échec supplémentaire.

La proposition que nous faisons en guise de préalable est de prendre le temps de faire le point sur lui-même, son parcours, ses envies, ses forces et ses fragilités, à travers une série de quatre entretiens avec un éducateur et un bénévole qualifié dans la remobilisation des personnes sur l'emploi. Cette approche, inspirée des outils utilisés par l'association AVARAP "Une cordée pour l'emploi" a été adaptée à notre public et permet de cibler, à l'issue des entretiens, quelques choix d'investissements professionnels et des objectifs de recherche faisant sens pour le jeune.

Il pourrait sembler au premier abord que ce travail relève plus d'un CIO ou d'une mission locale que de la prévention spécialisée, mais la réalité du terrain nous montre que ces dispositifs n'ont ni le temps ni les moyens de faire ce travail d'élaboration avec tous les jeunes, et ce d'autant moins que ces derniers ne sont pas au clair avec leurs choix d'orientation (ce qui est souvent le cas). Cet atelier existe d'ailleurs dans un contexte de partenariat rapproché avec les dispositifs liés à l'emploi et à la formation des jeunes, puisqu'à l'issue c'est avec ces partenaires que l'on passe à la phase de concrétisation du projet.

De plus, il est important de noter que parallèlement à la question professionnelle, c'est la question du parcours de vie qui est abordée dans ces entretiens, d'où l'importance de la présence de l'éducateur. C'est en effet lui qui, grâce à la relation de confiance construite avec le jeune, permet à la parole de se libérer, d'aborder certains épisodes de vie marquants et de les mettre en lien avec la situation actuelle. Il est essentiel que cette parole livrée puisse être entendue et reprise par un adulte de confiance qui va rester en relation avec le jeune et l'accompagner dans son parcours.

L'autre intérêt de la démarche en binôme (Intervenant-éducateur) est de permettre à l'équipe de s'approprier la démarche pour pouvoir l'utiliser indépendamment de la présence de l'intervenant bénévole et d'en faire un outil éducatif intégré à notre intervention spécifique.

Cette question de l'orientation des jeunes est d'une importance capitale à nos yeux car nombre d'entre eux se retrouvent en situation d'échec et d'exclusion suite à une mauvaise orientation. Cette dernière est souvent due à une absence d'envie exprimée de la part du jeune, à un manque d'implication ou de ressources de la famille au moment d'exprimer ces choix, à un manque de dialogue entre les jeunes et l'institution scolaire (ou le CIO qui lui est assimilée).

Dans la perspective d'orienter notre mission vers le public collégien, nous pensons qu'il serait utile d'étendre cette approche aux jeunes en situation d'échec ou de rupture scolaire afin de travailler en amont la question de leur orientation et de les impliquer dans les choix les concernant. Leurs rapports trop souvent conflictuels avec l'institution scolaire invalident en effet de façon presque systématique les décisions d'orientation que l'on fait pour eux.

Nous pensons que c'est une façon cohérente de travailler avec ce public tout en restant centré sur des problématiques d'exclusion et de rupture propres à la prévention spécialisée.

Le futsal : un espace fédérateur

C'est aujourd'hui une action pérenne porté par les jeunes eux-mêmes.

Nous y intervenons pour travailler sur l'autonomisation et la socialisation de certains jeunes en nous appuyant sur le collectif.

C'est en effet le point de départ de nouveaux projets qui leur permettent d'expérimenter leur capacité d'organisation, leur aptitude à travailler en partenariat et à prendre des responsabilités.

Ce sport reste par ailleurs un important facteur de socialisation et d'éducation. En effet, cette pratique sportive, avec ses règles strictes, est porteuse de valeurs telles que l'abnégation, le dépassement de soi, la solidarité, l'esprit d'équipe, le respect des règles, le respect des arbitres, de soi et des adversaires.

Il est à noter que l'activité Futsal (se déroulant les lundis et vendredis au gymnase des Postillons) est un outil éducatif et relationnel considérable pour l'équipe éducative et ce depuis plusieurs années.

Il nous permet enfin de travailler au niveau intercommunal et de faire médiation entre les jeunes des villes de la communauté d'agglomération (Sèvres, Chaville, Ville d'Avray, Boulogne).

Ainsi, dans la continuité des actions d'intercommunalité mises en place suite aux affrontements entre jeunes sévriers et chavillois au mois de mai 2009, nous avons travaillé, avec les deux associations de futsal situées dans ces villes, à l'organisation d'un championnat commun qui permettra aux jeunes de se rencontrer sur un autre terrain que la rue, autour des valeurs citées plus haut.

L'action solidaire

Le public engagé dans le projet Chili a évolué cette année du fait d'un travail important au niveau de la mixité sociale et sexuelle. Au total, une vingtaine de jeunes s'y sont investis sur l'année.

L'année 2009 a été celle de la concrétisation de la dimension "engagement solidaire" à travers la multiplication des chantiers. Nous avons d'ailleurs élargi le cadre des chantiers en nous rendant directement chez les donateurs (cliniques, hôpitaux).

Nous avons ainsi pu constater avec les jeunes que la solidarité pouvait commencer à nos portes et que c'était la démarche qui comptait avant tout. Cet investissement a débouché sur la proposition d'un protocole de partenariat de la part de BIP International et ce au delà du projet actuel.

Nous avons mobilisé autour de ces chantiers cinq jeunes d'une vingtaine d'années déscolarisés, sans diplôme, sans emploi, vivant encore chez leurs parents.

Incapables de s'inscrire dans le temps, ils vivent dans « l'ici et maintenant ». Certains d'entre eux ont déjà été impliqués dans des actes de délinquance grave.

Il nous semble donc important de continuer à travailler avec ce groupe de jeunes, par la mise en place d'actions spécifiques telles que ce projet d'action humanitaire.

L'objectif général de ce projet est de **remotiver** ces jeunes, avec qui le dialogue social est rompu, autour d'un projet porteur capable de les **valoriser** et de **provoquer** chez eux un changement significatif.

Ces actions permettent à ces jeunes en recherche d'emploi de valoriser leur savoir faire en le mettant au service d'une cause humanitaire, l'insertion professionnelle étant étayée par l'expérience vécue.

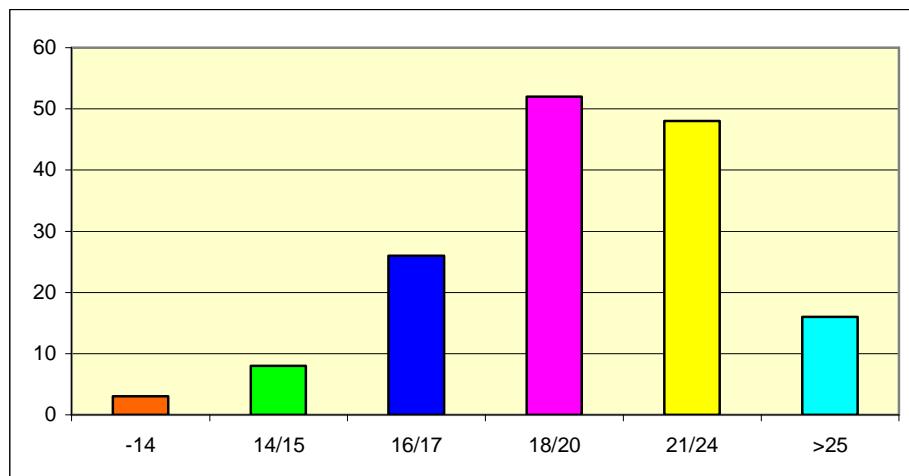
Qui plus est, en se servant de l'organisation d'un voyage à but humanitaire pour motiver ces jeunes dans leur recherche d'une insertion professionnelle, l'objectif général se décompose en différents objectifs concrets :

- **Permettre** à ces jeunes en situation d'échec de pouvoir s'investir, s'impliquer activement et donc de prendre peu à peu une place dans un projet défini dans un espace temps.
- **Amener** ces jeunes à s'investir dans une action collective impliquant des processus de solidarité et de négociation.

- **Mettre** ces jeunes en situation et les impliquer dans une action où une fois sur place l'échappatoire est difficilement possible.
- **Donner** à ces jeunes la possibilité de sortir de la spirale de l'échec.
- **Identifier** leurs potentialités individuelles.
- **Développer** chez ces jeunes un sentiment d'utilité.
- **Amener** ces jeunes à se construire une image plus valorisante d'eux-mêmes.
- **Permettre** à ces jeunes une ouverture sur le monde extérieur.
- **Amener** ces jeunes à définir un projet personnel.

PUBLIC

153 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement éducatif en 2009 : **47 filles et 106 garçons**.



Le profil de ce public

La majorité de ce public est constituée d'un groupe d'âge allant de 16 à 24 ans (80 %).

132 sont célibataires (86 %) et logent chez leurs parents. Les autres sont généralement des jeunes femmes plus ou moins autonomes : couples avec ou sans enfants, parents isolés.

Sur la vingtaine de ces jeunes vivant hors du foyer parental, **13 endurent un hébergement précaire**.

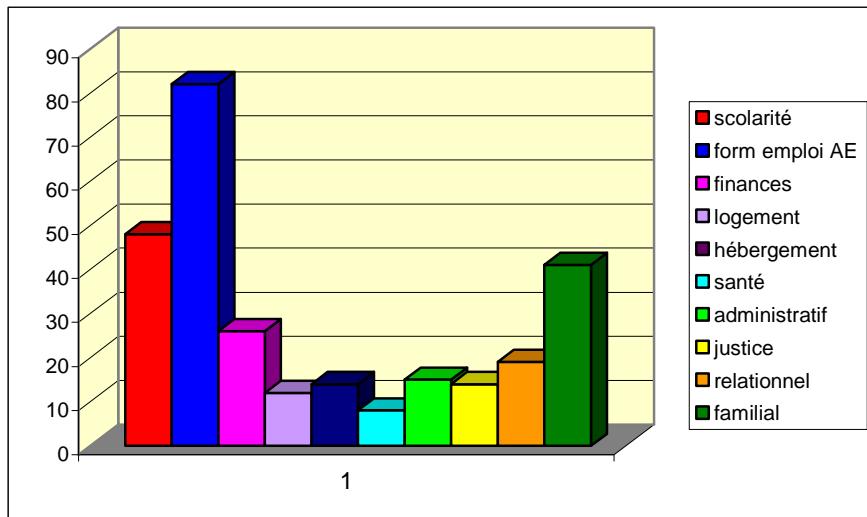
68 sont scolarisés.

Sur les 85 non scolarisés, **17 ont un emploi** (!!), **18 sont en formation** et **50** (soit plus de la moitié) **sont en situation extrêmement fragile** (déscolarisés, sans projets ou en recherche d'emploi).

La plupart de ce public est confronté à des difficultés socio économiques importantes et à des problématiques d'intégration tandis qu'environ 10 % de ces jeunes présentent des comportements non adaptés socialement (actes de délinquance, usage de stupéfiants, mesures de justice...).

ACTIONS EDUCATIVES

Environ 279 axes de travail ont fait l'objet de l'intervention éducative (soit en moyenne 1,8 actions par jeune).



Sur ces 279 dominantes, il ressort que :

29 % des actions éducatives sont axées sur l'insertion professionnelle.

29 % sont orientées vers des problématiques personnelles, complexes et multiples (notamment : familiale, relationnelle, de santé, d'adaptation sociale, d'intégration...).

25 % traitent de problèmes socio économiques.

17 % sont en direction de la scolarité.

Le premier contact s'établit de façon quasi égale entre le travail de rue, le bouche à oreilles, les relations partenariales et le relais quartier dont les parents.

En moyenne, un tiers des accompagnements se déroule sur une année, un autre tiers sur 2/3 ans et le dernier tiers sur 4ans et +.

Le rythme des accompagnements est régulier à raison de 50 % des suivis et intensif pour 15 % d'entre eux.

ACTIONS COLLECTIVES / TRANSFERTS D'ACTIVITE

De nombreuses activités et actions collectives ont été mises en place tout au long de l'année par l'équipe de Sèvres. Environ 50 jeunes ont été concernés de façon régulière, (essentiellement autour du futsal, de l'insertion socioprofessionnelle, de chantiers éducatifs Chili) et 85 jeunes de façon ponctuelle (activités, sorties (42), transferts (15), auto-école (28)).

ACTIONS MENEES AUTOUR DE	TYPES D'ACTIONS MENEES
SCOLARITE (48 jeunes)	<p>Une scolarité épanouissante présage souvent d'une insertion socioprofessionnelle réussie. C'est pourquoi l'équipe s'attache à développer des actions autour de l'accompagnement à la scolarité telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définition avec le jeune de son projet scolaire avec des rendez-vous en C.I.O, des visites au C.I.D.J et la recherche de stage en immersion (élèves de troisième) ➤ L'accompagnement dans la recherche d'établissements (jeunes déscolarisés notamment) et/ou la recherche d'employeurs (jeunes apprentis). Nous restons également en lien avec les C.F.A et les employeurs avec lesquels les jeunes suivent leur apprentissage ➤ Les rencontres avec les parents et/ou leur enfant afin d'échanger autour des difficultés scolaires et de l'orientation ➤ L'entretien du lien partenarial avec l'association de soutien scolaire du quartier Danton-Montespan avec le chantier éducatif et la présence régulière d'éducateurs lors des séances
SITUATION ADMINISTRATIVE (15 jeunes)	<p>La complexité des démarches administratives rend parfois difficile l'accès aux droits lorsque le jeune en a connaissance. Pour la plupart des jeunes concernés, la méconnaissance des institutions et dispositifs adaptés à leur situation, la multitude de documents à fournir, le manque de compréhension, font qu'il est difficile pour le jeune d'effectuer lui-même ses propres démarches.</p> <p>Nous proposons alors de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire un point sur sa situation administrative, parfois complexe ➤ L'informer sur ses droits et les institutions et dispositifs concernés ➤ L'accompagner dans ses démarches ➤ L'aider dans la constitution de dossiers ➤ Etre médiateur entre les jeunes et les institutions
EMPLOI / FORMATION AUTO-ECOLE (82 jeunes)	<p>Activité prégnante et complexe du fait du public accompagné et de la conjoncture socioéconomique. Ce travail s'articule autour de deux axes majeurs : l'élaboration d'un projet professionnel et la mise en œuvre de celui-ci.</p> <p>L'équipe éducative accompagne les jeunes dans leur démarche d'insertion en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Participant à la création et à la mise en place d'un dispositif autour de l'emploi en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des bénévoles mettant à disposition leurs compétences et leurs expertises ➤ Accompagnant les jeunes dans leur projet professionnel et/ou de formation en lien étroit avec la Mission Locale, la Maison de l'Emploi et des associations travaillant autour de l'insertion ➤ Aidant en termes d'organisation et de méthodologie <p>En ce qui concerne l'accompagnement du jeune en formation auto-école, l'éducateur référent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Veille à ce que le jeune ne soit pas en difficulté (voire échec) et puisse accéder dans les meilleures conditions au Permis B, outil devenu indispensable sur le marché du travail ➤ S'entretient régulièrement (hors temps de réunions dédié) avec les enseignants techniques sur la situation et l'évolution du jeune au cours de sa formation ➤ Participe aux voyages auto-école dans une dimension éducative, pédagogique et préventive

LOGEMENT (12 jeunes) HEBERGEMENT (14 jeunes)	<p>Le logement est une problématique cruciale pour le jeune qui ne peut accéder à l'autonomie et pour l'éducateur qui se trouve confronté à la problématique du logement en Ile-de-France.</p> <p>Malgré le travail partenarial avec le service du logement, le C.C.A.S, les bailleurs sociaux, les assistantes sociales de la C.V.S, des agences immobilières... les recherches s'avèrent le plus souvent infructueuses.</p> <p>Notre rôle est donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D'aider à la constitution de dossier de demande de logement auprès des services municipaux, bailleurs, F.J.T... ➤ D'orienter et d'accompagner le jeune vers la structure la plus adaptée en fonction de la situation <p>En ce qui concerne les jeunes en rupture d'hébergement, nous faisons appel au 115. Cependant, trouver une place en accueil d'urgence est devenu quasiment impossible.</p>
SANTE (8 jeunes)	<p>L'équipe éducative mène autour de la santé une action de prévention, d'information et d'accompagnement.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévenir les conduites à risques ➤ Informer le jeune sur ses droits à l'accès à la santé et les lieux existants ➤ Orienter et accompagner vers les dispositifs adéquats
PROBLEMES FINANCIERS (26 jeunes)	<p>Les problèmes financiers rencontrés par les jeunes concernés sont essentiellement liés à des contraventions routières et/ou des infractions dans les transports pour non acquittement des titres de transports.</p> <p>L'éducateur mène ce travail en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amenant le jeune à la prise de conscience du caractère asocial de cette pratique et des conséquences financières (majorations), voire judiciaires ➤ Aidant à la rédaction de demande d'échéancier auprès des créanciers afin de s'acquitter des dettes <p>En ce qui concerne les problèmes financiers d'ordre socioéconomique, nous travaillons avec les assistantes sociales du C.C.A.S, C.V.S et C.A.F.</p>
SITUATION JUDICIAIRE (14 jeunes)	<p>Les démarches autour des situations judiciaires des jeunes visent à accompagner et à soutenir le jeune quant à ses difficultés avec la Justice. L'éducateur amène le jeune à prendre conscience de ses actes et de ses conséquences (pour lui, sa famille, les victimes et sur son environnement), au-delà même de l'enfermement.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer et entretenir un lien entre la famille, le jeune et l'institution judiciaire (juges) et/ou pénitentiaire (S.P.I.P) lors d'incarcération ➤ S'entretenir avec les avocats ➤ Préparer avec le jeune et les services compétents un projet de sortie pour éviter la récidive ➤ Visiter les jeunes afin de maintenir le lien en milieu carcéral

PROBLEMES FAMILIAUX (41 jeunes)	<p>L'équipe accompagne quelques jeunes en difficulté relationnelle avec leur(s) parent(s).</p> <p>Il s'agit alors :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D'apporter un soutien, une écoute ➤ De rencontrer la famille et d'échanger autour des difficultés rencontrées par les uns et les autres ➤ D'orienter le jeune et/ou la famille vers des structures spécialisées (Maison de la Famille, C.M.P. pour adultes...)
PROBLEMES RELATIONNELS (19 jeunes)	<p>Il s'agit pour l'équipe éducative :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ De créer un espace d'accueil où le jeune soit suffisamment en confiance pour pouvoir échanger avec l'éducateur de ses difficultés, préoccupations... voire pour certains un mal de vivre témoignant d'une souffrance psychique ➤ D'offrir une qualité d'écoute permettant au jeune de se sentir entendu et considéré en tant que sujet ➤ D'informer, de conseiller et/ou d'orienter et accompagner le jeune vers les dispositifs en lien avec la (les) problématique(s) ➤ De proposer et de mettre en place avec le jeune un accompagnement éducatif traitant de ses difficultés
LOISIRS ATELIERS EDUCATIFS / TRANSFERTS (89 jeunes)	<p>Les loisirs, ateliers éducatifs et transferts sont des médias à visées éducatives et pédagogiques. Celles-ci représentent pour l'équipe éducative des supports à la relation éducative et non pas une fin en soi, même si la dimension plaisir et convivialité est importante pour la qualité de la relation et du lien.</p> <p>Cela permet aux éducateurs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire connaissance (démarrage de la relation) ; d'approfondir les liens (construction de la relation de confiance) et la connaissance de la situation (histoire, difficultés, etc.) ➤ Pouvoir rencontrer, lors d'organisation de transfert notamment, certaines familles parfois peu disponibles, voire inaccessibles ➤ Favoriser et travailler la confrontation entre le jeune ou le groupe à d'autres règles (vie collective) que les leurs, souvent déviantes ; influer sur la relation du jeune ou du groupe avec son environnement social ➤ Permettre au(x) jeune(s) de sortir de leur lieu de vie, souvent exigu, et parfois d'un isolement physique et social ; expérimenter la nouveauté, le voyage et ses vertus, en terme d'ouverture culturelle ; susciter la réflexion, l'ouverture, le débat ➤ Mobiliser le(s) jeune(s) sur un projet ; leur permettre d'expérimenter le sentiment d'utilité et retrouver une certaine estime et confiance en soi ; découvrir le monde du travail et de l'humanitaire ➤ Permettre les départs autonomes en partenariat avec le service animation de la ville ➤ Favoriser l'accès aux activités culturelles et/ou sportives en collaboration avec la C.A.F notamment

FICHE ACTION – RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE SOCIALE

3 jours : 29 / 30 mai - 1^{er} juin

Lieu (x) : Ville de Sèvres (Quartiers Danton et Centre Ville, Stade Wagner)

Ville de Chaville (Quartier du Doisu, Gare de Chaville-Vélizy)

Public : Action sur le territoire

Encadrement : 4 éducateurs et chef de service

Contexte

Le week-end des 23 et 24 mai 2009, des affrontements violents entre jeunes chavillois et jeunes sévriens ont eu lieu sur la commune de Chaville. L'ampleur et la gravité de ces faits, ainsi que le constat par les éducateurs d'Action Jeunes des tensions persistant entre les jeunes des deux villes, nous incitent à mobiliser, à titre préventif, l'ensemble des éducateurs intervenant en direction de ce public, sur ces territoires, pendant le week-end de la Pentecôte. Ce week-end de trois jours nous semble en effet à risque quant à la reprise des affrontements et à une recrudescence de l'insécurité pour les jeunes et les habitants des deux communes.

Les échanges que nous avons pu avoir avec les jeunes et l'émotion suscitée par l'hospitalisation de l'un d'entre eux nous laissent en effet craindre une nouvelle flambée de violence que le discours d'apaisement des éducateurs d'Action Jeunes, tout au long de la semaine, soutenus par certains jeunes des quartiers concernés, ne suffira peut-être pas contenir.

Il s'avère, suite à la réunion de concertation organisée le 27 mai 2009 par la mairie de Sèvres, que ces inquiétudes sont partagées par les élus et les intervenants chargés de la prévention et/ou de la sécurité sur les deux communes.

Cette mobilisation d'Action Jeunes s'inscrit donc également dans la continuité des échanges que nous avons pu avoir lors de cette rencontre et vient répondre à la demande d'intervention formulée par les représentants des deux villes.

Sur un plan opératoire, les éducateurs d'Action Jeunes seront présents par binômes, en journée et en soirée, pendant les trois jours du week-end.

Cette présence, coordonnée par M. Pélissier (Chef de Service éducatif d'Action Jeunes) se concentrera sur les quartiers Danton et centre ville de Sèvres et le quartier du Doisu à Chaville. Elle concernera également des lieux de grands rassemblements tels que le stade Wagner de Sèvres (Tournoi des portugais de Sèvres samedi et dimanche) où seront présents de nombreux jeunes sévriens ainsi que l'avenue de Jouy à Chaville-Vélizy (Brocante le lundi 1^{er} juin).

Objectifs

- Assurer une présence éducative et préventive auprès des jeunes des deux villes
- Prévenir l'implication, par effet d'engrenage, de jeunes non concernés
- Travailler de manière conjointe et synchrone sur les deux territoires
- Evaluer les risques réels de réitération de ces événements
- Observer et intervenir si possible auprès des jeunes les plus agités

Cette action n'est bien entendu pas une fin en soi. Elle a juste pour objectif de soutenir la gestion de la crise provoquée par ces événements et d'éviter que d'autres personnes, jeunes et moins jeunes, ne soient victimes de tels faits.

Budget – dispositions récupération / heures supplémentaires

Décalage du samedi / Paiement des heures en soirée / Paiement des points de dimanche et lundi férié.

Bilan de l'action

Conformément au projet que nous avons transmis à l'issue de la réunion du 27 mai 2009, cette action a été menée de façon conjointe sur les communes de Sèvres et de Chaville par quatre éducateurs et le chef de service d'Action Jeunes qui a fait le lien et coordonné l'action.

Sur le territoire de Sèvres, nous avons profité d'une action déjà programmée, le tournoi des portugais de Sèvres, pour reprendre les événements avec les jeunes présents. Deux éducateurs sont intervenus au stade Wagner le samedi et le dimanche, de 9h00 à 20-21h00. Ils y ont encadré une équipe de vingt jeunes engagée dans le tournoi, et pu rencontrer à cette occasion un grand nombre d'autres jeunes venus encourager leurs amis.

Sur le territoire de Chaville nous avons mobilisé deux éducateurs qui ont assuré une présence sur le quartier du Doisu les trois jours de ce long week-end, de 14h00 à 20h00.

Ils ont beaucoup parlé avec les personnes présentes, jeunes et moins jeunes, de ce qui a été vécu par beaucoup comme une agression extérieure.

Ils se sont employés à calmer les esprits tout en mettant en avant le travail d'apaisement effectué auprès des jeunes de Sèvres dans le même temps.

Leur présence a été bien perçue par les jeunes qui ont senti l'intérêt qui leur était porté et qui l'ont exprimé clairement. Les éducateurs d'Action Jeunes étaient selon eux les premiers intervenants à venir à leur rencontre depuis les affrontements du week-end précédent. D'une manière générale, cette présence a été ressentie comme rassurante par les habitants du quartier qui en ont profité pour faire part de certaines des difficultés de leur vie quotidienne dans le quartier.

Compte tenu de nos objectifs de départ, nous avons pu :

- Echanger avec certains protagonistes supposés sur les conséquences de tels agissements ainsi que sur la responsabilité de chacun d'entre eux indépendamment de l'aspect collectif de l'affaire.
- Mieux comprendre l'enchaînement des faits qui ont provoqué cet affrontement entre jeunes.
- Evaluer le risque de nouvelles expéditions.
- Eteindre certaines rumeurs qui se propageaient autour de cette histoire
- Favoriser l'expression des uns et des autres et faciliter ainsi le passage de l'émotionnel au rationnel.

Le lundi 1^{er} juin, les éducateurs de Sèvres étaient sur le quartier Danton en début d'après midi pour poursuivre ce travail et s'assurer qu'aucun mouvement collectif ne se prépare. Ils ont finalement rejoint leurs collègues au quartier du Doisu de Chaville en fin d'après midi et y sont restés jusqu'à 20h00. Cette présence conjointe des éducateurs des deux villes a permis de montrer, à l'instar du discours tenu pendant et avant ces trois jours, que nous avons le souci des jeunes quelle que soit leur ville d'origine et que les éducateurs agissent de manière concertée sur les deux territoires.

En dépit de ce qui avait été évoqué lors de la réunion du 27 mai, nous n'avons pas mobilisé nos partenaires de l'Esc@le pour créer des animations de quartier pendant le week-end.

Le tournoi des portugais mobilisait en effet un grand nombre de jeunes sévriens et il ne nous est pas paru opportun de mobiliser cette structure sévrienne sur le quartier du Doisu. Et ce d'autant moins que le temps de préparation nous manquait.

Le service jeunesse de Chaville n'intervenant pas auprès des jeunes adultes, ainsi que l'avait annoncé son responsable lors de la réunion, les éducateurs d'Action Jeunes ont assumé seuls l'intervention auprès des jeunes des deux villes et ce pendant ces trois jours.

Il en ressort que certaines tensions subsistent. Même si les jeunes rencontrés dans les deux villes, dans leur majorité, ne semblent pas vouloir donner suite aux affrontements collectifs, l'agitation générale et l'état d'excitation de certains d'entre eux nous incitent à la vigilance pour les semaines et les mois à venir.

La rapidité de telles explosions de violence et la facilité avec laquelle nombre de jeunes se sont laissés entraîner restent inquiétantes.

Les échanges et les témoignages que nous avons pu avoir pendant ces trois jours, nous renforcent dans l'idée qu'un travail de fond tant sur le plan de l'insertion socio professionnelle des jeunes que sur celui de leur place dans la cité doit être mené sur le long terme.

L'équipe d'Action Jeunes continuera à intervenir dans ce sens qui, tout comme cette mobilisation en période de tensions, fait partie de sa mission de prévention spécialisée.

ECOLE DE CONDUITE EDUCATIVE **(adhérent à la F.A.R.E. Fédération des Associations de la Route pour l'Education)**

Ainsi que nous l'avions annoncé l'an dernier, nous avons achevé cette année l'évaluation interne de l'auto - école d'Action Jeunes. Cette démarche, qui a mobilisé l'ensemble de l'équipe professionnelle, enseignants techniques et éducateurs, s'est poursuivie par une évaluation externe et s'est concrétisée par un programme d'amélioration globale de notre dispositif.

Ce programme, qui concerne aussi bien l'aspect organisationnel que les dimensions pédagogiques et éducatives, soutient notre volonté d'offrir la meilleure formation possible à notre public en nous adaptant à ses besoins et aux évolutions des attendus réglementaires en matière de permis de conduire.

Ce challenge, Action Jeunes le relève depuis maintenant 27 ans. Gageons que la démarche qualité développée via la labellisation FARE sera un atout déterminant pour un accompagnement adapté et efficace des jeunes que nous formons.

PUBLIC

Fréquentation

Nombre de jeunes inscrits avant 2009	Nombre de jeunes inscrits en 2009
39	23

62 jeunes ont fréquenté l'auto-école en 2009 (chiffre qui reste stable par rapport à 2008 : 65) mais – durant l'année même – nous avons été contraints d'en inscrire beaucoup moins qu'en 2008 (23 contre 30), conséquemment à la difficulté de trouver un formateur à temps partiel pour compléter le poste de Michel Mélé (voir page 1).

Répartition par âge et par sexe

	5/17 ans	18/21 ans	de 21 ans	TOTAL
	1	19	15	35
		14	13	27
	1	33	28	62

Un nombre important de filles qui représente 56 % de l'effectif... alors que les garçons sont plus nombreux en intervention purement éducative !...

Situation scolaire et professionnelle

Sexe	En formation	Recherche d'emploi	Emploi
16	9	23	14

En matière d'auto-école, Action Jeunes axe sa démarche prioritairement en direction de l'insertion socioprofessionnelle.

Situation familiale

Célibataire	Seule avec enfant	En couple	En couple avec enfant
41	1	11	9

Sur les 35 filles inscrites à l'auto-école, la moitié d'entre elles sont en situation d'autonomie....

Provenance

CHAVILLE	SÈVRES
34	28

CODE

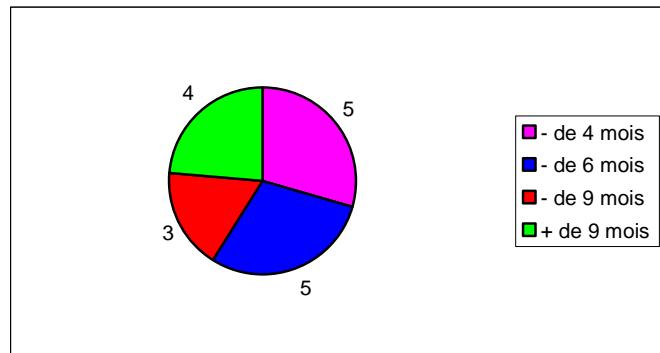
36 jeunes ont suivi la formation théorique.

17 ont été reçus à l'examen : 11 filles et 6 garçons : 1^e fois : 10 (58 %) - 2^e fois : 4 (24 %)
3^e fois : 1 (06 %) - 4^e fois : 2 (12 %)

Nous pouvons constater une certaine stabilité dans les réussites au code...

Néanmoins, sur les 23 jeunes inscrits en 2009, 6 seulement ont réussi l'examen! (Ce qui nous questionne... – voir commentaire page 7).

Candidats reçus au code – temps passé



En moyenne le temps passé par jeunes pour accéder au code a été de 13 mois, avec un minimum de 3 mois et un maximum de 58 mois (4 jeunes à plus de 9 mois).

Nombre de séances en moyenne par jeunes : 47 - Minimum : 18 – Maximum : 170 !!

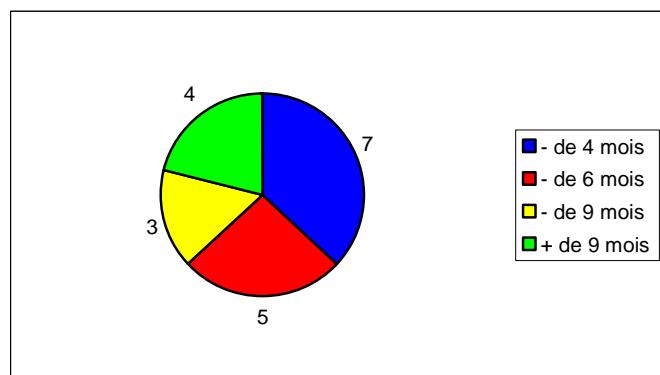
CONDUITE

41 jeunes ont pris des leçons de conduite : 19 ont obtenu le permis B (9 filles et 10 garçons) : 1^e fois : 9 (47 %) - 2^e fois : 6 (32 %) - 3^e fois : 4 (21 %)

Une légère baisse de réussite (54 % à la première présentation l'année dernière, compensé malgré tout par 32 % à la seconde présentation cette année – contre 16 % l'an passé).

Là encore, néanmoins, sur les 23 jeunes inscrits en 2009, 1 seul a obtenu le permis B ! (Ce qui nous questionne...)

Candidats reçus au permis B – temps passé



En moyenne le temps passé par jeunes en conduite a été de 7 mois, avec un minimum de 3 mois et un maximum de 58 mois (4 jeunes à plus de 9 mois).

Nombre de séances d'une heure en moyenne par jeune : 41 = Minimum : 21 – maximum : 68

DURÉE MOYENNE DE LA FORMATION (CODE + CONDUITE) : 16 MOIS

Minimum : 3 mois – maximum : 66 mois

VOYAGES AUTO-ÉCOLE

3 voyages auto-école ont été réalisés :

- du 26 au 28 février : Saint Nazaire
- du 05 au 07 novembre : Saint Malo
- du 11 au 13 décembre : Baie de Somme

12 jeunes y ont participé : 7 filles et 5 garçons = 10 en fin de formation - 1 en AAC - 1 jeune permis

4 ont obtenu le permis B, ce qui est logique car 2 voyages ont eu lieu en fin d'année (novembre et décembre) et un jeune a suspendu sa formation.

SÉANCES TECHNIQUES

3 séances ont été organisées dans l'année, elles ont concerné les 12 jeunes qui ont participé aux voyages école.

COMMENTAIRES

L'activité 2009 a encore une fois été très perturbée par l'instabilité du demi-poste d'enseignant technique à pourvoir ... En effet, une grande partie de l'année, ce poste s'est trouvé vacant - deux formateurs étant restés peu de temps parmi nous – ce qui a occasionné beaucoup de problèmes d'organisation et de gestion dans la prise en charge de nos jeunes.

De plus, les compétences exigées pour la réussite des examens du code et de la conduite sont de plus en plus élevées ; notre public rencontre des difficultés de plus en plus grandes à s'adapter aux contraintes liées à un apprentissage long et difficile.

On constate néanmoins que, grâce aux efforts de l'équipe éducative, nous arrivons malgré tout à motiver les jeunes, à obtenir de leur part un minimum de participation, à défaut d'une assiduité réelle aux séances de code.

D'année en année, pour amener ce public à la réussite, nous multiplions les approches pédagogiques, changeons fréquemment de méthode, utilisons toutes les ressources humaines de l'association (je pense à des bénévoles de terrain qui aident individuellement les plus en difficultés d'entre eux !...), ce qui permet de maintenir malgré tout de bons résultats aux examens.

Il faudra continuer à se mobiliser et réfléchir avec toute l'équipe aux moyens à mettre en œuvre (le label FARE va y contribuer) pour s'adapter aux nouvelles modalités d'apprentissage de la conduite et de l'examen du permis de conduire qui vont progressivement se mettre en place sur notre territoire.

ACTION JEUNES FEMMES (AJF)

L'action AJF a repris en mars 2009 avec le retour à mi temps de l'éducatrice référente.

Le contact avec les jeunes femmes s'est très vite rétabli, notamment autour d'une opération de vente de maquillage. 8 jeunes filles et deux mères de famille y ont participé.

Cette action consistait à se réunir autour d'une collation et de soutenir les projets du groupe en achetant des cosmétiques gracieusement offerts par la société Auchan. L'argent récolté lors de l'opération a servi à financer des sorties sur Paris ainsi qu'un repas rassemblant toutes celles qui y avaient participé. Au final, cela a permis d'entrer en relation avec une soixantaine de femmes sur les deux quartiers et de les sensibiliser aux actions menées par AJF ainsi qu'aux difficultés rencontrées par certaines d'entre elles.

Cela a été également le point de départ de trois accompagnements – deux concernant des jeunes femmes en difficulté et le troisième, une famille monoparentale – qui nous ont amené à dynamiser certains partenariats tels celui avec l'ASE ou la Maison de la Famille.

Nous avons en effet travaillé en lien avec des éducatrices de l'ASE autour de la situation d'une jeune mineure de Chaville afin de coordonner nos interventions et permettre à la mesure éducative qui semblait en panne de s'appuyer sur la proximité et la relation de confiance que nous avions établies avec elle. Il est important de noter que cette collaboration s'est faite à l'initiative et à la demande de la jeune.

Nous avons par ailleurs mené un travail de recherche et d'entrée en formation pour cette jeune fille avec le CIO de Nanterre qui est spécialisé dans l'orientation et l'accueil des jeunes ayant des problèmes avec la justice. Cette démarche a également bénéficié à une jeune sévrienne dont la famille nous avait interpellés. Seule la première a trouvé une formation pour la rentrée de septembre, l'autre doit reprendre rendez-vous pour poursuivre ses recherches.

Indépendamment de cette action très visible, à l'impact communicationnel important, l'action d'AJF s'est articulée autour de l'accompagnement individuel d'une vingtaine de jeunes femmes et parfois de leurs familles, autour de problématiques aussi variées que le logement, les différents conjugaux, la précarité ou tout simplement le mal être.

Pour tous ces accompagnements, nous nous sommes appuyés sur notre réseau de partenaires auprès desquels nous avons accompagné systématiquement les jeunes lors du premier rendez-vous, servant ainsi de passerelle entre le quartier et les institutions susceptibles de les soutenir.

Au total ce sont **37 femmes et jeunes femmes** qui ont été accompagnées par AJF entre les mois de mars et août 2009.

PERSPECTIVES 2010

Suite à l'état des lieux réalisé par la D.E.P.A. en 2009, le Conseil Général du 92 sera en mesure de préciser, courant 2010 (ou 2011 ?) la place de la prévention spécialisée dans le schéma départemental (missions, public, zones d'intervention...).

Parallèlement, l'association poursuivra les chantiers en cours :

- Elargissement du Conseil d'Administration – intégration des bénévoles – perspective d'un nouveau bureau en 2010 et d'une nouvelle direction pour 2011...
- Evaluation interne : amélioration des fonctionnements institutionnel et pédagogique – mise en conformité avec la loi de 2002 rénovant l'action sociale – réécriture des projets...

Tous ces éléments contribueront à un positionnement optimum d'Action Jeunes pour répondre au mieux aux appels à projets (autorisation d'exercer une mission de prévention spécialisée), pour négocier de futurs contrats d'objectifs (en lien avec les communes concernées) et signer une nouvelle convention avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine.

- SOUTIEN SCOLAIRE



1 - ASSOCIATION “L’A.S.S. DE CŒUR”

L’année 2009 a permis de continuer l’activité de l’Association malgré des ressources de plus en plus en déficit. Le bilan financier de la fin de l’année est positif à cause de deux facteurs conjoncturels :

- réception des subventions du Conseil Général au titre de 2008 et 2009 en 2009
- réduction de 3 900 € des charges de l’URSSAF au titre de 2006-2007 (loi Fillon)

1. Membres

Les membres de l’Association sont inscrits pour une année scolaire. Depuis l’année scolaire 2007-2008, les parents des enfants inscrits (maximum 1 parent par enfant) peuvent être membres de droit de l’Association. La grande majorité des parents a accepté ce statut en 2009-2010, comme c’était le cas pour l’année précédente. Le nombre de membres est resté stable comparativement à l’année précédente :

- 2007-2008 : 60 membres, dont 12 cotisants et 48 parents d’enfants inscrits
- 2008-2009 : 60 membres, dont 12 cotisants et 48 parents d’enfants inscrits
- 2009-2010 : 60 membres, dont 15 cotisants et 45 parents d’enfants inscrits

Deux parents membres de droit ont été élus au Conseil d’Administration pour 2007-2008, réélus pour 2008-2009 et 2009-2010.

2. Personnel

Pendant l’année 2009, l’Association a bénéficié de deux employés travaillant en CDI (travail intermittent, vacances scolaires non travaillées). L’éducatrice principale travaillant 35 heures par semaine s’occupe du soutien scolaire et de l’accompagnement scolaire tandis qu’un animateur pédagogique travaille 10 heures par semaine pour le soutien scolaire dans la salle Paul Cézanne. Pendant l’année scolaire 2008-2009 et le dernier trimestre 2009 un étudiant se préparant pour une carrière dans l’enseignement y travaillait tous les jours. Cette expérience a été très positive pour l’Association et les enfants .

3. Bénévoles et stagiaires

En partenariat avec le club de prévention Action Jeunes, une jeune en formation pour passer le permis de conduire s’est engagée à faire du soutien scolaire en échange d’heures d’école de conduite pendant le dernier trimestre 2009. Cette stagiaire est liée par un contrat pour participer à un nombre fixe de séances, avec contrôle par une feuille de présence. Cette expérience a été concluante, en permettant à l’Association de renforcer le niveau de soutien dans la salle Paul Cézanne.

Le nombre total de bénévoles pour le soutien scolaire est de 7 dans une salle et assez variable dans l'autre.

Malheureusement, en dehors du travail de la Vice-présidente dans la salle Paul Cézanne un soir par semaine, l'Association n'a bénéficié d'aucun bénévole régulier dans cette salle pendant le dernier trimestre 2009.

Trois bénévoles qui n'ont pas été comptés ci-dessus se sont occupés de tâches administratives pendant l'année 2009.

4. Soutien scolaire

Le nombre d'enfants inscrits est resté stable entre 2007-2008 , 2008-2009 et 2009-2010

65 enfants inscrits en 2007-2008, dont :

- 35 enfants : 17 en primaire, 18 au collège dans la salle Pierre Midrin
- 30 enfants : 23 en primaire, 7 au collège dans la salle Paul Cézanne

66 enfants inscrits en 2008-2009, dont :

- 30 enfants : 14 en primaire, 14 au collège et 2 au lycée dans la salle Pierre Midrin
- 31 enfants : 23 en primaire, 7 au collège et 1 au lycée dans la salle Paul Cézanne
- 5 enfants inscrits seulement pour l'atelier informatique (inscriptions pas encore réglées au moment de la rédaction de ce rapport.)

65 enfants inscrits en 2009-2010, dont :

- 30 enfants : 18 primaires, 12 collégiens dans la salle Paul Cézanne
- 35 enfants : 18 primaires, 15 collégiens et 2 lycéens dans la salle P. Midrin.

Nous avons pris en priorité les réinscriptions des familles qui nous ont été adressées par les écoles ou les assistants sociaux et certaines familles du quartier qui se trouvent en situation difficile. Pour rendre l'aide aux devoirs plus intéressante et efficace pour les collégiens dans la salle Pierre Midrin, nous avons décidé à partir d'avril 2008 que :

- les enfants du primaire qui ne rentrent pas seuls devront être repris par les parents au plus tard à 17h45
- les collégiens ne seront pas accueillis dans la salle avant 17h30.

De même dans la salle P. Cézanne nous avons organisé pour la rentrée de septembre 2 horaires :

- les enfants du primaire seront reçus de 17h à 18h
- les collégiens de 18h à 19h

Notre éducatrice principale passe une soirée par semaine dans la salle Paul Cézanne, pour se familiariser avec les enfants et leurs problèmes et pour coordonner l'activité dans les deux salles.

Le nombre de bénévoles s'occupant spécifiquement des collégiens dans la salle Paul Cézanne est peu important. **Augmenter les ressources humaines dans cette salle pour assurer des prestations de qualité pour ces collégiens reste une grande priorité pour l'Association.**

Nous avons établi les statistiques suivantes relatives à la présence des élèves inscrits pour l'année scolaire 2008-2009 :

- Salle Pierre Midrin : 75% présents pour les primaires, 60% pour les collégiens
- Salle Paul Cézanne : 71% présents pour les primaires, 5% pour les collégiens.

Donc un meilleur taux d'assistance des collégiens dans la salle Pierre Midrin suite aux améliorations de la gestion et une baisse du taux d'assistance des collégiens dans la salle Paul Cézanne, vraisemblablement liée à la pénurie de bénévoles dans cette salle.

L'accompagnement scolaire est aussi un lieu d'observation qui permet aux accompagnants de déceler un certain nombre de dysfonctionnements :

- problèmes d'attention, de concentration ou de santé
- comportements en groupe : peurs, fuite, agressivité...
- problèmes familiaux, sociaux
- difficultés scolaires proprement dites.

Dans le dernier cas, un soutien scolaire individuel est offert : le mercredi matin est réservé à 4 prises en charge individuelles par l'éducatrice principale, s'agissant particulièrement des enfants de CP ou CE1 en difficulté de lecture ou de calcul. L'éducatrice principale rencontre environ 3 à 5 fois par mois un professeur ou un instituteur au sein de l'école ; les parents en sont toujours informés et peuvent être présents à l'entretien s'ils le désirent. Quand un problème plus profond est détecté, les parents sont consultés pour voir si un accompagnement familial (voir ci-dessous) est nécessaire.

Un atelier informatique a été mis en place durant l'année. Une dizaine d'enfants du primaire y a participé.

5. Sorties culturelles

Le programme de sorties culturelles proposait 4 visites en 2009 :

- ↳ 2 visites concernaient les primaires (groupe de 25 enfants en moyenne) : le musée de Cluny et la cité des Sciences
- ↳ 2 visites concernaient les collégiens (groupe de 6 enfants en moyenne) : Palais de la Découverte et le film "Océans"

En 2009 nous avons réalisé une sortie VTT pour les collégiens avec une association sévrièrene.

6. Accompagnement familial

L'activité d'accompagnement familial fait partie intégrante du programme de l'Association, étroitement liée à la fonction de l'accompagnement scolaire sans laquelle elle ne pourrait se faire.

Les enfants viennent bénéficier du soutien scolaire et d'un accompagnement familial plus ou moins soutenu selon la nécessité. L'accompagnement peut se faire dans la durée.

L'accompagnement familial n'entend nullement se substituer aux instances officielles chargées du suivi des enfants et de leurs familles, ni aux professionnels dans ce domaine (assistants sociaux, instituteurs, directeurs d'école, psychologues...) L'association joue un rôle de "généraliste" qui peut proposer aux parents une orientation et un accompagnement vers des "spécialistes". Cette activité permet à l'Association de revaloriser largement son impact auprès des enfants, de leurs familles et de la communauté des services publics, associatifs et professionnels qui promeuvent l'aide aux personnes en difficulté et l'égalité des chances.

- **Les démarches actuelles sont entreprises auprès :**

- de l'école
- des CMP (Chaville, Ville-d'Avray, Meudon)
- des hôpitaux (Sèvres, Ambroise Paré, La Salpêtrière, Necker, Sainte Anne) et des médecins
- du tribunal de Nanterre
 - ↳ Juge pour enfants
 - ↳ Le JAF
 - ↳ Dossier d'aide juridictionnelle
 - ↳ Le greffe
- des avocats
- du commissariat de police
 - ↳ Officier de préventions
 - ↳ Commissaires de police
- du CCAS de Sèvres
- du cabinet d'orthophonie
- de Famille et Cité (recherche TISF)
- de la PMI
- de certains commerçants
- des consulats
- du club de prévention Action Jeunes.
- de la Maison de la Famille pour une collaboration étroite avec la psychologue.

Il est à noter que A.S.S de Cœur accompagne physiquement ces familles afin que leurs démarches soient plus rapides et facilitées, et surtout pour que les échanges verbaux soient bien compris.

- **Exemples d'accompagnement :**

- *sur le plan médical : 10 familles dont*

- ↳ une dame atteinte de sclérose en plaques (évolutive ?) – Rendez-vous hôpitaux et recherche JISF
 - ↳ une petite fille primo arrivante qui a été séparée de ses parents à l'âge de 16 mois et qui est arrivée en France (regroupement familial) en très mauvaise santé.
 - ↳ une dame élevant seule ses 3 enfants et revenue de l'étranger, atteinte d'un virus inconnu (aide pour les démarches médicales)..).

- *Sur le plan juridique : 12 familles*

- ↳ Huissiers
 - ↳ Visites d'avocats
 - ↳ Tribunaux

- ***Sur les plans matériel et psychologique*** : 15 familles en détresse.

- ***14 familles sont particulièrement prises en charge :***
 - Famille A :** parents + 4 filles -les 2 aînées sont primo arrivantes- mère enceinte :
 - recherche logement CCAS
 - déménagement (Société Bayeur)
 - accompagnement médical (hôpitaux pour une fille arrivée en France en mauvaise santé, et pour la mère qui a une grossesse difficile)
 - recherche TISF
 - relations avec le RASED de l'école Gambetta.

 - Famille B :** famille monoparentale, 1 enfant :
 - relations étroites avec l'école et le RASED (inadaptation scolaire)
 - orientation psychologique
 - accompagnement juridique et psychologique pour la mère

 - Famille C :** parents en instance de divorce, 2 enfants, mère handicapée :
 - accompagnement médical de la mère (hôpitaux)
 - accompagnement juridique (avocats, tribunal)
 - recherche logement (CCAS)
 - démarches administratives
 - lien avec l'ASE, le RASED et l'école

 - Famille D :** parents divorcés, 2 enfants :
 - recherche logement
 - relation PMI
 - accompagnement CMP
 - lien avec l'école (Directeur et institutrices)
 - RASED
 - soutien psychologique pour la mère

 - Famille E :** parents non mariés et en instance de séparation, 3 enfants :
 - démarches administratives (CCAS, avocats, Trésor Public, créanciers)
 - soutien moral auprès de la mère

 - Famille F :** monoparentale, père absent, 3 garçons :
 - démarches juridiques (avocate et JAF) pour obtenir l'autorité parentale unique
 - accompagnement médical (hospitalisation de la mère)
 - organisation de la prise en charge des enfants

 - Famille G :** famille recomposée, 4 filles – 1^o épouse restée en Afrique – soupçon de mauvais traitements de la belle-mère)
 - réunions éducatives à l'école (signalement ASE ou procureur)
 - entretiens avec les parents
 - attention particulière sur les enfants

Famille H : parents, 3 enfants :

- recherche logement
- travail avec RASED, orthophoniste, psychologue
- grands problèmes scolaires et médicaux
- prise en charge scolaire individuelle du fils aîné en CE2 le mercredi matin

Famille I : monoparentale, 1 fille en CE2 :

- recherche paternité
- accompagnement juridique
- harcèlement paternel
- protection de l'enfant avec l'aide de l'école.

Famille J : parents séparés, 3 enfants dont 1 fille en 6^e à charge, mère enceinte :

- grosse difficulté comportementale de l'enfant (lien assistante sociale, recherche internat)
- orientation psychologique (maison de la famille)
- médiation avec la famille paternelle
- accompagnement de la mère

Famille K : parents divorcés, 2 enfants :

- délinquance du fils aîné. Accompagnement éducatif (commissariat, tribunal, assistante sociale collège, Actions Jeunes, club de prévention, collège).
- accompagnement de la mère dans ses difficultés maternelles

Famille L : parents en grande difficulté sociale, 1 enfant :

- relation école (RASED, Directeur, instituteur)
- médiation entre père et fils
- orientation psychologique pour l'enfant (CMP)
- accompagnement scolaire individuel le mercredi

Famille M : parents divorcés, 2 fils :

- accompagnement fils aîné primo arrivant (collège, assistante sociale, Actions Jeunes)
- orientation psychologique (Hôpital de La Salpêtrière)
- accompagnement 2^e fils (soutien scolaire, surveillance extrascolaire, orientation psychologique)
- accompagnement de la mère
- aide juridique
- assistante sociale, CAF

Famille N : parents, 4 enfants, difficulté sociale et intellectuelle :

- AEMO mandatée par le juge
- suivi associatif mandaté par le juge
- suivi en relation avec l'ITEP de Limours (fils aîné)
- suivi de 2 fils sur les plans scolaire et familial
- concertation avec la PMI (médecin et puéricultrice) pour la dernière fille).
- accompagnement des parents (médical, TISF, CCAS).

Des réunions éducatives sont organisées en moyenne une fois par semaine avec le RASED pour les enfants suivis, réunions auxquelles assistent l'instituteur ou l'institutrice, le directeur de l'école, l'éducateur de l'ASE en cas d'AEMO de l'enfant, et l'orthophoniste si besoin est.

Une psychologue rémunérée par l'Association est intervenue à un rythme d'environ trois fois par mois pour des entretiens avec les éducateurs afin de faire le point sur l'accompagnement familial. La Présidente a participé à ces réunions au rythme d'une à deux fois par mois. Des rencontres ont été organisées avec les bénévoles une fois par trimestre, et ponctuellement à la demande de certains bénévoles.

7. Partenariat et subventions

Nous avons partagé la salle Debussy avec le club de prévention Actions Jeunes. Grâce à ce local indépendant, nous avons pu maintenir un bureau de permanence dans lequel notre éducatrice principale a pu organiser ces rendez-vous. Nous y avons également conservé nos archives.

L'A.S.S. de Cœur a tenu un stand au Forum des Associations de la ville de Sèvres en septembre 2009. Plusieurs visiteurs se sont révélés intéressés pour devenir bénévoles de l'Association, dont deux ont par la suite rejoint l'équipe de bénévoles.

Nous avons pu initier notre site web dans l'espace offert aux associations par la Mairie de Sèvres (<http://sevres-associatif.fr/assdecoeur/>), en y mettant des annonces sollicitant des bénévoles et des candidatures d'étudiants pour le travail d'animateur rémunéré. Des annonces invitant des personnes intéressées à participer au travail de l'Association sont apparues régulièrement dans le journal municipal *Le Sévrier*.

L'Association a participé à des réunions avec les autres associations de soutien scolaire sur Sèvres et avec différentes instances du Conseil général et de la Mairie de Sèvres s'occupant d'enfants en difficulté, notamment dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et du Contrat Éducatif Local (CEL).

En 2009, l'A.S.S. de Cœur a reçu des subventions :

- de la Communauté d'Agglomération Val de Seine : 20.500 €
- du Conseil Général des Hauts-de-Seine : 15 000 €(subventions 2008 et 2009)
- de la Caisse d'Allocations familiales : 10 717 €

- ASTI BILAN 2009



Les spécificités de l'ASTI :

- Les familles viennent demander de l'aide à l'ASTI.
- Tous les intervenants sont bénévoles.
- La plupart des bénévoles font travailler les enfants chez eux.
- Quelques uns se rendent dans la famille ou travaillent à la médiathèque.
- Chacun de nous suit un enfant plusieurs années de suite et entretient donc des relations privilégiées avec l'enfant et sa famille.
- Souvent, les mères dont les enfants sont suivis à l'ASTI viennent elles mêmes au cours d'alphabetisation organisé pour les adultes par l'ASTI.

L'accompagnement scolaire de l'ASTI en 2008/2009 :

L'accompagnement scolaire est effectué par une petite équipe de 14 bénévoles.

La répartition des enfants accompagnés :

- Primaire : 8 enfants
- Collège : 13 enfants
- Lycée : 6 enfants

Au total, ce sont [27 enfants suivis](#) au cours de l'année scolaire 2008-2009.

Néanmoins, faute de bénévoles, l'ASTI a enregistré [17 demandes non satisfaites](#) en 2008-2009.

En effet, un certain nombre de bénévoles ont arrêté leur activité soit à cause de leur grand âge, soit, pour les plus jeunes, parce qu'ils n'arrivaient pas à concilier le bénévolat et un travail chargé avec de nombreux déplacements. Les dernières journées des associations n'ont malheureusement pas été très fructueuses, et avec de moins en moins de volontaires, il nous est donc de plus en plus difficile de faire face à la demande.

Nos bénévoles ne regardent pas l'heure ni la date quand ils accompagnent un enfant, et rajoutent la plupart du temps des activités culturelles au travail scolaire, tenant souvent le rôle de "grands parents".

2 - La Courte Échelle Sèvres



RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2008/09

I - Activités générales

- *Guide de fonctionnement interne*

L'actualisation du projet associatif et l'amélioration du mode de fonctionnement ont fait l'objet d'un document "Projet associatif et Guide de fonctionnement " à valider par le Conseil d'Administration au début de l'année 2009 – 2010 et à présenter à l'Assemblé Générale lors de sa réunion prévue fin 2009. Il s'agit d'un outil de référence ayant vocation de permettre à chacun des membres de l'association et en priorité aux intervenants dans les écoles élémentaires et au collège de bien connaître les règles principales de fonctionnement à respecter.

- *Convention de partenariat collège*

Le Collège et La Courte Échelle ont signé en juin 2009 une convention définissant les modalités de fonctionnement de leur partenariat, applicable pour l'année 2009 – 2010. C'est une étape importante car cette convention vient formaliser, après plusieurs années d'expérience et de développement de l'accompagnement scolaire, les relations avec le Collège, les équipes d'enseignants et de la vie scolaire. Il est prévu de signer, chaque année en juin, une convention similaire applicable à l'année scolaire suivante.

- *Formation des intervenants*

Une session d'information des intervenants s'est déroulée le 9 avril 2009, organisée par la Maison de la Famille sur le thème de la découverte de certaines activités paramédicales. Elle a réuni une vingtaine de participants dont 12 intervenants de La Courte Échelle.

- *Recrutement de bénévoles*

Le recrutement de nouveaux bénévoles reste une priorité pour assurer le renouvellement des équipes. L'expérience montre que la mobilisation de bénévoles exige plus d'efforts que par le passé. Pour attirer vers elle des candidats, La Courte Échelle compte sur les actions de France Bénévolat Sèvres (La Courte Échelle est adhérente de cette association et dispose d'un lien sur son site), sur les relations personnelles de ses adhérents, sur la fréquentation au forum des associations en septembre (La Courte Échelle a réservé un stand) et sur sa documentation renouvelée et plus ciblée par secteur d'activités.

- *Coopération*

Les liens avec La Maison de la Famille se sont renforcés au fur et à mesure de la mise en place de ses moyens. La Courte Échelle a également participé, au même titre que les autres associations d'accompagnement scolaire de Sèvres, à une réunion organisée par Actions Jeunes sur le thème du développement des synergies. Les actions communes menées avec Les Enfants Animateurs ont été plus limitées, cette dernière association devant faire face à d'autres priorités.

II - Activités d'accompagnement scolaire

Pour l'ensemble des établissements, La Courte Échelle a accompagné **111 enfants** en 2008- 2009, en organisant des séances sur la base :

- d'un intervenant pour un enfant en élémentaire,
- d'un intervenant pour 2 enfants en moyenne au collège mais le suivi individuel (tutorat) est pratiqué lorsque la nature des difficultés scolaires le justifie.

- **Dans les écoles élémentaires :**

1- Chiffres significatifs

La Courte Échelle a pris en charge **28 enfants** sur l'année scolaire 2008-2009 et les séances ont été animées par 16 intervenants.

Les chiffres de l'année 2008–2009, pour chacun des établissements sont résumés ci-dessous :

Ecole	Nombre d'enfants	Nombre d'intervenants
Cotton	néant	néant
Croix Bosset	10	5
Gambetta A	6	4
Gambetta B	1	1
Les Bruyères	11	6

La généralisation **de l'aide individualisée** par l'Éducation Nationale a constitué un dispositif nouveau dont la mise en œuvre a mobilisé les écoles et parfois même a suscité des interrogations de la part des Directeurs sur l'intérêt de maintenir l'accompagnement scolaire de La Courte Échelle.

Cette situation a entraîné des incertitudes quant au démarrage de nos actions et les chiffres d'élèves et d'intervenants, nettement inférieurs à ceux des années précédentes, en sont le reflet.

Cependant, la complémentarité des dispositifs est très vite réapparue et la relance du partenariat avec les écoles a été programmée pour la rentrée 2009.

La Courte Échelle a, parallèlement, enregistré des départs de coordinateurs et d'intervenants l'amenant à reconstruire une équipe pour la rentrée 2009 – 2010. Des décisions ont été prises dans ce sens par le Bureau dès juin 2009.

L'objectif est de retrouver sensiblement les niveaux habituels d'effectifs enfants et intervenants.

L'accompagnement scolaire s'est déroulé, dans l'école, soit entre 12 et 13h, ou entre 17 et 18h. Les intervenants ont dispensé, au total, près de 1 000 heures d'accompagnement scolaire pour l'année 2008 – 2009, chacun assurant de 1 à 3 heures d'accompagnement par semaine. Le chiffre est inférieur à celui des années précédentes pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus à propos des effectifs.

2 – Relations avec les acteurs

Outre les réunions et les contacts habituels avec les intervenants, les familles, les enseignants, c'est principalement avec les directeurs des écoles que les échanges ont été importants. La mise en place de l'aide personnalisée a engendré un retard du démarrage de l'accompagnement scolaire par La Courte Échelle de 3 mois environ à Gambetta A et Gambetta B. Pour Cotton aucune action d'accompagnement n'a été engagée. Cette situation a justifié la multiplication des contacts avec les directeurs d'écoles pour déboucher finalement, au cours du dernier trimestre 2008 – 2009, sur une note positive de relance des activités de La Courte Échelle, dans les conditions habituelles, dans toutes les écoles à la rentrée 2009.

- *Au collège :*

1 - Chiffres significatifs

Les activités d'accompagnement scolaire au collège, après la montée en charge qui a suivi le démarrage, ont maintenant tendance à se stabiliser, comme en témoignent les chiffres ci-dessous.

L'effectif de 83 élèves accompagnés s'est réparti en 39 élèves de 6^{ème}, 23 élèves de 5^{ème}, 16 de 4^{ème} et 5 de 3^{ème}. Pour ces 2 derniers niveaux, sont uniquement concernés des élèves déjà accompagnés par La Courte Échelle dans le passé.

Le nombre d'heures de séances est en progression malgré un effectif d'intervenants légèrement plus faible qu'en 2007 – 2008. Ceci s'explique par l'augmentation du nombre d'heures offert en moyenne par intervenant passé progressivement de moins de 2h à plus de 4h par semaine. Cette plus grande implication est un point important à noter, l'animation, la cohérence des actions et le suivi s'en trouvant facilités.

L'accompagnement scolaire a donné lieu également, au cours de l'année, à des actions nouvelles spécifiques s'adressant aux élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}. Menées à titre expérimental et portant sur des thèmes ciblés tels que la sensibilisation à la bureautique, la présentation de diverses activités professionnelles pour aider à l'orientation ou encore la réflexion sur le ou les projet(s) pour l'avenir, ces actions ont donné des résultats intéressants et seront donc poursuivies en 2009 – 2010.

2 – Relations avec les différents acteurs

Enseignants :

Les échanges avec les professeurs ont été très fréquents à l'occasion des réunions périodiques (2 dans l'année) ou au cas par cas (contact spontané) selon le besoin au quotidien ; ces échanges sont la garantie d'un accompagnement individualisé de qualité. Si le processus peut encore s'améliorer, il n'en demeure pas moins que le niveau des contacts est devenu très constructif et efficace. La Courte Échelle a été consultée pour la préparation d'un projet de classe SIEL (projet Soutien à l'Initiative Éducative Locale financé par le Conseil Général en 2009 – 2010) porté par un professeur et ayant pour objet le développement de méthodes.

Intervenants :

Les intervenants ont été réunis à 3 reprises dans le courant de l'année. Outre ces réunions consacrées au lancement des activités (septembre), au partage d'expériences (janvier/février) et au bilan des actions (juin), des contacts ont lieu chaque semaine pour suivre le bon déroulement des séances d'accompagnement. Des efforts ont porté tout au long de l'année sur ce point et seront maintenus au cours de l'année à venir.

Parents :

La faible participation des familles aux réunions périodiques est un sujet d'interrogation. Si la réunion d'information pour le lancement des activités d'accompagnement en octobre a donné quelques résultats, celle de janvier a été décevante. Il importe sans doute de trouver des formes et des moyens nouveaux de mobilisation. En revanche, les contacts au cas par cas avec les parents, notamment pour des élèves dont l'accompagnement nécessite une attention particulière, sont toutefois de qualité.

3 – Organisation

Une étape a été franchie avec le recrutement d'un salarié dans le cadre d'un contrat à durée déterminée et d'un emploi à temps partiel. La gestion de ce salarié est intervenue par le biais du chèque emploi associatif.

Cette première expérience a démontré tout l'intérêt d'apporter un support aux intervenants permettant à ces derniers de se consacrer pleinement à leurs actions d'accompagnement et de lancer et de suivre de façon plus structurée les activités au quotidien.

Le temps partiel (moins de 300 heures rémunérées sur la durée du contrat) n'a pas permis cependant d'assurer toutes les tâches nécessaires. Le nombre d'heures sur une année scolaire est évalué à 600 heures au minimum. Les demandes de subvention présentées tant auprès de la CAVDS que du Conseil Général (Fond d'Insertion des Jeunes) vont dans ce sens.

III - Activités de la Boîte à Mots

Un effectif de 4 "facteurs" bénévoles, écrivains publics pour les enfants, a animé 4 ateliers d'écriture dans le courant de l'année, à l'école Gambetta B et au sein de l'association "Les Enfants Animateurs" qui sont les 2 sites retenus à ce jour. Les réponses aux lettres collectées ont été rédigées par une équipe de 16 répondants.

Au cours de l'année, La Boîte à Mots a été en relation étroite avec les responsables de ces 2 sites : rencontres après les ateliers d'écriture et de lecture, échanges au sujet des enfants pour lesquels une attention particulière devait être portée.

La réunion de rentrée, destinée à lancer l'année et à renforcer les liens dans l'équipe de la Boîte à Mots s'est tenue sous la forme d'un atelier d'écriture. Cette séance a été dirigée par une spécialiste de l'animation d'ateliers d'écriture qui connaît aussi les principes de l'action.

IV - Perspectives et actions principales 2009 – 2010

1- Activités générales

- *Actions principales*

- diffuser le guide de fonctionnement interne auprès des membres de l'association et en particulier des intervenants pour l'accompagnement scolaire, faire de cet outil un levier d'échanges, de cohésion et de mobilisation des adhérents autour du projet associatif,
- mener à bien la collaboration, engagée en septembre 09, avec le Lycée de Sèvres (section Arts Appliqués) ayant pour objectif de créer un nouveau logo et une identité visuelle en adéquation avec les activités d'aujourd'hui,
- programmer, sur l'année scolaire, au moins 2 actions de formation pour les intervenants.

2- Activités d'accompagnement scolaire

- *Dans les écoles élémentaires*

Effectifs à ce jour :

École	Nombre d'élèves	Nombre d'intervenants
Cotton	4	4
Croix-Bosset	14	7
Gambetta A	11	6
Gambetta B	1	1
Les Bruyères	7	5
Ensemble des écoles	37	23

- *Actions principales*

- relancer le partenariat avec les écoles élémentaires après une année 2008 – 2009 de transition imposée par la mise en place du nouveau dispositif de l'aide individualisée par les écoles,
- constituer une nouvelle équipe notamment de coordination des activités:
 - Catherine Delcroix pour les écoles Croix-Bosset, Gambetta B, Gambetta A et Les Bruyères avec l'appui d'une adjointe dans chacune de ces 2 dernières écoles
 - Isabelle Frot à Cotton.

- *Au collège :*

Effectifs à ce jour :

Niveau	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Nombre d'élèves	32	32	15	4

Soit au total 83 élèves ce qui représente le même nombre qu'en 2008 – 2009. Dans le prolongement des actions menées à titre expérimental en 2008 – 2009 au bénéfice des 4^{ème} et 3^{ème} des actions analogues sont conduites en 2009 – 2010 avec le double objectif de ne pas perdre les acquis de l'accompagnement scolaire passé et d'aider à la préparation de l'orientation. Au total 22 intervenants animent les séances.

- *Actions principales*

- mettre en application les modalités de la convention signée avec le collège en juin 2009,
- développer, à l'appui des enseignements tirés des tests en 2008/2009, des actions particulières d'accompagnement s'adressant notamment aux 4^{ème} et 3^{ème} comme la sensibilisation à la bureautique, l'organisation d'ateliers sur des thèmes spécifiques, l'aide à la préparation de l'orientation par la présentation de métiers et d'expériences
- renforcer l'effectif d'intervenants, mobiliser et motiver des intervenants pour maintenir au meilleur niveau la moyenne d'heures par semaine et par intervenant (au-dessus de 4 heures en 2008 – 2009),
- stabiliser le suivi des activités dans la continuité des moyens mis en place en 2008/2009 (CDD géré à l'aide du chèque emploi associatif).

3- Activités de la Boîte à Mots

Effectifs :

- 4 factrices
- 16 répondants

- *Actions principales*

- aménager un nouveau fonctionnement des ateliers de répondants compte tenu de l'arrêt du tutorat de Maryse Thellier
- accompagner l'arrivée d'une nouvelle factrice
- organiser une ou plusieurs réunions d'échanges entre les "boîtamistes", au cours de l'année, sur des thèmes ciblés et souhaités par les participants (ex : amitié, fratries...) avec la participation de spécialistes.



– Association “Les enfants animateurs de Sèvres”



RAPPORT D'ACTIVITE 2008-2009

• Public et besoins

L'affluence des enfants fréquentant nos accueils est d'une moyenne de 30 pour les mercredis et vacances et de 32 pour les accueils postscolaires. Les enfants qui participent à nos activités sont issus de milieux divers, tous les âges sont représentés de 6 à 17 ans. Ils viennent des 3 écoles élémentaires du centre-ville : Gambetta A, Gambetta B et Croix-Bosset. Les 14 collégiens viennent du Collège Lecocq de Sèvres et les 6 lycéens du Lycée J-P Vernant de Sèvres. Certains d'entre eux viennent des quartiers Danton et Cristallerie (au deux extrémités de la ville), mais la grande majorité demeure au centre ville (Grande rue, avenue de l'Europe, etc....) et en particulier dans les immeubles H.L.M. situés autour du carrefour de Ville-d'Avray où nous sommes implantées.

Cependant, le nombre d'enfants issus de milieux défavorisés, tant sur le plan social que culturel, continue à grandir. Sur les 70 enfants inscrits, 85% sont issus de familles immigrées de diverses origines (Maghreb, Portugal, Haïti, Guinée, Sénégal, Mali, Togo, Cameroun, Chili, Philippines, Chine, Inde). Il en découle, pour l'équipe éducative, la nécessité d'une adaptation pour répondre aux nouveaux besoins de ces enfants et de leur famille. Par exemple, la demande d'accompagnement scolaire individualisé est toujours en progression, la nécessité d'un accompagnement social des familles et d'un travail éducatif auprès des jeunes aussi.

• Activités socio-éducatives et culturelles

La structure de la maison, sur 3 niveaux, permet des activités d'expression libre, de création et récréatives dont chaque étage a sa dominante. Le fil conducteur de toutes ces activités étant les projets mis en œuvre avec et pour les enfants et les jeunes accueillis. Ainsi, nous développons des actions d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté afin de favoriser leur participation à la vie sociale locale et les sensibilisons quant à leur responsabilité dans le devenir collectif de notre environnement.

Notre spécialité est de créer et de fabriquer des jeux, des jouets, des décors, etc... avec des matériaux de récupération. Les enfants et nous-mêmes portons un grand intérêt à cette activité qui leur permet de développer leur esprit de création et d'imagination.

Le fonctionnement de notre Centre de Loisirs reste libre et gratuit, toutefois nous demandons une adhésion annuelle aux familles.

La particularité de notre association est la même depuis sa création en 1972 :

“Venir si l'on veut, quand on veut, faire ce que l'on veut (peindre, bricoler, jouer dehors ou dans la salle de jeux, animer des marionnettes, parler sérieusement ou dire des bêtises, inventer des sketchs, faire du théâtre, de la musique, etc... ou ne rien faire : être libre !

Une seule règle, chacun est responsable pour que tous se sentent bien”.

- **L'accompagnement à la scolarité**

L'accueil post-scolaire, proposé tous les jours de 16h30 à 18h30, a permis à 37 écoliers de jouer, de se détendre et de bénéficier d'un accompagnement scolaire individuel pour leurs devoirs.

Cette activité répond à une demande de plus en plus forte, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. L'objectif est de favoriser la réussite scolaire en donnant du sens aux apprentissages au travers d'apports culturels en lien avec les programmes scolaires et par l'écoute des 6 animateurs disponibles à chaque demande des enfants dans l'apprentissage des leçons et la réalisation de leurs devoirs scolaires.

De plus, une salle disposant d'un matériel pédagogique adapté (livres, dictionnaires, atlas, ressources générales et trois postes informatique) est réservée à cette activité spécifique.

Un soutien complémentaire et totalement individualisé est proposé tous les mercredis matin, encadré par nos 6 animateurs. Il a permis à 9 enfants de l'école élémentaire de bénéficier tout au long de l'année d'une aide spécifique visant à combler des difficultés particulières dans l'acquisition de certains savoirs ou savoir-faire.

Un accueil spécialement destiné aux collégiens et lycéens est ouvert depuis 1998, à raison de deux fois 1 heure 30 par semaine, de 18h30 à 20h. Ce créneau “Coup de Pouce” a été mis en place afin de mieux répondre au besoin d'organisation et de méthodologie de travail des enfants devenus collégiens et lycéens. 24 jeunes se sont inscrits pour bénéficier de cette aide supplémentaire et la moyenne accueillie a été de 18 élèves. Des sorties culturelles, en lien avec le programme scolaire, leur ont été proposées telles qu'une visite de l'exposition consacrée à l'Egypte au Louvre et une visite interactive du château de Versailles.

- **Activités socio-éducatives et culturelles**

- **Vacances de Toussaint et Noël :**

- Sorties à la piscine, au cinéma et au théâtre.
- Ateliers : - cuisine, devoirs de vacances, jardinage d'automne et Slam pour les ados.
- Préparation d'une fête de retour du séjour d'été (sketchs, vidéo, photos).
- Réalisation d'une "Fiesta Cabaret" (numéro de magie, quiz musical, démonstration de danse techtonique et hip hop).
- Organisation d'un "défi jeux" tout au long des vacances avec remise de trophées.
- Sorties spécifiques ados pour se produire en tant que slameur amateur dans deux cafés parisiens à l'issue des ateliers d'écriture slam.
- Soirée ciné-débat avec les ados après avoir vu le film "Entre les Murs".

- **Vacances d'hiver :**

- Sorties à la piscine, au théâtre et au cinéma.
- Ateliers : cuisine, jardinage et devoirs de vacances.
- Trois ateliers de théâtre d'impro avec la compagnie Beding Bedingue, suivis d'un spectacle et d'un buffet ouvert à toutes les familles.
- Dessins, maquillage, masques, costumes et trucs en plumes sur le thème du carnaval.
- Grand jeu au Parc de Saint-Cloud.

- Soirée ciné-débat avec les ados après avoir vu le film "Slumdog Millionnaire".
- Soirée "Mousse" pour les ados à la patinoire de Boulogne.
- Interview des enfants et des jeunes pour le "Forum du Développement Durable" les 3, 4 et 5 avril 2009 sur l'île Monsieur à Sèvres – Tenue d'un stand pour le Forum du développement durable.

- Vacances de printemps :

- Sorties à la piscine et au théâtre.
- Ateliers : cuisine, devoirs de vacances et jardinage de printemps.
- Ateliers slam pour les pré-ados.
- Initiation sportive au handball au stade des fontaines et grande journée sportive au parc du Pré Saint-Jean (basket, hand, volley, ping pong et thèque).
- Fabrication de jeux du monde entier pour la fête du 26/09/09.

- Ciné-club enfants avec le film "Little Miss Sunshine" et ciné-débat ados avec le film "Indigène".

- Organisation d'un week-end pour 15 ados les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2009 au camping de "La Kilienne" dans le Pas de Calais. Les activités pratiquées ont été : rafting, équitation, baignade, jeux de plein air et les incontournables tâches ménagères pour un séjour en autogestion.

- Sortie au Parc Astérix pour 19 enfants, financé par un projet de jeune, Richard Streel (ancien enfant animateur) qui a bénéficié d'une bourse de l'initiative complétée par la vente de muguet avec les enfants de notre association.

- Vacances de juillet :

- Annulation du séjour d'été qui était prévu, du 3 au 10 juillet, dans un gîte situé à Saint Pierre-de-Lamps dans l'Indre. Cette annulation est due à un trop faible nombre d'inscriptions que nous expliquons par un contexte économique difficile pour les familles modestes qui subissent de plein fouet la crise et du coup, vivent au jour le jour le jour sans même pouvoir se projeter sur le moyen terme.
- Activités "VacanSports" avec la reprise du dispositif du Conseil Général des Hauts-de-Seine Beach Volley, BMX, équitation et aviron.
- Préparation d'une grande fête de la diversité et de la solidarité pour le 26 septembre 2009 (fabrication de jeux, décors, spectacles, etc...). Grande réussite de cette manifestation populaire avec environ 200 personnes au Parc de Brimborion.
- Finalisation d'une grande fresque murale, sur le mur arrière de la maison, sur le thème de la nature.
- Diverses sorties à la piscine et au Parc de Saint-Cloud.
- Organisation d'une journée à la base de loisirs de Saint Quentin en Yvelines où les enfants pourront pratiquer du mini-golf ou course d'orientation avant de plonger dans la piscine à vagues.

- Décembre 2008 en juillet 2009 :

- Accueil et encadrement de divers stagiaires en session pratique (BAFA + Bac Professionnel "service de proximité et vie locale").

Tout au long de l'année, nous avons développé les actions suivantes :

- L'accompagnement à la scolarité, auprès de 61 enfants issus de l'école élémentaire, du collège et lycée.

- L'accompagnement des familles par :

- * un soutien éducatif, une médiation avec les partenaires ainsi qu'une aide technique pour leurs démarches administratives et ou sociales (tâches d'écrivain public, orientation vers les services sociaux adaptés à leurs difficultés, accompagnement physique des enfants aux séances de soins médicaux et au CMP, accompagnement de parents aux rendez-vous avec les enseignants).
- * un suivi scolaire au travers de nombreux entretiens individuels de régulation et d'évaluation parent-enfant-animateur (tout le demi-trimestre pour les plus en difficulté).
- L'accompagnement de projets de jeunes, par un soutien logistique et pédagogique pour l'organisation d'activités spécifiques en faveur des ados (soirées, slam, théâtre impro, week-end).

- **Partenariat**

- Rencontres trimestrielles avec les enseignants des écoles élémentaires Gambetta A, B, et Croix-Bosset plus entretiens réguliers, à leur demande ou à la notre, selon les besoins.
- Participation aux Conseils d'Ecole de Croix-Bosset en tant que partenaire privilégié.
- Réunions avec l'équipe de la Circonscription Sociale de Sèvres, plus rencontres avec les assistantes de secteur à chaque fois que cela s'est avéré nécessaire.
- Rencontres avec l'équipe du Centre Médico-Psychologique pour échanger sur l'évolution des enfants suivis par leurs services spécialisés (orthophonie, psychologie, psycho-motricité).
- Séance d'informations et de formations avec la Maison de la famille (violences faites aux femmes).
- Rencontres avec l'association "Espaces", partenaire dans notre démarche de sensibilisation des enfants à l'environnement naturel et urbain.
- Participation au Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté du Collège.
- Rencontres avec l'assistante sociale et l'infirmière du collège pour le suivi en commun de jeunes en difficulté.
- Rencontres avec la responsable de la Maison de la Famille et participation à deux séances d'information sur des techniques de divers professionnels (orthophonistes, ostéopathe, kinésiologue, psychomotricien et sophrologue) qui peuvent aider à faire face aux difficultés que rencontre notre public.
- Réunion sur le thème de la prévention avec l'équipe d'éducateurs de l'association "Actions Jeunes" pour le suivi de certains ados et pour la mise en œuvre d'actions visant à prévenir les conduites à risques chez des jeunes collégiens attirés par certains jeunes déscolarisés.
- Rencontres et développement du partenariat local avec les associations : "La Courte Echelle", "l'A.S.S. de Cœur" et l'A.S.T.I. en particulier dans la poursuite du Contrat Educatif Local et du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Mises en place d'actions éducatives communes (sorties culturelles, exposition interactive de prévention) et de séances de formations pour les encadrants de l'accompagnement scolaire.

EVALUATION DE LA DEMARCHE DEVELOPPEE EN 2008/2009

• **Le contexte**

Sèvres, sans être confrontée à une crise aiguë, subit une lente dévitalisation de son tissu social. L'urbanisation en pleine mutation, fait que le réseau associatif, et en particulier notre association se trouve submergée par une demande qualitative et quantitative croissante. Répondre à ce besoin d'accueil sur tous les temps périscolaires nécessite de nouveaux moyens financiers.

Notre réponse à cette demande pressante ne nous fait pas oublier nos perspectives initiales et notre souhait de poursuivre et développer notre action socio-éducative en faveur des enfants les plus défavorisés de Sèvres en vue d'une meilleure intégration dans leur vie familiale, sociale et scolaire.

Préserver la personnalité de chaque enfant, révéler son potentiel et le valoriser sont les lignes directrices de notre projet d'intégration des enfants dans la cité. La reconnaissance des enfants, par eux-mêmes et leur environnement, est la condition pour qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle d'*Enfants Animateurs* dans la ville.

L'accueil postscolaire, proposé tous les jours de 16h30 à 18h30, a concerné 37 enfants de l'élémentaire. Il a permis aux enfants de jouer, de se détendre et d'avoir un soutien scolaire individualisé. L'accueil "Coup de pouce" a également répondu aux besoins de vingt-quatre collégiens, deux fois par semaine de 18h30 à 20h. Ces activités d'accompagnement scolaire répondent à une demande de plus en plus forte, en particulier pour les enfants dont les parents rentrent tard et pour ceux, d'origine étrangère, qui ne peuvent bénéficier d'un soutien parental sur le plan scolaire. Nous avons mis en place, depuis le 19 janvier 2005, un soutien scolaire supplémentaire et complètement personnalisé les mercredis matins, 9 enfants de l'élémentaire, particulièrement en difficulté, en ont bénéficié cette année.

• **Les locaux**

La structure de nos locaux - maison individuelle sur 3 niveaux - permet des ateliers *d'expression libre, de créations manuelles* ainsi que des *activités récréatives*, chaque étage ayant sa dominante. Nous avons toujours le projet de faire réaliser des travaux d'amélioration ainsi qu'une remise en état de nos locaux.

En ce qui concerne notre demande de création d'un jardin de proximité, situé sur le terrain jouxtant nos locaux, la réalisation du gros œuvre, première phase importante du projet, a pu s'effectuer du 14 juillet au 4 août 2007 avec la collaboration d'un chantier de 15 jeunes internationaux, encadrés par l'association "Solidarité Jeunesses", et grâce à la participation des services techniques de la ville. Nous avons pu réaliser, depuis, des activités d'éducation à l'environnement et au développement durable en proposant des actions de jardinage et d'aménagement du jardin dont la création d'un espace potager entretenu par les enfants.

Cet espace a créé l'effet escompté puisque, depuis le printemps 2008, il est l'objet d'échanges conviviaux avec les habitants du quartier.

• La démarche pédagogique, actions spécifiques et nouvelles orientations

Nous continuons à proposer une qualité de l'accompagnement scolaire que nous effectuons depuis 1985. La réussite de cette action est due, en particulier, à l'engagement des intervenants (6 salariés + 3 bénévoles) réalisant un soutien individualisé en parfaite corrélation avec les activités socio-éducatives de loisirs (création et expression) pratiquées par le même public avec les mêmes animateurs.

D'autre part, nous avons formalisé et développé *les actions de prévention* grâce au travail en partenariat avec les familles et le réseau éducatif concerné.

Par contre, nous ressentons quelques obstacles à faire émerger, chez les jeunes, un désir de création de projet collectif. Les conditions de vie et les problèmes de précarité vécus par certaines familles rejaillissent sur leurs enfants qui manifestent des difficultés à trouver, en eux, un équilibre ainsi que dans leurs relations avec les autres et leur environnement.

Malheureusement, nous avons dû annuler le séjour d'été prévu pour les 8/12 ans car les familles, touchées de plein fouet par la crise, n'arrivent plus à se projeter sur le moyen terme et n'ont pas inscrit, en temps voulu, leurs enfants sur le projet.

Par contre, nous avons renouvelé l'organisation d'un grand week-end pour les ados. Les thèmes dominants ont été *la découverte du milieu naturel et les activités physiques de pleine nature*. Cette aventure collective a aussi permis, à ces jeunes, de leur révéler le plaisir de partager des moments de convivialité tels que l'intendance, le repas, le coucher, ...

Un des prolongements naturels de cette démarche a été la poursuite, sur toutes les périodes de vacances scolaires, d'ateliers et de séances d'animation spécifiques sur de nouveaux créneaux horaires (les matinées, week-end et soirées) : ateliers cuisine, devoirs de vacances, jardinage, week-end et sorties spéciales ados pour des petits groupes de 8 à 15 enfants.

De plus, des activités d'*éducation à l'environnement* se sont développées sur des temps d'accueil habituels et nouveaux. Heureusement, les enfants ont pu pratiquer, de nouveau, des *activités sportives* (stages découvertes et initiations) dans le cadre de l'opération "Vacan' Sports" qui a redémarré, en juillet 2009, après une année d'interruption.

Nous avons poursuivi la pratique d'*activités culturelles et artistiques*, en particulier grâce à des intervenants passionnés et compétents (slameuse, rappeur, grapheur).

• Partenariat

Divers partenaires ont été associés à nos actions :

- **Les parents**, par leur présence aux diverses réunions et manifestations auxquelles nous les avons conviés ainsi que lors de nombreux entretiens individuels (*150 cette année*) concernant le suivi dans l'attitude générale et la scolarité de leurs enfants.
- **Les enseignants**, à travers nos divers échanges concernant l'accompagnement à la scolarité que nous proposons.
- **Les associations** : "Les Conteurs de Sèvres", "La Courte Echelle", "ASS de Cœur" et "l'A.S.T.I." pour notre collaboration dans des actions éducatives et culturelles, de formation, d'évaluation et de réflexion pédagogiques, en particulier autour de l'accompagnement à la scolarité.
- **L'association "Espaces"**, en particulier sur le projet de réalisation d'un jardin pédagogique sur un terrain appartenant au lycée de Sèvres.

- ***Les services techniques de la ville*** pour le prêt de matériel et d'une scène qui a contribué à la fête de la diversité et de la solidarité le 26 septembre 2009 à Brimborion.
- ***Le REAAP 92 – Réseau d'Ecoute et d'Appui à la Parentalité*** dans lequel nous nous inscrivons pleinement.
- ***Les acteurs sociaux***, à travers nos concertations, en particulier avec l'équipe de la Circonscription de la Vie Sociale, le Centre Médico-Psychologique, l'Aide Sociale à l'Enfance, le club de prévention "Action Jeunes", la maison de la famille, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et l'équipe socio-éducative du collège de Sèvres.

• L'équipe

Elle est constituée, à ce jour :

- d'une directrice salariée à temps plein,
- de 3 postes d'animateurs à temps plein en "Emplois tremplin" assurant tous les accueils plus diverses tâches pédagogiques et administratives de coordination et d'évaluation,
- 2 animateurs à mi-temps dont 1 en C.A.E (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, non renouvelé en mai 2009).

D'autre part, 3 bénévoles sont intervenus régulièrement, apportant un savoir-faire particulier, d'autres sont venus plus ponctuellement. Cette diminution de l'équipe nous a contraints de limiter encore un peu plus le nombre d'enfants accueillis quotidiennement afin de maintenir la qualité des actions menées auprès des familles et des enfants, telles que l'accompagnement de projets de jeunes et - l'accompagnement des familles, sous diverses formes (aide aux démarches administratives, tâche d'écrivain public, orientation sociale, soutien éducatif,...).

• Les moyens

Depuis quelques années, ils ne suivent plus l'évolution de notre structure. En effet, les subventions attribuées au fonctionnement global deviennent de plus en plus difficiles à obtenir, seuls des financements d'actions entrant précisément dans le champs de dispositifs nationaux peuvent encore être alloués. Encore faut-il que la commune d'implantation soit signataire de ces contrats (Plan de Réussite Educative – Contrat Urbains de Cohésion Sociale, etc...) ce qui n'est pas le cas de Sèvres.

Paradoxalement, notre action vise l'enfant dans sa globalité et s'inscrit dans la durée. De plus, nos activités répondent à une population pour laquelle les services proposés sur la ville sont inabordables tant sur le plan financier que sur le manque de souplesse lié au fonctionnement institutionnel.

Cette année, les conditions financières sont alarmantes. En effet, notre demande de subvention à l'ACSE pour 2008 a été rejetée. Par conséquent, nous avons décidé de fermer un poste à quart temps (au 01/09/08) puis un poste à mi-temps (au 05/05/09) et serons probablement contraints d'en supprimer d'autres si nous ne trouvons pas rapidement une solution de remplacement (**la perte financière étant de 23.000 €**).

• L'information, l'évaluation et la concertation

Elles ont pu se faire de façon interne au sein des réunions pédagogiques de l'équipe, des réunions de bureau et du conseil d'administration.

Le moment du goûter, durant les accueils du mercredi et des vacances, étant un instant privilégié où tout le monde se retrouve autour d'une collation, est aussi un temps de concertations entre enfants et avec l'équipe.

De plus, un Conseil d'enfants s'est régulièrement réuni et a permis de faire participer les enfants à diverses réflexions concernant le fonctionnement des activités et la régulation du groupe.

De nombreuses rencontres ont également été organisées avec les parents afin de les associer et de les sensibiliser aux divers projets que nous avons élaborés avec leurs enfants.

Des concertations externes ont été menées dans diverses instances :

- Au sein du Conseil d'école et du Conseil de cycle de Croix-Bosset, en tant que partenaire.
- Aux réunions du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté du Collège de Sèvres.
- Aux réunions du Comité de pilotage local du Contrat Educatif Local que nous pilotons.
- Aux réunions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Tout au long de l'année, s'est poursuivi un travail d'interrelations et de coordination avec les partenaires sociaux, en particulier la Circonscription de la Vie Sociale, l'Aide Sociale à l'Enfance et le Centre Médico-Psychologique afin de réaliser un réel travail de prévention devenu indispensable.

De même, nous avons poursuivi le partenariat engagé avec toutes les associations réalisant, elles aussi, un accompagnement scolaire - et au-delà social - sur Sèvres. Notre objectif étant de mieux communiquer, de nous former et de nous concerter, en particulier dans le cadre de nos engagements sur : le Contrat Educatif Local (C.E.L.)* et le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.).

* le C.E.L. a pris fin le 30 juin 2009



4. ACTION EN FAVEUR DES FAMILLES EN DIFFICULTE

- SECOURS CCAS :

- *Nombre d'enquêtes :* **117**
- *Nombre de bénéficiaires :* **202**
- *Coût global :* **20 195,08 €**
- *Coût moyen par bénéficiaire :* **99,98 €**

Motifs des demandes :

<i>Nature de la demande</i>	<i>Nombre de demandes</i>	<i>Nb de familles</i>	<i>Nombre de bénéficiaires</i>	<i>Montant</i>
Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP)	63 dont 5 refusées et une personne non venue	53	125	6 395,00
Aide alimentaire	11 dont 2 refusées	8	13	2 000,00
EDF/GDF	6 dont 3 refusées	3	11	487,24
Frais de santé	4 dont 1 refusée	3	3	547,00
Mutuelle	2	2	3	1 910,80
Transport	1	1	1	146,00
Mobilier	1	1	4	799,00
Frais de formation	5 dont 2 refusées	3	3	830,00
Loisirs / Vacances	8	8	20	2 592,00
Obsèques	1	1	1	107,05
Assurance habitation	2	2	2	321,15
Loyer / Hôtel	5	5	5	1 200,00
Charges de copropriété	1	1	2	353,48
Téléphone	1	1	1	200,00
Formalités Administratives	2	2	2	370,00
Frais de Crèche	1 refusée	-	-	-
Allocation municipale de loyer	4	4	6	1 936,36
TOTAL	117	97	202	20 195,08

Evolution des secours entre 2005 et 2009 :

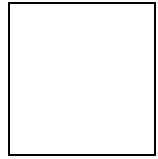
	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Nombre de bénéficiaires</i>	276	196	305	210	231
<i>Montant total versé</i>	34753,18 €	22 228,45 €	25 742,51 €	20 889,83 €	20195,08
<i>Moyenne /bénéficiaire</i>	125,91 €	113,41 €	84,40 €	99,47 €	99,98 €

28 personnes sans domicile fixe sont domiciliées au CCAS au 31/12/2009 dont **3** nouvelles demandes de domiciliation sur l'année 2009.

- TITRES DE TRANSPORT :

<i>Catégorie de titres</i>	<i>Nombre de bénéficiaires</i>	<i>Coût global</i>	<i>Moyenne/bénéficiaire</i>
Tickets de bus : 74 délivrés	6	85,84 €	14,31 €

- ALIMENTATION :



LE RELAIS SEVRIEN

Depuis 2001, la Ville met gratuitement à la disposition **du Relais sévrien** les locaux situés au 2 rue Pierre Midrin, pour y installer et gérer *l'épicerie de solidarité* et assurer parallèlement *la distribution gratuite de vivres* aux familles en difficultés.

Cette association, dont les membres fondateurs sont issus du Secours catholique, du Secours Populaire, de l'Entraide sévrière, de l'Entraide protestante et de la Croix-Rouge, a une vocation pluraliste et s'interdit toute discrimination à caractère ethnique, confessionnel, politique ou autre. Un représentant du C.C.A.S. est désigné au sein du Conseil d'administration du Relais sévrien.

Les objectifs du Relais sévrien à travers l'épicerie de solidarité sont :

- de coordonner et optimiser les aides accordées aux habitants de Sèvres en difficulté par une distribution d'aliments et de produits de première nécessité, avec participation financière des bénéficiaires
- d'offrir, dans l'espace consacré à cette distribution, un accueil, une écoute, des informations et des échanges, sous le signe de la solidarité
- de mener, à partir de cette distribution, des actions de conseil en économie sociale et familiale (budget, diététique, hygiène, conseils ménagers ...)
- de conduire toute autre action conforme à sa charte fondatrice

Depuis 2005, le CCAS et le Relais sévrien ont signé une convention de partenariat :

- le CCAS s'engage à verser une participation annuelle de 5 000 €, correspondant à une participation moyenne de 40 € par an et par personne bénéficiaire de la distribution gratuite et de l'épicerie de solidarité, sur la base du nombre moyen de bénéficiaires l'année précédente, et dans la limite de 6 000 € au maximum.
- de son côté, le Relais sévrien fournit pour le 1^{er} mars, les comptes de résultats arrêtés au 31 décembre de l'année précédente, accompagnés du procès verbal du Conseil d'administration l'ayant approuvé ; un bilan intermédiaire pour le 31 juillet et le budget prévisionnel de l'année suivante pour le 1^{er} octobre.

En 2008, un nouveau grand local, proche du lieu de distribution a été mis à disposition du relais sévrien par la Ville de Sèvres.

BILAN 2009

L'approvisionnement :

La collecte de la Banque alimentaire des 27-28-29 novembre 2009, a représenté environ 5.7 tonnes d'approvisionnement, contre 8 tonnes en 2008, et 6 tonnes les années précédentes, ce qui représente une nette diminution bien que nous ayons ajouté 2 plages horaires (=6 heures) le dimanche à Franprix.. A noter un déficit important en sucre et en huile.

Pour le reste, nous nous approvisionnons toujours aux mêmes sources :

- la Banque alimentaire à Arcueil tous les lundis : la quantité et la qualité des produits sont très variables et imprévisibles mais c'est ce qu'il y a de moins cher.
- Revivre, qui est une association qui récupère sous forme de dons et, de plus en plus, sous forme d'achats négociés, des produits alimentaires et d'hygiène pour les redistribuer à des associations comme les épiceries de solidarité. Revivre nous livre toutes les semaines : dans l'ensemble, ce sont des produits de bonne qualité mais le choix est plutôt restreint et parfois irrégulier.
- et à partir du mois de mars, le produit de la collecte commençant à se tarir, nous faisons des courses chez les commerçants qui présentent le meilleur rapport qualité-prix-commodité.

Là encore, pour soulager les personnes qui s'occupent de l'approvisionnement et de la Collecte alimentaire, nous cherchons un ou des bénévoles disposant de 2 demi journées par semaine, possédant un permis de conduire et pouvant porter les cartons lourds, pour aider :

- au suivi des commandes
- à l'achat en magasins
- à organiser le rangement du local de stockage.
- en soutien de l'équipe qui va chercher les produits de la Banque alimentaire à Arcueil ou qui s'occupe de la collecte.

Concernant les produits proposés, une réflexion a été menée sur les objectifs du Relais qui ne propose pas uniquement des produits mais essaie d'y associer un accompagnement sur la santé et l'hygiène. Aussi nous avons décidé :

- d'augmenter la variété, la quantité et la qualité des fruits et légumes frais, dans la mesure du possible (nous ferions en effet encore mieux si nous avions plus de place...)
- de ne pas lésiner sur les laitages (lait et yaourts)
- d'ajouter certains produits (champignons ou tomates pelées en conserves, ...)
- de donner plus souvent des produits d'hygiène et d'entretien (mouchoirs, lessives, papier toilette, dentifrice,...), en rotation pour la distribution du mardi.

Ceci a entraîné un changement de la somme allouée par jour et par personne seule : pour équilibrer le budget accordé aux familles du jeudi avec le "panier" donné à la distribution du mardi, l'allocation pour une personne seule est passée de 25 € à 29 €.

Nous avons dû ajuster certains prix, notamment celui de l'huile qui a fortement augmenté en 2009. Henkel, société qui nous fournissait gratuitement des produits d'entretien, a eu des problèmes avec une association semble-t-il, et a décidé de ne rien donner en 2009, ce qui est très pénalisant pour nous. Nous espérons que les dons reprendront en 2010.

➤ L'Epicerie de Solidarité :

L'épicerie de solidarité est ouverte tous les jeudis de 9h à 11h30. Elle est destinée aux familles domiciliées à Sèvres, sur proposition du C.C.A.S. ou des autres services sociaux, et après agrément de la commission d'admission du Relais sévrier.

Cette admission est valable pour une durée de 1 à 3 mois renouvelables, chaque renouvellement donnant lieu à un accord de la commission, dans la limite d'un an.

Les bénéficiaires ont un droit d'accès temporaire pour un montant déterminé d'achats par mois, cette somme devant être répartie sur chaque semaine. Pour chaque produit, ils ne paient que 10% du prix du commerce.

➤ La distribution gratuite de vivres :

La distribution gratuite de vivres est ouverte tous les mardis matins de 9h à 11H30.

Fréquentation des familles :

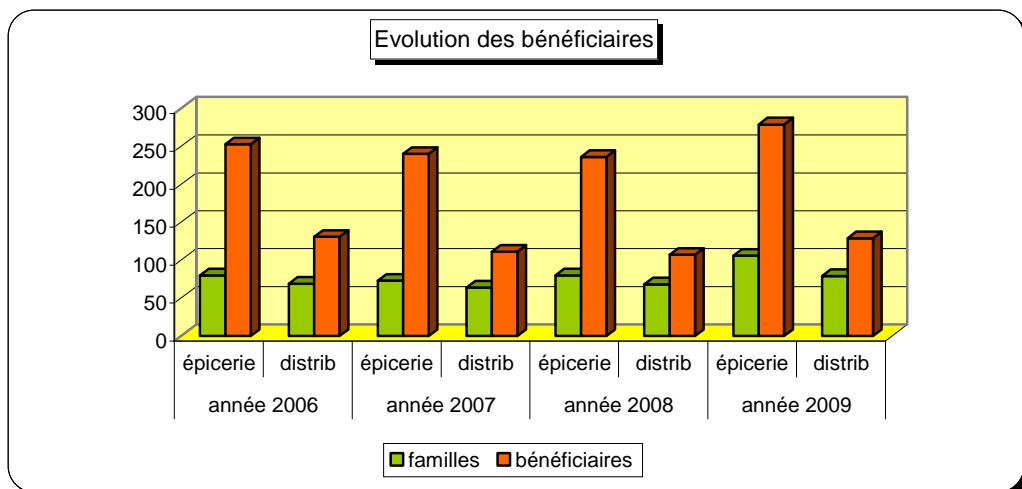
Il y a au moins une bonne nouvelle concernant l'activité du Relais Sévrier en 2009, période de crise économique : son rôle s'avère de plus en plus pertinent. Nous verrons en effet que la fréquentation de l'épicerie comme de la distribution est en forte hausse et que cela a eu toutes sortes de conséquences sur le fonctionnement.

En 2009, **106 familles** ont été accueillies et suivies à l'épicerie de solidarité (contre 80 en 2008, 73 en 2007, 80 en 2006), pour un total de **279 bénéficiaires**, soit une augmentation de 33% des foyers par rapport à l'an dernier (236 bénéficiaires en 2008).

En 2009, **79 familles**, pour un total de 129 bénéficiaires, ont bénéficié de la distribution gratuite de vivres, (contre 66 en 2008, 64 en 2007, 69 en 2006), soit une augmentation de % des foyers par rapport à l'an dernier (236 bénéficiaires en 2008).

- Evolution des bénéficiaires entre 2006 et 2009 :

Année	2006		2007		2008		2009		Total 2009
	épicerie	distrib	épicerie	distrib	épicerie	distrib	épicerie	distrib	
Familles	80	69	73	64	80	68	106	79	185
Bénéficiaires	253	131	240	111	236	107	279	129	408



Le nombre de personnes n'a augmenté que de 20% ce qui signifie que nous avons des familles avec moins d'enfants : en fait nous constatons un peu moins de familles supérieures à 4 personnes mais plus de femmes seules avec 1 ou 2 enfants. Il y a deux fois plus de bébés (0-3ans) en décembre 2009 qu'en décembre 2008. Les séjours courts sont plus nombreux, mais il y a des retours après une interruption de 3 à 6 mois. Il reste quelques cas de séjours prolongés en particulier pour la distribution.

Nous recevons de plus en plus des familles de Ville-d'Avray, de 10 à 12 à l'épicerie et 5 à la distribution ; nous avons donc adressé une demande de subvention de 2 000 € à la municipalité de cette ville. Cette augmentation du nombre de familles a deux conséquences directes : augmentation de l'approvisionnement et donc des transports et des manipulations de produits d'une part, et d'autre part, trop de monde à l'épicerie le jeudi matin. Cela nous a amené à proposer une nouvelle tranche horaire d'ouverture le mercredi de 15h30 à 17h pour une dizaine de personnes afin de soulager la charge du jeudi matin.

En conséquence, il serait très souhaitable de renforcer l'équipe avec de nouveaux bénévoles qui aideraient à l'accueil et au réassort, en particulier pendant les vacances scolaires.

Evolution entre 2005 et 2009 :

En 2009, 10^{ème} année de son activité, le Relais sévrien a distribué près de 29.36 tonnes de produits, (contre 25 tonnes en 2008), soit une augmentation de 14%, dont 5.7 tonnes provenant de la collecte et 11.2 tonnes de la Banque alimentaire.

- **Volume distribué en kg :**

année	quantité / bénéficiaire	collecte BAPIF	quantité totale distribuée
2005	93.25	5 700	30 400
2006	72.91	16 200	28 000
2007	72.93	17 200	25 600
2008	72.89	17 000	25 000
2009	71.96	11200	29 360

- **Evolution du budget en € :**

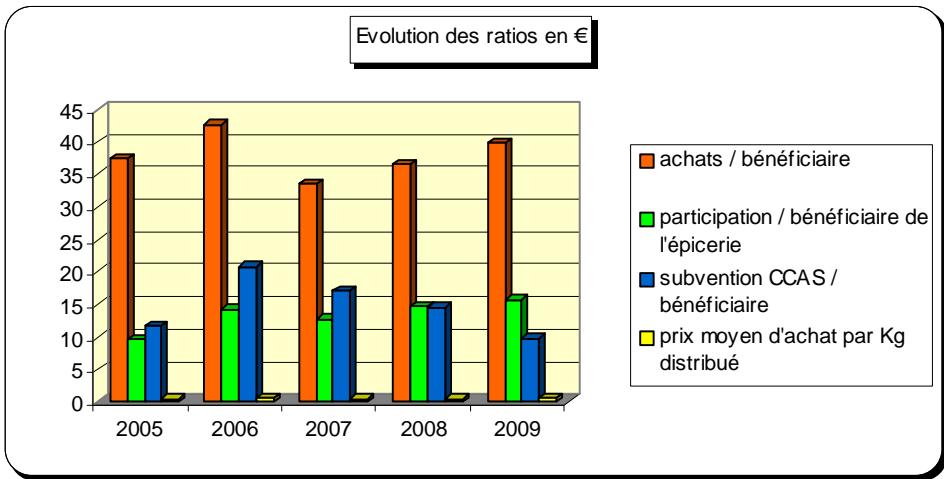
année	montant des achats	montant des participations	subvention CCAS
2005	16 000	4 140	5 000
2006	16 400	5 484	8 000
2007	11 789	4 474	6 000
2008	12 546	5 049	5 000
2009	16 287.12	6 436.63	4 000

- **Montant des achats en € réalisés en 2009 auprès des principaux fournisseurs locaux :**

Association Revivre	Fruits et légumes	Commerce local épicerie	Banque alimentaire
7 001.07	2 275.48	6 053.57	957.00

- **Ratios en € :**

année	Achats / bénéficiaire	Participation / bénéficiaire	Subvention du CCAS / bénéficiaire	Prix moyen d'achat / kg distribué
2005	37.56	9.72	11.74	0.53
2006	42.70	14.28	20.83	0.58
2007	33.59	12.75	17.09	0.46
2008	36.58	14.72	14.58	0.50
2009	39.92	15.78	9.80	0.55



- Récapitulatif de l'évolution de l'activité entre 2005 et 2009 :**

Années	2005	2006	2007	2008	2009
Quantités distribuées en tonnes :	30	28	25.6	25	29,36
Budget en € :					
Participation des familles	4 140	5 484.51	4 473.59	5 049.18	6 436.63
Cotisations des associations fondatrices	3 480	4 156.41	4 560.00	3 430.00	3 800.00
Cotisations des adhérents	310	285.00	310.00	290.00	400.00
Subvention du CCAS	5 000	8 000.00	6 000	5 000	4 000.00
Subvention du Conseil général	4 550	0	0	0	0
Autres subventions	1 015	38.00	1 500.00	1 185.00	2 000.00
Dons et divers	908	1 703.00	1 727.00	1 980.00	2 250.00
Produits financiers		28.72	56.17	123.81	158.66
Total des recettes	19 403	19 695.64	18 626.76	17 057.99	19 045.29
Montants des achats	16 000	16 406.02	11 789.14	12 546.01	16 287.12
Frais de fonctionnement	1 773	2 106.02	2 337.46	3 511.41	2 022.54
Dotation amortissements	290	290.00	230.00	83.98	0
Total des dépenses	18 063	18 802.04	14 356.60	16 141.40	18 309.66
Résultats	1 340	893.60	4 270.16	916.59	735.63
TOTAL	19 403	19 695.64	18 626.76	17 057.99	19 045.29
Nombre de familles / de personnes : dont					
➤ épicerie de solidarité	83/304	80/253	73/240	80/236	106/279
➤ distribution gratuite	74/122	69/131	64/111	66/107	79/129

Répartition des principaux articles distribués : 2 tonnes de conserve de légumes, 1,6 tonne de plats cuisinés, 3,4 tonnes de pâtes et riz, 1 257 litres d'huile, 6 820 litres de lait, 6 800 pots de yaourts, 2 240 kg de fruits et légumes frais, auxquels s'ajoutent lessive, savon, shampoing ainsi qu'environ 350 paquets de couches.

Fonctionnement :

- **Fonctionnement de la “boutique”**

Nous avons fermé quinze jours cet été et une semaine à Noël. De plus, du 13 juillet au 7 septembre, nous ne faisons que de la distribution, une fois par semaine, pour tous les inscrits. Je rappelle et j'insiste sur le fait que si nous voulons continuer à fonctionner sur ce rythme, il nous faut plus de bénévoles pour l'accueil et pour l'approvisionnement, comme je l'ai signalé plus tôt.

- **Nouvelles normes**

La BAPIF (Banque Alimentaire de Paris et Ile-de-France) a proposé deux réunions intéressantes.

➤ La première portait surtout sur la gestion des stocks : la BAPIF, subventionnée par l'Union Européenne et l'Etat, doit pouvoir justifier de la bonne utilisation des produits qu'elle distribue et que ces produits vont bien aux personnes en difficulté. Elle demande donc aux associations qui se fournissent chez elle d'inscrire tous les produits Union Européenne et Etat, avec la quantité qui entre, puis de noter la sortie des produits avec leur destinataire et, en fin de mois, de vérifier le stock réel par rapport aux sorties notées.

Jacques Burgeat nous fait déjà une évaluation annuelle, en poids, des produits sortant de l'épicerie. Maintenant, on nous demande une gestion des stocks beaucoup plus précise : c'est Emmanuel Cyrot qui s'en charge.

➤ La seconde réunion BAPIF s'intitulait "Savoir offrir sain, formation à l'hygiène alimentaire". En cas d'inspection, il faut pouvoir justifier que l'on suit certaines règles d'hygiène. Or ces règles sont fonctions des **différents procédés de conservation** (voir le document distribué) :

- ceux qui tuent les microbes = conservation longue durée = **Date Limite d'Utilisation Optimale (DLUO)** = à consommer de préférence avant le ...
- ceux qui endorment les microbes = DLUO
- ceux qui ralentissent le développement des microbes = **Date Limite de Consommation (DLC)** = DLC = à consommer avant le...

➤ Pour tout ce qui est DLUO, il faut une conservation dans de bonnes conditions mais le produit est toujours propre à la consommation même si la date est dépassée. Il est recommandé de goûter le produit pour vérifier sa qualité gustative qui seule peut avoir été modifiée et de noter les résultats de la dégustation dans un cahier.

➤ Pour ce qui est DLC, deux conditions de conservation sont nécessaires pour maintenir la qualité sanitaire :

- suivi et continuité des températures de conservation indiquées sur le paquet y compris pendant le transport. Il est donc recommandé de noter dans un cahier les températures de chaque réfrigérateur par un relevé périodique.
- ne pas dépasser la date limite de conservation.

- **Relations avec la Maison de la Famille**

Nous avons rencontré le nouveau directeur, Orlando Nogueira pour mettre en œuvre l'atelier cuisine. Une nouvelle Conseillère en économie sociale et familiale est arrivée.

En débordant un peu sur l'année 2010, je rappelle que nous avons besoin de bénévoles pour accompagner cet atelier cuisine qui se met en place, un vendredi par mois, de 10h à 13h30, à la Maison de la famille.

- **Relations avec la Circonscription de la Vie Sociale**

En septembre 2009, nous avons eu une première réunion à la CVS pour rencontrer les assistantes sociales qui nous envoient les familles en difficulté : elles nous ont expliqué leur nouvelle organisation avec la déssectorisation totale qui fait que chaque travailleur social peut suivre une famille aussi bien de Sèvres, de Chaville ou de Ville-d'Avray.

D'autres réunions ont été programmées pour que se mette en place un échange d'informations qui ne peut qu'améliorer notre efficacité.

Par ailleurs, quelques stagiaires sont venues à l'épicerie pour voir comment elle fonctionnait.

Le nouveau local

M. Simonnet a annoncé au dernier Conseil d'administration que les finances de la ville sont très serrées : elles doivent supporter en même temps la rénovation de la mairie, la reconstruction de l'école Croix-Bosset et la réparation du gymnase après son incendie. Toutes autres dépenses, sauf celles pour la sécurité, sont bloquées. Lorsqu'elles seront libérées, il faudra encore compter une année pour l'installation de la nouvelle "boutique".

Perspectives

Comme il faut toujours positiver, le report des travaux nous donne donc un peu plus de temps pour perfectionner l'accompagnement de nos familles notamment sur le plan nutritionnel en partenariat avec la Maison de la Famille et pour peaufiner nos méthodes de stockage.

Il ne faut pas oublier non plus que le renforcement de notre équipe de bénévoles est une condition importante de notre bon fonctionnement.

Nous en parlons sur notre nouvelle page web qui vient d'être créée. Nous sommes hébergés par la mairie : donc sur le site de la mairie de Sèvres, cliquer sur "associations" et puis enfin sur "Relais sévrien".

- ALLOCATION DEPARTEMENTALE DE SOLIDARITE :

(statistiques arrêtées au 31/12/2009)

L'allocation départementale de solidarité est versée par le Conseil Général depuis 1993 aux personnes répondant aux critères d'attribution :

- être domicilié sur le département depuis au moins 3 mois
- être non imposable
- ne pas percevoir le RMI (sauf si le RMI est versé en complément d'un CES ou à une personne de plus de 60 ans ne pouvant bénéficier d'un avantage vieillesse)
- ne pas dépasser le barème de ressources

ADS	ACCORDEES	REFUSEES	SANS REONSE	TOTAL
1993	43	82 %	8	15 %
1994	103	76 %	29	21 %
1995	82	78 %	22	20 %
1996	62	77 %	17	21 %
1997	66	82.6 %	13	16.2 %
1998	66	75 %	21	23.9 %
1999	49	84 %	9	16 %
2000	29	76.30 %	9	23.7 %
2001	33	75.00 %	11	25 %
2002	32	86.50 %	5	13.5 %
2003	30	81,08 %	6	16.22 %
2004	32	88.88 %	4	11.11 %
2005	30	96.77 %	1	3.22%
2006	54	87.89 %	5	8.06 %
2007	62	87,32 %	9	12,85 %
2008	54	88,52 %	7	11,47 %
2009	58	69,23 %	18	23,07 %
TOTAL	885		194	
			14	
				1 093

En 2009, le montant total versé dans le cadre de l'ADS est de **7 551 €**, répartis comme suit :

Montant accordé	122 €	138 €	168 €	199 €	229 €	244 €	275 €	321 €
Nombre de familles	53			2	3			
Nombre de bénéficiaires	86							

- ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES EN 2009 :

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nbre familles	27	17	18	17	11	14	17	7	14	19	8	7
Rendez-vous	26	22	23	19	12	18	22	8	19	27	11	9
Visites à domicile	8	4	4	5	1	2	3	1	4	3	0	2
Total entretiens	34	26	27	24	13	20	25	9	23	30	11	11
Réunions	5	3	4	6	4	5	6	0	4	5	4	5

Nombre de ménages différents effectivement suivis durant l'année 2009 par la conseillère en ESF du CCAS : **62 ménages** dont 14 déjà suivis en 2007 et 25 suivis en 2008.

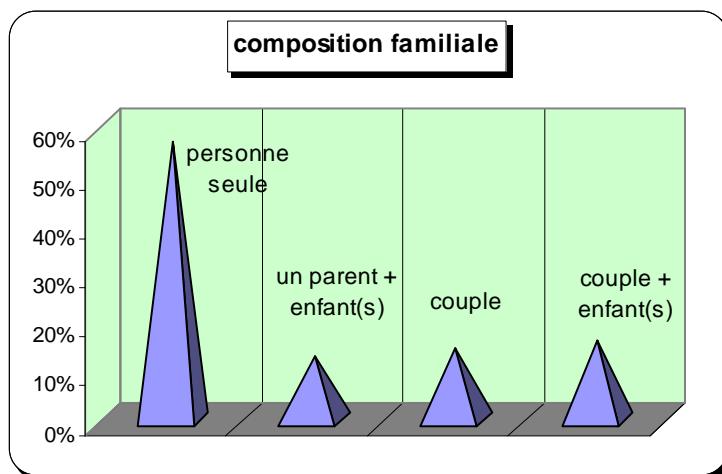
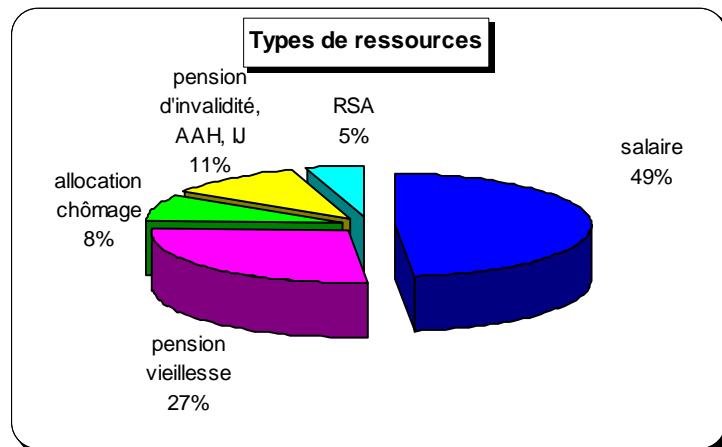
Objet du suivi	Nbre de dossiers	%
Accompagnement Social lié au Logement (ASL)	16	10
Fonds de Solidarité logement (FSL)	3	2
Secours financiers	12	7,5
Informations sur le surendettement	13	8
Dossiers de surendettement	9	5,5
Aide Educative Budgétaire (AEB)	16	10
Soutien dans les démarches administratives	15	9,5
Dettes locatives	17	10,5
Procédures expulsion	9	5,5
Points sur le budget	14	8,75
Problèmes de logement	15	9,5
Médailles de la Famille Française	10	6,25
Informations et orientations diverses	11	7
TOTAL	160	100

Le total des dossiers dépasse largement celui du nombre de familles car le suivi porte généralement sur plusieurs thèmes différents pour une même famille. En effet, celle-ci peut d'abord solliciter un secours financier puis se rendre compte que la constitution d'un dossier de surendettement est nécessaire ainsi qu'une aide éducative budgétaire.

Les difficultés rencontrées touchent surtout au budget et aux impayés locatifs.

Les autres interventions portent plutôt sur des démarches administratives ou un besoin d'informations diverses.

- Ressources et typologie de la famille :



- Orientations des familles vers la conseillère en ESF du CCAS en 2009:

Orientation de :	Nombre de dossiers
<i>Assistantes sociales de la CVS :</i>	
Nathalie MINIER	5
Delphine SIGOT	3
Charlotte BERTHELOTET	2
Fanny FONTAINE	1
<i>Personnes elles-mêmes (courrier ou appel téléphonique)</i>	16
<i>Services municipaux</i>	2
<i>Bailleurs</i>	1
<i>Associations</i>	1
<i>Déjà connues</i>	31



La Maison de la Famille Bilan 2009

INTRODUCTION

L'année 2009 aura vu survenir une succession d'événements importants dans la vie de l'Association et du Service « La Maison de la famille » (MdIF).

Parmi les événements les plus marquants on ne peut omettre les suivants :

- ❖ Réception par la municipalité, en début d'année, des travaux d'aménagement et de mise aux normes des locaux destinés à accueillir, dans un cadre fonctionnel et adapté, la MdIF. Ces locaux, situés en centre ville, sont facilement accessibles.

L'inauguration, par la MdIF, de ses nouveaux locaux a eu lieu le 30 avril, en présence des membres du Conseil d'administration de l'Association et de Monsieur Kosciusko-Morizet, maire de Sèvres et Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine.

- ❖ Création du poste de travailleur social à temps plein. Après mûre réflexion les membres du Bureau associatif et direction de la MdIF décident de privilégier le recrutement d'une Conseillère en économie sociale et familiale (CESF). Son embauche devient effective au 1^{er} juillet 2009. Cette création de poste correspond à la volonté des décideurs associatifs de permettre au Service de se renforcer en étendant son équipe de permanents salariés pour ainsi pouvoir aller de l'avant et mettre en place de nouveaux projets d'activités, qui répondent aux demandes de la population sévrienne et des communes environnantes.
- ❖ Départ fin juillet de la directrice en poste – pour des motifs familiaux – et embauche du nouveau directeur au 31 août 2009.
- ❖ Réflexion, tout au long du dernier trimestre 2009, avec les équipes, sur les dispositions à prendre pour consolider les activités préexistantes ainsi que sur de nouvelles activités potentielles. Mise en place progressive d'un pôle d'activités davantage tournées vers la création et/ou le renforcement des liens sociaux et la prévention de l'isolement, la reconnaissance intergénérationnelle et la rencontre autour d'une activité entre personnes d'origine ethnique et d'appartenance à des classes socioprofessionnelles différentes, en un mot : le brassage social traduisible concrètement par l'acceptation de l'autre et le respect de ses différences, indispensables au mieux vivre ensemble. C'est le cas, par exemple des ateliers cuisine « Melting Popote » ou encore de l'atelier « Découverte » de la Maison de la Famille.

D'autres projets d'activités ont du être différés par le départ consécutif, en cours de période d'essai, de deux conseillères ESF, référentes de ces activités (accompagnement socio-éducatif ponctuel) ou co-animateuses (atelier « Echan-jeux »). Ces projets verront le jour début 2010, avec l'embauche d'une autre CESF.

- ❖ Départ de Mmes G. MULSANT, psychanalyste, et B. DUQUAIRE, psychologue clinicienne, qui a induit un remaniement profond de l'équipe d'accueillants de la Maison des Petits Pas (MdIF). Le recrutement de psychologues clinicien(ne)s psychanalystes ou à sensibilité psychanalytique forte, devrait intervenir le plus vite possible, afin de permettre la continuation des deux ouvertures hebdomadaires de la MdIF effectives, et nous autoriser à ouvrir un après-midi supplémentaire.
- ❖ Finalement, mise en place d'activités d'animation, deux après-midi avant la fermeture du Service (intervenue entre Noël et le nouvel an) avec un succès certain et organisation l'avant-veille de Noël d'un "Vin Chaud" ouvert à tous, ce qui a permis à plusieurs intervenants de la MdIF présents – professionnels et bénévoles – ainsi qu'aux membres du Bureau associatif, d'accueillir chaleureusement les invités.

1 - La Maison des Petits Pas :

La Maison des Petits Pas fait référence à la Maison Verte créée par la psychanalyste Françoise Dolto en janvier 1979. Ni crèche, ni halte garderie, ni centre de soins, la Maison Verte se revendique "*Lieu de parole, de détente, où mères et pères, grands-parents, nourrices, sont accueillis avec ces enfants qui les occupent et parfois les préoccupent*".

2 psychanalystes et une psychologue clinicienne accueillent les enfants de 0 à 4 ans et leurs parents ou l'un des adultes qui en est responsable, le mardi de 15h à 18h et le jeudi de 14h30 à 17h30.

- ***Les principes de base :***
 - L'anonymat et la confidentialité ;
 - La présence de l'adulte tutélaire obligatoire ;
 - Le respect des règles sociales et des interdits.

- ***Les objectifs de la Maison des Petits Pas :***

Ce lieu d'accueil se fixe trois objectifs principaux : la socialisation, la préparation à la séparation et la prévention.

La socialisation :

A la maison des Petits Pas, l'enfant est amené à rencontrer d'autres enfants du même âge que lui. Il fait ainsi l'expérience de l'entraide, de la complicité et de l'amitié, mais aussi de la rivalité et de la jalousie. Toutes ces nouvelles acquisitions sont faites en présence de la mère ou des parents qui accompagnent l'enfant. C'est donc en toute sécurité affective que l'enfant découvre la vie en société.

De leur côté, les parents lient aussi connaissance avec d'autres parents présents. Dans ce lieu se côtoient des gens d'origine et de cultures différentes. Ainsi, l'apprehension de la même réalité et des modes d'éducation sont différents ce qui induit et permet des échanges autour de ce que les assemblent : l'éducation de leurs enfants.

La Maison des Petits Pas donne aussi l'opportunité aux jeunes mères célibataires et aux femmes au foyer, qui se sentent seules, de rencontrer d'autres parents qui ont des enfants du même âge. Cette possibilité de rencontre d'autres parents permet de prévenir et de lutter contre l'isolement social.

La préparation à la séparation :

L'apprentissage de la séparation est l'un des principaux buts de la Maison des Petits Pas. Paradoxalement, c'est en présence de sa mère que l'enfant peut apprendre, dans de bonnes conditions, à se séparer d'elle. En effet, si l'enfant sait qu'il bénéficie d'une sécurité affective, il se sent en confiance et se dirige spontanément à la découverte du monde extérieur. Par la suite, lorsqu'il ira à la crèche ou à l'école, il aura moins de mal à quitter sa mère car il y aura été préparé à travers son expérience à la Maison des Petits Pas.

Parfois la séparation est également un passage difficile à vivre pour la mère. Au sein de ce lieu d'accueil, les mères anxieuses peuvent parler de leurs angoisses et commencer à accepter progressivement le besoin d'autonomie de leur enfant.

La visée préventive de la Maison des Petits Pas :

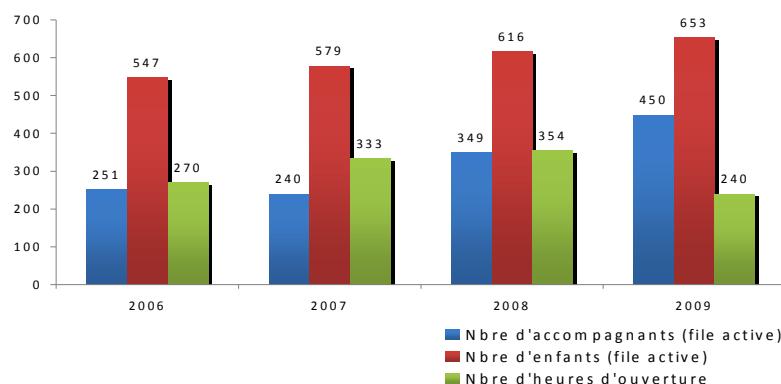
L'objectif de prévention est essentiel puisque c'est de lui qu'a émané l'idée même du projet de la Maison Verte de Françoise DOLTO, avec l'objectif de prévenir les troubles de développement relationnel (troubles psychologiques dus à des dysfonctionnements de l'interaction parent-enfant) en socialisant l'enfant au sein d'un lieu accessible à tous et animé par des professionnels qualifiés.

Les données chiffrées de 2009

Temps consacré par les professionnels en 2009 : **267 heures** (dont supervision de l'équipe : **27 heures** sur 9 séances).avec une ouverture deux après-midi par semaine : de janvier à fin octobre, le mardi de 15 heures à 18 heures et le jeudi de 14h30 à 17h30 ; de novembre à décembre, le mercredi de 14h30 à 17h30 et le jeudi de 14h30 à 17h30.

Le différentiel entre le nombre d'heures prévisionnel et le réalisé s'élève à 156 heures. Il est expliqué par l'absence de mise en place de la troisième ouverture hebdomadaire, d'une part, et par la période du déménagement et d'aménagement des nouveaux locaux ainsi que par le départ des co-référentes de l'ouverture du mardi, d'autre part : fermeture : du 1^{er} au 30 août et du 18 au 31 décembre 2009.

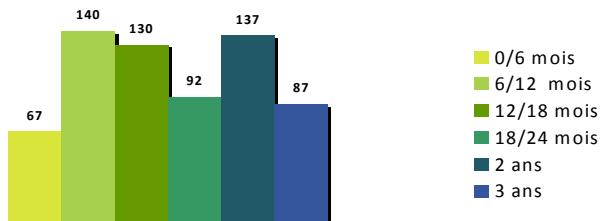
• Nombre de familles et d'enfants présents



Le nombre de familles et d'enfants ayant fréquenté la Maison des Petits Pas, en 2009, est en augmentation par rapport à 2008 (soit +9%). Cette hausse est d'autant plus significative que le temps d'ouverture a diminué de 114 heures, soit de 1/3, sur la même période.

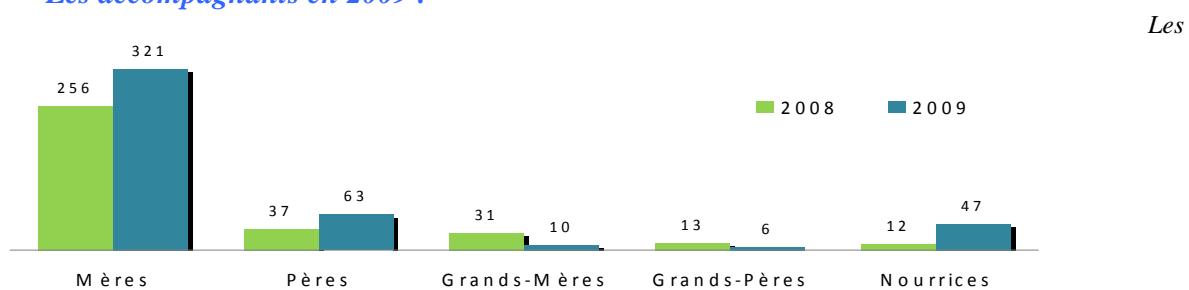
En 2009, la Maison des Petits Pas a accueilli **653 enfants** : ratio 8 filles pour 5 garçons
3 138 enfants de moins de 4 ans ont fréquenté cette structure depuis son ouverture en 2004.

• *Age des enfants :*



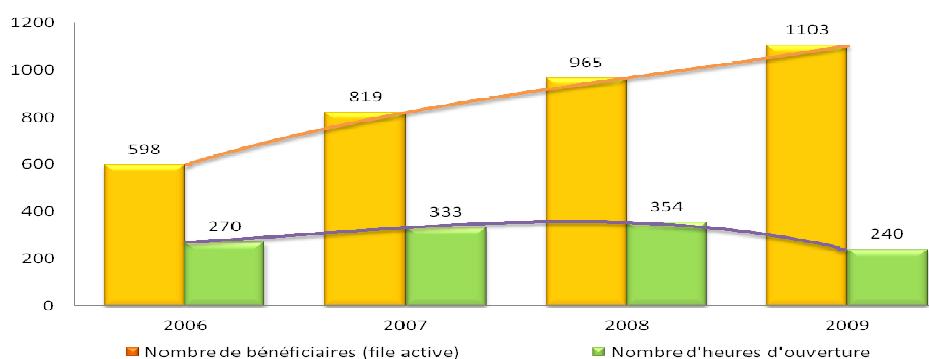
Les classes d'âge des enfants les plus présentes sont : les 6/12 mois, les 12/18 mois ainsi que les 2 à 3 ans. La moyenne arithmétique de la fréquentation pour ces trois classes d'âge est de 136 enfants (file active) ; les autres classes d'âge des enfants, soit les 0/6 mois, les 18/24 mois et les enfants de plus de 3 ans (âgés de 3 à 4 ans) déterminent une moyenne de la file active de 86 enfants.

• *Les accompagnants en 2009 :*



mères restent, de loin, les principales accompagnatrices des enfants (ratio mères-pères de 5 pour 1).

• *Evolution de l'activité de la Maison des Petits Pas :*



Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 14% entre 2008 et 2009 alors que le nombre d'heures d'ouverture a lui, diminué de 32%. L'activité de la Maison des Petits Pas, exprimée en nombre de personnes (adultes et enfants) accueillies par ouverture, est en forte progression en 2009.

C'est la conséquence positive de la convergence de divers facteurs : une communication soutenue et l'effet "bouche à oreille", la taille et le confort des nouveaux locaux, une meilleure visibilité de cette activité du fait de ne plus partager, comme c'était le cas en 2008, un même espace avec le Relais d'Assistantes Maternelles.

II - Un espace d'accueil et d'écoute

L'espace d'accueil et d'écoute de la Maison de la Famille est un lieu qui permet de s'exprimer et de dire, de se poser, de faire le point, de trouver un soutien et, le cas échéant, d'être orienté.

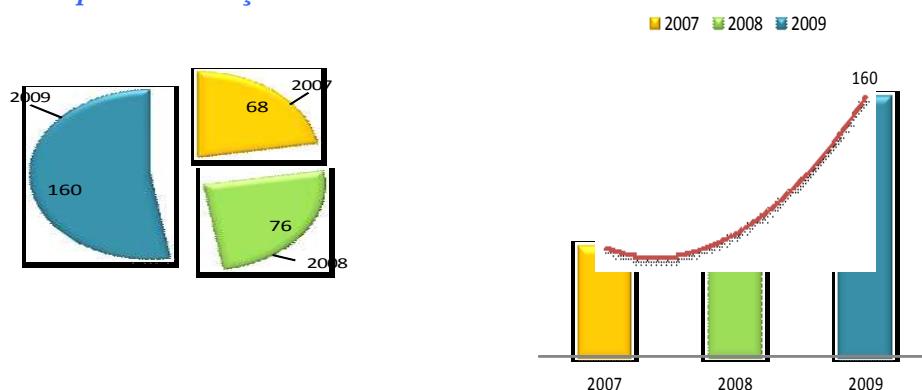
Ce lieu d'accueil et d'écoute permet à chacun – adulte, adolescent ou enfant –, et quels que soient sa place et son statut dans la famille, de venir parler de ce qui le préoccupe. Dans cet espace et par la parole, chaque personne reçue est invitée à cheminer, afin de trouver la solution la plus adaptée à la difficulté rencontrée.

L'accompagnement est volontairement limité (le nombre d'entretiens est de 5, au maximum) ; en cas de besoin et de demande pour un accompagnement à plus long terme, la solution la plus pertinente aux besoins de la personne ainsi que l'orientation vers la structure adéquate sont organisées et construites avec elle.

Il s'agit d'accueillir la personne là où elle en est et de l'amener là où elle peut aller.

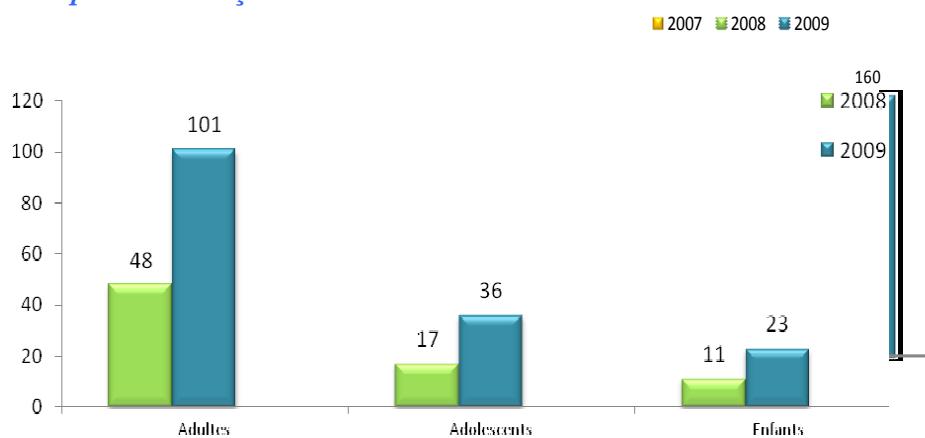
- **Les intervenants :** une psychologue clinicienne est présente le mardi et mercredi toute la journée et le jeudi matin (soit ½ ETP), et un psychanalyste, reçoit les jeudis (3 h).

• Nombre de personnes reçues en entretien :



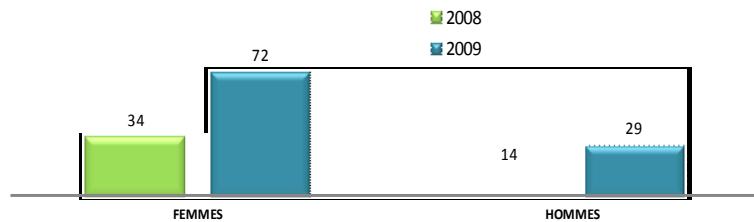
Le nombre de bénéficiaires, en file active, est passé de 76 en 2008 à **160 en 2009**, ce qui correspond à une augmentation de 110 %. Ceci est du à une plus grande régularité des plages de temps disponibles pour les entretiens, essentiellement pour ce qui concerne la psychologue clinicienne.

• Profil des personnes reçues en entretien :



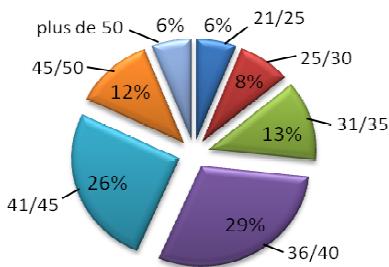
Sur l'année 2009, ce sont **160 personnes** qui ont bénéficié de ce service pour un total de **279 entretiens**.

- **Répartition par sexe des adultes :**



NB. Les hommes ne sont jamais venus seuls, « pour eux-mêmes », à un rendez-vous, (ils sont venus en couple ou en famille).

- **Répartition par âge :**

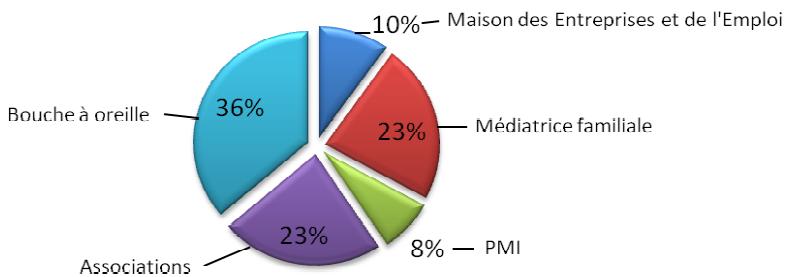


Les personnes des classes d'âge 36-40 ans et 41-45 ans, représentent 55% des bénéficiaires adultes.

Les demandes peuvent émerger à la suite d'un événement particulier de la vie, une étape décisive ou un moment "charnière" : une séparation ou un divorce, une nouvelle configuration familiale, une naissance, l'entrée d'un enfant à l'école, un deuil, etc.

Les demandes peuvent aussi émaner des parents qui se questionnent sur leur rôle et leur manière, toujours singulière, d'exercer leur fonction parentale ou leur positionnement vis à vis de leur(s) enfant(s) et adolescent(s), face à une situation spécifique rencontrée.

- **Origine de la demande :**

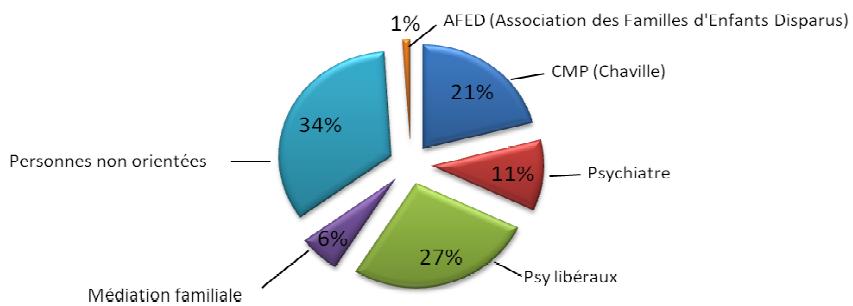


Notre pratique et le nombre d'entretiens réalisés, nous confortent dans l'idée que l'Espace de Parole proposé par la Maison de la Famille correspond à un réel besoin. L'origine des demandes, bien que très diversifiée, nous montre l'intérêt à continuer le travail de partenariat enclenché avec les associations et les institutions locales depuis plusieurs années déjà. L'activité d'accueil, de soutien et d'orientation que nous proposons est aujourd'hui bien repérée. Il s'agira maintenant de réfléchir à comment pouvoir aider les familles en difficultés, qui pour le moment et pour des raisons diverses, ont du mal à faire la démarche de venir consulter.

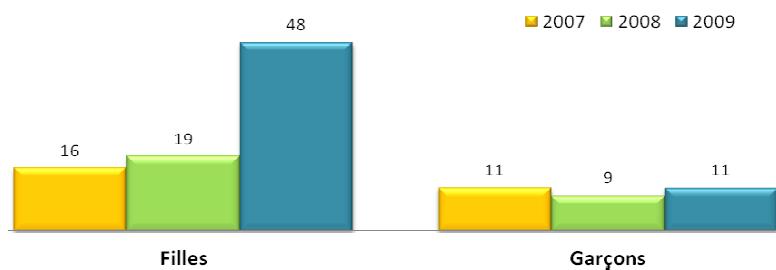
En 2009, les professionnels ont été plus vigilants à limiter le nombre d'entretiens de manière à réduire, autant que possible, l'amorce d'un travail réellement thérapeutique avec les bénéficiaires ; en conséquence, le nombre moyen d'entretiens a baissé de plus de la moitié, entre les exercices 2008 et 2009. Ces entretiens s'inscrivent ainsi plutôt comme des moments de soutien et, le cas échéant, de préparation à une éventuelle orientation en vue d'un accompagnement.

- *Orientation des adultes :*

Si, pour beaucoup de personnes, quelques consultations suffisent à dénouer les problématiques familiales, d'autres doivent être orientées vers des professionnels à l'extérieur. Malgré les contacts établis, il reste parfois difficile d'orienter vers des psychologues libéraux. En effet, le fait que les consultations ne soient pas remboursées peut refreiner certaines familles.

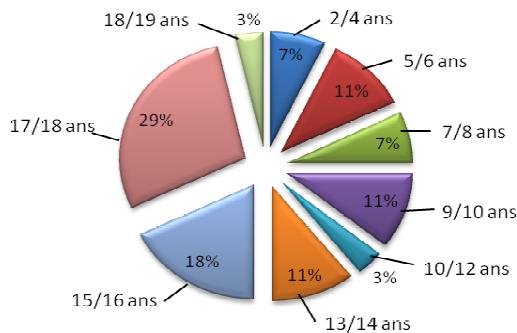


- *Profil des enfants et adolescents :*



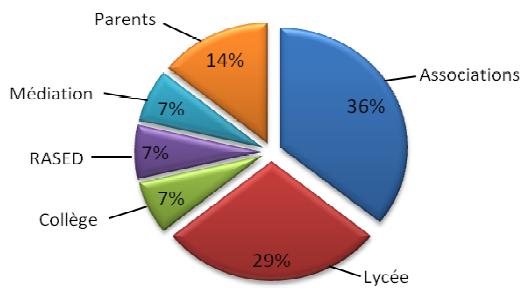
Le nombre de garçons est resté stable entre 2008 et 2009 alors que celui des filles a plus que doublé.

- *Répartition par âge des enfants et adolescents :*



58 % de ces entretiens ont concerné des adolescents (13-19 ans) ; C'est la classe d'âge des 17/18 ans qui a bénéficié le plus des entretiens (29%).

- *Origine de la demande :*



Les associations de soutien scolaire (en particulier La Courte Echelle) ainsi que le Service de prévention « Action Jeunes » (Chaville-Sèvres), ont été les principaux « pourvoyeurs » d'enfants et d'adolescents, en entretien psychologique. Pour les plus petits, ce sont essentiellement les crèches et la PMI qui ont conseillé aux parents de venir consulter.

- *Le suivi des enfants et des adolescents :*

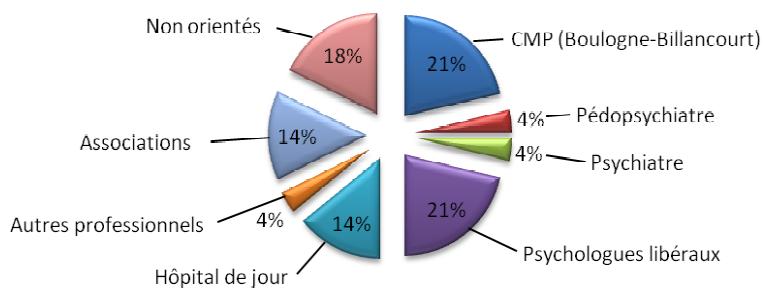
■ LES ADOLESCENTS :

- De l'adolescent qui interroge sa place au monde, qui se questionne sur son histoire, ses choix, son avenir, à l'adolescent en grande souffrance identitaire, ou à celui qui peut traverser un état dépressif voire suicidaire, ce sont tous ces adolescents qui lancent un appel en venant dans ce lieu. Ils sont orientés par un tiers extérieur à la famille (assistante sociale, infirmière, CPE, associations d'accompagnement scolaire). Certains viennent seuls ou accompagnés d'un de leurs parents.
- Ils peuvent venir pour parler de leur doute face à leur avenir, de leur difficulté à être et à devenir des adultes, à faire le deuil de leur enfance. Il s'agit d'un temps de passage, comme peut être le temps de l'adolescence. Pour certains, ce temps va permettre de transformer leur appel en véritable demande ou tout au moins savoir que celle-ci est possible. Pour d'autres, cet espace va leur donner la possibilité d'être entendu par leur entourage, de retrouver un dialogue avec les parents tout en s'autorisant à dire et faire des choix.
- Les symptômes rencontrés sont très variables. Du passage à l'acte bruyant, à d'autres perturbations en apparence minimes ou s'exprimant à bas bruit. Lorsqu'il n'y a plus la possibilité de dire, et tout particulièrement à l'adolescence, les questionnements et les difficultés s'expriment souvent par des actes violents à l'encontre d'autrui ou de soi-même. Les automutilations, les symptômes psychosomatiques, des phénomènes de dépendance deviennent alors des modes d'expression.
- Ce lieu d'écoute de proximité a l'avantage d'être accessible au moment où le jeune en fait la demande, c'est à dire assez rapidement. Pour les jeunes, cette proximité et cette accessibilité sont des éléments qui peuvent les aider à faire la démarche plus facilement.
- Ce temps d'écoute va leur permettre de se poser, de faire le point et de cerner la demande. Il s'agit ensuite d'accompagner chaque jeune et de l'orienter, s'il y a une nécessité de prise en charge ou si le jeune désire commencer une psychothérapie par exemple. Il peut être amené à aller consulter un médecin généraliste, un pédopsychiatre en libéral ou dans une institution de soin tel que les CMP (centres médico-psychologiques) ou les BAPU (bureau d'aide psychologique universitaire) pour les étudiants.

■ LES ENFANTS :

- Les enfants n'expriment pas souvent directement une demande, ils sont porteurs de leurs symptômes ou de ceux d'un ou des parents, ou de la famille. Les parents font la démarche d'eux-mêmes ou accompagnés par un tiers (l'institutrice, le directeur, la psychologue scolaire, une orthophoniste, une éducatrice, un bénévole des associations d'accompagnement scolaire...). Le travail en partenariat et de proximité est là aussi essentiel pour que l'enfant soit reçu rapidement avant que les difficultés ne s'aggravent et ne s'enracinent.
- Les parents font souvent appel suite à des difficultés rencontrées à l'école (échec ou inhibition scolaires, problèmes de comportement...) et au sein de la famille (troubles du sommeil et alimentaires, phobies, symptômes psychosomatiques...).
- Il s'agit d'un temps où le parent mais aussi l'enfant, seul, pourra être entendu. Il s'agit aussi d'un temps pour comprendre, accompagner et orienter vers d'autres professionnels quand cela s'avère nécessaire.

- *Orientation des enfants et des adolescents :*



L'orientation se fait en fonction du besoin de l'enfant ou du jeune et du problème auquel il est confronté. Les adolescents sont orientés vers des thérapeutes libéraux ou des institutions de soins (CMP, CMPP, Maison des Adolescents).

À la place ou en parallèle à ces orientations, d'autres types d'accompagnement sont proposés en complémentarité des entretiens de soutien psychologique. Pour les enfants et les adolescents, il s'agit principalement de : L'esc@le (espace d'orientation, information et loisirs), la Mission locale, l'Espace santé jeune de Boulogne, le Planning familial et les paramédicaux.

Ces orientations se font aussi très fréquemment vers d'autres activités ou vers un autre professionnel de la Maison de la famille (médiatrice familiale et conseillère conjugale et familiale).

Nous constatons que les orientations vers les lieux de soins ne vont pas de soi dans la mesure où le jeune en difficulté ne pourra pas toujours être reçu rapidement que nécessaire. Dans les moments de fragilités psychoaffectives, l'espace d'écoute devient alors un lieu passerelle, entre le temps de la demande et celui du suivi effectif. Des entretiens cliniques ponctuels peuvent alors s'échelonner sur ce temps en attendant une prise en charge dans un autre lieu. Selon les situations, la psychologue de la Maison de la Famille peut aussi entrer en relation avec les professionnels des institutions pour faire le lien et si besoin appuyer la demande lorsque cela s'avère nécessaire ou urgent pour l'enfant – ou l'adolescent – et sa famille.

III - La Médiation familiale

La médiation familiale permet de rétablir la communication et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'un accord entre les personnes, lorsque les difficultés ont amené à la rupture et/ou quand la (ré)organisation de la vie familiale s'impose.

- *Qui est concerné par la médiation familiale ?*

- Un couple, marié ou non, en situation de séparation ou de divorce.
- Un jeune en rupture de liens avec sa famille.
- Des grands parents souhaitant garder des liens avec leurs petits enfants.
- Des frères et sœurs devant régler une succession conflictuelle.
- Des enfants ou petits enfants confrontés au devenir de leurs parents vieillissants.

- *Quand s'adresser à un médiateur ?*

- Dans le cadre d'une séparation : Avant ou pendant, la médiation permet de faire le point et de préparer au mieux les conséquences de la séparation.
- Dans le cadre d'un conflit familial : Lorsque la communication est rompue et entraîne une rupture.

- *Comment ça marche ?*

La médiation se déroule en trois étapes :

- **Entretien d'information** : Cet entretien, sans engagement, permet de fixer les règles de fonctionnement, le contenu et les thèmes qui seront abordés.
- **Entretiens de médiation** : La durée de ces entretiens est de 1h30 à 2h00. Plusieurs rendez-vous sont parfois nécessaires pour élaborer un accord.
- **Homologation de l'accord** : Si la personne le souhaite et selon sa situation, un juge peut homologuer l'accord.

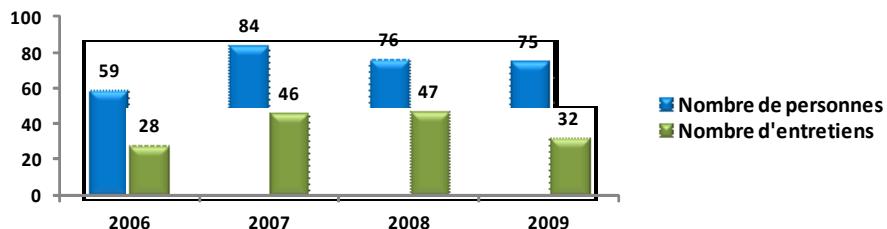
- *Qui est le médiateur ?*

Le médiateur est un professionnel de la médiation, diplômé d'état, indépendant de la justice et soumis à un code de déontologie. L'intervenante, détachée du CIFF de Boulogne-Billancourt, est présente 4h par semaine, le jeudi et le vendredi de 17 à 19 heures.

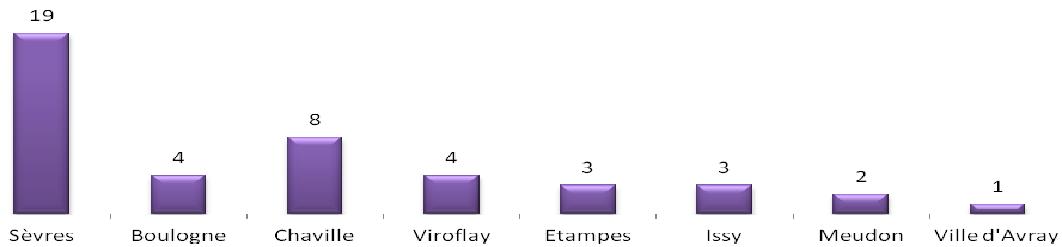
- *La médiation est-elle payante ?*

Une participation financière est demandée. Elle varie en fonction d'un barème et selon les ressources de chacun. L'entretien préalable est gratuit.

- *Nombre d'entretiens et de personnes :*



L'activité de médiation a connu un ralentissement en 2009 qui se traduit par un différentiel négatif en nombre d'entretiens (15 en moins sur l'exercice, soit 32%).



La majorité des personnes venues en entretien de médiation familiale, provenaient, en 2009, de Sèvres (43%), suivies par les Chavillois (18%) et des résidents de Boulogne et de Viroflay (18%).

La direction du CIDFF estime qu'en dessous d'un seuil critique, en termes de durée hebdomadaire des permanences, l'activité de médiation familiale est refreinée de manière structurelle. C'est ce qui explique sa demande, auprès de la CAF des Hauts-de-Seine, de voir doubler la durée de cette permanence au sein de la MdIF ; cette dernière soutient cette demande.

IV - Le conseil conjugal

- *Qu'est-ce que le conseil conjugal ?*

Par son écoute et sa neutralité, la conseillère conjugale a pour objectif de permettre à la personne bénéficiaire de dépasser toutes sortes de difficultés, de l'écouter et de l'aider à avancer, mais aussi de lui permettre de découvrir sa propre solution, à son rythme et en la respectant dans sa spécificité.

Elle peut intervenir individuellement, dans le cadre d'entretiens personnalisés, ou collectivement, à l'occasion de réunions d'information à destination de publics ciblés et de thématiques spécifiques (etc.).

Cette démarche permet à la Conseillère conjugale et familiale d'inscrire son action dans le cadre de la prévention. Cette professionnelle est tenue au secret professionnel. Elle aide à prendre du recul, et sert souvent de révélateur : cela permet d'identifier les difficultés et de construire les solutions.

- *Qui est concerné ?*

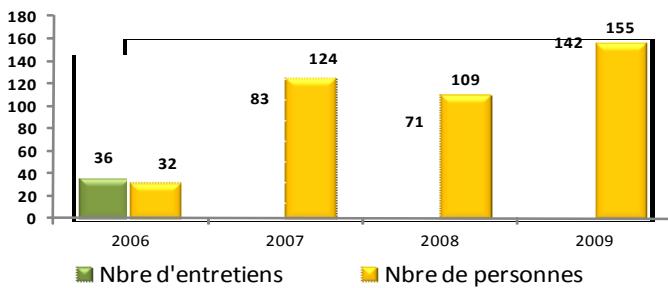
Toute personne, jeune ou adulte, seule ou en couple en difficulté relationnelle, conjugale ou familiale.

- *Quand rencontrer un conseiller conjugal et familial ?*

- Quand la situation semble difficile à dépasser
- Quand le malaise s'installe
- Quand tout dialogue devient impossible
 - Quand la souffrance amène à la violence
 - Quand la solitude devient trop pesante

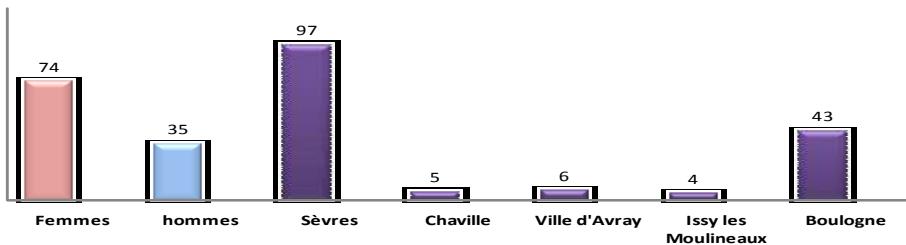
La permanence de la Conseillère conjugale et familiale à la Maison de la Famille est assurée tous les vendredis après-midi, de 14 à 17 heures, par voie de détachement du CIDFF de Boulogne-Billancourt.

- **Nombre d'entretiens réalisés et de personnes reçues :**



En 2009, 155 personnes ont bénéficié de cette prestation, ce qui correspond à une augmentation de 42% en termes de personnes reçues et de 100% en termes de nombre d'entretiens.

- **Profil et provenance :**



En moyenne, en 2009, deux femmes ont été reçues en entretien pour un homme. Sur les 155 personnes qui ont bénéficié des entretiens, 63% résidaient à Sèvres et 28% à Boulogne-Billancourt.

Le Conseil conjugal et familial connaît une activité intense au sein de la MdLF: au cours de l'exercice 2009, le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous a été d'un mois et demi en moyenne. Ne pouvant pas répondre à la demande de manière plus rapide, certaines situations, plus urgentes, ont été orientées et prises en charge par le CIDFF de Boulogne-Billancourt.

V – L'espace rencontre

L'Association Pour le Couple et l'Enfant 92 (APCE 92) intervient au sein de la Maison de la Famille tous les samedis dans le cadre de "l'Espace de Rencontre".

Cette activité ayant une mission départementale, elle est ouverte aux familles du 92.

L'Espace Rencontre de Sèvres est une des trois antennes départementales avec Nanterre et Suresnes.

- **Les objectifs de l'Espace Rencontre :**

Un rôle préventif : garder un lien avec le parent non hébergeant, bien souvent le père, aider l'enfant dans sa construction personnelle.

Un rôle de soutien à la parentalité : pour le parent qui n'a pas accès à son enfant, qu'il en soit séparé brutalement ou au bout de quelques années ou qu'il ne le connaisse quasiment pas. Cette séparation peut amener une privation des liens familiaux essentiels.

Un rôle de sécurité : l'Espace Rencontre peut accueillir des parents en grande souffrance psychologique (addictions, troubles psychiatrique, passage à l'acte de violence...) et qui ne peuvent exercer leur fonction parentale que dans un cadre sécurisé aux effets contenants.

Un rôle de régulation sociale : dans cet espace protégé, les situations délicates, avérées ou supposées (maltraitances, violences, abus sexuels, risque de kidnapping) sont mises en suspens au profit de la relation parents-enfants médiatisés par le lieu. Le droit reconnu, et mis en œuvre dans ces lieux, de rencontrer son enfant permet d'éviter les risques de passages à l'acte redoutés dans ces cas là. Il a aussi pour conséquence de favoriser l'insertion sociale et scolaire de l'enfant, sociale et professionnelle de l'adulte.

Les données chiffrées de 2009

- **57** dossiers ont été ouverts suite à des ordonnances et à des demandes spontanées
- **19** dossiers ouverts en 2008 sont en cours en 2009, soit au total, 76 familles en 2009.
- **29** dossiers ont été fermés en 2009.
- **47** dossiers sont actuellement en cours.
- Ces rencontres médiatisées ont concerné **94 adultes et 118 enfants**.

VI- Les ateliers parents

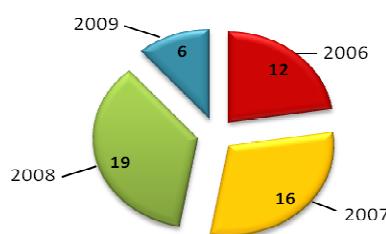
Ces ateliers ont pour objectif de permettre aux parents de développer de nouveaux comportements qui favorisent la qualité de la relation avec leurs enfants et au sein du couple.

MIEUX COMMUNIQUER AVEC NOS ENFANTS POUR FACILITER LES RELATIONS AU SEIN DE LA FAMILLE

- “Savoir s'y prendre pour se faire entendre, ça peut s'apprendre !
- Comment écouter nos enfants, pour qu'ils s'expriment ?
- Comment nous exprimer, pour qu'ils nous écoutent ?
- Comment gérer les conflits, pour mieux vivre ensemble ? ”

Les données chiffrées de 2009

• Nombre de participants :



Cette activité a subit une très forte diminution de la fréquentation entre 2008 et 2009 (celle de 2009 ne représentant même pas 1/3 de celle de 2008. Le mode de communication et de diffusion de l'information ne semble pas avoir été suffisamment efficace.

- **Données sur le groupe de parents :**

Composition : 6 personnes (5 mamans dont 2 en situation monoparentale et un papa)

Âge des enfants et composition de la fratrie : très variable (de 1 à 3 enfants et 2 à 17 ans)

Assiduité et fréquentation des ateliers : “déperdition” de 2 participants, le dernier atelier étant composé de seulement 4 personnes.

- **Motivations des participants :**

Au fur et à mesure du déroulé des quatre ateliers, les préoccupations majeures et majoritaires des parents présents ont émergé : en premier lieu les problèmes liés à l'autorité vis-à-vis de son (ses) enfant(s) et à la discipline ainsi que la gestion des “débordements” émotionnels (gestion du stress , du sentiment d'être envahi, voire agressé, la difficulté à trouver le bon positionnement et la bonne distance en tant que parent vis-à-vis de son enfant, la violence verbale et parfois physique, etc.). D'autres problématiques ont également été abordées : les conflits entre frères et sœurs, l'échec scolaire, la séparation du couple ou encore le sentiment de ne pas comprendre et/ou de ne pas être compris.

- **Les appréciations des participants :**

Comme les années précédentes, la satisfaction exprimée en fin de cycle est unanime. La reprise d'une confiance en soi a permis un positionnement parental différent, en particulier, pour ce qui concerne la gestion des conflits.

VII- Le groupe de parole pour les parents

- **Pourquoi un groupe de parole ?**

- Pour avoir un lieu et un temps où se retrouver pour échanger sur l'exercice et la pratique de la parentalité.
- Pouvoir se situer en tant que parents avec, à côté, entre d'autres parents.
- Pour partager les moments difficiles que l'on rencontre en tant que parents, mais aussi les bons moments.
- Les groupes de parole sont animés par une psychologue clinicienne. Les rencontres se tiennent une fois par mois le mardi de 20h30 à 22h30 à l'Espace 19, 19 avenue de l'Europe.

- **Pour qui ?**

- Pour tous les parents, grands-parents, futurs parents qui le désirent.

- **Comment ?**

- Ils sont sans engagement particulier.
- Deux règles sont cependant nécessaires : le respect du cadre horaire 20h30-22h30 et la confidentialité

Les données chiffrées de 2009

Dix séances de ce groupe de parole se sont déroulées sur l'année 2009 ; **18 personnes** y ont participé, soit une file active de **69 personnes**. Sont venues régulièrement au groupe entre 5 et 7 personnes par séance.

Pour le bon déroulement des séances la qualité de l'accueil est essentielle. Il est important que les parents se sentent les bienvenus, condition préalable à l'instauration d'un climat de confiance, indispensable à la bonne circulation de la parole et propice aux échanges. Les participants ont été visiblement satisfaits de se retrouver chaque mois.

C'est dans cette optique qu'il a été imaginé de faire, dans un premier temps, des "groupes ouverts" dans lesquels les parents pouvaient librement circuler de mois en mois : venir ou non sans prévenir au préalable. Il s'est, en fait, avéré que les parents qui étaient présents au début, l'étaient aussi à la fin. A ce titre 2009 a été plus régulier que 2008.

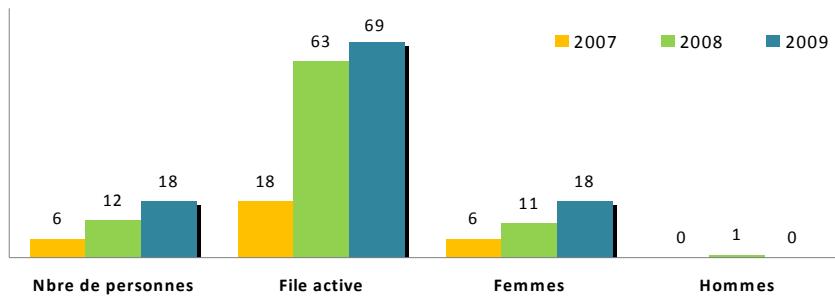
• *Les sujets abordés ont été diversifiés :*

- deuil de la toute puissance
- quelle autorité ?
- les phases d'opposition de l'enfant

Quelques thèmes ont été demandés pour "affiner" ou compléter quelques pistes explorées lors d'une précédente séance. D'autres fois, le groupe constitué d'un noyau fort de quelques mamans qui se connaissent, a voulu parler des préoccupations du moment, sans thème particulier. Cette année 2009 a donc été riche en termes de fidélité et d'investissement des personnes participantes.

Elle a permis d'établir le constat suivant : les participants à ce groupe recherchent une certaine stabilité. Cela les rassure de retrouver les mêmes personnes tout au long des séances sur l'année scolaire. L'ambiance a été calme et détendue, les participants se sont écoutés et la parole a circulé librement.

• *Nombre de participants :*



Le nombre de participants s'est stabilisé par rapport à 2008 (avec une augmentation de 10% de la file active).

• *Age des enfants :*

En 2009, la fourchette d'âge s'est élargie aussi bien chez les parents que chez les enfants. Les participantes au groupe de 2009, avaient en majorité entre 30 et 45 ans et 2 ou 3 enfants entre 4 mois et 22 ans.

VIII- Les ateliers cuisine

Les ateliers cuisine, appelés à la MdlF "Melting Popote" se sont mis en place de manière régulière, à raison d'un atelier par mois, à partir d'octobre 2009. Ils sont l'occasion d'élaborer des menus simples des différentes cuisines du monde, proposés par les participants.

Une communication par voie d'affichage sur les panneaux municipaux, d'annonces dans Le Sévrien et d'affichettes distribuées dans diverses institutions et commerces de la ville, ont permis de donner à connaître cet atelier. Malgré cette démarche de communication, le nombre de participants est resté faible.

• *Nombre de participants :*

MOIS	ORIGINE MENU	Nb. PARTCIPANTES
juin	Thaï	3
octobre	Française	3
novembre	Marocaine	4
décembre	Espagnole	2

En 4 ateliers seules 12 participantes en ont bénéficié. Cependant la qualité du déroulement de cette activité ainsi que l'enthousiasme montré par ces participantes nous laisse penser qu'il est utile et a toute sa place parmi les activités proposées.

VI - Orientations pour 2009

Dans le domaine de la prévention :

- L'ouverture de la Maison des Petits Pas trois fois par semaine dès le 1^{er} trimestre ;
- Le lancement d'espaces expression ouverts aux parents d'enfants handicapés et d'autres catégories de personnes qui en ont besoin ;
- Un rythme accru de conférences grand public pour les parents.

Pour la création ou le renforcement du lien social :

Le développement ou la création d'ateliers d'activités qui permettent de mettre en lien anciens et jeunes (ateliers Échan-Jeux), gens d'origine différentes ou cultures différentes (Melting-Popote), en privilégiant surtout la qualité des échanges. Les bénévoles sont essentiels à ces ateliers.

L'accompagnement des familles ou des personnes isolées qui passent à la MdlF, grâce à la présence de la Conseillère en économie sociale et familiale

Une meilleure communication :

Pour faire mieux connaître la Maison de la Famille aux Sévriens, il est prévu d'améliorer la communication sur la façade, de flécher le lieu dans la ville avec l'aide de la mairie et d'avoir une communication régulière et plus ciblée. Cela passe aussi par le développement de conférences grand public sur des sujets intéressant les parents et l'animation de moments festifs et instructifs pour des jeunes accompagnés de leurs parents qui ont alors l'occasion de visiter et connaître la Maison.

5. ACTION EN FAVEUR DES PLUS DEMUNIS

MAISON DE LA COLLINE

BILAN D'ACTIVITE - ANNEE 2009

■ HISTORIQUE

Le Centre d'hébergement "La Maison de la Colline " a été ouvert sur l'initiative de la municipalité de Sèvres en décembre 1995.

Acteur du niveau 3 de l'urgence, la Maison de la Colline s'appuie sur une équipe composée de professionnels qui accueillent, conseillent et orientent essentiellement des personnes isolées tout au long de l'année.

Ces missions se découpent en 4 pôles d'accueil :

- L'accompagnement social et l'hébergement d'urgence : les personnes hébergées
- L'accompagnement social et l'hébergement d'insertion : les personnes résidantes
- L'accompagnement social et l'accueil de jour : les personnes accueillies
- la maraude sévrienne

■ LE LIEU & SON ACCESSIBILITE

Mise à la Disposition de la Ville de Sèvres par le Conseil Général des Hauts de Seine, La MDLC est une maison accueillante, familiale, arborée et excentrée.

Cette maison est répartie sur deux étages proposant :

- ☞ 11 chambres (8 individuelles – dont 1 pour le surveillant – et 3 collectives)
- ☞ 3 cabinets de toilette
- ☞ 2 salles de Bains
- ☞ Une cuisine
- ☞ Une salle d'activité
- ☞ Une buanderie
- ☞ Un garage
- ☞ Une laverie
- ☞ Un jardin
- ☞ Un bureau pour l'équipe

Son accessibilité est directe, soit par le tramway T2 (de la Défense) à l'arrêt Brimborion, soit par le métro Pont de Sèvres (ligne N°9).

■ L'EQUIPE

L'équipe est composée de 7 personnes à plein temps. Définition de leur fiche de poste :

1 - directeur.

ses missions :

- Applique et met en œuvre la politique d'actions du projet d'établissement en lien direct avec le CCAS, la Mairie et les institutions départementales
- Assure la coordination des actions en lien à la réalisation des objectifs définis pour la réinsertion des usagers
- Gestion et animation fonctionnelle de l'équipe
- Assure un lien avec les bénévoles intervenant sur la structure
- Entretien et prospecte le partenariat avec les acteurs locaux et départementaux liés à l'insertion
- Etablit un diagnostic global de la problématique sociale et préconise des actions en concertation avec les accueillis (115) et le référent extérieur de parcours
- Assure quotidiennement la coordination avec le 115 pour les hébergés accueillis
- Participe aux réunions institutionnelles et participe aux actions départementales liées à la réinsertion

2 - directeur adjoint

ses missions :

- Est le référent social en binôme avec le référent extérieur des résidants de la MDLC
- Seconde la Directrice dans son travail de gestion
- Est l'interface entre l'équipe et le Directeur
- Assure une veille pour la maraude sévrière
- Participe et propose des animations thématiques
- Assure l'intérim de la Direction quand la Directrice est absente

3 - 2 surveillants social chargé d'Accueil de jour

leurs missions :

- Assurer l'accueil physique de l'ensemble des accueillis de la MDLC
- Gérer la distribution du déjeuner et des autres prestations de l'accueil de jour
- Gérer l'ensemble des stocks liés à l'accueil de jour (commandes et réassort)
- Reporter les chiffres quotidiennement et faire un état mensuel de la fréquentation de l'accueil de jour sur les différentes prestations de services
- Veiller au maintien de l'hygiène de l'établissement
- Proposer des animations thématiques et y participer
- Renseigner les fiches d'actions en amont et en aval de chaque animation proposée et animer

4 - 4 surveillants sociaux de nuit

leurs missions :

- Gérer l'accueil des usagers en soirée
- Veiller au respect et à l'application du règlement de fonctionnement
- Etre garant de la sécurité et de l'hygiène de la structure et de ses usagers
- Renseigner les fiches de contact des primo-arrivants et faxer l'état des présences au 115
- Participer aux animations culturelles et sportives
- Assurer la distribution du dîner et du petit déjeuner
- Assurer la gestion de l'accueil de jour en binôme avec le chargé d'accueil

■ LES BENEVOLES DE LA MAISON DE LA COLLINE

Les bénévoles intervenant sur la Maison de la Colline appartiennent aux associations suivantes :

- La Conférence Saint Vincent de Paul
- La Croix Rouge Française
- Les Conteurs de Sèvres
- Les Œuvres Hospitalières de l'Ordre de Malte
- Le Secours Catholique

Les bénévoles font partie intégrante de la Maison de la Colline et ce, depuis sa création ; leur intervention auprès des usagers s'est toujours faite de façon libre.

Afin que les usagers et les bénévoles puissent créer un lien plus soutenu, il est prévu que les bénévoles interviennent sur le programme d'animation mensuelle.

Leur intervention est prévue aussi sur l'animation d'ateliers thématiques comme l'atelier informatique. Ils interviennent aussi pour aider au déménagement et l'aménagement de résidant quittant la structure. Ils sollicitent également nos usagers pour les aider à déménager des personnes nécessiteuses. Cette année le Secours Catholique nous a sollicités plusieurs fois pour des déménagements sur Sèvres. Chaque année la Croix Rouge offre un cadeau de noël pour la structure : pour noël 2009, elle a offert une table de ping-pong pour permettre aux résidants, hébergés et accueillis de jouer ensemble dans le jardin pendant les beaux jours.

Une réunion trimestrielle est organisée avec l'équipe de la Maison de la Colline, le CCAS et la Mairie afin de faire le point sur les actions passées et à venir.

■ L'ACTIVITE DE LA MAISON DE LA COLLINE

La Maison de la colline propose quatre pôles d'accueil qui sont les suivants :

- 1 - L'hébergement d'urgence avec accompagnement social
- 2 - L'hébergement d'insertion/stabilisation avec accompagnement social
- 3 - L'accueil de jour avec accompagnement social
- 4 - la Maraude Sévrière

Ces quatre pôles d'accueil sont liés entre eux afin de permettre une prise en charge globale des personnes accueillies. Les différentes imbrications entre les différentes missions inhérentes à ces accueils définies comme suit :

① L'hébergement d'urgence

L'hébergement d'urgence est un dispositif institutionnel (DDASS). La MDLC propose durant toute l'année 9 places d'hébergement d'urgence, destinées **exclusivement** à des hommes orientés par le 115 (SAMU social) dans le cadre de la veille sociale.

Le statut de ces personnes est celui d' "**héberge**" dès l'admission à la MDLC.

La durée initiale du séjour est indiquée par le 115, et elle est en principe de 7 nuits ; toutefois elle peut être prolongée une fois ou deux, en accord avec la MDLC et le 115 .

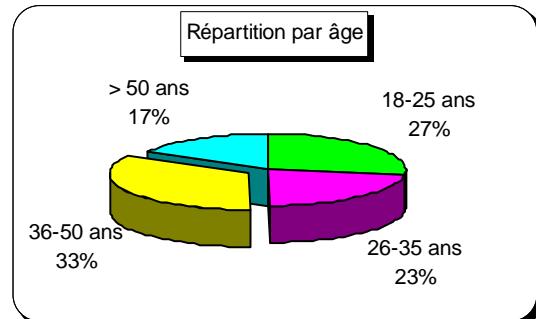
Durant son séjour, l'hébergé bénéficie gratuitement du petit déjeuner et du dîner durant la totalité de son séjour.

En 2009, **235** personnes ont été accueillies pour 7 nuits ou plus.

■ TYPOLOGIE DE LA POPULATION HEBERGEÉE EN URGENCE EN 2009 : 235

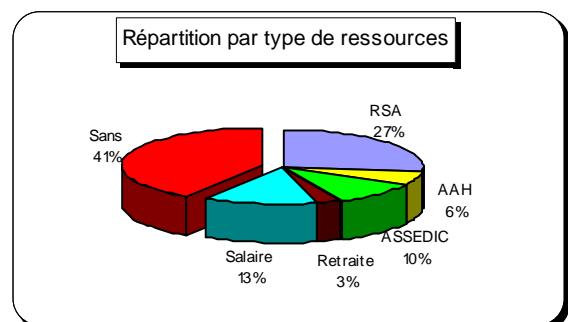
- Répartition par âge :

Répartition par âge	
18-25 ans	64
26-35 ans	53
36-50 ans	78
> 50 ans	40
Total	235



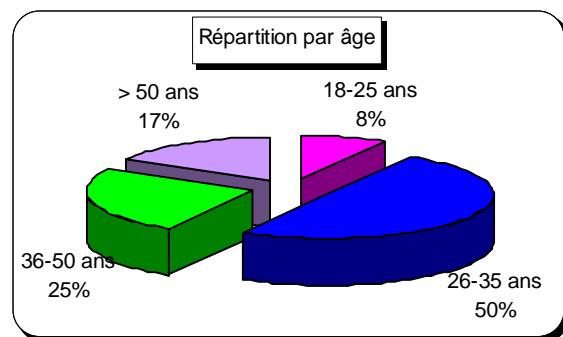
- Répartition par type de ressources :

Ressources	
RSA	64
AAH	14
ASSEDIC	23
Retraite	7
Salaire	31
Sans	96
Total	235

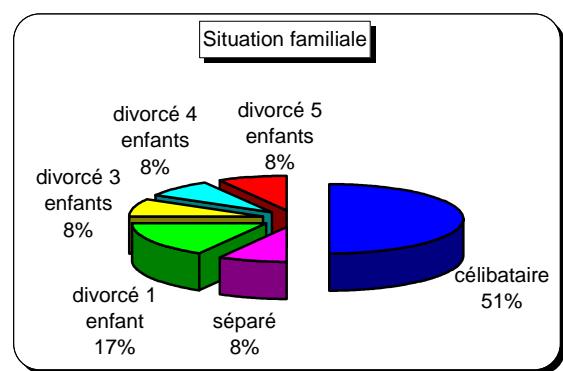


- **Personnes du dispositif 115 orientées sur des places de stabilisation en 2009 : 12**
 (dont 11 sont originaires du département des Hauts-de-Seine)

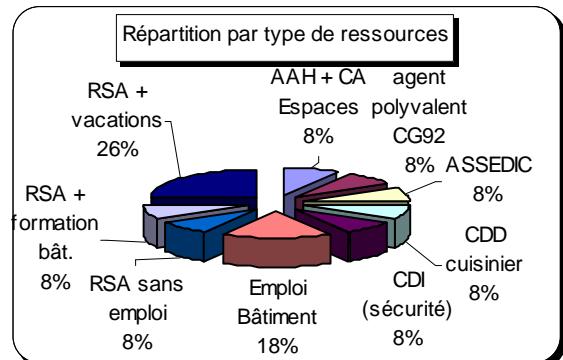
Répartition par âge	
18-25 ans	1
26-35 ans	6
36-50 ans	3
> 50 ans	2
Total	12



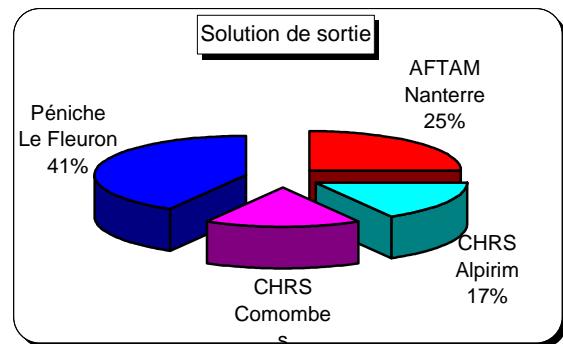
Situation familiale	
célibataire	6
séparé	1
divorcé 1 enfant	2
divorcé 3 enfants	1
divorcé 4 enfants	1
divorcé 5 enfants	1
Total	12

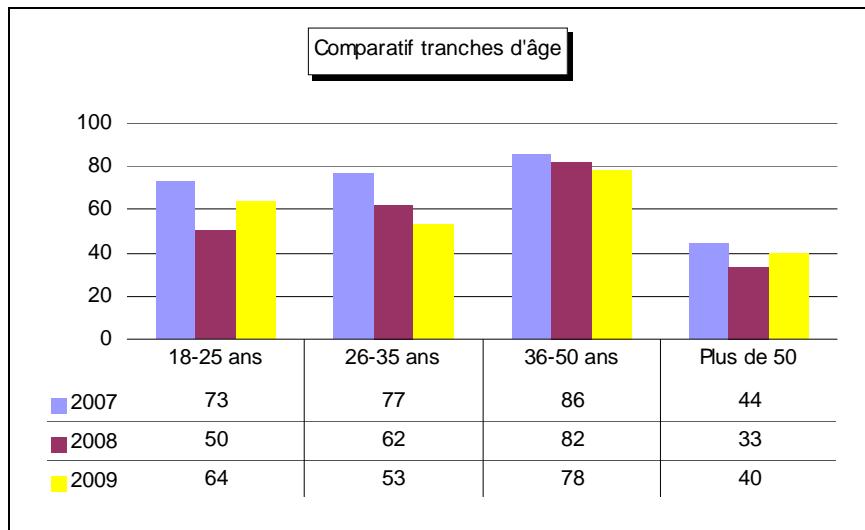


Types de ressources	
AAH + CA Espaces	1
agent polyvalent CG92	1
ASSEDIC	1
CDD cuisinier	1
CDI (sécurité)	1
Emploi Bâtiment	2
RSA sans emploi	1
RSA + formation bât.	1
RSA + vacations	3
Total	12

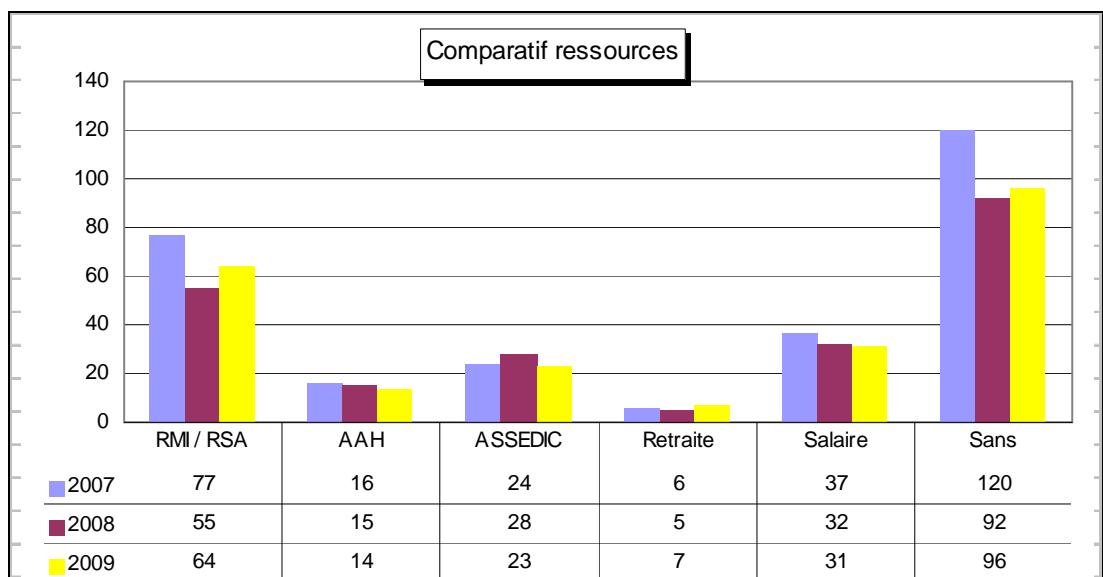


Motif de l'errance	
Divorce	4
Séparation	1
Rupture familiale	6
Réfugié politique	1
Total	12





On constate en 2009 une augmentation de 4% dans la tranche d'âge des 18/25 ans, qui représente 27% du public accueilli.



Les personnes accueillies sont essentiellement des hommes en rupture d'hébergement et en grande difficulté d'insertion sociale âgés de 18 ans à 75 ans.

Les critères d'accueil sont déterminants pour l'accueil et pour le travail de réinsertion qui peut être mis en place directement ou en relais ; ils sont définis comme suit :

- Essentiellement des hommes ne nécessitant pas une prise en charge médicale particulière, ne présentant pas de maladie contagieuse ou de handicap physique lourd car la configuration de la structure n'est pas adaptée en ce sens.
- Des personnes dont la situation administrative est régulière ; cependant, pour des raisons humanitaires, la MDLC reste attentive et active face à la situation de personnes dont l'état physique nécessite un besoin urgent de repos dans un cadre favorable.

■ LES ENTRETIENS D'EVALUATIONS POUR LES HEBERGES DU 115

Chaque hébergé a la possibilité d'être reçu par le Directeur pour conseil et orientation, du lundi au vendredi de 8h00 à 9h00, lors de son entretien d'accueil primo arrivant (présentation du règlement de fonctionnement, fiche de contact, remise kit hygiène, literie, etc....) ; cette possibilité lui est indiquée dès son arrivée, mais cet entretien n'est ni imposé ni obligatoire. Néanmoins il est demandé que ce rendez-vous soit fixé sur l'impulsion de l'usager durant son séjour ou sur la demande du 115.

L'entretien d'évaluation permet de conseiller, d'orienter l'usager sur les démarches inhérentes à sa réinsertion (démarches administratives, domiciliation,), de se rapprocher du référent social , de relever des problématiques d'hygiène, de santé, et surtout d'assurer une coordination avec les écoutants du 115 (qui ne rencontrent jamais les personnes qu'ils orientent), pouvant ainsi suivre sans délais l'évolution ou la régression de la situation sociale. A l'issue de l'entretien d'évaluation, l'accueillant de la Maison de la Colline téléphone donc au 115 pour reporter tous les éléments déclarés, voire justifiés par l'accueilli. Cette pratique se fait avec l'accord de l'usager et avec lui, dans une optique de transparence et de confiance.

Ces éléments permettront d'appréhender au plus juste une orientation "adaptée" à la sortie de la Maison de la Colline.

Les deux types de situations relatives aux entretiens d'évaluations sociales :

1- l'hébergé présente une absence de référent extérieur (35%) :

Dans cette situation, l'entretien d'évaluation est très important car il permet de dresser la liste des démarches et actions à mener. La prise de contact sera déterminante et permettra une relation de confiance entre l'accueillant et l'accueilli. En attendant d'avoir un référent extérieur attitré, l'accueilli revient à la Maison de la Colline rendre compte de ses démarches. Par ailleurs la relation établie entre l'accueilli et l'accueillant permettra de faire le lien avec le nouveau référent et le 115.

2- l'hébergé bénéficie déjà d'un référent extérieur (65%) :

Pour l'ensemble de ses pôles d'accueil, la Maison de la Colline travaille avec son réseau de partenaires liés à la réinsertion. Un échange d'informations à chaque passage de l'usager dans la structure est fait entre le référent extérieur et la Direction de la Maison de la colline ; encore une fois, la coordination est une valeur ajoutée pour la relation entre l'accueilli et ses référents, et sur la cohésion de son parcours d'insertion.

Tout incident, sanction, mauvais comportement ou non respect du règlement intérieur sera rapporté systématiquement au 115 et au référent extérieur. De même, pour les exclusions temporaires ou définitives de la Maison de la Colline, le référent est informé en amont de la démarche.

Plus de la moitié des hébergés demandent à être suivis par l'équipe de la Maison de la Colline.

Pour l'année 2009, 30 personnes ont été reçues en entretien d'évaluation, dont 12 personnes orientées en place de stabilisation sur le département des Hauts-de-Seine.

■ LES DEMARCHEES ET LES DEMANDES DES HEBERGES

- *la régularisation administrative*

La perte des papiers et documents administratifs est très fréquente chez les personnes sans domicile fixe et cette situation ralentit considérablement leur insertion et entraîne des situations de frustrations, et des réactions de démobilisation. Il n'est pas rare de trouver un usager qui a perdu ou s'est fait voler sa carte nationale d'identité 3 ou 4 fois dans l'année.

Cela peut s'expliquer par le fait de passer de lieux d'hébergement en lieux d'hébergement, lesquels ne disposent pas tous de consigne ou d'armoire sécurisées. Fort est de constater là aussi que la durée des démarches pour refaire ces papiers varie en fonction du statut : en attente de régularisation, déboutés, sans papiers, et du temps d'errance de la personne (nombre d'années dans la rue).

- *recherches de solutions d'hébergement*

Pour les personnes SDF, la recherche d'hébergement demeure la première priorité et cela s'entend : comment se projeter sans savoir où l'on va dormir le soir même? Plus de 100% des demandes sont axées sur la recherche d'un hébergement pour la sortie.

Les places d'hébergement pour les personnes SDF ne cessent de diminuer surtout en été, contrairement au nombre de ces personnes. La Maison de la Colline doit mobiliser et prospector de nouveaux partenaires hors du champ d'urgence. De plus, les critères d'accès au centre de réinsertion sociale ne cessent d'augmenter.

- *recherche d'emploi*

La recherche d'emploi est la seconde priorité des personnes SDF accueillies.

L'accès à la recherche d'emploi est une volonté de la politique d'accueil de la Maison de la Colline, qui met des outils à la disposition des accueillis : journaux spécialisés, communications téléphoniques pour joindre un employeur sont aussi pris en charge par la Maison de la Colline.

Plus de 50% du temps de la Direction de la Maison de la Colline sont consacrés principalement à la recherche d'un hébergement et/ou d'un emploi pour les personnes orientées par le 115 mobilisées sur leur réinsertion, notamment pour les hébergés qui sont actifs (stages, formations, régularisation acquise, travail, etc...).

② L'hébergement d'insertion

La Maison de la Colline dispose de **7 places dites "d'insertion/stabilisation"**. Ces places sont réparties en 7 chambres individuelles pour des hommes isolés en grande difficulté sociale.

Le statut de ces personnes est celui de "**résidant**" dès l'admission à la MDLC.

Les temps de séjour sont de 6 mois renouvelables 3 fois maximum.

Différents partenaires comme les CVS, les CCAS, ou d'autres structures d'hébergement, nous adressent des candidatures d'usagers. Dans le cadre de la politique d'accueil de la Maison de la Colline, nous privilégions les candidatures d'usagers passant par le dispositif de l'urgence et de l'accueil de jour, car l'équipe a déjà créé un lien et est sensibilisée aux problématiques de la personne, ce qui facilitera la mise en place du travail d'insertion.

L'admission des usagers se fait sur proposition du directeur, validée par le Vice Président ou le Directeur du CCAS. L'accès et l'admission sont liés à une réinsertion par le logement avec des objectifs de réinsertion définis d'un commun accord et par contractualisation entre le référent de la MDLC et le résidant.

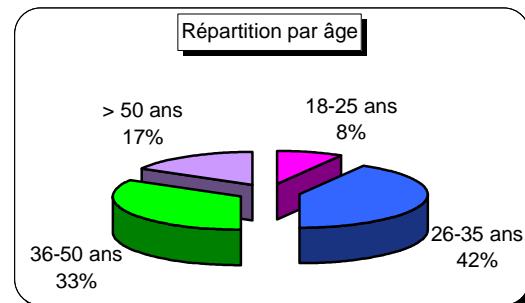
Une participation financière est demandée au résidant pour l'ensemble de la prestation, repas compris : elle est fixée en fonction de ses ressources, selon un barème voté par le Conseil d'administration du CCAS. Cet hébergement est régi par un règlement de fonctionnement.

En 2009, 5 résidants en place d'insertion ont quitté la structure :

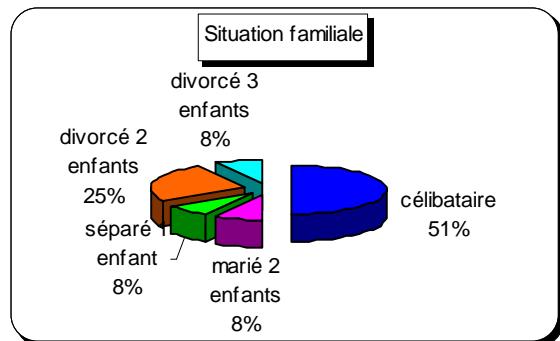
- 3 sont retournés dans leur famille
- 1 a obtenu un logement en Maison relais à Sèvres
- 1 a obtenu une chambre en foyer ADOMA à Issy-les-Moulineaux.

■ TYPOLOGIE des personnes accueillies en stabilisation en 2009 : 12

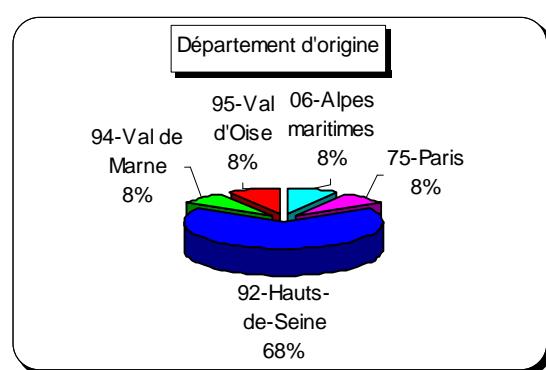
Répartition par âge	
18-25 ans	1
26-35 ans	5
36-50 ans	4
> 50 ans	2
Total	12



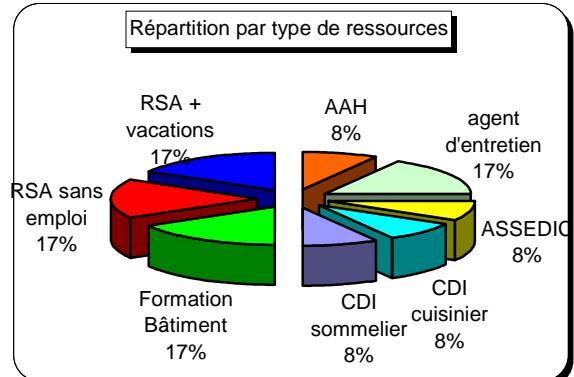
Situation familiale	
célibataire	6
marié 2 enfants	1
séparé 1 enfant	1
divorcé 2 enfants	3
divorcé 3 enfants	1
Total	12



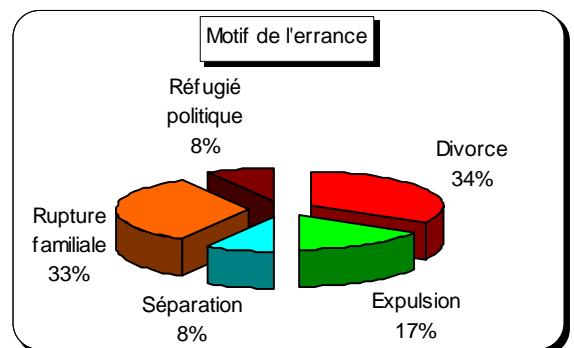
Département ou ville d'origine	
06-Alpes maritimes	1
75-Paris	1
92-Hauts-de-Seine	8
94-Val de Marne	1
95-Val d'Oise	1
Total	12



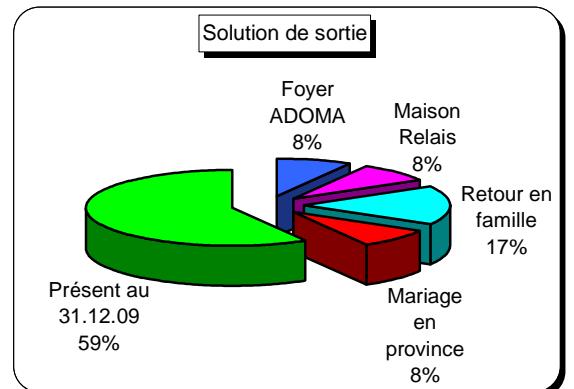
Types de ressources	
AAH	1
agent d'entretien	2
ASSEDIC	1
CDI cuisinier	1
CDI sommelier	1
Formation Bâtiment	2
RSA sans emploi	2
RSA + vacations	2
Total	12



Motif de l'errance	
Divorce	4
Expulsion	2
Séparation	1
Rupture familiale	4
Réfugié politique	1
Total	12



Solution de sortie	
Foyer ADOMA	1
Maison Relais	1
Retour en famille	2
Mariage et déménagement en province	1
Présent au 31.12.2009	7
Total	12



■ L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL POUR LES RESIDANTS

Au cœur de l'activité de réinsertion sociale, l'accompagnement s'appuie sur la construction d'une relation égalitaire et de confiance entre l'accueilli et le professionnel : accompagner signifie "être à côté de quelqu'un" , ce qui veut dire que l'accompagnateur doit s'adapter à une personne en difficulté, aller à son rythme, le comprendre dans ses idées, dans ses réalités et dans ses projets.

L'accompagnement vise d'une part l'écoute et le soutien moral de la personne, et d'autre part un concours pour une recherche efficace de solutions aux problèmes concrets. L'objectif n'est pas de trouver la solution à la place de l'accompagné mais de l'aider à se mettre en situation de le faire elle-même, visant à impliquer la personne au centre de son insertion et en la rendant actrice de la mise en œuvre de son parcours .

En moyenne, chaque résidant est reçu deux fois par mois en entretien individuel, au cours duquel le point est fait sur les actions et démarches passées et à mener.

Si le recours à la prise de rendez-vous préalable est retenu, il n'est pas pour autant omis de prendre en considération d'éventuelles situations d'urgence.

Ces entretiens ponctuels avec le résidant et son référent ont pour but de clarifier une situation et de repositionner le projet d'insertion initiale. Ils unifient la prise en charge, et le résidant est mieux pris en charge par la globalisation du suivi.

■ LES DEMARCHEES ET LES DEMANDES POUR LES RESIDANTS

- Point sur les droits communs, l'aide à l'accès en cas de besoin
- L'information et l'aide à l'accès pour toute question d'ordre administratif, l'orientation vers les partenaires et organismes divers (emploi, logement, santé)
- Le soutien des résidants dans leurs démarches par l'écoute et le conseil
- Information et recherche de résidence sociale ou logement pérenne
- Réalisation de CV et mise à disposition d'outil comme internet
- Mise à disposition du téléphone pour des recherches d'emplois
- Dossiers et courriers pour dettes diverses
- Information et recherche de mutuelle
- Accompagnement pour démarches auprès de la sécurité sociale
- Orientation vers une permanence de juristes

③ L'accueil de jour

En octobre 2000 le centre a mis en place un accueil de jour de 12h à 17h. ; 6 personnes pouvaient bénéficier d'un repas ,et toute personne en difficulté pouvait avoir accès à des prestations de bases (douche, lessive, repos). Elles pouvaient obtenir un entretien avec le directeur ou son représentant en vue d'étudier leur situation sociale et administrative. Depuis septembre 2007, l'accueil de jour est ouvert toute l'années week-end et jour fériés compris. De 6 personnes nous sommes passés à 9 personnes qui peuvent bénéficier d'un repas. La MDLC est la seule structure à proposer un accueil de jour ouvert tous les jours de l'année.

Il ressort bien évidemment que le taux de fréquentation est très fort le dimanche. On peut constaté que le public n'est pas le même en semaine qu'en week-end. Le public qui fréquente l'accueil de jour en semaine est composé de Personnes percevant le RSA ou sans ressources. Le Week-end nous accueillons plus des personnes qui ont un emploi en semaine et qui ne trouvent pas de structures ouvertes le week-end.

L'accueil de jour est ouvert de 14h à 17h (sauf déjeuner dès 12h) 7 jours / 7 jours.

En période hivernale celui-ci ferme à 18h.

Les services sont les suivants :

- Accès aux douches (mise à disposition des produits d'hygiène)
- 9 déjeuners après inscription auprès du 115
- Mise à disposition d'un lit pour se reposer
- Mise à disposition d'un vestiaire
- Accès aux machines à laver et à sécher
- Accès aux différentes animations de la structure
- Coiffeur (1fois/mois)
- Permanence médicale hebdomadaire par l'Ordre de Malte(tous les mardis)

Prestations offertes	2009	%
Repas	3 425	57 %
Laverie	703	11.5 %
Douche	771	13 %
Repos	713	12 %
Consultations médicales	159	2.5 %
Animations	243	4 %
Total	6 014	100 %

- *Le repas*

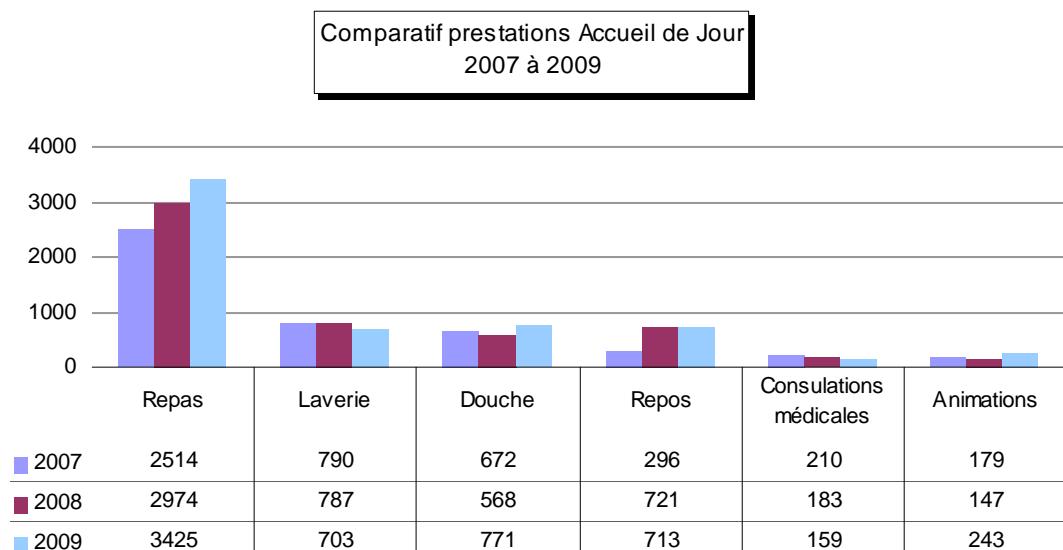
On peut constater par ces chiffres que le **repas du midi est la principale** activité de l'accueil de jour, avec 3 425 **déjeuners** servis en 2009. Ce déjeuner est accessible lors de l'accueil de jour qui fonctionne tous les jours de l'année de 12h à 17h l'été, et 18h l'hiver. Il ne cesse d'augmenter par rapport à l'année 2008 nous avons une hausse de 451 repas soit un repas de plus par jour.

- *La laverie*

La structure est également équipée de deux lave-linges, ainsi que deux sèche-linges. Depuis l'ouverture de l'accueil de jour la laverie était accessible 7 jours/7, mais depuis juin 2009 les usagers du 115 peuvent laver leurs linges 3 fois par semaine les lundis, mercredis et vendredi ce qui explique une légère baisse de lessive

- *La douche*

Pendant cet accueil de jour **771** usagers ont pu prendre une douche tout en laissant leurs affaires à laver.



- *Le planning des animations mensuelles*

Un récapitulatif des animations mensuelles permanentes et d'autres axées sur des thématiques du calendrier est affiché à la Maison de la Colline.

Il a pour objectif d'informer et de sensibiliser les accueillis de la structure sur tous les types d'actions du mois en cours comme :

- ❖ l'atelier cuisine
- ❖ la sortie cinéma
- ❖ l'atelier coiffure
- ❖ la permanence médicale
- ❖ l'atelier écriture

La participation des usagers à ces animations permet :

- ☞ d'éviter l'isolement
- ☞ de fidéliser les accueillis
- ☞ de déceler des problématiques
- ☞ d'instaurer un lien de confiance dans un contexte ludique
- ☞ de faire vivre la salle polyvalente sur d'autres fins que la TV...

243 personnes accueillies ont pu participer aux activités proposés par le service animation.

- ***Atelier d'écriture***

La Maison de la Colline a sollicité la Plume Vagabonde pour animer des séances à raison d'une séance par mois. Certaines séances ont été annulé par faute de participant, mais lorsque ces séances ont lieu, elles sont très appréciées des usagers.

Chaque participant à l'atelier repart avec ses écrits, mais ceux qui souhaitent les "partager", voient leurs textes retranscrits sur informatique et affichés dans la salle polyvalente.

En 2009, 26 personnes ont participé à l'atelier écriture.

- ***Atelier cuisine***

La MDLC propose tous les jours des repas livrés en liaison froide par la société SOGERES. Aucune préparation culinaire n'est donc réalisée sur place, et il s'agit juste d'assemblage et de réchauffage.

A travers cette action, nous avons pu constater, une valorisation des participants, la notion de partage, l'échange culinaire interculturel ; les différences sur les modes de conception amènent des échanges s'appuyant sur la prise de parole et l'écoute.

Mais surtout, nous avons pu poursuivre la sensibilisation à un équilibre alimentaire indispensable à tout à chacun.

En 2009, 23 personnes ont pu participer à l'atelier cuisine

Comme chaque années la Maison de la colline organise un repas de Noël pour les résidants et usagers du 115. Le repas était souvent programmé quelques jours avant la date de Noël mais en 2009, le repas de Noël a eu lieu le soir du 24 décembre. Avec quelques résidants nous avons préparés le repas et la mise en place dans la salle à manger. Contrairement aux autres années où le repas était pris classiquement à table, nous avons choisi cette année de faire un buffet où chacun peut se servir : 6 résidants, 8 usagers du 115, et le directeur et un surveillant social ont participé à ce repas, préparé avec quelques uns entre 14h et 19h. Les résidants et les usagers du 115 ne s'attendaient pas à un repas très amélioré, et ils ont vraiment apprécié la formule et le menu proposé. Le repas s'est terminé vers 22h30.

Les années précédentes les cadeaux étaient achetés et distribués aux personnes présentes. En 2009, la Maison de la Colline a offert une carte cadeaux AUCHAN d'une valeur de 30 Euros. Beaucoup ont apprécié cette innovation par rapport aux autres centres qui leurs offrent une écharpe, une paire de gants et un bonnet. Avec cette carte ils ont pu choisir eux-mêmes leurs cadeaux.

- ***Atelier jardinage***

L'atelier jardinage s'articule autour des 4 saisons : il est basé sur la plantation de plantes et de fleurs et l'entretien du jardin de la Maison de la Colline. L'objectif est de valoriser la participation de chacun sur une activité en extérieur, de travailler sur l'estime de soi, et d'éveiller des vocations aux différents métiers des espaces verts. A de nombreuses reprises les usagers se sont investis dans le jardin de façon spontanée.

En 2009, **plus de 30 personnes** ont participé à cet atelier.

- ***Atelier Coiffure :***

Un coiffeur intervient mensuellement à titre bénévole à la Maison de la Colline et commence à fidéliser les usagers fréquentant l'accueil de jour avec une moyenne de 9 usagers par mois sur l'année 2009. **132 personnes** se sont faites coiffées en 2009.

- ***La santé : La permanence médicale de la MDLC***

Les premières demandes des accueillis à la MDLC concernent rarement le domaine de la santé. Or, l'une des missions de la structure est de sensibiliser le public reçu et de l'amener si besoin à une démarche de soins.

Depuis janvier 2007, une permanence hebdomadaire de l'ordre de Malte est assurée par un médecin généraliste, le Dr. DELUZ, et une infirmière diplômée d'Etat.

159 personnes ont pu bénéficier de cette consultation en 2009, avec délivrance de médicaments pour ceux qui n'ont aucune couverture sociale.

Le Dr. DELUZ a su créer un véritable climat de confiance avec l'ensemble des usagers, et pour certains, un suivi médical a pu se mettre ensuite en place à l'extérieur.

Chaque "patient" a un dossier médical, et sans trahir le secret médical, des indications quant aux problématiques rencontrées permettent à l'équipe éducative de la Maison de la Colline de faciliter la prise en charge des accueillis. Avec l'arrivée de la Grippe A H1 N1 le docteur a vacciné **xxx** personnes.

■ **TYPLOGIE des Ressources.**

Ces personnes sont donc en incapacité de s'orienter vers d'autres types d'hébergement que les CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence).

Les personnes sans ressources sont généralement des jeunes qui ne peuvent bénéficier de l'allocation RMI avant 25 ans, mais aussi des personnes rencontrant des problèmes de papiers d'identité.

Viennent ensuite tous les usagers bénéficiaires des minima sociaux tels que le RMI, l'AAH ou les allocations de chômage. Ces usagers peuvent financer quelques jours d'hôtel seulement, mais ont trop peu de ressources et n'ont pas d'autre solution ensuite que de recourir à l'accueil d'urgence par le 115.

On peut aussi constater que **13% des personnes accueillies ont une activité salariale.**

Elles travaillent généralement dans le secteur de l'Insertion par l'activité économique et bénéficient de contrats restants précaires, comme les Contrats d'accompagnement dans l'emploi et les Contrats d'avenir ; d'autres sont missionnées par des associations intermédiaires. D'autres encore travaillent pour des sociétés intérimaires, en réalisant quelques missions ponctuelles qui ne leur permettent guère de subvenir à leurs besoins.

Les usagers percevant une retraite sont aussi présents, mais de moins en moins nombreux dans le dispositif (**3%**).

En 2009, différentes actions pour l'accueil de jour se sont réparties de la façon suivante :

- ***Le développement d'un réseau santé diversifié :***

- ☞ La consultation médicale à la MDLC du mardi
- ☞ Le centre de bilan IPC qui propose une consultation médicale ainsi que des analyses, tests et examens personnalisés et modulés en fonction de l'âge, du sexe, des habitudes de vie, des antécédents médicaux et de certains facteurs de risque. Il dure environ deux heures et demi et permet de mettre en évidence des facteurs de risque, et de dépister certaines affections ignorées ou latentes.
- ☞ Les consultations ambulatoires de l'Ordre de Malte, avec un camion médicalisé qui se rend directement sur la structure, peuvent être sollicitées le soir par l'équipe de la MDLC.

- ***L'accompagnement psychologique***

L'ensemble du public accueilli à la MDLC présente des problématiques d'ordre psychologique. Le constat en est fait notamment par l'équipe médicale partenaire qui explique que les "patients" viennent plus pour parler de leurs maux psychiques que physiques....

Pour certains d'entre eux, un suivi a pu se mettre en place au sein de structures partenaires, qui sont principalement des relais des CMP, mais aussi des centres de psychothérapie ou encore des associations.

- ***L'hébergement en hôtel***

En novembre 2006, afin de trouver des solutions d'hébergement autres que celles proposées par le dispositif et suite aux mesures VAUTRIN, le CCAS a passé une convention avec un hôtel de Sèvres pour y stabiliser, dans des chambres individuelles, **2 usagers** dont les revenus réguliers (AAH, RMI, Contrat aidés) leur permettent de payer une chambre conventionnée ALT ou ALS.

L'admission à l'hôtel se fait uniquement sur proposition du référent de la Maison de la Colline, et après validation d'une période d'essai d'un mois, le locataire s'engageant à respecter le règlement intérieur de l'hôtel. Des contrats de séjours de 3 mois, renouvelables 4 fois, lui sont proposés.

Le coût de la chambre varie entre 300 € et 400 € mensuels, hors Allocation logement, mais un dossier CAF/APL est instruit dès l'admission, ce qui ramène le coût à 250 € en moyenne. Le locataire règle directement les loyers à l'hôtelier lequel lui remet une quittance.

- ***L'accompagnement Social :***

Un accompagnement social de l'équipe de la Maison de la Colline (en renfort du référent social existant) est proposé à l'usager. La fréquence habituelle de ces rencontres est 2 fois par mois. Toutefois, la fréquence de ces rendez-vous peut modifiée en fonction de la situation, pour s'adapter aux besoins de l'usager.

Les objectifs de réinsertion sont définis de façon tripartite avec l'usager, le référent social extérieur et la Maison de la Colline. L'hébergé sort du dispositif d'urgence, dispose d'un hébergement autonome et envisage dans des conditions plus sereines la poursuite de sa réinsertion.

■ LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le Conseil de la Vie Sociale est obligatoire pour les structures assurant un hébergement ou un accueil de jour continu. La Maison De La Colline a donc un Conseil de la Vie Sociale. L'objet du Conseil de la Vie Sociale est de faire participer, en étant force de proposition, les résidants à la vie et aux projets de l'établissement.

Il doit être composé d'un représentant et d'un délégué des résidants et d'un membre de l'équipe de la Maison de la Colline.

Le CVS se réunit trois ou quatre fois par an et donne son avis sur les actions en cours et à venir, fait des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement : organisation intérieure, vie quotidienne, projets de travaux, mesures prises pour favoriser les relations entre les participants, projets d'animations, etc...

Les représentants du CVS rédigent le compte rendu des réunions et proposent l'ordre du jour du prochain conseil.

La réunion du CVS se déroule en général le samedi, en deux temps :

1. réunion de 10h à 12h avec l'ensemble des résidants et l'équipe : le point est fait sur les questions/propositions/doléances... remontées par les représentants du CVS .
2. déjeuner de 12h30 à 14h : repas réalisé par les résidants et financé par la Maison de la Colline (pas d'accueil de jour pour cette occasion).

L'expérience du Conseil de la Vie Sociale est une action collective enrichissante pour les résidants, le taux de participation est de 100%, les idées et propositions faites par les résidants concernent autant l'organisation (ménage collectif, achat de mobilier, etc...) que la vie résidentielle, les actions d'animation ou d'articulation avec les usagers du 115.

MAISON DE LA COLLINE
GRILLE DE PREPARATION BUDGETAIRE / REALISE 2009

• FONCTIONNEMENT :

Chapitre nature	Env. n°	libellé de l'enveloppe	BP 2009	BS 2009	TOTAL BP + BS	Réalisé	% réalisé
DEPENSES							
011 / 604	5926		500		500)	
604	385	droits d'entrée	300	- 200	100) 120	20
60611	15	eau	4 500		4 500	4500	100
60612	12	EDF	6 500		6 500	4231.41	65.10
60623	4	alimentation	80 000		80 000	72 269.60	90.34
60628	5	autres fournitures	5 000		5 000)	
60628	62	Produits pharmaceutiques	2 000		2 000) 5 405.45	77.22
60631	1	produits d'entretien	5 000	- 1000	4 000	755.34	41.05
60632	6	petit matériel	5 000		5 000	169.15	3.38
6064	5925	fournitures de bureau	500		500	138.59	27.72
Sous total			109 300	- 1 200	108 100	87 589.54	81.03 %
6132	368	loyer	1 000		1 000	1 000	100
6135	902	location fontaine à eau	650		650	159.94	24.61
61522	357	entretien et réparations	3 000		3 000	0	0
61558	378	réparation de matériel	500		500	27.94	5.59
616	19	Assurance /	550		550	554.27	99.87
Sous total			5700		5 700	1 742.1	30.56 %
6227	8939	Contentieux avocats	0	2 000	2 000	6 160	308
6232	32	fêtes & cérémonies	1 400		1 400	721.75	51.55
6236	640	abonnement revues / doc.	150	100	250	63	
6248	384	frais de transport	500		500	153.9	30.78
6262	37	Téléphone / internet	500		500	248.43	49.69
6281	350	Cotisation Villa Brimbororion	0		0		
6283	34	frais de nettoyage	1 000		1 000	0	0
6288	646	prestation de service ateliers	3 000		3 000	640	75.29
Sous total			6 550	2 100	8 650	7 987.08	92.34%
	sous total		121 550	900	122 450	91 158.77	75.79%
012 / 6332	83	cotisations FNAL	850		850	692.23	81.44
	6336	cotisations CNFTP	2 800		2 800	2101.16	75.04
Sous total			3 650		3 650	2 793.3	76.53%
64131	64	rémunération principale	188 000		188 000	147 00.51	78,51
64131	65	indemnité de résidence	0		0		
64131	66	supplément familial	0		0		
64131	68	primes indemnités	0		0		
6451	70	cotisations URSSAF	47 000		47 000	41 250.46	87.77
6452	80	cotisations mutuelles					
6453	71	cotisations retraite	6 000		6 000	4 665.72	77.76
6454	72	cotisations ASSEDIC	10 000		10 000	7 602.55	76.03
6456	73	cotisations FNC sup. fam	0		0		
678	7939	Indemnités de licenciement	0	16 000	16 000	16 000	100
Sous total			251 000	16 000	267 000	217 119.24	81.32%
	sous total		254 650	16 000	270 650	219 912.6	82.01%
TOTAL			376 200	16 900	393 100	311 071.40	80.70%

Chapitre/ nature	Env. n°	libellé de l'enveloppe	BP 2009	BS 2009	Total BP + BS	Réalisé	% réalisé
RECETTES							
70 / 706	55	participations des SDF	12 000	0	12 000	10 061	83.84
74 / 74718	637	subvention DDASS	220 000	- 8 000	212 000	212 000	100
74 / 7473	54	subvention Département (PDI-RE + PASL)	55 000	- 23 000	32 000	32 000	142.19
74 / 7478	374	subvention CAF (ALT)	13 300	20 900	34 200	34 200	100
	<i>sous</i>	<i>total</i>	300 300	-10 100	290 200	288 261	99.33 %
74/7474		Part CCAS	75 900	27 000	102 900	28 970.14	9.13 %
			<i>20.18 %</i>		<i>26.18 %</i>	<i>9.13 %</i>	
TOTAL			376 200	16 900	393 100	317 231.14	80.70%

Commentaires sur le réalisé 2009 :

- ***En dépenses :***

- ⇒ au chapitre 011, une sous consommation des crédits pour quelques dépenses courantes de fonctionnement de la Maison de la Colline : eau, petit matériel (les travaux d'humanisation n'ayant pas été réalisés, le matériel pour les locaux concernés n'a donc pas pu être acheté) ; produits d'entretien, fêtes et cérémonies (le repas de Noël a été confectionné par l'équipe et les résidants), alimentation (diminution du nombre de repas commandés pour l'accueil de jour, en conformité avec la convention DDASS, et les produits commandés à l'association Revivre sont nettement moins chers que dans les grandes surfaces).
- ⇒ au chapitre 012, une sous consommation des crédits qui s'explique par la vacance de plusieurs postes à la Maison de la Colline au cours de l'année.

- ***En recettes :***

- ⇒ La diminution significative de la subvention du Conseil général a été compensée par l'ALT, (basée sur le nombre de chambres et donc correspondant à la réalité de l'organisation de la Maison de la Colline), et l'augmentation de la subvention de la DDASS
- ⇒ Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement a une incidence sur la part restant à la charge du CCAS, qui devient, de fait, une subvention d'équilibre.

Virements de crédits effectués :

⇒ 6227 (contentieux avocats) : + **4 160 €** ($60631 = -2 160 €$ / $6283 = -1 000 €$ / $6288 = -1000 €$)

INVESTISSEMENT :

Chapitre/ nature	Env. n°	libellé de l'enveloppe	BP 2009	BS 2009	TOTAL BP + BS	Réalisé	% réalisé
DEPENSES							
21/ 2188	5921	Electroménager & matériel	1 500	1 870	3 370	605	17,95 %
23/2313	4919	Provision travaux humanisation	10 000	5 686	15 686	0	0
TOTAL			11 500	7 556	19 056	605	3,17 %

Chapitre/ nature	Env. n°	libellé de l'enveloppe	BP 2009	BS 2009	Total BP + BS	Réalisé	% réalisé
RECETTES							
001	86	Excédent d'investissement reporté	0	5 685	5 685	5 685	100 %
21	355	Virement de la section de Fonctionnement	11 500	0	11 500	605	5,26 %
TOTAL			11 500	5 685	19 055	6 290	33,01 %

Commentaires sur le réalisé 2009 :

Les travaux d'humanisation de la Maison de la Colline, qui consistaient en l'aménagement du rez-de-jardin (salle d'activités, salle de consultation médicale et pièce de rangement), n'ont pas pu être réalisés en 2009. L'ANAH a rendu un avis défavorable en mai 2010 à la demande de subvention du CCAS pour la réalisation de ces travaux d'humanisation.

6. ACTION EN FAVEUR DU LOGEMENT

- LOGEMENTS SOCIAUX :

La Ville de Sèvres n'a pas d'Office Municipal et ne dispose par conséquent que d'un contingent communal. Sèvres compte **9 410 résidences principales dont 2 290 logements sociaux au 1^{er} janvier 2009**, selon l'inventaire du tableau SRU établi par la DDE des Hauts-de-Seine actualisé au 31 décembre 2008 :

Total Résidences principales	Maisons	Appartements	Maisons exceptionnelles	Maisons partagées	Pièces indépendantes	Maisons sur sol d'autrui
9 410	1 874	7 487	1	0	48	0

Le nombre de résidences principales s'élevant à 9 410, le pourcentage de logements locatifs sociaux est de **24.34 %**, dépassant largement le seuil des 20% rendus obligatoires par la loi SRU du 13 décembre 2000. Sur les 36 communes des Hauts-de-Seine, 20 d'entre elles seulement respectent cette obligation.

Le logement social de Sèvres se décompose en :

- **2 239 logements conventionnés PLA et PLATS :**
- **415 logements non conventionnés PLI**
- **103 lits non conventionnés du Foyer ADOMA, 11 rue Diderot**

Le contingent Mairie représente **593 logements conventionnés** du parc locatif social répartis de la façon suivante : 567 PLA - 9 PLATS - 5 ILN 12 PLI.

En 2005, la Ville a signé une convention avec le préfet en vue d'obtenir la délégation du contingent préfectoral des logements sociaux, soit : **446 logements**, dont 3 affectés au droit de réserve du Préfet.

En 2009, les objectifs du PDALPD étaient de 17 et il y a eu 20 relogements.

I - BILAN DES DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31 DECEMBRE 2009

- **Nombre de demandes au 31 décembre 2009 : 526**

- Nombre de demandes sévriennes : 406
- Nombre de demandes hors-commune : 120

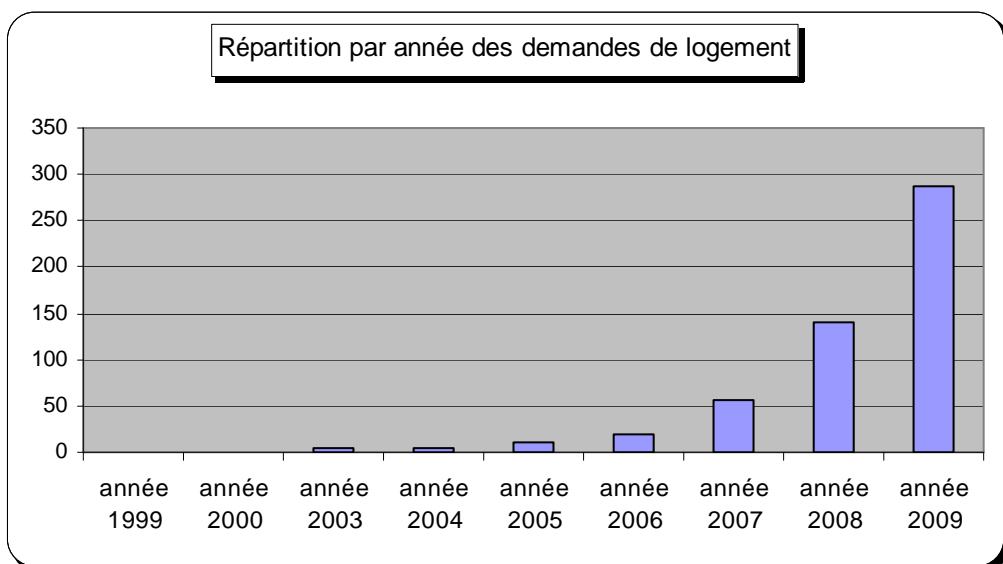
- **Bilan par année des demandes de logement en cours de validité au 31 /12/09 :**

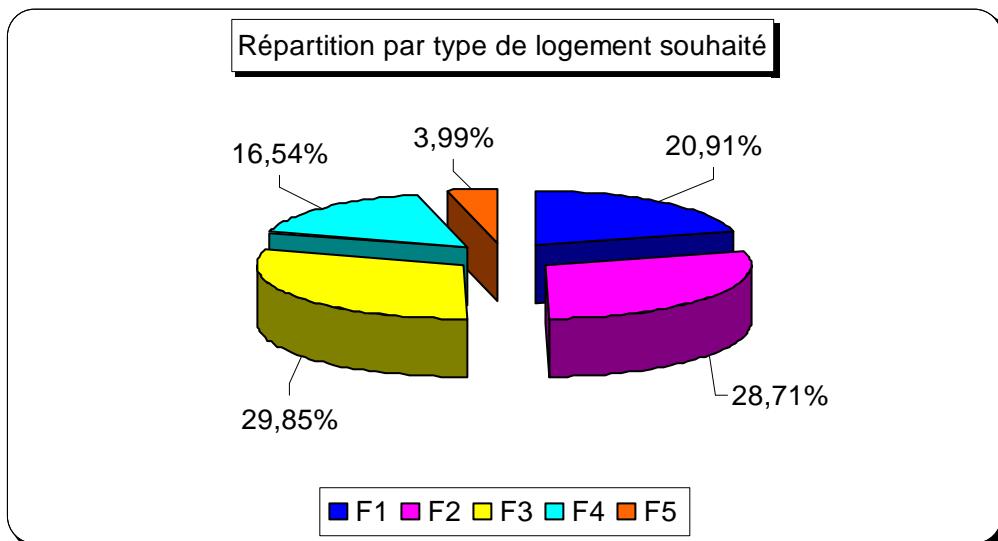
1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	au 31.12.09
1	1	-	-	5	4	11	20	56	141	287	526

1. REPARTITION DES DEMANDES PAR ANNEE ET PAR TYPE DE LOGEMENT SOUHAITE :

	F1	F2	F3	F4	F5	TOTAL
<i>1999</i>	-	-	-	1	-	1
<i>2000</i>	-	-	-	1	-	1
<i>2001</i>	-	-	-	-	-	-
<i>2002</i>	-	-	-	-	-	-
<i>2003</i>	-	3	-	2	-	5
<i>2004</i>	-	3	1	-	-	4
<i>2005</i>	-	1	5	4	1	11
<i>2006</i>	6	4	5	5	-	20
<i>2007</i>	6	12	19	17	2	56
<i>2008</i>	32	40	45	20	4	141
<i>2009</i>	66	88	82	37	14	287
TOTAL	110	151	157	87	21	526

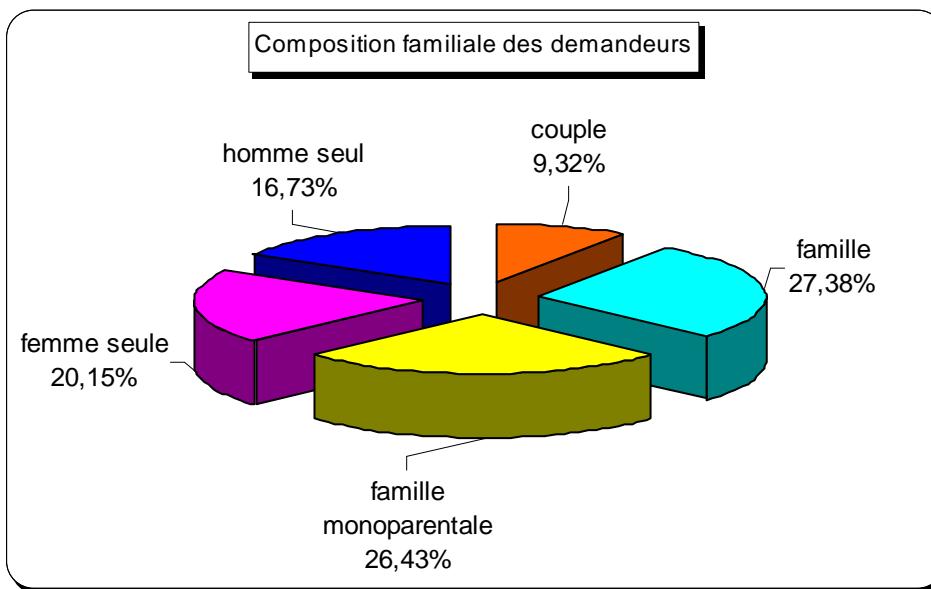
Les raisons pour lesquelles les demandes de logement des années 1999 et 2000 n'ont pas pu aboutir jusqu'à présent : 2 propositions ont été refusées, soit par les intéressés, soit par les bailleurs sociaux.





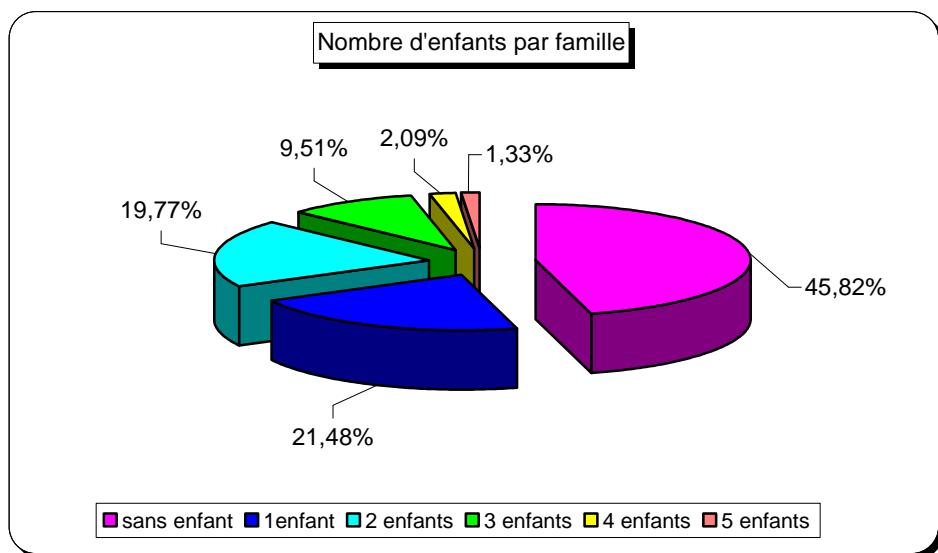
2. COMPOSITION FAMILIALE DES DEMANDEURS :

Couple	Famille	Famille monoparentale	Femme seule	Homme seul	TOTAL
49	144	139	106	88	526



3. NOMBRE D'ENFANTS PAR FAMILLE :

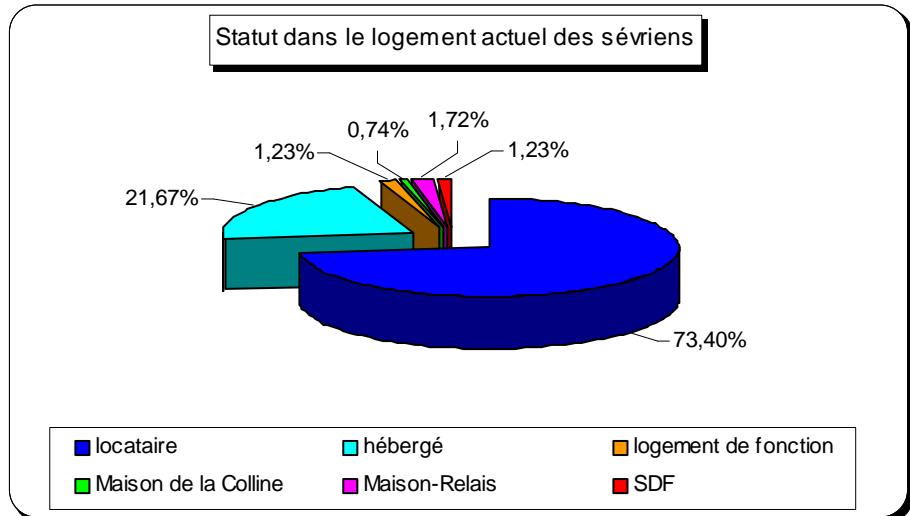
Nombre d'enfants	Nombre de demandes
Sans	241
1	113
2	104
3	50
4	11
5	7
Total	526



4. SITUATION DANS LE LOGEMENT ACTUEL :

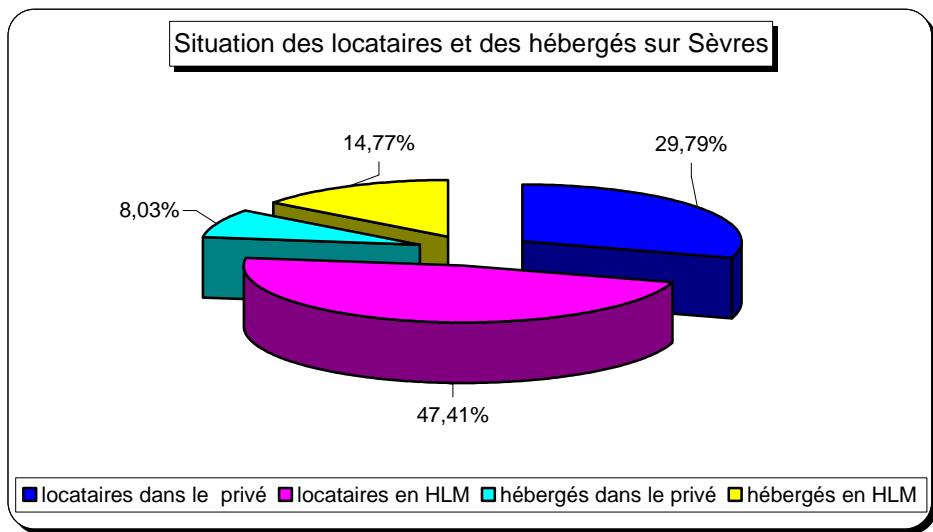
	SEVRES	HORS SEVRES
LOCATAIRES	298 (19 AU FOYER ADOMA)	91
HEBERGES	88	29
LOGEMENT DE FONCTION	5	-
MAISON DE LA COLLINE	3	-
MAISON-RELAIS	7	-
SANS DOMICILE FIXE	5	-
TOTAL	406	120

≥ 25 ANS HEBERGES
A SEVRES = 15



5. LOCATAIRES ET HEBERGES SUR SEVRES :

	BAILLEURS SOCIAUX	BAILLEURS PRIVES	
LOCATAIRES	183	115	298
HEBERGES	57	31	88



6. LES MOTIFS :

- **Conditions de logement :**

	SEVRES	HORS SEVRES
Hébergé	88	29
Difficultés à faire face au paiement du loyer	42	12
Expulsés de « bonne foi » (congé pour vente ou fin de bail)	16	4
Foyer	19	4
Logt de fonction	5	-
Humidité	9	2
SDF	5	-
Logt non conforme aux personnes handicapées	4	1
Hôtel	3	4
Expulsion	3	1
Trajet	-	15
Maison de la Colline	3	-
Maison-Relais	7	-
Fin de mise à disposition d'un logt.	3	1
TOTAL	207	73

- **Changement de composition familiale :**

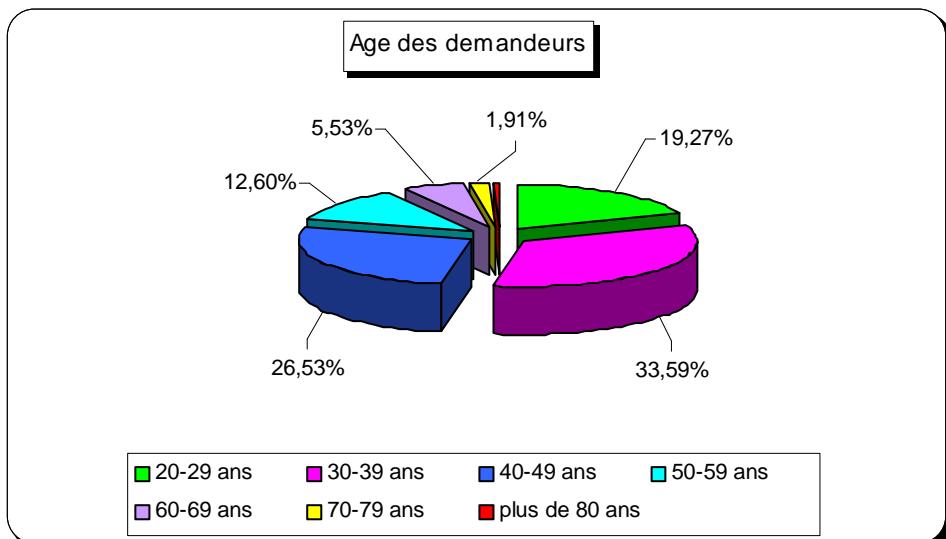
	SEVRES	HORS SEVRES
Modification de la composition familiale	154	19
Divorce / Décohabitation	17	8
Regroupement familial	2	1
Rapprochement familial	4	8
TOTAL	177	36

- **Changement d'environnement :**

	SEVRES	HORS SEVRES
Changement de quartier	10	-
Changement d'étage/Sans ascenseur	5	-
Trop bruyant/Problèmes de voisinage/Sombre	7	-
Sans confort	-	-
Changement de commune	-	11
TOTAL	22	11

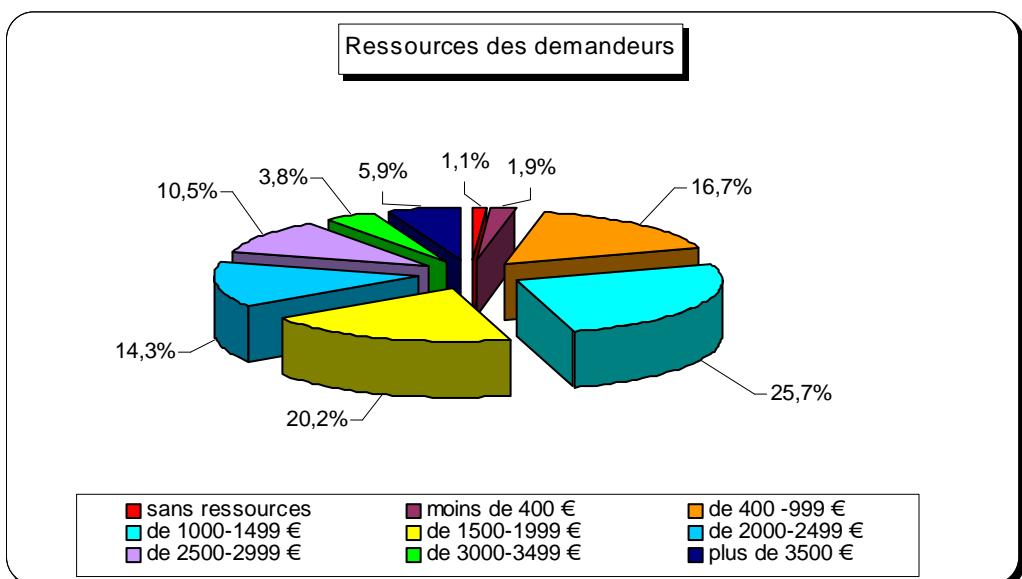
7. PAR TRANCHE D'AGE :

Tranches d'âge	Nombre de demandes
- de 20 ans	2
de 20 à 29 ans	101
de 30 à 39 ans	176
de 40 à 49 ans	139
de 50 à 59 ans	66
de 60 à 69 ans	29
de 70 à 79 ans	10
+ de 80 ans	3
Total demandes	526



8. PAR TRANCHE DE RESSOURCES :

Ressources	Nombre de demandes
Sans ressources	6
Inférieur à 400 €	10
De 400 à 999 €	88
De 1000 à 1499 €	135
De 1500 à 1999 €	106
De 2000 à 2499 €	75
De 2500 à 2999 €	55
De 3000 à 3499 €	20
Plus de 3500 €	31
Total demandes	526



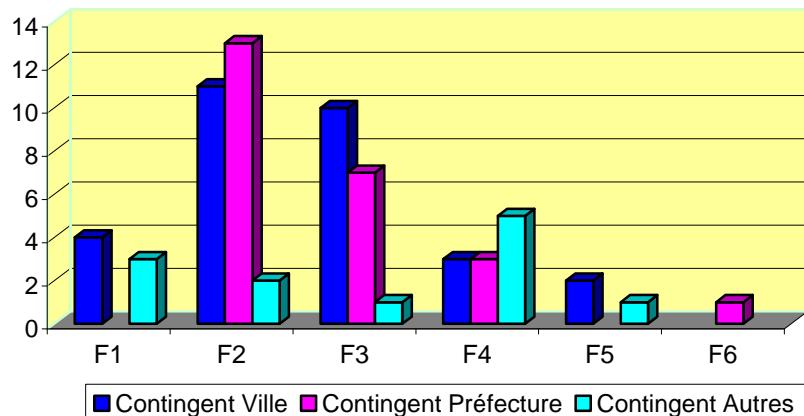
II - BILAN DES ATTRIBUTIONS REALISEES EN 2009

Pour l'année 2009 : 66 relogements ont été effectués.

- Les attributions se sont réparties de la façon suivante :

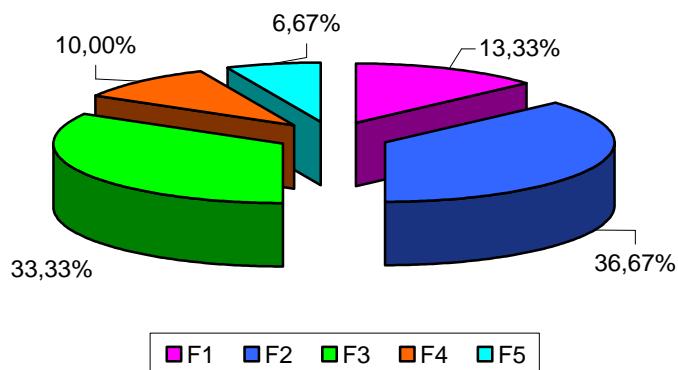
Type de logement	F1	F2	F3	F4	F5	F6	TOTAL
Bailleur 3F : 21							
- Contingent Ville	-	1	1	1	-	-	3
- Contingent Préfecture	-	8	4	1	-	-	13
- Contingent Conseil Gal	-	1	-	-	-	-	1
- Contingent 3F	-	-	-	4	-	-	4
Bailleur OPIEVOY : 16							
- Contingent Ville	-	5	5	1	1	-	12
- Contingent Préfecture	-	1	1	1	-	-	3
- Contingent Office	-	-	-	-	1	-	1
Bailleur SEMI : 19							
- Contingent Ville	3	5	4	1	-	-	13
- Contingent Préfecture	-	2	2	-	-	-	4
- Contingent SEMI	1	-	-	1	-	-	2
Bailleur EMMAUS : 3							
- Contingent Ville	-	-	-	-	-	-	-
- Contingent Préfecture	-	2	-	1	-	-	3
Bailleur DOMAXIS : 1							
- PLI	-	-	1	-	-	-	1
Bailleur EFIDIS : 1							
- Contingent Ville	-	-	-	-	1	-	1
- Contingent Préfecture	-	-	-	-	-	-	-
Bailleur ADOMA : 1							
- Contingent Ville	-	-	-	-	-	-	-
- Contingent Préfecture	-	-	-	-	-	1	1
Maison-Relais : 4							
- Contingent Ville	1	-	-	-	-	-	1
- Contingent Préfecture	-	-	-	-	-	-	-
- Contingent Conseil Gal	-	1	-	-	-	-	1
- Contingent 1%	2	-	-	-	-	-	2
TOTAL	7	26	18	11	3	1	66

Attributions réalisées en 2009

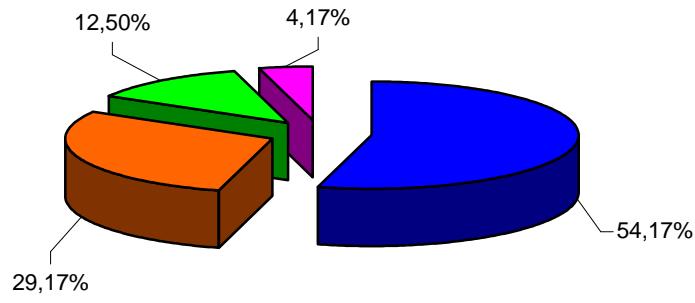


• Attributions par contingent :

Attributions réalisées en 2009 - Contingent Ville



Attributions réalisées en 2009 - Contingent Préfecture

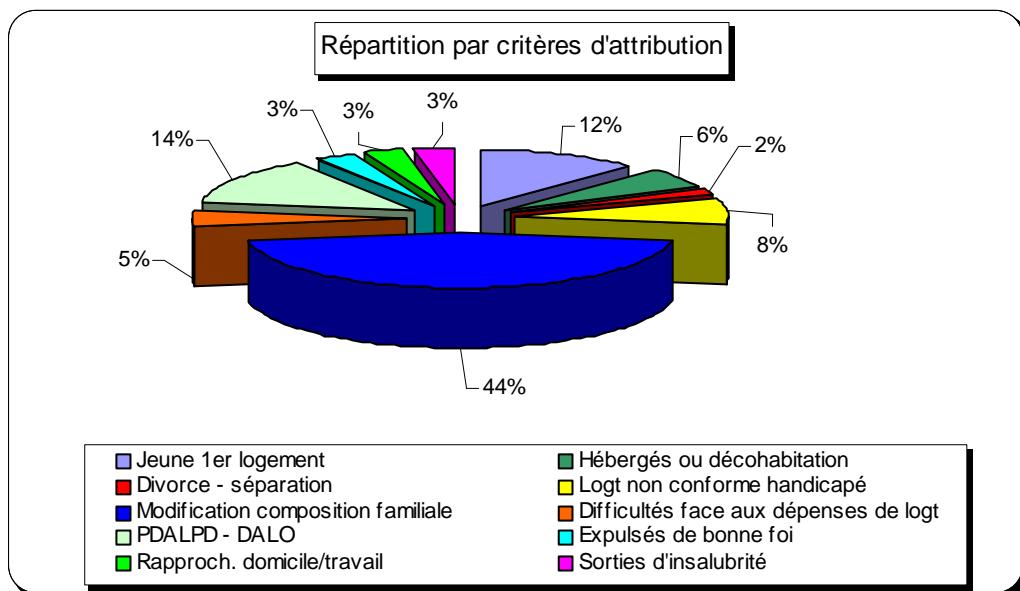


Pour l'année 2009 : 1 attribution d'un logement PLI a pu être réalisée : 1 F3

16 familles relogées au cours de l'année 2009 étaient âgées de moins de 30 ans

- Répartition par critères d'attribution en 2009 : 66

. Jeune à la recherche d'un 1er logement	8
. Personnes hébergées et décohabitation	4
. Divorce – séparation	1
. Modification de la composition familiale	30
. Personnes ayant des difficultés graves à faire face à leurs dépenses de logement	3
. PDALPD – DALO – Sortie d'un C.H.R.S.	9
. Expulsés de bonne foi (congé pour mis en vente/fin de bail)	2
. Logement non conforme pour un handicapé	5
. Rapprochement domicile/travail	2
. Sorties d'insalubrité ou Habitat Indigne	2



- **FONDS DE SOLIDARITE : FSL VOLET LOGEMENT**

◆ **BILAN QUANTITATIF – ANNEE 2009**

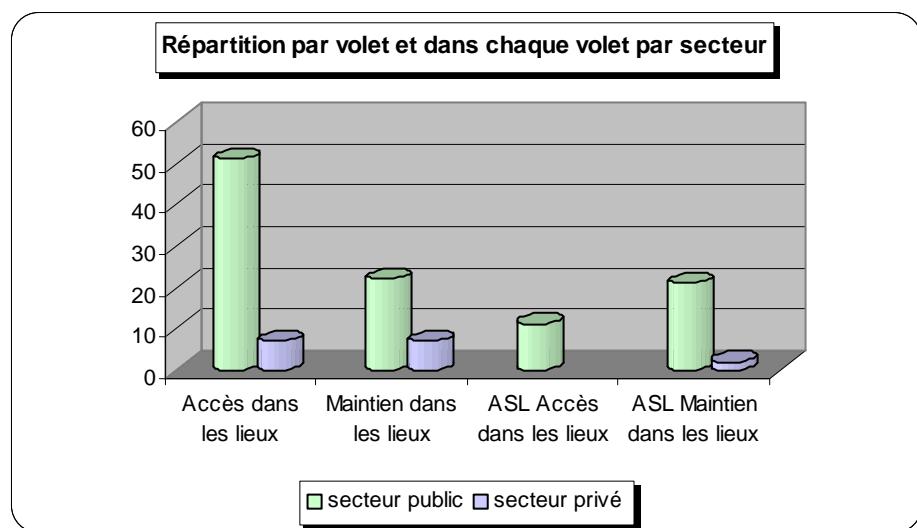
Au cours de l'année 2009, 93 dossiers ont été étudiés en commission dont 38 nouveaux dossiers et 121 décisions ont été prises selon la répartition suivante :

1°- Nombre de nouveaux dossiers étudiés pour l'année 2009 :

	Nouveaux dossiers
Travailleurs Sociaux	27
Bailleurs	4
Familles/Associations/SDAPL/CAF	7
Total	38

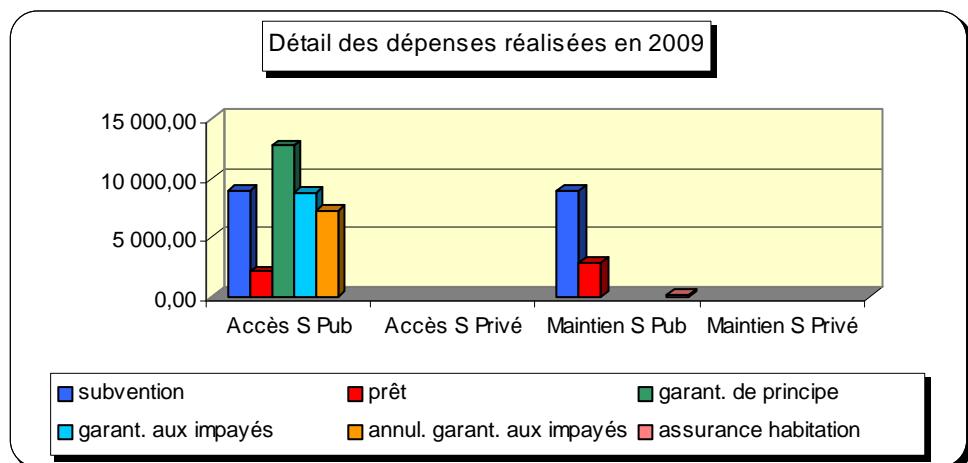
2°- Nombre de décisions étudiées par volet et dans chaque volet par secteur :

	SECTEUR PUBLIC	SECTEUR PRIVE
Accès dans les lieux	51	7
Maintien dans les lieux	22	7
Accompagnement social Accès dans les lieux	11	/
Accompagnement social Maintien dans les lieux	21	2
TOTAL	105	16



3°- Dépenses engagées au cours de l'année 2009 :

	SUBVENTION	PRET	GARANTIE DE PRINCIPE	GARANTIE AUX IMPAYES	ANNULATION GARANTIE AUX IMPAYES	ASSURANCE HABITAT
Accès Secteur Public	8 989.04	2 089.00	12 744.00	8 780.50	7 207.56	
Accès Secteur Privé						
Maintien Secteur Public	8 957.95	2 813.00				164.00
Maintien Secteur Privé						
TOTAL	17 946.99	4 902.00	12 744.00	8 780.50	7 207.56	164.00



4°- Nombre de nouveaux dossiers : Allocataires CAF - ASSEDIC :

	Nombre de dossiers	Allocataires CAF	ASSEDIC
Janvier	3	2	1
Février	3	3	1
Mars	2	1	-
Avril	2	1	1
Mai	7	7	2
Juin	-	-	-
JUILLET	2	2	-
Septembre	7	6	1
Octobre	5	3	-
Novembre	2	1	-
Décembre	5	5	-
TOTAL	38	31	6

5°- Répartitions des dossiers par secteurs et par décisions :

DECISIONS	MAINTIEN PUBLIC	MAINTIEN PRIVE	ACCES PUBLIC	ACCES PRIVE	TOTAL
Refus	9	4	12	5	30
Ajournement	1	3	/	/	4
Appel à la décision	/	/	1	/	1
Subvention	7	/	15	2	24
Prêt	3	/	5	/	8
Prêt et Subvention	2	/	/	/	2
Orientation Commission Relogt.	/	/	2	/	2
Refus orientation Commission Relogt.	/	/	1	/	1
Garantie de principe	/	/	5	/	5
Garantie aux impayés de loyer	/	/	6	/	6
Annulation de la garantie aux impayés	/	/	4	/	4
Orientation Accomp. Social individuel	1	/	1	/	2
Accompagnement social individuel	18	1	6	/	25
Ajournement ASL	1	1	/	/	2
Arrêt anticipée de la mesure ASL	1	/	1	/	2
Refus ASL	/	/	2	/	2
Bail Glissant	/	/	1	/	1
TOTAL	43	9	62	7	121

♦ **BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT (ASL) :**

Ce bilan porte sur les **mesures d'accompagnement social lié au logement effectuées entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009**, période correspondant à la dernière convention ASL. Ces mesures sont effectuées par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale positionnée sur un mi-temps pour l'ASL ; l'autre mi-temps est consacré à des missions propres au CCAS.

Le nombre de mois mesure est de 120,5 ; les objectifs quantitatifs sont donc atteints à 100 %.

16 ménages différents ont été suivis par le CCAS de Sèvres dans le cadre de l'ASL

10 mesures étaient déjà en cours en janvier 2009

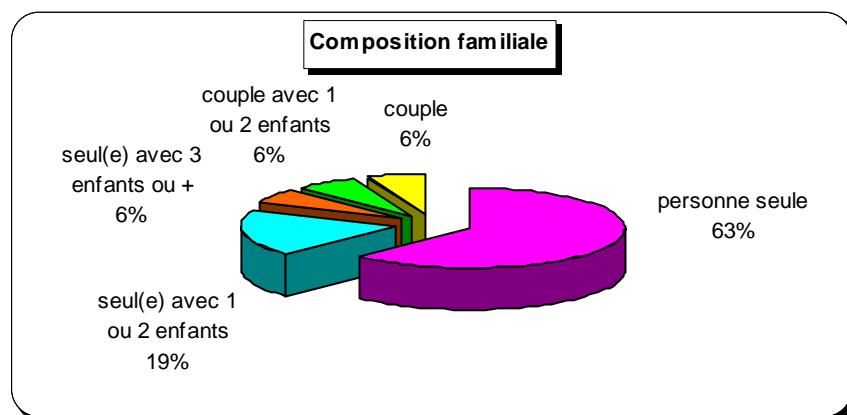
et 6 nouvelles mesures ont été demandées dans l'année.

La durée totale moyenne des mesures s'étant terminées au cours de la période, est de 8,45 mois. Cette durée est plus courte qu'en 2008.

En janvier 2010 , 7 ménages étaient encore suivis et 9 mesures étaient terminées.

• **PROFIL DES FAMILLES SUIVIES**

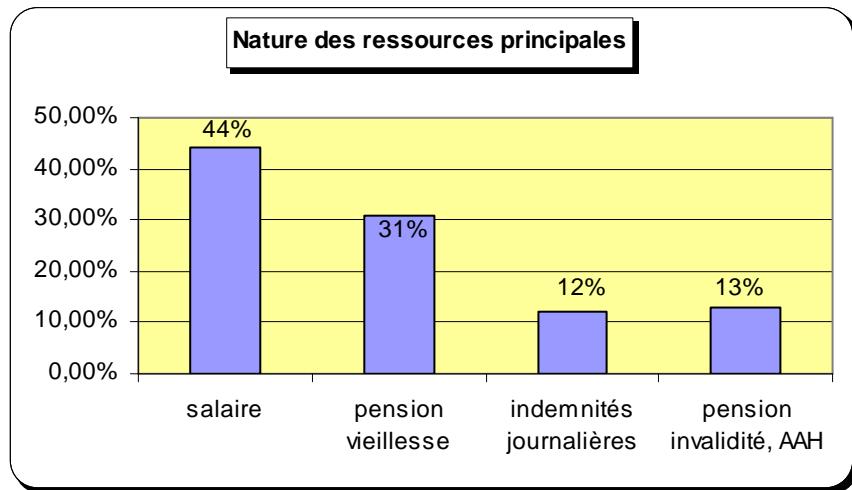
1 - Composition familiale :



Il est important de noter que 88 % des ménages suivis sont des personnes seules ou des familles monoparentales.

Il n'y a que 2 couples avec ou sans enfants dans les ménages suivis.

2 - Nature des ressources principales :

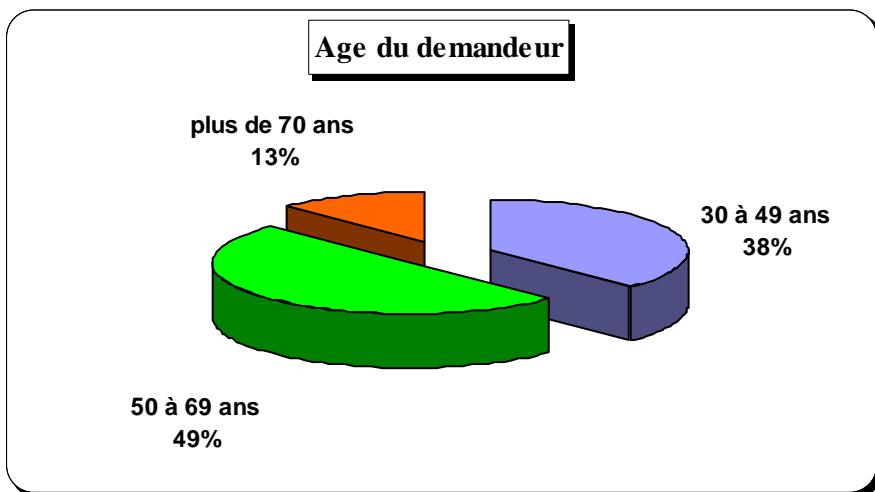


La catégorie la plus importante reste les salariés.

Les retraités sont en nombre croissant ainsi que les personnes en invalidité, longue maladie ou handicapées.

Il n'y a personne au chômage indemnisé ni bénéficiaire du RSA.

3 - Age du demandeur :



Il n'y a aucune personne âgée de moins de trente ans dans les ménages suivis.
62 % ont plus de 50 ans.

4 – Situation par rapport au logement :

Sur les 16 mesures d'ASL, 7 dossiers ont concerné le volet accès et 9 le volet maintien.

VOLET ACCES		Nombre
PRÉCEDENT LOGEMENT		
	Locataire privé	0
	Locataire public	0
	Sous-locataire d'une association	2
	Hébergé chez des tiers	5
Total		7

Les 7 ménages concernés ont accédé à un logement du parc locatif public.

VOLET MAINTIEN		Nombre
DETTE LOCATIVE		
	< à 1000 €	1
	1000 à 2000 €	6
	2000 à 5000 €	0
	> à 5000 €	1
Total		8
EXPULSION		
	Pas de procédure en cours	3
	Commandement de payer	1
	Assignation	3
	Commandement de quitter les lieux	1
Total		8

Les dettes locatives sont au nombre de 8 car un ménage n'est pas locataire mais propriétaire. Parmi les ménages suivis dans le cadre du maintien dans les lieux, aucun n'est locataire du parc privé.

La moyenne du montant des impayés est plus faible que l'année précédente (2445 € en 2009 et 3724 € en 2008).

En effet, les mesures d'ASL démarrent à un stade moins avancé de la procédure d'expulsion. Certains bailleurs réagissent plus tôt qu'auparavant pour écrire aux locataires en situation d'impayé ; ces derniers peuvent alors établir un plan d'apurement ou se rendre au service social.

L'objectif général de l'ASL est l'autonomie de la famille par rapport au logement, aussi bien sur le plan matériel que financier. Lors de l'étude des dossiers en bureau ASL, des objectifs de travail sont fixés pour chaque famille. Ces objectifs sont susceptibles d'évoluer au cours de la mesure.

Un travail de suivi budgétaire est indispensable pour une prise de conscience des dysfonctionnements et une mise à plat des priorités.

Une aide dans les démarches administratives apparaît souvent nécessaire même si ce n'était pas un objectif visé au début de la mesure. En effet, beaucoup de personnes n'ouvrent pas leur courrier régulièrement, ne classent pas leurs papiers, et se trouvent démunies quand il faut envoyer une lettre ou négocier avec un créancier.

Difficultés rencontrées	Nombre
Santé	4
Emploi	3
Surendettement	5
Dépendance au niveau démarches administratives	2
Budget serré	4

Les problèmes de santé sont bien présents, représentant souvent un frein à l'emploi.

Et même si les personnes travaillent, leur budget est souvent serré en raison des bas salaires et des charges courantes de plus en plus élevées.

Les situations de surendettement sont toujours aussi fréquentes.

Adhésion	Nombre	%
Bonne	12	75
Réservée	4	25
Aucune	0	0
Total	16	100

Objectifs atteints	Nombre	%
Totalement	7	44
Partiellement	8	50
Pas du tout	1	6
Total	16	100

Dans la majorité des cas, les personnes suivies se mobilisent et essaient de coopérer pour améliorer leur situation. Elles honorent les rendez-vous et effectuent les démarches nécessaires. Il est cependant difficile pour certains de modifier leur fonctionnement budgétaire. Ainsi, lorsque le paiement du loyer n'a jamais été une priorité, il redevient facilement secondaire dès qu'une dépense supplémentaire apparaît.

Les problèmes familiaux ou de santé passent forcément au premier plan et « empêchent » souvent de se recentrer sur la gestion du budget.

Dans le cadre de l'accès, l'ASL a porté sur :

- l'installation et l'appropriation du logement, avec des conseils sur l'achat de mobilier
- la connaissance de l'environnement
- les démarches d'accès dans les lieux (ouverture des compteurs, souscription d'une assurance, changement d'adresse...)
- l'état des lieux
- la consommation de chauffage
- la lecture des avis d'échéance et des factures (EDF, GDF, France Télécom)
- l'apprentissage des droits et devoirs du locataire
- le paiement du loyer courant et des charges liés au logement
- le soutien dans les démarches administratives et la gestion budgétaire
- les relations avec le bailleur

Dans le cadre du maintien, l'ASL a porté sur :

- la reprise du paiement du loyer courant
- l'élaboration et le respect d'un plan d'apurement de la dette locative
- le rappel des droits et devoirs du locataire
- le soutien dans l'organisation budgétaire et dans les démarches administratives (accompagnement ou rédaction de courriers)
- l'ouverture des droits, possibilité de rappel d'APL
- le montage des dossiers de surendettement avec soutien dans les relations avec les créanciers
- la négociation avec le bailleur
- des informations sur le déroulement de la procédure d'expulsion

Pour une grande majorité des familles, un soutien psychologique est nécessaire ainsi qu'une orientation vers différents relais selon les besoins (santé, emploi...).

Les différents partenaires sollicités durant l'ASL :

- Les travailleurs sociaux en lien avec la famille (CVS, CAF, CPAM, PMI, hôpital, établissements scolaires, entreprises, associations...)
- Les bailleurs privés ou publics (suspensions de procédure, plans d'apurement, concordats)
- Les organismes pouvant accorder des aides financières (Conseil Général, CAF, associations...)
- Les structures liées à l'emploi (ANPE, ASSEDIC, Maison des Entreprises et de l'Emploi Tuteur Agir pour l'emploi,...)
- Les structures liées à la santé (CMP, Croix Rouge Française, CPAM, mutuelles, associations d'accompagnement ...)
- Les créanciers en général (obtention de délais de paiement)
- Service des expulsions locatives de la Sous-Préfecture (envoi de rapports)
- La Banque de France (suivi des dossiers de surendettement)
- Autres selon les situations : Tribunaux, Trésor Public, EDF, assurances, caisses de retraite, etc...

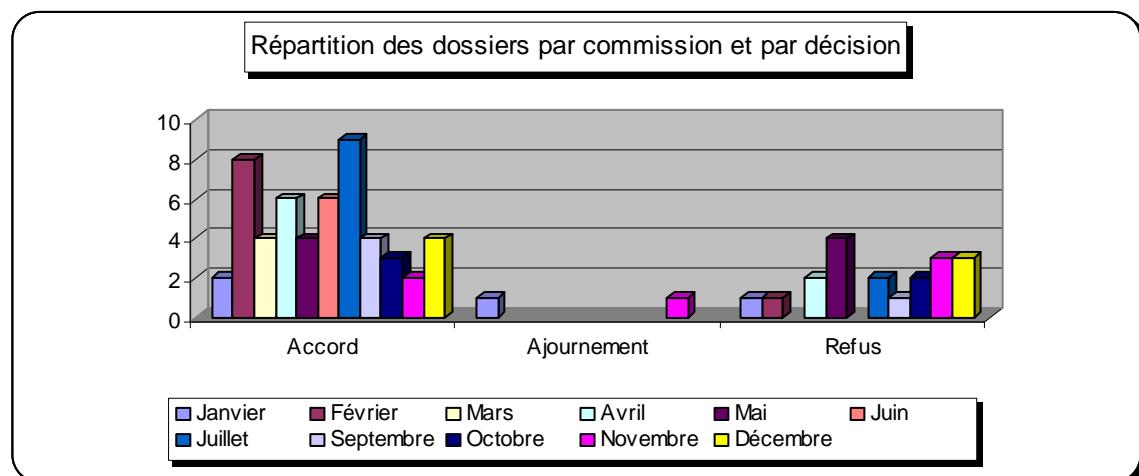
- **FONDS DE SOLIDARITE : FSL VOLET ENERGIE**

♦ **BILAN QUANTITATIF – ANNEE 2009**

Au cours de l'année 2009, 62 dossiers ont été enregistrés dont 34 nouveaux dossiers et 73 décisions ont été prises selon la répartition suivante :

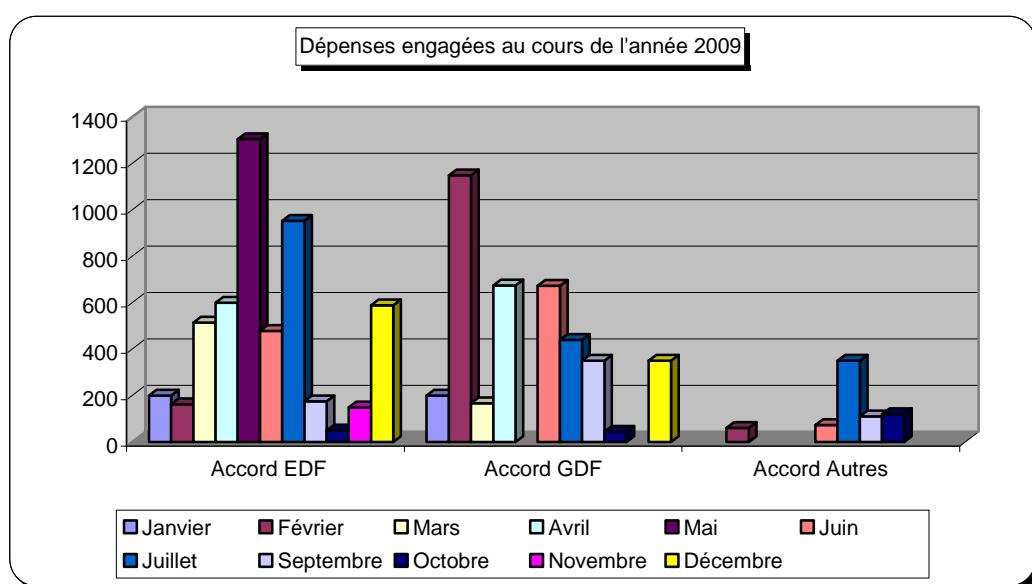
I - Répartitions des dossiers par commission et par décision :

DATES DES COMMISSIONS	SECTEUR	ACCORD	AJOURN.	REFUS	TOTAL
20 JANVIER	Social	1	1	-	2
	Privé	1	-	1	2
19 FEVRIER	Social	4	-	-	4
	Privé	4	-	1	5
19 MARS	Social	2	-	-	2
	Privé	2	-	-	2
23 AVRIL (1 refus TEL – Social)	Social	-	-	2	2
	Privé	6	-	-	6
28 MAI	Social	4	-	2	6
	Privé	-	-	2	2
18 JUIN	Social	5	-	-	5
	Privé	1	-	-	1
9 JUILLET	Social	6	-	2	8
	Privé	3	-	-	3
17 SEPTEMBRE	Social	1	-	-	1
	Privé	3	-	1	4
22 OCTOBRE	Social	3	-	2	5
	Privé	-	-	-	-
19 NOVEMBRE	Social	2	-	1	3
	Privé	-	-	2	3
17 DECEMBRE	Social	3	-	-	3
	Privé	1	-	3	4
TOTAL	Social	31	1	9	41
	Privé	21	1	10	32



II – Dépenses engagées au cours de l’année 2009 :

DATES DES COMMISSIONS	SECTEUR	ACCORD EDF	ACCORD GDF	ACCORD VEOLIA	DIRECT ENERGIE	ERDF ILE DE FRANCE	FRANCE TELECOM	TOTAL
20 JANVIER	Social	-	200.00					200.00
	Privé	200.00	-					200.00
19 FEVRIER	Social	63.84	715.05					778.89
	Privé	98.94	432.77	60.00				591.71
19 MARS	Social	110.84	166.07					276.91
	Privé	402.80	-					402.80
23 AVRIL	Social	-	-					-
	Privé	599.01	674.20					1 273.21
28 MAI	Social	1 304.37	-					1 304.37
	Privé	-	-					-
18 JUIN	Social	178.00	671.76		72.86			922.62
	Privé	300.00	-		-			300.00
9 JUILLET	Social	349.56	438.77	-	-	350.00	-	1 138.33
	Privé	603.10	-	-	-	-		603.10
17 SEPTEMBRE	Social	-	350.00	-	-	-	-	350.00
	Privé	175.00	-	60.00	-	-	50.00	285.00
22 OCTOBRE	Social	48.83	42.93	-	118.84	-	-	210.60
	Privé	-	-	-	-	-	-	-
19 NOVEMBRE	Social	148.57	-	-	-	-	-	148.57
	Privé	-	-	-	-	-	-	-
17 DECEMBRE	Social	137.84	350.00	-	-	-	-	487.84
	Privé	650.00	-	-	-	-	-	650.00
TOTAL	Social	2 341.85	2 934.58	-	191.70	350.00	-	5 818.13
	Privé	3 028.85	1 106.97	120.00	-	-	50.00	4 305.82



Rapport d'activité 2009 (Secteur DIFFUS)

ASSISTANCE A L'AMELIORATION ET AL'ADAPTATION DE L'HABITAT DANS LES COMMUNES DE GRAND PARIS SEINE OUEST

1. Présentation du cadre d'intervention du Pact des Hauts de Seine

Depuis le 1er janvier 2010, les Communautés d'Agglomération Arc de Seine et Val de Seine ont fusionné pour former Grand Paris Seine Ouest. Dans le cadre de son intervention pour l'amélioration et l'adaptation de l'habitat, le Pact des Hauts de Seine a établi des conventions avec la plupart des communes du département. Ainsi, sur les 7 communes de la Communauté d'Agglomération, 6 sont liées par convention au Pact.

1.1. Les conventions en cours

Les conventions en cours entre les communes et le Pact des Hauts de Seine ont des contenus comparables. Elles prévoient toutes :

- L'existence de permanences locales permettant d'accueillir et d'orienter les habitants. Principalement tenues par des salariés, elles peuvent aussi l'être par des bénévoles.
- La mise à disposition de fonds de roulement dont les montants diffèrent en fonction des villes (le fonds de roulement permet le préfinancement des travaux au titre d'une avance récupérable sur les financements à venir, notamment les subventions).
- L'implication du Pact dans le développement de partenariats locaux en vue de favoriser l'amélioration de l'habitat.
- Le tableau ci-dessous synthétise les conventions existantes :

Communes	Type de convention	Permanence locale
Boulogne-Billancourt	Convention d'objectifs avec la CA Val de Seine	Mardi et Vendredi de 9H30 à 12H
Sèvres	Convention avec la commune	3ème jeudi du mois de 13H30 à 16H30
Chaville	Convention avec la commune	3ème mercredi du mois de 9H à 12H
Issy-les-Moulineaux	Convention avec la commune	Mardi de 13H30 à 16H
Meudon	Convention avec la commune	Mardi de 10H à 12H
Vanves	Convention avec la commune	Mardi de 14H à 16H
Ville-d'Avray	Pas de convention	Pas de permanence

1.2. Le Pact des Hauts de Seine en 2009

Concernant l'activité en secteur DIFFUS, l'année 2009 a principalement été marquée par la désignation, suite à un appel d'offres, du Pact des Hauts de Seine comme prestataire unique du Conseil Général pour l'élaboration et suivi des dossiers de demandes d'aides dans le cadre de l'amélioration de l'habitat privé, du dispositif APA-HABITAT et du volet aide à la pierre du règlement PDALPD. La date de démarrage du marché est le 1^{er} juillet 2009.

Il est à noter que le service MODAP “Maître d’Ouvrage Délégueé aux Particuliers” a changé de nom pour devenir le service APETB “Aide à la Personne et Expertise Technique du Bâtiment”.

En 2010, les rapports de l’activité en secteur diffus s’enrichissent de nouveaux traitements statistiques afin de livrer des informations plus complètes sur le profil des demandeurs et leurs projets de travaux : **contrairement aux années précédentes**, ces traitements ne sont plus basés sur les données des dossiers terminés au cours de l’année écoulée mais sur **les dossiers ouverts durant les deux dernières années**. Cela permet en effet de prendre en compte le profil récent des demandeurs et des projets concernés et un volume de données plus significatif.

2. L’ACTIVITE EN SECTEUR DIFFUS DANS LE TERRITOIRE DE GPSO

2.1. Les contacts en permanence

Les permanences ont été mises en place pour répondre aux ménages qui ont un projet de travaux et qui souhaitent être conseillés notamment sur le montage financier de leur opération. Ainsi, toutes ces visites ne se concrétisent pas systématiquement par un dossier Pact.

Lors de ces rencontres avec les habitants, les intervenants du Pact contribuent également à l’élaboration de projets de travaux que le Pact n’accompagnera pas, en conseillant les propriétaires pour des questions administratives, techniques, juridiques ou financières.

A Sèvres il y a eu **7 visites et 1 appel téléphonique** reçu en permanence en 2009.

2.2. Dossiers ouverts en 2009

Le tableau ci-dessous présente pour chaque ville de la communauté d’agglomération le nombre de dossiers ouverts en 2009 en rappelant celui de l’année précédente.

Dossiers ouverts	2008	2009
Boulogne-Billancourt	96	65
Sèvres	12	6
Chaville	5	8
Issy-les-Moulineaux	32	40
Meudon	20	21
Vanves	17	34
Ville-d’Avray	3	5
Total GPSPO	185	179

Le total des dossiers ouverts dans l’ensemble du territoire Grand Paris Seine Ouest est stable d’une année à l’autre. Une forte baisse des dossiers ouverts a été observée pour la ville de Boulogne-Billancourt (-32%). Au contraire, un doublement des dossiers ouverts a eu lieu de 2008 à 2009 pour la ville de Vanves (peut-être dû à un effet d’entraînement en secteur diffus après les premiers résultats visibles de l’OPAH fin 2008).

2.3. Dossiers terminés en 2009

Le tableau figurant ci-contre présente pour chaque ville de la communauté d’agglomération le nombre de dossiers achevés en 2009 en rappelant celui de l’année précédente. Les dossiers terminés en 2009 correspondent à des dossiers qui peuvent avoir été ouverts plusieurs années avant.

En effet, en fonction de la date de démarrage réelle des travaux et de la date de fin des travaux, la durée de vie d'un dossier est variable. En moyenne, du début (premier contact) à la fin (clôture administrative) la durée d'un dossier est d'un peu moins de deux ans.

Les résultats montrent une hausse globale des dossiers terminés en 2009 (+12,5%) pour le territoire de Grand Paris Seine Ouest. Cette augmentation s'observe dans toutes les communes à l'exception de celle de Vanves (-45%).

Dossiers terminés	2008	2009
Boulogne-Billancourt	66	76
Sèvres	5	9
Chaville	4	3
Issy-les-Moulineaux	25	34
Meudon	16	18
Vanves	20	11
Ville-d'Avray	0	2
Total GPSPO	136	153

2.4. Age des demandeurs

Les tableaux et graphiques ci-dessous présentent la répartition par tranches d'âge des demandeurs des dossiers ouverts en 2008 et 2009 :

- *Âge des demandeurs à Sèvres :*

	Nombre de dossiers ouverts en 2008-2009
De 18 à 29 ans	-
De 30 à 39 ans	1
De 39 à 59 ans	9
De 60 à + 8	8
Indisponible	-
Total général	18

A Sèvres, 94% des demandeurs ont 40 ans ou plus.

Dans l'ensemble de la Communauté d'Agglomération, les demandeurs les plus représentés sont situés dans la tranche d'âge des 60 ans et plus (57%). Les moins de 40 ans représentent seulement 11% des demandeurs d'aide à l'amélioration de l'habitat.

2.5. Profil socioprofessionnel des demandeurs

Compte tenu de la part dominante des retraités et du nombre de données indisponibles dans l'effectif (en 2008, la saisie informatique de cette information n'était pas systématique), un tableau unique à l'échelle de la Communauté d'Agglomération est présenté :

Profil socioprofessionnel	Nombre de dossiers ouverts en 2008-2009
Cadre et profession intellectuelle supérieure	4
Chômage	26
Employé(e)	70
Femme ou homme au foyer	1
Pré-retraité(e)	1
Profession intermédiaire	5
Retraité(e)	127
Données Indisponibles	130
TOTAL Général GPSO	364

2.6. Statut d'occupation des demandeurs

Le tableau ci-dessous regroupe les données sur la répartition des demandeurs par statut d'occupation :

Statuts d'occupation	HTG	LOC	PBU	POC	POP
Boulogne-Billancourt	1	10	-	143	7
Sèvres	-	3	-	10	5
Chaville	-	2	-	5	6
Issy-les-Moulineaux	-	3	-	58	11
Meudon	-	-	1	18	8
Vanves	-	4	-	32	15
Ville-d'Avray	-	-	-	8	-
Total GPSPO	1	22	1	285	55

Légende : HTG = Hébergé à titre gratuit - LOC = Locataire - PBU = Propriétaire bailleur unique
 POC = Propriétaire occupant en copropriété - POP = Propriétaire occupant en habitat individuel

Les propriétaires occupants en copropriété constituent la majorité des demandeurs (79%). Le poids de la ville dense qu'est Boulogne- Billancourt pèse sur ce résultat puisqu'il correspond à la moitié de l'effectif des copropriétaires.

2.7. Composition des ménages

Compte tenu de la part dominante des retraités et du nombre de données incomplètes dans l'effectif (en 2008, la saisie informatique d'une partie de ces informations n'était pas systématique), un tableau unique à l'échelle de la Communauté d'Agglomération est présenté :

Composition des ménages	Nombre de dossiers ouverts en 2008-2009
Personne seule	108
Famille monoparentale	26
2 adultes ou + sans enfant	13
2 adultes ou + avec 1 enfant	5
2 adultes ou + avec 2 enfants	20
2 adultes ou + avec 3 enfants ou +	12
Données incomplètes	180
TOTAL Général GPSO	364

2.8. Demandeurs ayant des ressources inférieures à 50% du P.A.S.

Les tableaux et graphiques ci-dessous présentent la part en pourcentage des demandeurs, par tranches d'âge, pour les dossiers ouverts en 2008 et 2009, qui ont des revenus fiscaux (année N-2) inférieurs à 50% des plafonds PAS 2009 (Prêt Accession Sociale) selon le nombre d'occupants des ménages.

Voici le tableau de référence des plafonds du PAS en 2009 :

Nombre d'occupants	Plafond PAS (Zone A)	50% du plafond
1	31 250 €	15 625 €
2	43 750 €	21 875 €
3	50 000 €	25 000 €
4	56 875 €	28 437,5 €
5 et +	64 875 €	32 437,5 €

- **Répartition à Sèvres :**

% par tranche d'âge	Nombre de dossiers ouverts en 2008-2009
De 18 à 29 ans	-
De 30 à 39 ans	100 %
De 40 à 59 ans	33 %
De 60 à +	13 %
Toutes tranches d'âge	28 %

A Sèvres, moins d'un tiers des demandeurs ont des revenus fiscaux inférieurs à 50% du plafond PAS applicable. Seuls 13% des plus de 59 ans sont dans cette situation.

- **Répartition dans la Communauté d'agglomération pour comparaison :**

% par tranche d'âge	Nombre de dossiers ouverts en 2008-2009
De 18 à 29 ans	57 %
De 30 à 39 ans	30 %
De 40 à 59 ans	42 %
De 60 à +	43 %
Toutes tranches d'âge	40 %

A l'échelle de la communauté d'agglomération, ce sont les moins de 29 ans qui représentent les demandeurs d'aide à l'amélioration de l'habitat ayant la part la plus forte de revenu fiscal sous le seuil de 50% du plafond PAS applicable (57%).

Toutes tranches d'âges confondues, on compte 40% de demandeurs dans cette situation.

2.9. Typologie des travaux

Le tableau suivant présente la part en pourcentage des types de travaux les plus importants (les trois premiers selon le montant de travaux) pour chaque commune et pour les dossiers ouverts en 2008 et 2009. A l'échelle de la communauté d'agglomération, ce sont les travaux de ravalement simple (sans isolation), d'isolation thermique des menuiseries et de toiture qui constituent la majorité des travaux (55%) pour lesquels une demande d'aide est effectuée. Le total des montants de tous les types de travaux pour Grand Paris Seine Ouest est de plus de **1 826 000 €**.

% du montant des travaux par commune (3+ élevés indiqués)	Boulogne	Sèvres	Chaville	Issy	Meudon	Vanves	Ville d'Avray	GPSO
Ravalement simple	27 %	30 %		18 %	13 %	49 %		25 %
Ravalement avec isolation		31 %						3 %
Isolation thermique (menuiseries)	20 %	17 %	37 %		52 %		31 %	20 %
Isolation phonique (menuiseries)						7 %		1 %
Ascenseur (installation et mise en conformité)	11 %						28 %	6 %
Travaux d'adaptation au handicap			25 %					2 %
Chauffage central - gaz			11 %					2 %
Travaux de toiture				22 %	10 %			10 %
Réhabilitation complète				19 %				5 %
Mise aux normes (eau-chauffage)						8 %		1 %
Chauffage collectif							21 %	1 %

2.10. Financement des projets de travaux

Le tableau ci-dessous présente le détail des financements des projets de travaux en 2009 pour les 173 de toute la Communauté d'Agglomération.

Financement par	Total	%
Apport personnel	437 129 €	55 %
Conseil général	250 666 €	31 %
ANAH	99 567 €	12 %
Caisses de retraite	5 182 €	1 %
Conseil régional	2 417 €	< 1 %
CAF	2 134 €	< 1 %
Subventions diverses	1 500 €	< 1 %
CCAS	260 €	< 1 %
Total général	798 856 €	100 %

En 2009, le Conseil Général est donc le premier financeur (31%), suivi par l'ANAH (12%).

Le tableau suivant montre quelle est la participation par dossier pour les quatre principaux moyens de financement des projets.

Financement par	Financement moyen par dossier
Apport personnel	2 527 €
Conseil général	1 449 €
ANAH	575 €
Caisses de retraite	30 €

- *Répartition des montants des travaux par nature et statut des 8 logements améliorés en 2009 à Sèvres :*

Nature des travaux	Montant des travaux par statut			
	POP	POC	LOC	Total
Ravalement	6 161.84 €	4 488.55 €		10 650.39 €
Ravalement avec isolation		9 464.56 €		9 464.56 €
Travaux d'adaptation au handicap	10 566.88 €		5 292.07 €	15 858.95 €
Travaux de toiture	8 281.75 €			8 281.75 €
Isolation thermique (menuiseries)		11 352.86 €		11 352.86 €
Ascenseur (installation et mise en conformité)		1 993.07 €		1 993.07 €
Total	25 010.47 €	27 299.04 €	5 292.07 €	57 601.58 €

- *Répartition par type de financement pour les 8 logements améliorés en 2009 à Sèvres:*

Financement par	Financement moyen par dossier	%
Apport personnel	26 489.87 €	45.99 %
Conseil général subvention	14 605.00 €	25.36 %
ANAH subvention	14 550.00 €	25.26 %
MDPH	1 056.71 €	1.83 %
Subventions diverses	500.00 €	0.86 %
CCAS	400.00 €	0.70 %
Total	31 111.71 €	100 %

A noter : le Conseil général a également fait l'avance pour un montant de 10 620 €.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL DE SEINE

RAPPORT D'ACTIVITE 2008 – 2009 DE LA DIRECTION DU LOGEMENT, SERVICE DES POLITIQUES DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT

Le Service des Politiques du Logement et de l'Habitat (SPLH) de Boulogne-Billancourt a la charge de la mise en œuvre des actions définies dans le programme local de l'habitat (PLH) approuvé le 19 octobre 2006 par le conseil de communauté de Val de Seine pour une durée de 6 ans (2006-2012). Le SPLH intervient pour le compte de la ville de Boulogne-Billancourt et de la Communauté d'Agglomération Val de Seine.

Ces actions s'articulent principalement autour de trois axes majeurs :

- 1 - La préservation et l'amélioration du cadre de vie
- 2 - La réponse à l'ensemble des besoins en logement et en hébergement
- 3 - La mise en œuvre du PLH au quotidien.

Les missions du service se répartissent en trois secteurs ayant pour objet la réalisation des objectifs opérationnels du PLH :

- les actions en faveur de l'amélioration de l'habitat privé
- les actions de développement et d'amélioration de l'habitat social conventionné
- les actions transversales

1/ L'amélioration de l'habitat privé

A/ En secteur programmé : l'Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé de Val de Seine

La CAVDS a lancé en juillet 2007 une étude pré-opérationnelle d'amélioration du parc privé destinée à cibler par adresse, les actions à réaliser. Cette étude vise quatre objectifs : le soutien à apporter aux copropriétés en difficulté, la résorption de l'insalubrité, la remise sur le marché des logements vacants et la production d'une offre de logements à loyer maîtrisé. Après consultation dans le cadre d'une procédure adaptée, la réalisation de cette étude a été confiée au PACT des Hauts-de-Seine.

A partir du recouplement d'indicateurs de dysfonctionnement dans l'habitat et d'une enquête terrain systématique, la communauté d'agglomération Val de Seine a fixé comme objectif pour l'Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAHD), le traitement de 79 immeubles prioritaires (copropriétés, monopropriétés et hôtels meublés correspondant à environ 900 logements).

Pour répondre aux situations en fonction des difficultés et dysfonctionnements répertoriés (dégradation du bâti, insalubrité, désorganisation de la copropriété), l'étude pré-opérationnelle a proposé la mise en place de dispositifs appropriés pour le traitement de chaque adresse :

- un Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre l'habitat dégradé, dont la convention définit les aides financières attribuées par chacun des partenaires. Ce PIG visera à agir sur les copropriétés fragiles et les monopropriétés pour permettre leur requalification durable et rompre ainsi avec les dynamiques de dévalorisation en cours. Il porte sur 57 adresses repérées sur le territoire communautaire.

- des OPAH "copropriétés dégradées" portant sur 17 copropriétés présentant des difficultés,
- la mise en œuvre de 2 plans de sauvegarde concernant des copropriétés en grande difficulté,
- des opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) concernant 3 immeubles (1 monopropriété en opérationnel et 2 copropriétés en étude).

La production d'une offre à loyers maîtrisés reposera sur la remise sur le marché de logements actuellement vacants, la captation de logements et immeubles vétustes (acquisition-amélioration, démolition-reconstruction), ainsi que la contractualisation avec des bailleurs privés en contrepartie d'aides majorées et d'outils de sécurisation

Cette opération vise également l'amélioration de la performance énergétique des logements en intégrant un volet énergie au stade du diagnostic et de la réalisation de travaux.

La Communauté d'Agglomération a adopté par délibérations des Conseils de Communauté des 8 juillet et 22 octobre 2009, la création de 4 aides financières :

- une aide à la réalisation de travaux destinée aux syndicats de copropriétaires, aux propriétaires occupants et aux hôtels meublés,
- une aide à la production de loyers conventionnés ANAH destinée aux propriétaires bailleurs réalisant des travaux, complétée par une indemnisation à l'attention des administrateurs de biens participant à la promotion des loyers conventionnés,
- une aide à la gestion des copropriétés en difficulté pour résorber des blocages liés à la gestion,
- un fonds de substitution aux propriétaires défaillants dans la réalisation de travaux nécessaires (puis recouvrement de l'intégralité des sommes auprès des propriétaires).

A la suite des conclusions de l'étude pré-opérationnelle qui ont été présentées et validées en comité de pilotage par les Présidents le 5 mai 2009, la Communauté d'Agglomération Val de Seine a lancé une consultation sous forme d'appel d'offres pour désigner le prestataire d'ingénierie du dispositif opérationnel OAHD. Le bureau d'études URBANIS a été désigné titulaire du marché lors de la Commission d'Appel d'Offres de Val de Seine le 1er décembre 2009. Le coût du marché d'ingénierie contracté pour une période de 6 ans s'élève à 2 440 148,57 €. L'OAHD démarre au mois d'avril 2010. Le HG est le premier programme lancé dans le cadre d'une convention tripartite Etat, Anah, Communauté d'Agglomération.

B/ Hors secteur programmé

En dehors de l'OAHD qui débute en avril 2010, les habitants de Val de Seine peuvent bénéficier d'aides de droit commun pour la réalisation de travaux de réhabilitation ou d'adaptation de leur logement.

L'association PACT des Hauts-de-Seine apporte son conseil et son assistance aux publics sur leurs projets de travaux d'amélioration de l'habitat, dans leurs dimensions techniques, administratives, juridiques et financières. Elle est compétente pour instruire les dossiers de demande de financements auprès de tout organisme susceptible d'aider les ménages dans leurs projets d'amélioration de l'habitat.

Une convention triennale entre la CAVDS et le Pact des Hauts de Seine pour la période 2007-2009 a formalisé ce partenariat, cette mission ayant été reconnue de compétence communautaire par Val de Seine en 2006. Une nouvelle convention d'objectifs d'une durée de trois ans (2010-2012) a été signée par la Communauté d'Agglomération avec l'association Pact des Hauts-de-Seine.

En 2008, 96 dossiers de demande de subventions ont été ouverts à Boulogne-Billancourt et 12 à Sèvres, et respectivement 65 dossiers et 6 dossiers en 2009. En ce qui concerne les dossiers clôturés, 66 dossiers à Boulogne-Billancourt et 5 dossiers à Sèvres ont été achevés en 2008 contre respectivement 76 dossiers et 9 dossiers en 2009.

Au titre des années 2008 et 2009, la Communauté d'Agglomération a apporté son concours financier à l'association à hauteur de 48 000€ par an. Dans le cadre de ses missions, le PACT assure également l'instruction des dossiers d'aide de la CAVDS pour l'adaptation des logements des personnes âgées et handicapées.

2/ Les actions en faveur de l'habitat social conventionné

A/ La production nouvelle

Boulogne-Billancourt est soumise aux dispositions de la loi SRU concernant les communes accueillant moins de 20% de logements sociaux. L'objectif qui lui est assigné par l'Etat pour la troisième période triennale (2008-2010) est la création de 680 nouveaux logements locatifs sociaux. 377 logements sociaux ont été agréés en 2008, 124 en 2009, soit 501 sur les deux premières années de la période triennale.

Parmi les 377 agréments de 2008, 224 concernent des opérations localisées dans la ZAC Seguin-Rives de Seine.

Année	Adresse de l'opération	Opérateurs	Typologie	Total
2008	94 rue Thiers	SNL PROLOGUES	AA	1
2008	251 rue de Galliéni	SNL PROLOGUES	AA	1
2008	61 rue Thiers	SNL PROLOGUES	AA	1
2008	32 rue JB CLEMENT et 1,2,3,5 rue Pau CASALS	OSICA	AA	77
2008	40-42 rue Thiers	Immobilière 3F	AA	19
2008	44 rue Thiers	RLF	AA	10
2008	6 rue Georges Sorel	RLF	AA	14
2008	8 rue Maître Jacques	RLF	AA	11
2008	50 rue Gambetta	EFIDIS	AA	19
2008	ZAC (A3a)	AFTAM	VEFA	96
2008	ZAC (A3e)	Paris Habitat OPH	VEFA	42
2008	ZAC (B3c)	OSICA	VEFA	54
2008	ZAC (B3f)	Paris Habitat OPH	VEFA	32
TOTAL 2008				377

Sur les 124 logements agréés en 2009, 49 sont localisés sur la ZAC Séguin rives de Seine. La Ville a participé à hauteur de 5000 € par logement créé pour l'opération d'Immobilière 3F sur l'îlot V. L'autre opération a été montée sans subvention de la collectivité. La Ville a cependant garanti les emprunts de RLF.

Année	Ville	Adresse de l'opération	Opérateurs	Type d'opération	Nombre de logements	commentaires
2009	Boulogne-Billancourt	angle rue Y. Kermen/ E. Zola	RLF	VEFA	20	usufruit locatif social
2009	Boulogne-Billancourt	ZAC - V	Immobilière 3F	CN	29	
2009		TOTAL ZAC			49	

En dehors de la ZAC Séguin Rives de Seine, 75 logements locatifs sociaux ont été agréés dans le cadre de deux opérations d'acquisition-amélioration.

Année	Ville	Adresse de l'opération	Opérateurs	Type d'opération	Nombre de logements	commentaires
2009	Boulogne-Billancourt	7 rue Pau Casals	OSICA	AA	56	
2009	Boulogne-Billancourt	50 rue Gambetta	EFIDIS	AA	19	Annule et remplace un précédent agrément
2009	TOTAL hors ZAC				75	

Cet effort de production à Boulogne-Billancourt se traduit également au niveau de l'inventaire SRU communal qui croît chaque année, le taux de logements locatifs sociaux était de 12.06% en 2008 (6 620 logements) et atteint 12.17% en 2009 (6 678 logements).

Concernant le territoire sévrien, il est à noter qu'une résidence étudiante de 44 logements sise 27, avenue de la Division Leclerc a été agréée en 2009 par le Conseil Général délégataire des aides à la pierre, au bénéfice de l'Office Public Départemental HLM des Hauts de Seine. Sèvres remplit de son côté ses obligations de quota de logements sociaux, il était de 24.3% en 2008 (2 290 logements) et est en progression en 2009 : 24.86%, soit 2 339 logements.

B/ L'amélioration de l'habitat social conventionné

Le montant de la subvention accordée aux bailleurs sociaux est déterminé à partir d'un règlement financier appelé Fonds Intercommunal de Réhabilitation du Parc Social (FIRPS). La commission de gestion du fonds intercommunal composée d'élus communautaires, détermine donc ce montant dans la limite d'un double plafond maximal qui s'élève à 10 % du montant des travaux et 1 000 € ou 2 000 € cumulables par logement selon la nature des travaux effectués.

En 2008, 10 opérations de réhabilitation de logements sociaux ont fait l'objet d'une décision favorable du Comité de gestion du fonds intercommunal pour la réhabilitation du parc social. Ces décisions font par la suite l'objet d'une délibération communautaire attribuant les subventions proposées par le comité de gestion du fonds. Le montant total attribué en 2008 s'élève à 26 506 € pour 427 logements, tous relevant du patrimoine de la SEMI Sèvres.

Programme	Bailleur	Nombre de logements	Montant total délibéré ou estimé	Délibération
33,37,39 rue de la Garenne à Sèvres	Semi Sèvres	101	791,25	n° 08/09 du 13 février 2008
15 à 69 rue Pasteur à Sèvres	Semi Sèvres	28	3 810,69	n° 08/09 du 13 février 2008
136/142 Grande Rue à Sèvres	Semi Sèvres	82	12 272,19	n° 08/09 du 13 février 2008
13 rue Diderot à Sèvres	Semi Sèvres	13	1 722,82	n° 08/09 du 13 février 2008
14 avenue de la Cristallerie à Sèvres	Semi Sèvres	72	3 603,25	n° 08/09 du 13 février 2008
23 avenue de la Cristallerie à Sèvres	Semi Sèvres	29	211	n° 08/09 du 13 février 2008
16-18 rue Hetzel à Sèvres	Semi Sèvres	24	211	n° 08/09 du 13 février 2008
105 Grande Rue à Sèvres	Semi Sèvres	6	419,89	n° 08/09 du 13 février 2008
2 avenue de la division Leclerc à Sèvres	Semi Sèvres	66	2 954,00	n° 08/09 du 13 février 2008
107 Grande Rue à Sèvres	Semi Sèvres	6	509,87	n° 08/09 du 13 février 2008
Total		427	26 505,96	

En 2009, 9 opérations de réhabilitation du parc social représentant 434 logements ont fait l'objet d'une subvention de la Communauté d'Agglomération Val de Seine en vertu des délibérations du 29 novembre 2007, du 26 juin 2008 et du 8 juillet 2009.

La commission de gestion du FIRPS s'est ainsi réunie deux fois en 2009, les 22 juin et 23 novembre, pour statuer sur les demandes de subvention des bailleurs sociaux. L'avis de la commission est pris en compte préalablement au conseil de communauté qui vote les subventions.

Le montant des subventions allouées par la CAVDS s'est élevé à 689 338 €, détaillées ci-après :

Programme	Bailleur	Montant total délibéré ou estimé	Délibération
62 rue des Binelles à Sèvres	Pax Progrès Pallas	200 000,00	n° 09/58 du 8 juillet 2009
136-142 Grande Rue à Sèvres	Semi Sèvres	20 467,00	n° 09/58 du 8 juillet 2009
16-18 rue Hetzel à Sèvres	Semi Sèvres	2 532,00	n° 09/58 du 8 juillet 2009
30 rue du Fief à Boulogne-Billancourt	BBH	91 377,00	n° 09/58 du 8 juillet 2009
210 rue Galliéni à Boulogne-Billancourt	BBH	78 000,00	n° 09/58 du 8 juillet 2009
259 boulevard Jean Jaurès à Boulogne-Bill	BBH	126 000,00	n° 09/58 du 8 juillet 2009
11 rue de Clamart à Boulogne-Billancourt	BBH	99 000,00	n° 09/58 du 8 juillet 2009
10-12 avenue Pierre Grenier à Boulogne-B	BBH	69 000,00	n° 09/58 du 8 juillet 2009
136/142 Grande Rue à Sèvres	Semi Sèvres	2 962,44	n° 09/96 du 3 décembre 2009

Une adresse peut avoir fait l'objet de plusieurs attributions de subventions si elle a fait l'objet de plusieurs programmes de travaux.

C/ Le traitement des foyers de travailleurs migrants (FTM)

Le territoire de Boulogne-Billancourt comptabilise 5 foyers de travailleurs migrants (FTM) et celui de Sèvres un foyer.

Ville	Adresse	Bailleur	Gestionnaire	Nombre de lits	Nombre de lits décomptés dans l'inventaire SRU
Boulogne-Billancourt	19, quai de Stalingrad	Antin Résidence	AFTAM	109	36
Boulogne-Billancourt	27-31, rue Nationale	Antin Résidence	AFTAM	328	109
Boulogne-Billancourt	47, rue du Dôme	ADOMA	ADOMA	180	60
Boulogne-Billancourt	42, rue de Meudon	ADOMA	ADOMA	121	40
Boulogne-Billancourt	91, rue du Dôme	Antin Résidence	AFTAM	73	0
Sèvres	11, rue Diderot	ADOMA	ADOMA	103	49
TOTAL				914	294

Conformément au plan national de traitement des FTM initié par la Commission Interministérielle pour le Logement des Personnes Immigrées (CILPI), l'ensemble de ces foyers devra faire l'objet d'une transformation en résidences sociales. De plus, le PLH de Val de Seine prévoit la mise en œuvre d'actions visant le traitement des FTM dégradés et inadaptés.

Dans ce cadre et afin d'accompagner le Plan National de traitement des Foyers adopté par l'Etat et le 1% logement, le Conseil Municipal de Boulogne-Billancourt du 20 novembre 2008 a attribué une subvention de 170 000 € à l'Association pour la Formation des travailleurs Africains et Malgaches (AFTAM) pour la création d'une résidence sociale sur l'îlot A3Aa de la ZAC Seguin Rives-de-Seine. Le 9 juillet 2009, le Conseil Municipal a par ailleurs garanti les emprunts de l'opération à contracter par l'AFTAM. La nouvelle résidence sociale qui sera composée de 96 logements a pour vocation d'accueillir d'une part les occupants du foyer de travailleurs migrants sis 91, rue du Dôme, dont le terrain fait l'objet d'une opération de promotion immobilière, et d'autre part des ménages rencontrant des difficultés d'accès au logement.

La transformation des FTM en résidences sociales permet, outre le desserrement des populations accueillies et l'amélioration du bâti, le conventionnement des structures qui n'en bénéficiaient pas auparavant ou la comptabilisation dans l'inventaire SRU d'un logement équivalent à une place au lieu d'un logement équivalent à 3 places.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Val de Seine s'est engagée à lancer dans les mois à venir une étude portant sur la qualité du bâti des FTM et sur la population accueillie dans chaque foyer. Au vu de ces deux éléments, l'étude permettra de proposer des préconisations concernant le traitement des foyers au regard des besoins exprimés de la population résidente. Cette étude pourrait porter prioritairement sur le foyer AFTAM situé 19, quai de Stalingrad à Boulogne-Billancourt (109 lits), correspondant au foyer le plus dégradé, ainsi que sur le foyer ADOMA, également situé à Boulogne-Billancourt, (180 places) sis 47, rue du Dôme, dans le cadre d'une réflexion sur l'opportunité d'un projet urbain portant sur deux parcelles voisines.

3/ Les dispositifs transversaux

A/ L'intermédiation locative expérimentale

En octobre 2007, la Communauté d'agglomération avait initié un dispositif d'accompagnement de la Garantie des Risques Locatifs en finançant le suivi-animation d'une équipe ayant la charge de l'accompagnement et de la promotion de cette assurance destinée à sécuriser les rapports locatifs, et à favoriser l'accès au logement de ménages discriminés au regard de leur taux d'effort ou de leur situation précaire en terme d'emploi.

La SIEMP, société d'économie mixte de la ville de Paris, a assuré cette mission en 2008 et en 2009. Cependant, la prise en charge du coût de la GRL par la CAVDS pour les propriétaires bailleurs d'un logement vacant de plus de deux ans est apparue trop restrictive. Aussi, lors du conseil de communauté du 4 décembre 2008, il a été décidé d'étendre cette prise en charge aux propriétaires bailleurs d'un logement vacant depuis plus de un an.

Malgré cet assouplissement, les résultats ne furent pas plus satisfaisants en 2009. C'est pourquoi il a été mis fin à la mission de la SIEMP en décembre 2009, au terme de la deuxième année du marché dont elle était titulaire.

Dans ce contexte, par délibération en date du 3 décembre 2009, la Communauté d'agglomération Val de Seine a adopté un dispositif expérimental d'intermédiation locative, destiné à se substituer au dispositif de garantie des risques locatifs (GRL) communautaire institué à l'automne 2007.

Ce dispositif vise à proposer aux propriétaires d'un logement vacant de plus d'un an qui le souhaitent, une prise en charge de la gestion de leur patrimoine locatif par une association habilitée, en contrepartie d'un engagement de la maîtrise de leurs loyers. Le logement est ensuite sous-loué à titre provisoire, soit à des jeunes de moins de 28 ans en situation de premier emploi, soit à des ménages désignés par les Villes présentant des difficultés d'ordre financier, familial et/ou professionnel, consécutives à un accident de la vie.

L'association habilitée, assure en tant que locataire du logement, le suivi des ménages ayant le statut de sous-locataires. Le montant de la redevance proposée au ménage sous-locataire est déterminé par l'association à partir de l'examen du budget du ménage sous-locataire en tenant en compte de son reste à vivre en fonction d'un taux d'effort logement de l'ordre de 25 à 30 % des ressources mensuelles.

Le coût du suivi et de la gestion d'un logement par une association est estimé en moyenne à 5 000 euros par logement et par an. Cette estimation prend notamment en compte les honoraires de prises à bail, les frais de garanties et de gestion locative, la différence entre loyer acquitté par le sous-locataire et le loyer perçu par le propriétaire, les situations de vacances du logement et d'impayés, les dégradations exceptionnelles ainsi que les éventuels frais de procédure contentieuse. Chaque logement vacant remis sur le marché fera l'objet d'une convention signé entre l'association locataire et la Communauté d'agglomération qui permettra, entre autres, de fixer l'aide financière apportée par la Communauté d'Agglomération.

L'objectif de réalisation pour la première année de ce dispositif expérimental est la remise sur le marché de 15 logements vacants à Sèvres et Boulogne-Billancourt.

B/ L'aide aux personnes âgées et handicapées (l'APAH)

Un dispositif d'aide communautaire pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées résidant dans le parc privé a été adopté le 13 février 2008 par le Conseil Communautaire de Val de Seine. Ce dispositif comprend la prise en charge du coût de la visite d'un ergothérapeute au domicile de la personne par la Communauté d'Agglomération, ainsi qu'une aide financière de 3 000€ (montant maximum) pour la réalisation des travaux d'adaptations préconisés.

Par délibération du 4 décembre 2008, le conseil communautaire a étendu l'aide pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées aux personnes résidant dans le parc social. Cette délibération a également visé à ajuster l'aide en faveur des personnes âgées et ou handicapées, en prenant en charge le coût de la visite d'un ergothérapeute pour les personnes handicapées dépendantes reconnues par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Le suivi-animation de ce dispositif est assuré par le PACT des Hauts-de-Seine dans le cadre de la convention triennale qui le lie à la CA VDS. L'année de la mise en œuvre de l'APAH, la subvention de fonctionnement du PACT a été majorée, passant de 40 000 € à 48 000 €, et reconduite à l'identique en 2009.

En 2008, deux dossiers ont été ouverts par des usagers, tous deux domiciliés à Boulogne-Billancourt, qui ont fait l'objet d'une visite et de la rédaction d'un rapport par un ergothérapeute.

En 2009, 1 dossier a été instruit et soldé concernant des réalisations de travaux d'adaptation à Boulogne-Billancourt et 3 rapports d'ergothérapeutes ont été remboursés, pour des logements également situés à Boulogne-Billancourt.

C/ L'observatoire du logement et de l'habitat

La Communauté d'Agglomération, dotée d'un PLH, a l'obligation de mettre en place un observatoire de l'habitat qui recense les évolutions majeures du secteur de l'habitat sur le territoire intercommunal et évalue la mise en œuvre des actions préconisées.

Un observatoire du logement et de l'habitat a ainsi été soumis à l'approbation du Conseil Communautaire en 2008 au titre de l'année 2007 et un second au conseil du 3 décembre 2009 au titre de l'année 2008. Ce document permet d'une part, de disposer à l'échelle intercommunale d'un outil de connaissance des équilibres locaux en matière d'habitat et d'autre part, d'évaluer les différentes actions menées par la Communauté d'agglomération au titre de sa compétence « équilibre social de l'habitat » inscrites dans le PLH, et d'opérer le cas échéant d'éventuels ajustements.

7. ACTION EN FAVEUR DE L'EMPLOI



Maison des Entreprises et de l'Emploi du Val de Seine Plateforme de Sèvres

Rapport d'activités 2009

**98% d'usagers « satisfait » ou « très satisfait »
par les services proposés par la plateforme de Sèvres**
*Résultats du questionnaire « Votre avis nous intéresse »
Septembre 2009*

I. Missions

Inaugurée le 19 juin 2008, la plateforme de Sèvres a pour vocation d'assurer localement la mise en œuvre des missions générales dévolues à la MDEE du Val de Seine, qui s'articulent autour de trois pôles : le service aux entreprises, l'emploi et l'insertion. Elle dispose pour cela de moyens humains et matériels spécialement affectés et bénéficie, en appui, de la mutualisation d'un ensemble de ressources et services partagés entre les différentes plateformes (Sèvres, Boulogne-Billancourt et Plateforme des métiers du bâtiment).

II. Fonctionnement

- Salariés – 3 salariés constituent l'équipe permanente de la plateforme :
Emmanuel Rivet (responsable) — recruté le 15 juillet 2008, CDI, temps plein
Mélanie Martineau (conseillère emploi) — recrutée le 7 mai 2008, CDI, temps plein
Channez Kouache (assistante, chargée de l'accueil) — recrutée le 2 mars 2009, CDI, temps plein
- Locaux – Installée dans des locaux neufs, entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite, la plateforme de Sèvres a été configurée pour accueillir le public des demandeurs d'emploi et des créateurs d'entreprises, ainsi que les permanences d'associations et structures partenaires.

III. Fréquentation de la plateforme

- La fréquentation moyenne de la plateforme en 2009 s'élève à **334 visites par mois** (soit une progression de 36% par rapport à la moyenne du second semestre 2008).

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, **4 002 visites** ont ainsi été enregistrées — ce qui porte à 5 414 le nombre total de visites depuis l'ouverture au public en juin 2008 (*voir le détail de la fréquentation en annexe 3*).

IV. Service aux entreprises

► Service aux entreprises

Le service des relations avec les entreprises répond à une mission d'information, d'accompagnement et d'identification des besoins des petites et moyennes entreprises du territoire.

Les demandes récurrentes reçues par la plateforme de Sèvres de la part d'entreprises et commerçants concernent principalement :

- La recherche de locaux disponibles pour une création d'activité
- La demande de répertoires d'entreprises à des fins de prospection commerciale et recherche de partenariats
- La demande d'informations sur les dispositifs d'aides à l'embauche
- Le soutien au recrutement (transmission de fiches de postes / présentation de candidats)
- La demande de renseignements divers (ex : coordonnées d'administrations,...)

Pour répondre à ses différentes demandes, plusieurs actions ont été mises en place par la plateforme de Sèvres :

Concernant la **demande de locaux disponibles**, la plateforme de Sèvres consigne l'ensemble des offres de locaux vacants dont elle a connaissance et mutualise l'information avec le service aux entreprises de la plateforme de Boulogne-Billancourt. Sont également recensés les pépinières et centres d'affaires du territoire qui peuvent répondre à certains besoins ponctuels.

En matière de **répertoires d'entreprises**, la plateforme de Sèvres met à disposition des usagers le répertoire d'entreprises KOMPASS et travaille à la réalisation d'un répertoire des activités à Sèvres (*v. § Connaissance du territoire*).

En ce qui concerne la demande d'informations sur les dispositifs d'aides à l'embauche, un outil spécifique a été développé à l'initiative de la plateforme de Sèvres, en collaboration avec les différents services de la MDEE du Val de Seine.

→ Outil d'aide à l'identification des Contrats et dispositifs destinés à favoriser l'Emploi (CODIE)

L'outil « CODIE » a pour objectif de faciliter l'identification des contrats et dispositifs favorisant l'emploi (contrats aidés, primes, avantages fiscaux...) en fonction du public bénéficiaire et/ou de la nature de l'employeur. Il s'adresse aux professionnels de la MDEE du Val de Seine et à ses partenaires.

S'agissant enfin du **soutien au recrutement**, la plateforme de Sèvres recueille et traite tout au long de l'année les fiches de postes transmises par des entreprises sévriennes. La gestion des offres et la recherche de candidats est mutualisée avec la plateforme de Boulogne-Billancourt et ses partenaires privilégiés (*v. § Offres d'emploi*).

► Connaissance du territoire

La plateforme de Sèvres s'appuie sur l'Observatoire de l'activité économique et de l'emploi de la MDEE du Val de Seine dont la mission est de produire et d'analyser des données spécifiques locales sur l'emploi, la formation, l'insertion et le développement économique.

→ *Constitution d'un répertoire des activités à Sèvres*

Afin de mieux identifier ses acteurs économiques et en assurer la promotion, la plateforme de Sèvres a entrepris au second semestre 2009 de constituer un répertoire exhaustif des activités à Sèvres. A cette fin, un courrier auquel était jointe une fiche entreprise à compléter a été envoyé à l'ensemble des acteurs économiques sévriens. Ainsi, au 31 décembre 2009 : 132 fiches entreprises ont été validées ; 1000 sont en cours de validation ; et 1300 enregistrements ont été retirés des fichiers bruts (*NPAI, fin d'exploitation, sans activité commerciale*).

Le répertoire permettra d'identifier coordonnées et contacts de l'entreprise mais aussi d'effectuer des recherches croisées selon différents critères, dont notamment : type d'activité (service aux entreprises, aux particuliers...) – type d'établissement (entreprise, commerce, personne physique...) – effectif – localisation par quartier – statut (siège/établissement) – type de local (professionnel/domicile).

► Développement économique

Afin de soutenir le développement économique des entreprises du territoire, la plateforme de Sèvres et le service aux entreprises de la plateforme de Boulogne-Billancourt ont mis en place un atelier destiné aux entreprises, créateurs d'entreprises, et commerçants sur le thème :

→ « Développer le potentiel commercial de son entreprise – les outils pour prospection et fidéliser »

- *Stratégie, politique commerciale, positionnement, et valeur ajoutée de son offre*
- *Les matrices à utiliser (modèles simplifiés) : SWOT et CAP*
- *Le plan de communication*
- *Les outils de communication (avantages, inconvénients, coût, contrôle de cohérence)*
- *Les outils de demain*
- *Echanges et partage d'expériences*

L'atelier, réalisé en décembre par un consultant extérieur spécialisé, a bénéficié à 15 entreprises et commerçants, dont 6 sévriens. Une 2ème session est prévue au premier trimestre 2010, sous la forme de groupes de travail de 5 participants.

La Plateforme de services « Ressources Humaines pour les TPE », basée à Boulogne-Billancourt — dont la mission est de renseigner, conseiller et accompagner les petites entreprises des secteurs de la communication, de la création artistique et des services à la personne — a fait bénéficier à 4 entreprises sévriennes, en novembre et décembre, d'ateliers et coachings individuels sur le thème : → « **Dynamiser sa créativité entrepreneuriale** ». D'autres actions sont programmées au cours du 1^{er} trimestre 2010.

► Commerce et artisanat

La MDEE du Val de Seine a également vocation à accompagner les commerçants et artisans exerçant sur le territoire ou désirant s'y implanter. Les commerçants/artisans peuvent ainsi être reçus par un conseiller spécialisé afin d'être informés sur

l'environnement économique, les démarches administratives, la réglementation, l'emploi et l'apprentissage, les dispositifs d'appui au commerce et à l'artisanat.

La relation avec les commerçants-artisans à Sèvres s'inscrit dans le cadre général du service aux entreprises et de la connaissance du territoire, et s'appuie sur l'expertise du conseiller spécialisé basé à Boulogne-Billancourt.

► Création / reprise d'entreprise

La MDEE du Val de Seine a vocation à accompagner tout porteur de projet souhaitant s'implanter à Sèvres ou à Boulogne-Billancourt, ou résidant sur ce territoire. Ce dernier peut ainsi recevoir de la part d'un conseiller spécialisé toute information concernant la réalisation d'études de marché, les études financières et juridiques, les dispositifs de soutien à la création d'entreprise, les partenariats institutionnels etc.

En 2009, **32 nouveaux porteurs de projets sévriens** ont été accompagnés par la conseillère en création d'entreprises, basée à Boulogne-Billancourt.

Secteurs d'activité :

Services aux particuliers (14) – Commerce (8) – BTP (4) – Services aux entreprises (3) – Activités artistique (3)

Lieux d'implantation souhaités :

Sèvres (23) – Boulogne-Billancourt (9)

Au cours de la même période, parmi les bénéficiaires de cet accompagnement, **7 projets sévriens ont abouti à la création d'une entreprise** (dont 6 à Sèvres et 1 à Boulogne-Billancourt). *Détail des activités : Conseil financier – Expert automobile – Bilans de compétences – Livraison de fruits aux entreprises – BTP (second œuvre) – Massages – Bien-être.*

A titre indicatif, 20 porteurs de projets sévriens avaient déjà été accompagnés en 2008 par la conseillère en création d'entreprise, et 4 d'entre eux avaient abouti à la création d'une entreprise à Sèvres.

→ Dans le cadre de son programme pédagogique, la classe de « Découverte Professionnelle 3 heures » (DP3) du Collège de Sèvres a été reçue sur la plateforme de Sèvres en juin 2009 pour une réunion d'information sur la création d'entreprise. L'information dispensée par la conseillère en création d'entreprise a permis de faire un tour d'horizon sur les différents statuts possibles en fonction de la nature du projet et d'appréhender les différentes étapes de la création d'entreprise.

V. Emploi

La plateforme de Sèvres offre un accompagnement individuel et personnalisé aux demandeurs d'emploi et salariés en recherche de mobilité. A ce titre, **200 personnes ont été accompagnées** dans leur recherche d'emploi par la conseillère emploi de la plateforme durant l'année 2009 (dont 99 nouveaux inscrits). Ce suivi a représenté 490 entretiens individuels.

► Retours à l'emploi

Sur ces 200 personnes accompagnées ;

- 92 personnes ont accédé à un emploi en CDI, CDD ou contrat aidé – **soit un taux de retour à l'emploi de 46%** (hors stages, formations et alternances) ;
- 14 personnes ont accédé à une formation.

Note : certaines personnes ayant cumulé plusieurs contrats à durée déterminée, 146 contrats de travail au total ont ainsi été recensés sur l'année 2009 — *48 CDI ; 90 CDD de -6 mois ; 4 CDD de plus de +6 mois ; 4 contrats aidés*. Parmi les personnes ayant accédé à un emploi en 2009, 14 avaient bénéficié d'un atelier de technique de recherche d'emploi (v. § *Ateliers*).

► Caractéristiques des demandeurs d'emploi

Demandeurs d'emploi accompagnés par la Conseillère emploi de la plateforme de Sèvres – hors partenaires et Espace Insertion – base : 200 pers.

Age

- 75 % des demandeurs d'emplois sont âgés de 25 à 49 ans
- 24 % ont 50 ans et plus
- 1 % ont moins de 25 ans

Sexe

- 65 % des demandeurs d'emplois sont des femmes
- 35 % sont des hommes

Lieu de résidence

- 89 % des personnes suivies résident à Sèvres
- 11 % résident en dehors de la commune de Sèvres
Détail : Ville-d'Avray : 7% – Chaville : 2,5% – Meudon : 1% – Courbevoie : 0,5 %

Niveau de formation

- 64 % des demandeurs d'emplois ont un niveau BAC ou supérieur
- 18 % ont le niveau BEP/CAP
- 18 % ont un niveau inférieur au BEP

Secteur d'activité

- Trois secteurs d'activités ressortent principalement : secrétariat/gestion (23%), services à la personne (17%), et la vente (14%).

Situation

- En poste (au moment de leur inscription) : 14 %
- Retraités : 5 %
- Sans emploi : 81 %

Statut cadre / non-cadre

- 16% des personnes suivies ont le statut de cadre
- 84 % sont non-cadres

Inscription à l'ANPE

- 70 % des demandeurs d'emplois suivis par la plateforme de Sèvres déclarent être inscrits à Pôle Emploi.

Bénéficiaires de minima sociaux

- RSA : 4 %
- ASS : 3 %
- Hors minima sociaux : 93 %

Travailleurs handicapés

- 6 % des demandeurs d'emplois sont reconnus travailleurs handicapés ou présentent des troubles de santé.

Origine des demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emplois suivis par la plateforme de Sèvres ont été orientés principalement par :

Proche / connaissance	16 %	Pôle Emploi	12 %
Mairie de Sèvres	15 %	Le Sévrier	11 %
CVS / CCAS	14 %	Autres	20 %
Associations	12 %		

► Offres d'emploi

La Maison des Entreprises et de l'Emploi du Val de Seine, intervenant comme soutien au recrutement, reçoit et traite tout au long de l'année des offres d'emploi qui lui sont confiées par des entreprises locales, favorisant ainsi la mise en relation des demandeurs d'emploi et des entreprises du territoire.

Au cours de l'année 2009, **333 offres au total ont été réceptionnées par la MDEE du Val de Seine – dont 69 directement par la plateforme de Sèvres** (de la part d'entreprises sévriennes). 169 de ces offres correspondant aux profils des demandeurs d'emplois suivis par la MDEE du Val de Seine ont été exploitées. L'ensemble de ces offres concernaient principalement trois secteurs d'activités : secrétariat/gestion, services à la personne, et vente/marketing. 37% des postes étaient en CDI, et 63% en CDD.

► Ateliers de techniques de recherche d'emploi

En plus de l'accompagnement individuel, **56 demandeurs d'emploi sévriers ont pu bénéficier d'un ensemble d'ateliers de technique de recherche d'emploi** mis en place par la plateforme de Boulogne-Billancourt :

- « Stratégie, outils de communication et recherche active d'emploi – parcours progressif vers l'emploi », module de 5 jours (16 pers.) ;
- « Valoriser son image » (9 pers.) ;
- « Développer son réseau », module de 3 demi-journées (5 pers.) ;
- « Préparation à l'entretien d'embauche avec support vidéo – plan seniors 45 ans et + » (8 pers.)
- « Conseil en images » (2 pers.).
- « Club 45 ans et + » (1 pers.)
- « Anglais » – 15 demandeurs d'emplois sévriers ont par ailleurs bénéficié d'un atelier d'anglais de préparation aux entretiens d'embauche et à l'utilisation de l'anglais en milieu professionnel (parmi eux, 2 candidats ont bénéficié du financement de leur TOEIC de la part de la MDEE du Val de Seine).

► Partenariats et permanences associatives

Quatre permanences d'une demi-journée ont été mises en place afin de compléter le dispositif d'accompagnement des demandeurs d'emploi :

- AFIJ – accompagnement vers un premier emploi des jeunes diplômés.
- ARPEIJE – accompagnement dans l'emploi de personnes ayant des problèmes personnels et/ou psychologiques.
- Présence – association intermédiaire proposant à des demandeurs d'emploi des missions ponctuelles auprès de particuliers et d'entreprises.
- Solidarités Nouvelles Face au Chômage (SNC) – remobilisation de chômeurs de longue durée.

37 demandeurs d'emploi sévriers ont ainsi pu être orientés vers ces permanences associatives – SNC (3 accompagnements et 17 orientations ponctuelles) ; Présence (12 pers.) ; ARPEIJE : (2 pers.) ; AFIJ : (3 pers.).

13 autres demandeurs d'emploi ont été orientés vers des structures spécifiques – Tuteur Agir pour l'Emploi (5 pers.) en tant que bénéficiaires du RSA ; Act'emploi (4 pers.) en tant qu'artistes ; UNIRH (2 pers.) en tant que travailleurs handicapés ; plateforme BTP (1pers.) en tant que travailleur du bâtiment – CIBC (1pers.) pour un bilan de compétences.

► Semaine « Réussir ses entretiens professionnels »

La Maison des Entreprises et de l'Emploi du Val de Seine s'est associée à l'esc@le (Bureau Information Jeunesse de Sèvres) pour organiser la troisième édition de la **semaine « Réussir ses entretiens professionnels »**.

Ouverte aux demandeurs d'emplois de tous âges et aux jeunes (scolarisés ou non), cette semaine s'est déroulée du 26 au 31 janvier 2009 à Sèvres, en alternance sur les sites de L'esc@le (51 Grande Rue) et de la plateforme de Sèvres (12 rue Lecointre).

L'objectif de cette action était de rendre les participants plus autonomes et confiants dans le contexte d'un entretien professionnel (embauche, apprentissage, stage, examens, concours...) en leur proposant 5 ateliers complémentaires couvrant plusieurs disciplines. *Programme des ateliers : « Communication verbale et non verbale » ; « L'entretien téléphonique » ; « Espace de parole et photo-langage » ; « La présentation en 3 minutes (avec support vidéo) » ; « La simulation d'entretien individuel ».*

Chaque atelier a réuni en moyenne 20 personnes (23 personnes ont participé à au moins un atelier. 13 personnes ont assisté à l'ensemble du programme). Les participants étaient âgés de 16 à 52 ans (moyenne d'âge de 32 ans) et étaient principalement originaires de Sèvres et Boulogne-Billancourt (Sèvres : 10 pers. - Boulogne-Billancourt : 10 pers. - Hors Val de Seine : 3 pers.).

Parmi les personnes interrogées 3 mois après la semaine d'ateliers, et qui déclarent en avoir retiré un bénéfice direct :

- 3 participants ont retrouvé un emploi (hôtesse de caisse, chargée de clientèle, jardinier)
- 2 participants étaient en formation (secrétaire médico-sociale, anglais management)
- 1 personne a réussi un premier entretien d'embauche et attendait l'étape suivante de sélection (assistante)
- 1 personne avait retrouvé un emploi au cours même de la semaine d'atelier

Une nouvelle édition est programmée du 25 au 30 janvier 2010.

► Groupe de Travail « Emploi/Formation des Jeunes à Sèvres »

Afin de répondre aux besoins spécifiques des jeunes sévriens en matière d'emploi et de formation, la plateforme de Sèvres a constitué au mois d'avril 2009 un **groupe de travail ayant pour objectif d'initier et coordonner des actions locales d'insertion professionnelle à destination des jeunes de 16 à 25 ans**, en mettant la priorité sur les jeunes déscolarisés et/ou en situation d'échec.

Ce groupe réunit les différents acteurs locaux concernés par ces enjeux : la Mission Locale du Val de Seine, l'association de prévention spécialisée Action Jeunes, l'esc@le / Bureau Information Jeunesse de Sèvres, la Mairie de Sèvres, la Caisse d'Allocations Familiales, ainsi que des bénévoles désireux de s'impliquer dans cette démarche.

Composition du groupe de travail

Emmanuel RIVET – Responsable de la plateforme de Sèvres, MDEE du Val de Seine ; Valérie ROUSSEL – Conseillère en insertion professionnelle et sociale, Mission Locale du Val de Seine ; Côme PELLISSIER – Chef du service éducatif, Action Jeunes ; Sophie GOUSSE – Informatrice jeunesse, l'esc@le / Bureau Information Jeunesse de Sèvres ; Cédric SIRUGUE – Directeur Général Adjoint chargé des affaires sociales, de l'emploi, du logement, de la sécurité et de la prévention, Mairie de Sèvres ; Martine MARCHAND – Assistante sociale, Caisse d'Allocations Familiales ; Philippe DURANDIN – Bénévole ; Alain RATTEINI – Bénévole.

Objectifs et premiers résultats

Les cinq réunions programmées depuis le mois d'avril ont d'abord permis de mieux appréhender le travail de chaque structure et renforcer la collaboration et les échanges pour un meilleur suivi des jeunes. A travers une liste de diffusion électronique, le groupe de travail partage en outre régulièrement des informations sur l'actualité de l'emploi et de la formation, ainsi que des offres d'emploi, de stages ou de formations.

→ PROJETS EN COURS

- *Création d'un outil d'aide à l'identification des interlocuteurs et ressources dédiés aux problématiques rencontrées par les jeunes sévriens.*
- *Définition du parcours d'insertion professionnelle des jeunes sévriens (orientation vers les structures locales compétentes en fonction des profils et mise en place d'ateliers spécifiques et/ou de tutorat).*
- *Définition de modalités d'actions pour promouvoir l'apprentissage, les stages, et plus généralement l'emploi et la formation des jeunes, auprès des entreprises et commerçants sévriens.*

► Développement de l'emploi des personnes handicapées

La Maison des Entreprises et de l'Emploi du Val de Seine s'attache à développer son action en faveur du travail des personnes handicapées à la fois en direction des entreprises et des demandeurs d'emploi du territoire :

- Accompagnement de demandeurs d'emploi sévriens, handicapés ou présentant des troubles de santé ;

- Conseil aux entreprises et employeurs publics souhaitant développer un plan d'action handicap ;
- Soutien au recrutement (diffusion d'offres auprès du réseau partenaire spécialisé et transmission de profils) ;
- Identification des partenaires locaux (UNIRH 92, AGEFIPH, CCAS de Sèvres, ESAT du département, UNAFAM, AFIJ, Defi RH...) et recruteurs engagés dans une politique de recrutement handicap.

→ *Projet 1^{er} trimestre 2010 : Rédaction d'un guide pratique local sur l'emploi et le handicap et troubles de santé.*

VI. Insertion

L'Espace Insertion est un lieu de référence unique en termes d'accueil, d'information, d'évaluation, d'orientation et de suivi des allocataires du RSA. Structure souple (sans statut juridique) s'articulant avec la Maison des Entreprises et de l'Emploi, l'Espace Insertion permet d'optimiser la mise en œuvre des parcours d'insertion à visée professionnelle en faisant bénéficier les allocataires du RSA des compétences des différents professionnels présents dans ces lieux.⁴

L'antenne de l'Espace Insertion du Val de Seine a ouvert officiellement au sein de la plateforme de Sèvres le 11 mai 2009 et accompagne désormais 140 allocataires du RSA dans leur parcours vers l'emploi.

► Partenariats et relations avec les structures locales

- Circonscription de la Vie Sociale de Sèvres (CVS)
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sèvres
- Maison relais, Maison de la colline

VII. Espace Cyber-base Emploi

Développé en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Espace Cyber-Base Emploi de la plateforme de Sèvres met à la disposition des demandeurs d'emploi et des créateurs d'entreprise, 4 postes informatiques en accès libre – internet, téléphone, fax, imprimante, photocopieur et une documentation spécialisée et généraliste.

Au cours de l'année 2009, la Cyber-Base Emploi a enregistré **2 609 visites**, soit une moyenne de **217 visites par mois** (ce qui représente une augmentation de 74% par rapport à la moyenne du second semestre 2008). Les mois de septembre et octobre ont constitué le plus fort de la fréquentation avec 300 visites par mois.

Il est à noter que la fréquentation de la Cyber-base Emploi représente près de 66% de la fréquentation globale de la plateforme.

→ Un nouvel outil statistique mis en place à la fin de l'année permet de connaître chaque mois avec plus de précisions les habitudes des usagers. Il apparaît ainsi que pour la période du mois de décembre 2009 :

⁴ Les personnes rencontrant des difficultés sociales lourdes, ne permettant pas un accès immédiat à l'emploi, sont préalablement orientées vers la CVS pour un accompagnement social.

- 63 usagers ont généré 213 visites (soit une fréquentation moyenne de 3,4 visites par mois).
- Parmi eux, 30% sont des usagers très réguliers (de 1 à 5 visites par semaine) et 10% fréquentent les deux Cyber-Base Emploi de Sèvres et de Boulogne-Billancourt.
- Le temps moyen de connexion par visite est de 1h02.

► *Usages de la Cyber-Base Emploi*

Les principaux usages relevés au sein de l'Espace Cyber-Base Emploi de Sèvres sont :

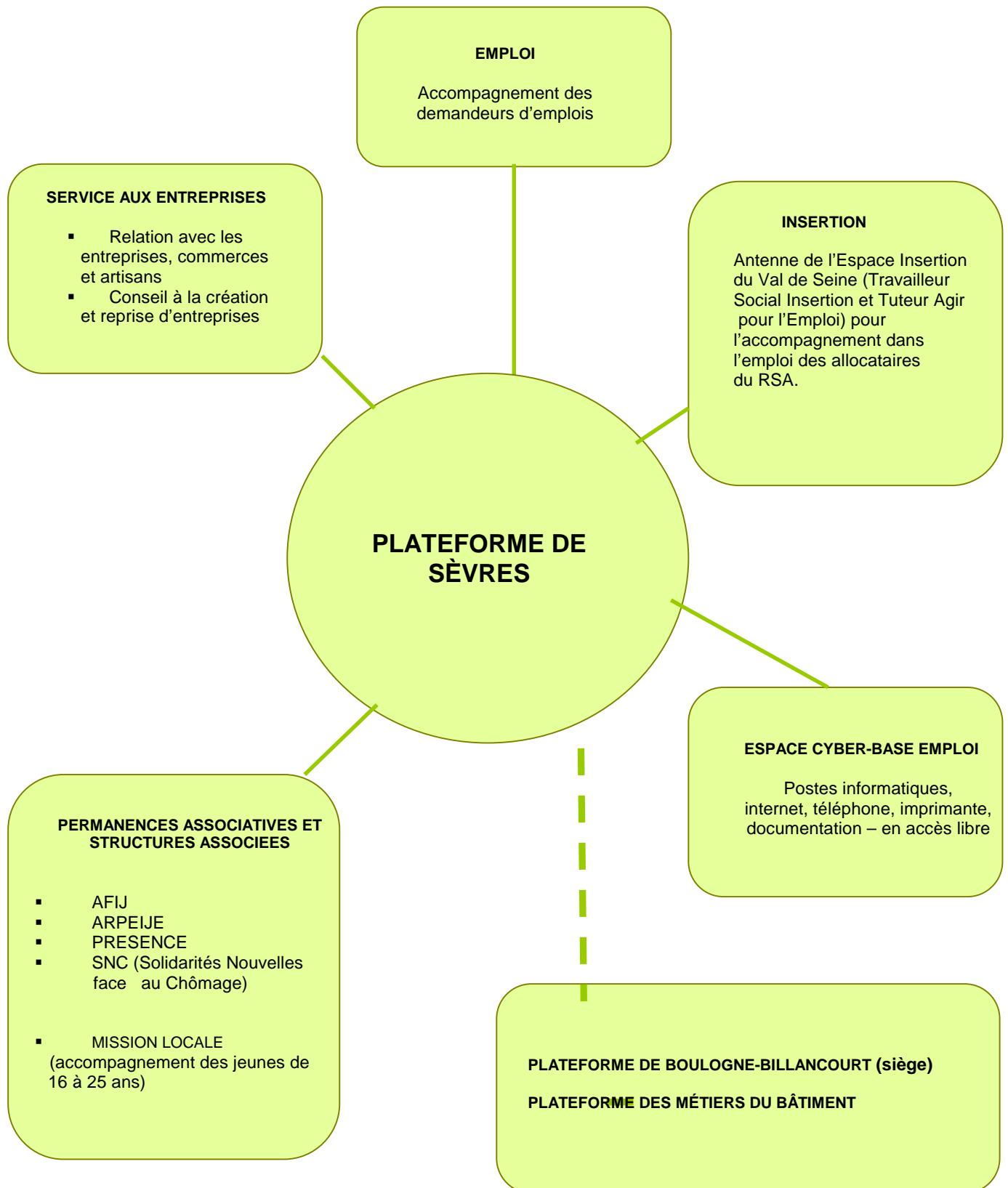
- La consultation et l'édition d'offres d'emplois
- La consultation d'emails
- La rédaction et l'impression de CV et lettres de motivations
- L'envoi de candidatures
- La création d'adresses emails et la configuration d'outils spécifiques tel que l'espace de gestion personnel du site pole-emploi.fr
- La réalisation de certaines démarches administratives (par internet ou téléphone)
- La relance d'employeurs ou la prospection téléphonique (sur le poste mis à disposition du public)

En plus de la configuration de base, et afin de répondre aux attentes spécifiques des utilisateurs, différents outils sont disponibles sur chacun des postes informatiques tels que le répertoire d'entreprises KOMPASS ou encore une sélection de sites emplois (locaux, généralistes ou spécialisés).

► *Assistance aux usagers et ateliers d'initiation à l'informatique*

Pour chacun de ces usages, les personnes les moins autonomes bénéficient sur place de l'aide et des conseils de l'équipe de la plateforme. Des ateliers d'initiation sont par ailleurs organisés régulièrement à leur intention au sein de l'Espace Cyber-Base Emploi de Boulogne-Billancourt – **10 demandeurs d'emploi sévriers ont ainsi été initiés à l'informatique et à la pratique de Word et de l'internet au cours de l'année.**

Annexe 1 : Plateforme de Sèvres – services et structures associées

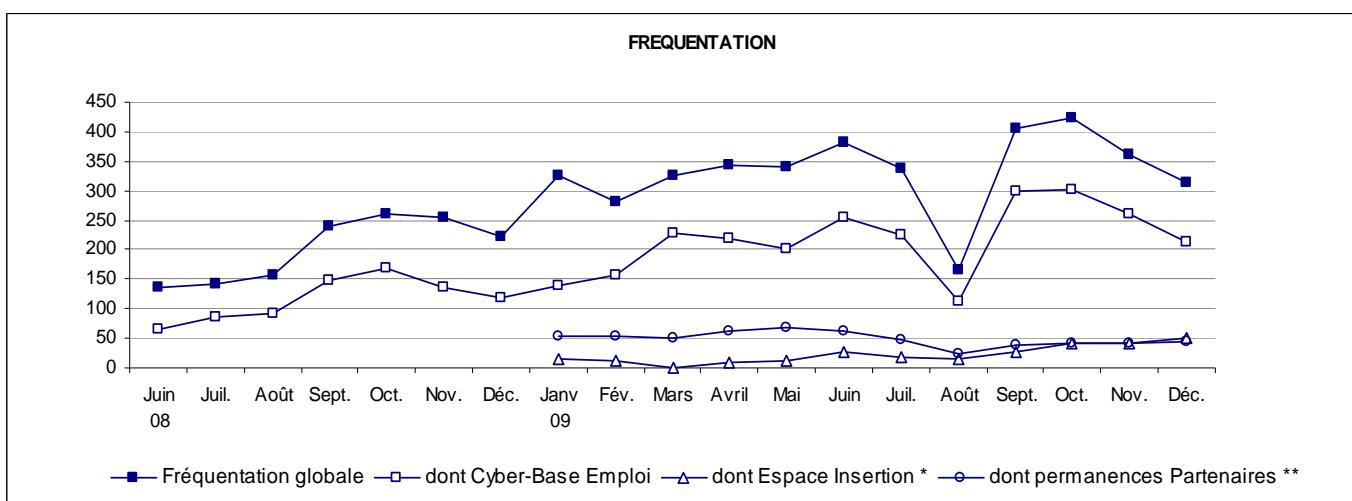


Annexe 2 : Tableau des permanences 2009

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi
B 1	AFIJ	fermeture au public	SNC		ANGLAIS		Tuteur CI-RMA ESPACE INSERTION	Tuteur CI-RMA ESPACE INSERTION		
B 2	ARPEIJE	fermeture au public	PRÉSENCE		Tuteur Agir Pour l'Emploi ESPACE INSERTION					
B 4	MISSION LOCALE	fermeture au public	MISSION LOCALE	MISSION LOCALE	MISSION LOCALE	MISSION LOCALE	MISSION LOCALE	MISSION LOCALE	Coordonnatrice ESPACE INSERTION	Coordonnatrice ESPACE INSERTION
B 6	TSI ESPACE INSERTION	TSI ESPACE INSERTION	TSI ESPACE INSERTION	TSI ESPACE INSERTION	TSI ESPACE INSERTION	TSI ESPACE INSERTION				

Associations partenaires	Mission Locale du Val de Seine	Espace Insertion du Val de Seine
--------------------------	--------------------------------	----------------------------------

Annexe 3 : Fréquentation de la plateforme de Sèvres (juin 08 / déc. 09)



2009	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Fréquentation globale	325	281	325	343	341	383	337	165	405	422	360	315
dont Cyber-Base Emploi	138	156	228	218	200	256	225	113	300	302	260	213
dont Espace Insertion *	15	12	0	10	12	28	17	14	26	42	41	49
dont permanences Partenaires **	52	52	51	61	68	62	46	25	39	42	41	43

* Travailleur Social Insertion et Tuteur Agir pour l'emploi.

** Mission Locale, Associations (AFIJ, ARPEIJE, Présence, SNC).

I - BILAN DU SECOND CHANTIER D'INSERTION "peinture-mosaïque"

⇒ Rappel

Les chantiers d'insertion dont les règles sont fixées par l'Etat, permettent à des publics éloignés de l'emploi d'être salariés pendant 6 à 12 mois et de réaliser des activités de production variées (bâtiment, espaces verts, recyclage, édition...) tout en bénéficiant de formations complémentaires et en préparant leur insertion professionnelle.

Après un premier chantier d'insertion très satisfaisant, il fut décidé entre la DDETFP, Pôle Emploi, la ville de Boulogne-Billancourt, la MDEE, de renouveler l'expérience pour continuer à favoriser l'insertion de publics en difficulté, prioritairement issus de la **ZUS du Pont de Sèvres**.

Les informations collectives organisées conjointement avec la MDEE ont permis de sensibiliser plusieurs dizaines de personnes, d'en recevoir ensuite les deux-tiers en entretien de recrutement.

Le projet consiste donc à réhabiliter deux nouvelles cages d'escaliers d'un bâtiment situé au Pont de Sèvres.

La partie technique visant à la réhabilitation de ces 2 cages d'escaliers sur 16 niveaux a été confiée à MEDIATION-CONSEILS, le suivi et l'accompagnement étant réalisé conjointement avec la MDEE-Plateforme des Métiers du Bâtiment.

Le second chantier d'insertion (durée de 9 mois) a démarré le 29 décembre 2008 et s'est terminé le 28 septembre 2009.

⇒ Les 16 salariés en insertion

Le chantier a permis à 16 personnes (8 allocataires du RMI dont 2 Sévriens et 8 jeunes en difficulté dont 1 Sévrier) d'acquérir un savoir-faire en peinture, pose de carrelage et faïence, décoration en stuc, pratique de l'art de la mosaïque.

En raison du peu d'adultes allocataires du RMI et intéressés par ces métiers sur le territoire, le second chantier a été plus difficile à mettre en place.

⇒ Les résultats provisoires

Les résultats des chantiers d'insertion se mesurent à 3 et 6 mois après la fin du chantier.

Au mois de Janvier 2010, les **sorties positives sont au nombre de 7** (taux de sortie provisoire de 43,75%). Maintien du contact avec 3 autres personnes afin de leur trouver une solution. **Chaque salarié du chantier s'est vu proposer entre 20 et 25 propositions** (emploi direct ou formation complémentaire).

- Pour les adultes :

- Un contrat en CDI dans le domaine de la sécurité,
- Une formation AFPA de 9 mois dans les Travaux Publics,

- Pour les jeunes :

- Un CDI de peintre dans la gendarmerie,
- Un CDI dans le domaine des Travaux Publics,
- Une formation de 5 mois dans le domaine de la peinture,
- Un CDD de 1 an dans le milieu du sport,
- Un CDD de moins de 6 mois dans la grande distribution.

II - BILAN DU CHANTIER D'INSERTION AUXILIAIRE DE VIE

⇒ Mise en œuvre d'un chantier d'insertion "Auxiliaire de vie":

La MDEE est régulièrement sollicitée par des entreprises du secteur des Services à la personne qui ne parviennent pas à recruter des personnels qualifié (cf. notamment via notre plateforme Ressources Humaines pour TPE). Parallèlement, la MDEE est amenée à accompagner des chercheurs d'emploi sans aucune qualification qui se heurtent à des refus constants des employeurs.

Pour répondre à cette double finalité, la MDEE a cherché le porteur du chantier. Elle a ensuite organisé les réunions d'informations collectives de sensibilisation des candidats potentiels avec les différents partenaires (Pôle Emploi, Centre Social, Mission Locale ...). Elle a également prospecté les maisons de retraite pouvant accueillir les stagiaires.

⇒ Les 12 salariées en insertion

Le chantier d'insertion auxiliaire de vie a démarré le 12 octobre 2009 pour une durée de 6 mois avec **12 demandeurs d'emploi** principalement bénéficiaires de minima sociaux (9 personnes) ou jeunes sans qualification (3 personnes dont 1 Sévrière) - 4 personnes sont issues de la ZUS.

Ces candidats ont été recrutés en Contrat d'Avenir et en CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) par le porteur du chantier, l'IEPC qui est un organisme de formation spécialisé dans les métiers des services à la personne.

Le parcours d'insertion des salariés dure 618 heures réparties entre la formation qualifiante (270 h), l'immersion professionnelle (270 h) et l'accompagnement social (78 h), soit 1 mois ½ en centre de formation, 3 mois en maison de retraite, 1 mois ½ en centre de formation. L'accès à un emploi durable est bien sûr l'objectif final de ce chantier.

L'âge moyen des salariées du chantier est de 32,3 ans. 5 salariées ont moins de 26 ans, les deux plus jeunes étant âgées de 19 ans. Deux personnes sont considérées comme senior, la plus âgée ayant 49 ans.

Lors de leur entrée sur le chantier, une personne percevait l'Allocation Spécifique de Solidarité, 6 le RSA et 5 étaient sans ressource. 5 des 12 salariées du chantier habite la ZUS du Pont de Sèvres.

A l'issue de la première période d'un mois et demi en centre de formation, 10 salariées ont effectué 3 mois de stage en maison de retraite. Deux salariées ont démissionné en début de chantier pour raisons personnelles.

A partir de début mars les salariées ont réintégré le centre de formation afin de se préparer à passer deux des trois Certificats de Compétence Professionnelle du titre professionnel « Assistant de Vie aux Familles » et de mener une recherche d'emploi active.

Sur les 10 personnes présentées à l'examen :

- 5 ont obtenu les 2 Certificats de Compétence Professionnelle
- 1 n'a obtenu que le Certificat de Compétence Professionnelle "assistance aux personnes dépendantes"
- 2 n'ont obtenu que le Certificat de Compétence Professionnelle "assistance aux personnes dans les tâches domestiques".

Au 9 avril, 8 salariées en insertion sur 10 ont accédé à l'emploi.

- 5 sont en CDI dont 3 à temps complet
- 3 sont en CDD d'un mois à temps complet, renouvelables. L'une des salariées doit passer en CDI début mai 2010.

Six sévriennes ont été positionnées sur le chantier d'insertion. Sur les 6 personnes positionnées, *3 ne se sont pas présentées aux réunions d'information*. Les 3 candidates ayant suivi le processus de recrutement ont été retenues. L'une d'elle n'a finalement pas pu intégrer le chantier. Cette personne travaille pour un particulier quelques heures par semaine et ce dernier a refusé de la dispenser de son préavis malgré l'intervention du centre de formation. Comme elle devait absolument démissionner pour pouvoir bénéficier du chantier, nous n'avons pas pu l'intégrer.

III – INCITATION A INSERER DES CLAUSES D'INSERTION

Forte de son expertise en la matière, la MDEE incite et conseille les donneurs d'ordre à développer les clauses d'insertion dans tous les marchés publics qui s'y prêtent, également dans les marchés hors rénovation urbaine.

A Sèvres, le marché de portage de repas au domicile des personnes âgées et/ou handicapées fait l'objet d'une clause de promotion de l'emploi :

Le CCAS de la ville de Sèvres a souhaité que ce marché puisse servir de levier à l'insertion professionnelle de personnes en difficulté. La mise en place d'une clause d'insertion impose à l'entreprise attributaire de réserver 220 heures de travail par an à des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Dans ce cadre, l'entreprise reçoit actuellement des candidats afin de recruter une personne début 2010 sur un poste d'employé de restauration collective.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009 ESPACE INSERTION DU VAL DE SEINE

Introduction

L'Espace Insertion, service mutualisé avec le Conseil général des Hauts-de-Seine, est un lieu de référence unique pour tout nouvel allocataire du RSA (ex-RMI et API) en termes d'accueil, d'information, d'évaluation, d'orientation et de suivi.

- Les usagers y viennent s'informer sur les conditions d'obtention du RSA et déposer leur demande
- Les nouveaux allocataires participent à une réunion d'information collective leur permettant de prendre connaissance de leurs droits et devoirs.
- Suite à un entretien individuel avec un référent insertion (qui élabore un premier diagnostic appréciant les potentialités/freins de l'allocataire dans sa globalité personnelle et professionnelle), l'allocataire signe son contrat d'insertion dans lequel il s'engage à suivre une action concrète adaptée à sa situation.

Les objectifs fixés aux Espaces Insertion ont évolué avec le temps. En 2009, la convention tient compte de la fréquentation de la structure, de son taux de contractualisation mais également du taux de retour à l'emploi global sur les communes de la Communauté d'agglomération Val de Seine.

Pour l'Espace Insertion, 2009 a été marquée par l'ouverture d'une antenne sur Sèvres au mois de mai et bien entendu, par l'entrée en vigueur du Revenu de Solidarité Active au mois de juin. La mise en œuvre du RSA a réformé en profondeur la politique d'insertion en modifiant le dispositif existant (suppression des primes de retour à l'emploi, réforme des droits connexes...), les modalités d'instruction (nouveaux critères d'attribution, recueil de données socioprofessionnelles permettant d'établir un profilage....), et changera également dès le début de l'année 2010, les modes d'accompagnement des bénéficiaires.

En parallèle, l'Espace Insertion a renforcé cette année son partenariat avec les structures de l'Insertion par l'Activité Economique, a établi un partenariat avec les foyers Aftam de Boulogne-Billancourt et a lancé une action en direction des artistes, public très présent au sein des allocataires du RSA du Val de Seine.

I. Quelques données générales

Evolution du nombre d'allocataires du RMI de janvier à mai 2009

Alors que le nombre d'allocataires du RMI était en constante baisse depuis 3 ans, il connaît une légère augmentation depuis le début de l'année en enregistrant une hausse de 2,5 % sur 5 mois. Cette augmentation, plus marquée sur la commune de Sèvres (+ 7,17 %) que sur Boulogne (+ 1,86 %), s'explique par la détérioration du marché du travail depuis la mi-2008. Toutefois, sur un an, de fin mai 2008 à fin mai 2009, le nombre d'allocataires du RMI payés et suspendus⁵ reste stable (+ 0,2 %).

2009	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai
Nombre d'allocataires du RMI payés et suspendus sur Boulogne-Billancourt	1660	1651	1672	1675	1691
Nombre d'allocataires du RMI payés et suspendus sur Sèvres	223	228	239	238	239
Nombre total d'allocataires RMI payés et suspendus sur la zone de la CAVDS	1883	1879	1911	1913	1930

Evolution du nombre d'allocataires du RSA de juin à décembre 2009⁶

Au 31 décembre 2009, on estimait à 2873 le nombre d'allocataires du RSA (payés) sur la zone du Val de Seine : 2474 sur Boulogne (qui concentre 86 % des allocataires sur son territoire) et 399 sur Sèvres.

Ce chiffre comprend :

- les ex-allocataires du RMI
- les ex-allocataires de l'API
- les travailleurs pauvres⁷

Les projections établies par la CAF en mars 2009 estimaient le nombre de travailleurs pauvres éligibles au RSA sur le Val de Seine à 2415. Ces projections n'ont pas été atteintes puisqu'au mois de décembre 2009, on comptait 868 travailleurs pauvres allocataires du RSA (734 sur Boulogne et 134 sur Sèvres), soit 36 % des projections⁸.

2009	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Nombre d'allocataires du RMI/RSA payés sur Boulogne-Billancourt	1802	Non connu	2256	2354	2303	2279	2474
Nombre d'allocataires du RMI/RSA payés sur Sèvres	271	Non connu	356	371	363	368	399
Nombre total d'allocataires sur la zone de la CAVDS	2073	Non connu	2612	2725	2666	2647	2873

Le nombre d'allocataires du RSA est en hausse constante de juin à septembre (+ 31 %), phase de montée en charge inhérente à toute nouvelle allocation, et après une phase de stabilisation (septembre-novembre) il repart à la hausse au mois de décembre.

⁵ Source CAF : Sont ici comptabilisés à la fois les allocataires ayant eu un versement effectif du RMI dans le mois mais également les personnes dont l'allocation a été "suspendue" (notamment pour reprise d'emploi ou non transmission de justificatifs). Ces derniers restent dans le dispositif 4 mois avant une radiation définitive.

⁶ Sources CAF : Il s'agit ici d'estimations chiffrées concernant le nombre d'allocataires du RSA dits "payés" c'est-à-dire ceux qui dont le RSA a été versé dans le mois.

⁷ Depuis le 1^{er} juin 2009, le RSA permet à certains salariés, en fonction de leur niveau de salaire et de leur composition familiale, de bénéficier d'un complément de ressources. Lorsque leurs ressources individuelles sont supérieures à 500 €/mois, ils ne sont pas soumis aux "droits et devoirs".

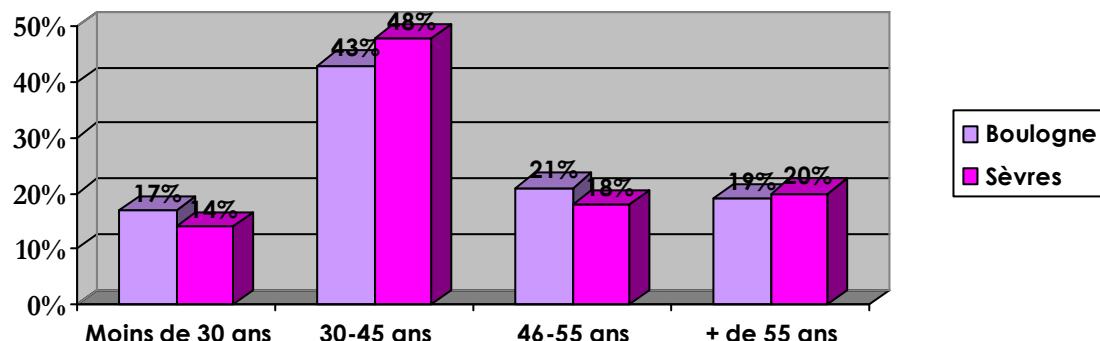
⁸ En ce qui concerne les projections chiffrées du nombre de travailleurs pauvres allocataires du RSA, seules 25 % des projections estimées au niveau national ont été atteintes, 42 % au niveau du département des Hauts-de-Seine.

II. Typologie des allocataires du RSA sur le territoire Val de Seine⁹

► L'âge¹⁰

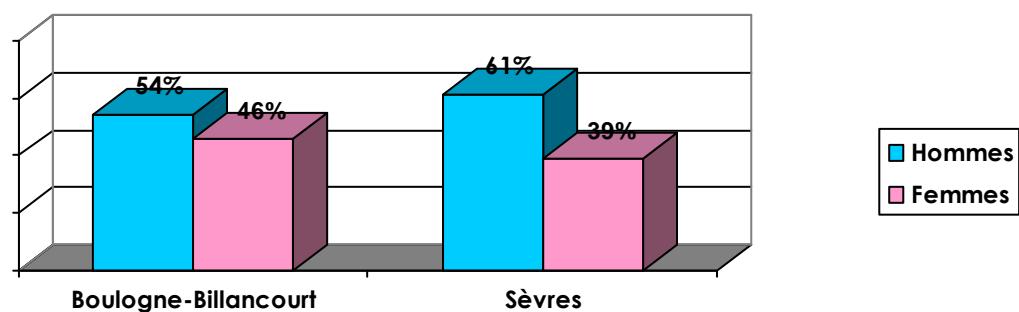
Le profil par âge des allocataires est assez homogène sur l'ensemble du territoire du Val de Seine :

- la majorité des allocataires (61%) sont âgés de moins de 45 ans
 - en ce qui concerne les séniors : 35 % des allocataires sont âgés de plus de 45 ans et 20 % sont âgés de plus de 55 ans, soit 1 allocataire sur 5.



► Le sexe¹¹

On note sur la commune de Sèvres une prédominance d'hommes seuls parmi les allocataires (61 %) alors que sur Boulogne-Billancourt la répartition hommes-femmes est moins marquée.



► La répartition géographique sur les communes de Boulogne-Billancourt et de Sèvres¹²

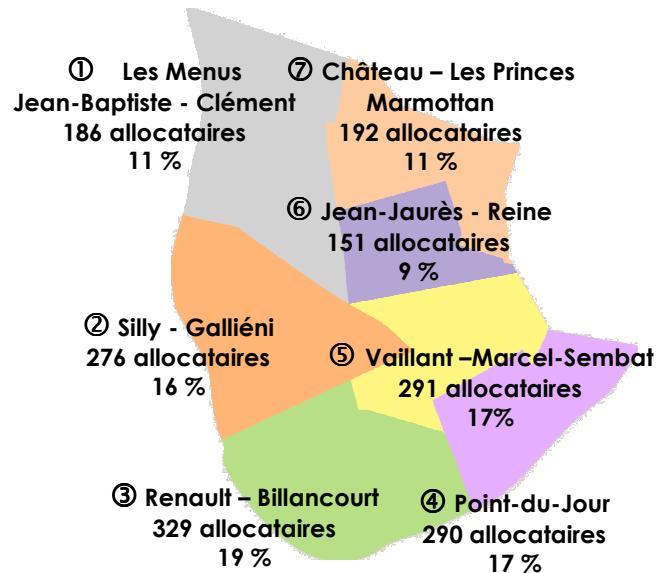
La répartition des allocataires du RSA sur la commune de Boulogne reste marquée par une séparation nord/sud : 36 % des allocataires résident sur les 2 quartiers du sud de Boulogne (quartiers Renault-Billancourt et Point du Jour).

⁹Les données chiffrées concernent les allocataires du RSA hors travailleurs pauvres

¹⁰ Source Espace Insertion du Val de Seine

¹¹ Source Perceval – CG92

¹² Source Espace Insertion du Val de Seine

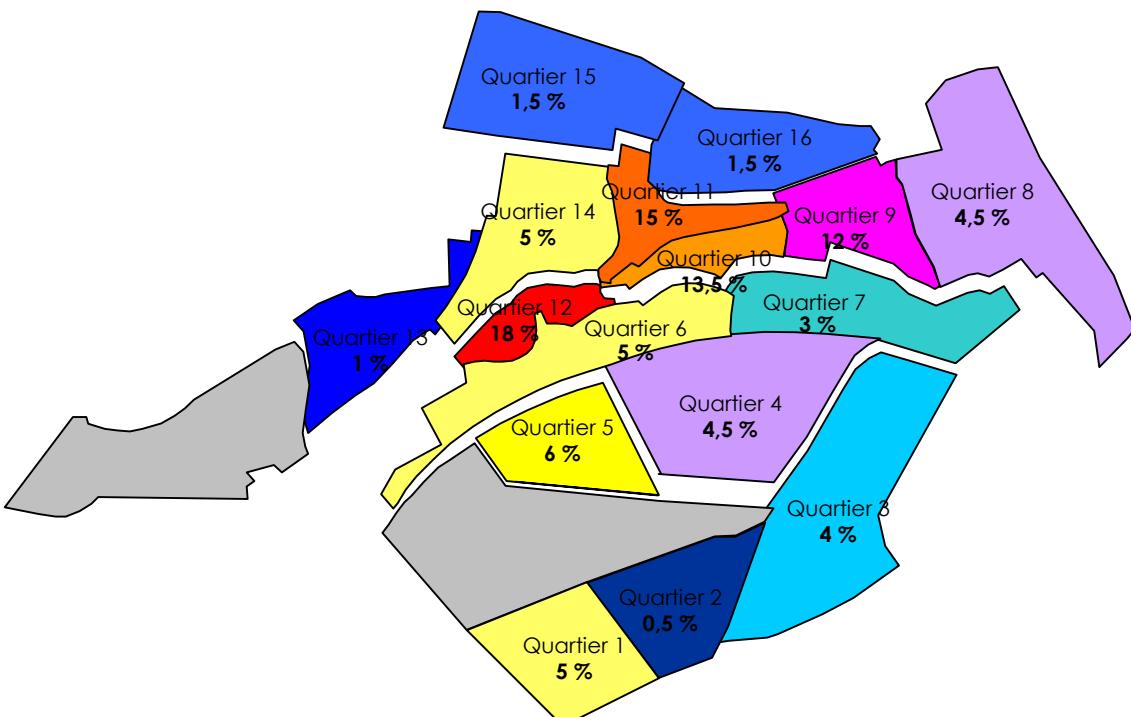


A noter : 225 allocataires du RSA résident dans les 3 territoires prioritaires concernés par le CUCS (soit 13% de l'ensemble des allocataires boulonnais) dont :

- 117 dans la ZUS du Pont de Sèvres (52%)
- 87 dans le quartier du Square de l'Avre et des Moulineaux (39%)
- 21 dans le quartier Dumas-Berthelot (9%)

On remarque que le nombre d'allocataires résidant dans les territoires de la Politique de la Ville est en hausse (+ 5 % en 1 an sur l'ensemble des territoires et + 20 % sur le seul territoire des Squares de l'Avre et des Moulineaux, seule la ZUS enregistre une baisse de 6 % en 1 an).

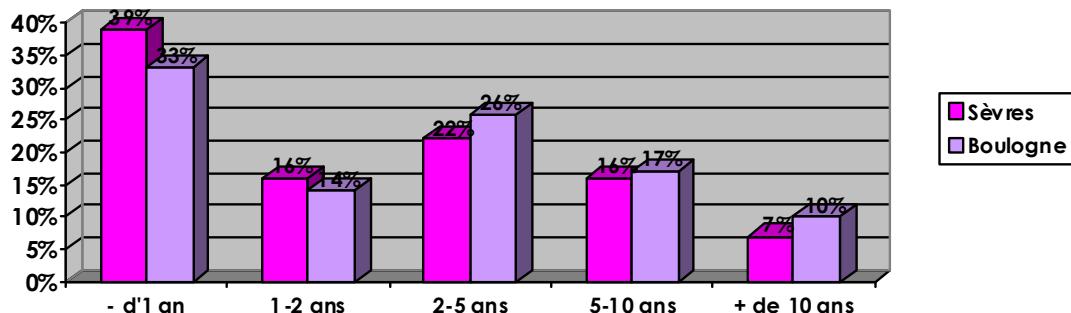
Sur Sèvres, la population allocataire du RSA réside très majoritairement (58,5 %) sur 4 des 16 quartiers : Danton Gabriel Péri, Médiathèque - 11 Novembre, Europe-Pierre Midrin et Sel Division-Leclerc.



► La durée dans le dispositif¹³

Les Boulonnais et Sévriens restent peu de temps dans le dispositif, ainsi :

- 51 % des allocataires bénéficient du RMI depuis moins de 2 ans
- 24 % des allocataires bénéficient du RMI depuis 2 à 5 ans
- 25 % des allocataires bénéficient du RMI depuis plus de 5 ans



NB : 8,5 % des allocataires bénéficient du RMI depuis plus de 10 ans

III. La fréquentation de l'Espace Insertion

L'Espace Insertion du Val de Seine a enregistré 7 228 visites en 2009.

Entre autres, sur l'ensemble des 2 sites :

- 2 129 usagers ont demandé des informations générales sur le RMI/RSA
- 1 330 ont retiré un dossier de demande de RMI/RSA
- 840 ont fait instruire leur demande de RMI/RSA (dont 138 à Sèvres)
- 1 241 ont rencontré un Travailleur Social Insertion (dont 163 sur l'antenne de Sèvres)
- 827 ont rencontré un Tuteur Agir pour l'Emploi (dont 108 sur l'antenne de Sèvres)
- 634 ont rencontré un partenaire dans le cadre de permanences (334 entretiens pour l'association ARPEIJE, 115 pour l'association FREPS, 159 pour l'association intermédiaire ACTEMPLOI et 26 pour l'association intermédiaire ESPACES)

1. L'instruction

L'Espace Insertion instruit les demandes de RSA des personnes ne percevant pas de ressources tirées du travail. Les demandes de RSA des travailleurs pauvres sont quant à elles instruites par la CAF. En effet, afin de ne pas engorger les services instructeurs, cette répartition a été mise en place au niveau du département des Hauts-de-Seine.

Aussi, la hausse des demandes de RMI/RSA instruites en 2009 sur le Val de Seine (+ 30 % par rapport à 2008) ne peut s'expliquer par la seule mise en place du RSA (seules les demandes d'API, aujourd'hui dénommé « RSA socle majoré », sont réalisées depuis juin par l'Espace insertion mais elles restent peu importantes). Cette forte augmentation s'explique par la détérioration du marché du travail et se confirmera sans doute avec le nombre important de demandeurs d'emploi arrivant en fin de droits Assedic en 2010.

¹³ Source : Espace Insertion du Val de Seine

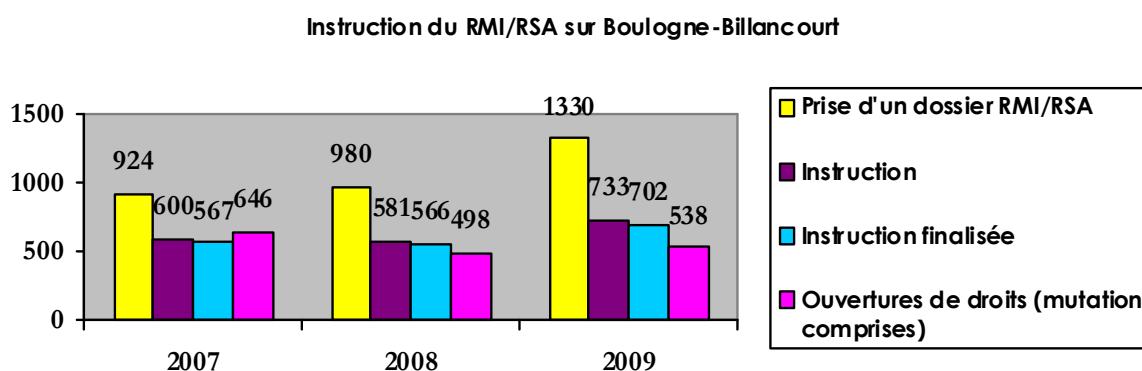
1.a. Sur le site de Boulogne-Billancourt

Les Boulonnais se présentent à l'Espace Insertion pour retirer un dossier de demande de RSA. Les secrétaires du service leur exposent les conditions d'éligibilité et leur remettent un dossier Cerfa de demande daté du jour de leur venue au service (les demandes envoyées par courrier ne sont pas recevables). Les usagers devront rapporter leur dossier dûment rempli et accompagné des pièces justificatives aux jour et heure fixés. En effet, l'instruction en tant que telle (vérification des pièces, constitution et envoi du dossier à la CAF) se fait sur rendez-vous à l'Espace Insertion avec un agent du CCAS les lundis et vendredis.

En 2009, 1330 Boulonnais ont retiré un dossier de demande de RMI/RSA. Ce chiffre connaît une forte hausse puisque les Boulonnais étaient 980 à effectuer cette même démarche en 2008 (soit + 36 %). Sur les 1330 personnes ayant retiré un dossier, seuls 733 (55 %) ont maintenu leur démarche en se rendant au rendez-vous fixé avec l'instructeur. Cet écart a toujours existé (emploi retrouvé ou abandon des démarches entre temps) mais il est plus important en 2009 car de nombreux travailleurs pauvres ont retiré un dossier Cerfa au sein de l'Espace Insertion, notamment pendant la période de pré-instruction du RSA, catégorie de personnes pour lesquelles un rendez-vous instructeur n'a pas été donné.

En 2009, les demandes de RSA instruites sont en hausse de 24 % par rapport à 2008.

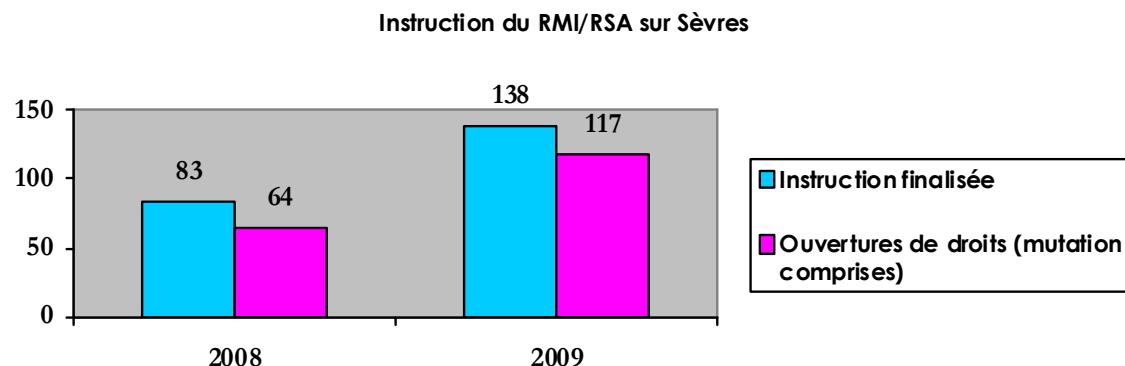
604 ouvertures de droits notifications d'ouvertures de droit ont été éditées par la CAF, ce qui représente en moyenne environ 50 allocataires du RSA supplémentaires chaque mois et une augmentation de 21 % par rapport à 2008.



1.b. Sur le site de Sèvres

En raison d'un plus faible nombre de demandes, le CCAS de Sèvres n'a pas de permanence au sein de l'Espace Insertion. A ce jour, les Séviens se présentent au CCAS de Sèvres (à 400 m de l'Espace Insertion) où leur sont exposés les conditions d'éligibilité et où leur est remis un dossier Cerfa de demande daté du jour de leur venue au service (les demandes envoyées par courrier ne sont pas recevables). Les usagers devront rapporter leur dossier une fois rempli et accompagné des pièces justificatives aux jours et heures d'ouverture du CCAS, sans rendez-vous.

Le nombre de demandes de RSA instruites sur Sèvres a connu une forte augmentation en 2009 : + 66 % par rapport à l'année précédente. La hausse en 2009 de l'activité du CCAS de Sèvres en la matière est particulièrement importante (+ 134 %) car à partir du mois de juin 2009, il a assuré seul l'ensemble de l'instruction (qui était en partie réalisée par la CVS de Sèvres les années précédentes – 21 demandes ont été instruites par la CVS au 1^{er} semestre 2009).



117 notifications d'ouvertures de droit ont été éditées par la CAF, ce qui représente en moyenne 10 allocataires du RSA supplémentaires chaque mois et une augmentation de 82 % par rapport à 2008.

2. Les motifs de demande de RMI/RSA¹⁴

Les motifs d'entrée dans le dispositif RMI/RSA en 2009 se répartissent ainsi :

L'arrêt d'une activité professionnelle

36 % des allocataires sont entrés dans le dispositif suite à l'arrêt d'une activité professionnelle :

- 32 % suite à une fin d'activité salariée
- 4 % suite à une fin d'activité commerciale ou indépendante

L'arrêt de prestations sociales ou familiales

34 % des allocataires sont entrés dans le dispositif du fait de l'arrêt de prestations sociales ou familiales :

- 31 % du fait d'une fin d'allocations chômage (ASSEDIC, ASS...)
- 3 % du fait d'une fin d'Allocation Parent Isolé ou d'une AAH ou d'une fin d'IJ, de RMI

Le changement de situation

24 % des allocataires sont entrés dans le dispositif du fait d'un changement de situation :

- 6 % du fait d'un changement de situation familiale (divorce, naissance...)
- 15 % du fait d'une fin d'études
- 3 % du fait de l'âge (25ème anniversaire)

¹⁴ Donnée disponible uniquement pour les allocataires ayant fait leur demande de RMI /RSA sur Boulogne-Billancourt

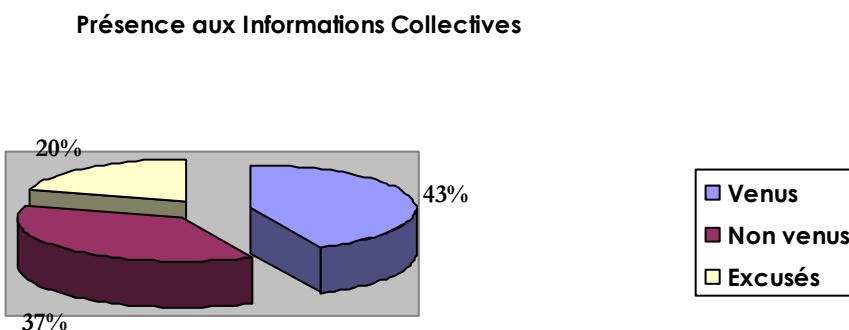
De faibles ressources

- 6 % des allocataires sont entrés dans le dispositif afin d'obtenir un complément de ressources.

3. Les réunions d'informations collectives

Chaque nouvel entrant dans le dispositif RMI est convoqué à une réunion d'information où lui sont exposés ses droits et devoirs. En 2009, 403 personnes ont été convoquées à l'Espace Insertion pour assister à une des 18 réunions d'information collective organisées. Le taux d'absentéisme est fort (37%) mais reste équivalent aux taux des années 2007 et 2008.

Les réunions d'information collectives se sont tenues de janvier à septembre sur le site de Boulogne-Billancourt. Dans le cadre de la mise en œuvre du RSA, les informations collectives ont été stoppées dans l'attente de la mise en place du nouveau référentiel d'accompagnement.



IV. Accompagnement des allocataires du RMI/RSA suivis à l'Espace Insertion

1. Typologie des allocataires accompagnés

► La composition familiale

Parmi les allocataires suivis par l'Espace Insertion en 2009 :

- 86 % sont célibataires, dont 6,5 % avec enfant(s)
- 8 % sont en couples, dont 42 % avec enfant(s)
- 6 % sont divorcés, séparés ou veufs, dont 30 % avec enfant(s)

► La situation locative

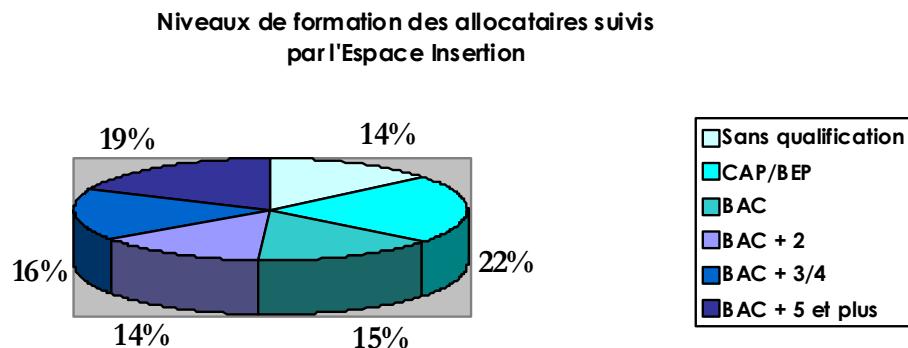
Parmi les allocataires suivis par l'Espace Insertion en 2009 :

- 57 % sont hébergés (pour 80 % d'entre eux dans la famille)
- 34 % sont locataires (pour 87 % d'entre eux dans le secteur privé)
- 5 % sont propriétaires de leur logement
- 4 % vivent dans des situations de logement précaire (SDF, hôtel, foyer d'hébergement)

► Le niveau de formation

Le niveau de formation des allocataires du RSA suivis par l'EI du Val de Seine fin 2009¹⁵ est élevé :

- 64 % ont un niveau de formation supérieur ou égal au Bac)
- 49 % ont un niveau de formation supérieur ou égal à Bac + 2
- 19 % ont un niveau de formation supérieur ou égal à Bac + 5

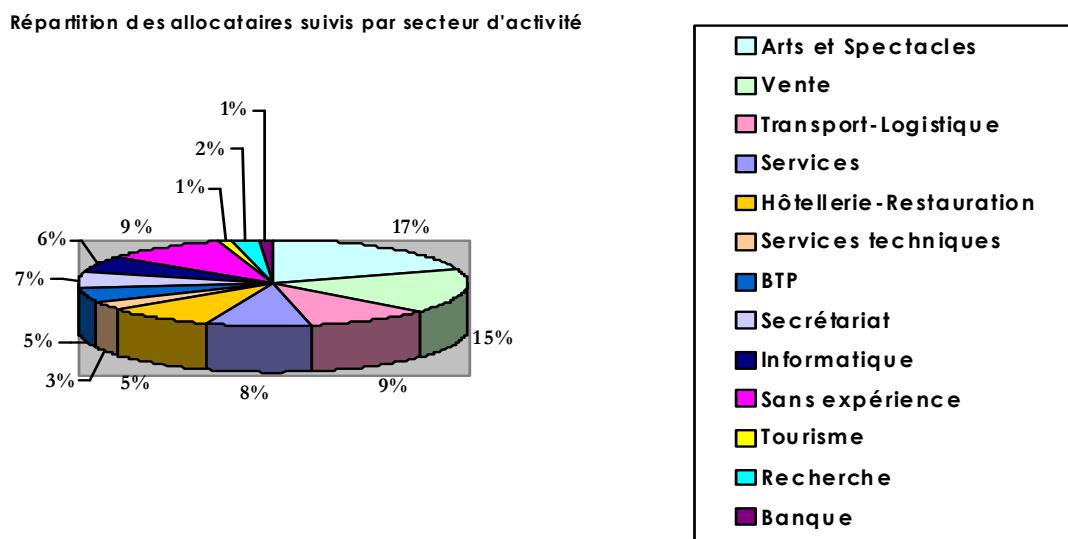


► Les secteurs d'activités

Les professions dont sont issus les allocataires du RSA (hors travailleurs pauvres) relèvent majoritairement de 2 secteurs d'activité :

- les métiers des arts et spectacles pour 16,5 %
- les métiers de la vente et du marketing pour 14,5 %

9 % sont sans expérience



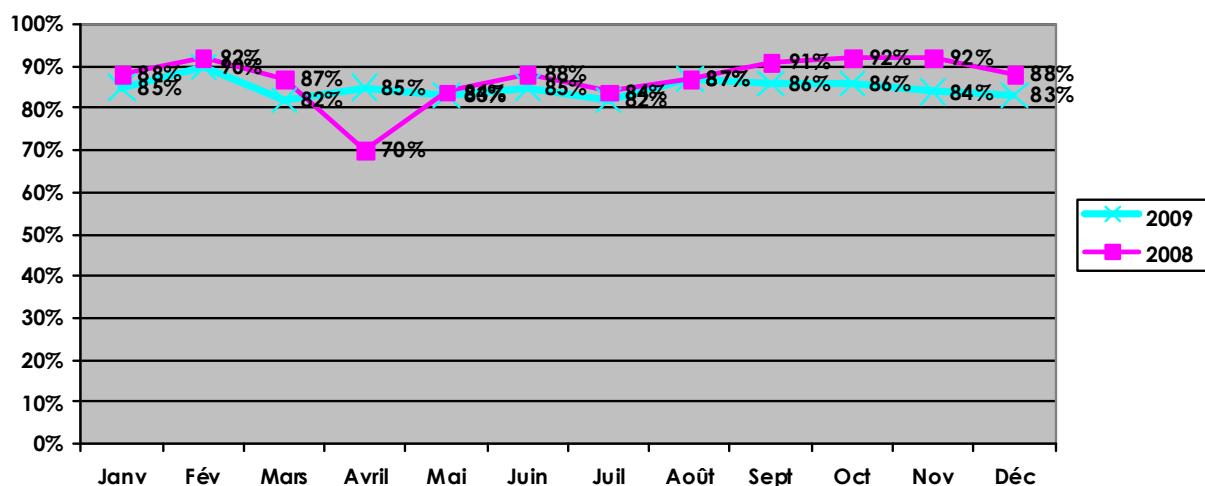
¹⁵ Il s'agit ici des allocataires dont le parcours d'insertion s'inscrit dans une problématique d'insertion professionnelle ou socioprofessionnelle mais dont les difficultés sociales ne constituent pas en tant que telles un frein à l'emploi.

2. Le taux de contractualisation

Au 31 décembre 2009, le taux de contractualisation¹⁶ global est de 64 % sur Boulogne-Billancourt et de 78 % sur Sèvres. Ces chiffres sont en baisse car les nouveaux allocataires du RSA (entrés dans le dispositif à partir de juin 09) n'ont pas signés de contrat d'insertion, sauf exception (s'ils se sont présentés spontanément en demandant à être accompagnés).

Le taux de contractualisation de l'Espace Insertion du Val de Seine¹⁷ est quant à lui égal à 83 % au 31 décembre 2009 (85 % de taux de contractualisation en moyenne sur l'année). Cette baisse du taux de contractualisation de 2 points par rapport à 2008 s'explique principalement par la disparition des 1ers contrats d'insertion de 3 mois qui étaient, avant la mise en place du RSA, signés dès l'instruction de la demande de RMI.

Taux de contractualisation de l'Espace Insertion Val de Seine



En 2009, 733 contrats ont été signés à l'Espace Insertion, dont 125 sur le site de Sèvres, hors 1^{ers} contrats de 3 mois signés lors de l'instruction de la demande (dont le nombre s'élève à 307).

Les éléments contractualisés lors de la réalisation des contrats à l'Espace Insertion sont pour :

- 67 % la recherche d'un emploi (dont 13 % avec un projet de création d'entreprise, 12 % avec un projet de formation et 29 % avec une problématique sociale annexe)
- 18 % l'accompagnement social (dont 55 % avec une problématique santé)
- 15 % le suivi d'une activité salariée déjà entamée

¹⁶ Source : Espace Insertion. Calculé en fonction du nombre d'allocataires RSA (payés et suspendus), hors travailleurs pauvres, ayant un contrat d'insertion en cours de validité, quel que soit leur organisme référent

3. Les orientations

En 2009, l'équipe de l'Espace Insertion du Val de Seine a accompagné 873 allocataires.

A titre d'exemple, voici les prestataires vers lesquels une orientation a pu être préconisée¹⁸ :

ORIENTATIONS EMPLOI						
MDEE (Conseillers emploi)	POLE EMPLOI	Tuteur Agir	ACTEMPLOI (validation projet)	APEC	UNIRH9 2	AFIJ
100	151	72	15	5	5	2

ORIENTATIONS CRÉATION D'ENTREPRISE				
MDEE	ELICE	Coopaname	Boutique de Gestion	Salons
56	9	5	1	3

ORIENTATIONS STRUCTURES DE L'IAE						
ACTIVE	ARDEUR	ESPACE	MEDIATION CONSEIL	PRESENCE	ACTEMPLOI	Non précisé
13	6	2	7	1	30	24

ORIENTATIONS INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE		
ARPEIJE	ACTEMPLOI (Communication/Dynamisation)	AFODAS
41	2	7

ORIENTATIONS ACQUISITION DES SAVOIRS			
Informatique pour Tous	Espace Icare	Starter	ASTI
6	1	2	1

ORIENTATION SANTÉ		
FREPS	JARDIN DES SOURCES	ASDES
4	1	6

¹⁸ Orientations préconisées par les TSI, les orientations des Tuteurs agir n'ont pas été comptabilisées.

4. Les commissions ILEPI (Instance Locale d'Examen des Parcours d'Insertion)

L'ILEPI, commission animée par la coordonnatrice de l'Espace, a pour objectif le partage des informations liées aux bénéficiaires, l'élaboration de propositions pour la suite des parcours jugés complexes et, en particulier, l'examen des dossiers de demandes de suspension pour non signature, non renouvellement ou non respect du contrat d'insertion. Depuis 2009, elle a fusionné avec la CLS (Commission Locale de Suivi), instance qui étudiait trimestriellement le suivi de l'accompagnement des bénéficiaires du RMI par les Tuteurs Agir pour l'Emploi.

Participant à cette commission : les référents de l'Espace Insertion, des cadres du Conseil général (Responsable de CVS, Coordonnatrice Emploi, Chef de projet insertion) ainsi que des partenaires associatifs locaux (Associations Espace, Arpeije, Active, Ardeur). Dans le cadre de la mise en œuvre du RSA, l'ILEPI sera amenée à disparaître en 2010 et à être remplacée par une "équipe pluridisciplinaire de proximité".

Sur le site de Boulogne-Billancourt

Dans le cadre du suivi des parcours d'insertion des allocataires, 9 commissions ILEPI se sont tenues en 2009.

Ces commissions ont permis l'étude de 76 situations complexes et de 100 demandes de suspension de l'allocation RMI/RSA. 91 demandes de suspension ont effectivement été transmises à la CLI (Commission Locale d'Insertion) dont 87 pour non signature ou non renouvellement du contrat d'insertion et 10 pour non respect du contrat. 47 demandes de suspension ont été validées par la CLI¹⁹, 9 personnes s'étant manifestées et 35 personnes ayant été radiées du dispositif entre temps.

Sur le site de Sèvres

En raison de l'absence de situations complexes à présenter en commission, aucune ILEPI ne s'est tenue à Sèvres en 2009. Toutefois, 6 demandes de suspension de l'allocation RMI/RSA ont été demandées par l'Espace Insertion, toutes pour non renouvellement du contrat d'insertion. A ce jour, seule 1 demande de suspension a été validée par la CLI²⁰.

A noter : Cette année encore, l'équipe de l'Espace Insertion est à l'initiative du passage en ILEPI de la majorité des situations et a préconisé 64 % des propositions de suspension de l'allocation. Toutefois, le nombre de propositions de demandes de suspension émanant de la CVS est en nette augmentation par rapport à 2008 (+40 %).

¹⁹ Chiffre non consolidé. Les demandes de suspension du dernier trimestre 2009 n'ont pas encore été étudiées par la CLI.

²⁰ Chiffre non consolidé. Les demandes de suspension du dernier trimestre 2009 n'ont pas encore été étudiées par la CLI.

VI. Retours à l'emploi

Sur le 1^{er} semestre 2009, le taux de sortie vers l'emploi²¹ de l'ensemble des allocataires du RMI/RSA sur la commune de Boulogne-Billancourt est estimé à 47,84 %. Toutefois, cet indicateur ne prend pas en compte les titulaires des contrats aidés (qui sont maintenus dans le dispositif RMI/RSA) ainsi que les personnes travaillant à temps partiel (et qui perçoivent une allocation différentielle).

Le taux de sortie vers l'emploi pour le 2nd semestre a difficilement pu être calculé car depuis la mise en œuvre du RSA, la CAF ne transmet les notifications de fins de droit à l'Espace Insertion que de façon très aléatoire. Toutefois, ce taux est estimé à 40 % sur l'ensemble des communes de Boulogne et de Sèvres puisque sur les 282 sorties du dispositif RSA dont l'Espace Insertion a eu connaissance, 113 personnes ont déclaré à la CAF ou à l'Espace Insertion un retour à l'activité.

VII. Les actions 2009

1. Ouverture d'une antenne de l'Espace Insertion sur Sèvres en mai 2009

Le 11 mai 2009 s'est ouverte une antenne de l'Espace Insertion sur la plateforme sévrienne de la Maison des Entreprises et de l'Emploi. Les allocataires séviens sont donc désormais reçus dans une structure dédiée à l'emploi et bénéficient des services de la MDEE (espace documentation Cyberbase,). 144 personnes ont été accompagnées cette année par les 2 référents d'insertion : 1 Travailleur Social Insertion à temps plein et un Tuteur Agir pour l'emploi à 0,60 ETP. La coordonnatrice est présente chaque vendredi sur la plateforme.

2. Mise en œuvre du RSA à compter de juin 2009

Lors de l'entrée en vigueur du RSA, le rôle de l'Espace Insertion a été multiple : renseigner les allocataires inquiets de l'incidence du RSA sur leur allocation RMI, informer les travailleurs pauvres sur la nouvelle allocation RSA, aider les personnes non autonomes dans la réalisation du test d'éligibilité sur le site internet de la CAF, relayer l'information auprès des communes et du tissus associatif local.

3. Organisation d'une manifestation consacrée aux allocataires du RMI relevant du domaine artistique

Les allocataires du RSA ayant un projet professionnel dans le secteur artistique sont très nombreux sur les communes de Boulogne et de Sèvres et leur nombre ne cesse d'augmenter : cela est dû aux effets de la réforme du régime des intermittents du spectacle (dont le statut est de plus en plus difficile à obtenir), à un nombre d'artistes trop important par rapport aux possibilités d'emploi, et par une conjoncture économique défavorable : le secteur culturel étant durement touché par la crise actuelle.

²¹ Est comptabilisé ici le nombre de personnes sorties du dispositif RMI (fin de droit) suite à la reprise d'une activité professionnelle sur l'ensemble des sorties du dispositif dont les causes sont variées (retraite, déménagement, changement de situation familiale...)

Afin d'accompagner au mieux ce public atypique de demandeurs d'emploi, l'Espace Insertion leur a adressé un questionnaire afin de recenser leurs besoins et difficultés²². Ce questionnaire nous a permis de voir que les artistes ne connaissaient pas toutes les structures susceptibles de les accompagner et surtout qu'ils ne maîtrisaient pas les statuts dont ils pouvaient bénéficier afin de générer une activité professionnelle (GUSO, salarié d'une coopérative d'activité, auto-entrepreneur...). Aussi, un premier atelier collectif destiné aux artistes et intitulé « Vers les nouvelles formes d'emploi » est programmé en janvier 2010 : il permettra d'aider les artistes à développer leur projet professionnel.

4. Renforcement du partenariat créé avec les structures de l'IAE

► Partenariat avec l'association intermédiaire Actemploi

L'association intermédiaire Actemploi s'adresse particulièrement aux demandeurs d'emploi relevant des secteurs de l'art et la culture, en leur proposant des missions généralistes ou artistiques.

Le partenariat avec l'association Actemploi prend plusieurs formes :

- l'organisation de réunions d'information collective présentant l'association et ses activités : en 2009, 8 réunions ont été animées, rassemblant au total 85 demandeurs d'emploi artistes.
- la tenue d'une permanence hebdomadaire d'une journée à l'Espace Insertion : sur l'année, l'association a reçu en entretien individuel 74 personnes dont 41 ont été inscrits.
- le conseil et l'orientation : la chargée de mission Actemploi prodigue également des conseils (reconversion professionnelle, choix du statut...) et préconise des actions (validation du projet professionnel, formation, etc.) pour les artistes suivis par l'Espace Insertion.

En ce qui concerne l'accompagnement professionnel, l'association a accompagné 65 personnes en 2009, très majoritairement des allocataires du RSA, évoluant dans le secteur du théâtre et du cinéma (22 %) mais aussi dans les secteurs de l'audiovisuel (18 %) de la communication (10 %) des arts plastiques (12 %) ou de la musique (12 %). 46 % des personnes accompagnées étaient des habitants du Val de Seine (26 Boulonnais et 4 Sévriers) et 26 % étaient résidaient sur le territoire de la Communauté résidaient sur le territoire de la Communauté d'agglomération Arc de Seine (9 Isséens, 6 Vanvéens, 2 Meudonnais).

En termes de sorties vers l'emploi, on compte 60 % de sorties dynamiques (soit 34 personnes) :

- 15 sorties positives (13 en formation, 2 mis à disposition de l'Association intermédiaire),
- 13 sorties en emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois)
- 6 sorties en emploi de transition (intérim, CDD de courte durée)

A noter : sur les 34 personnes en sortie dynamique, 16 sont des allocataires du RSA résidant sur le territoire du Val de Seine (15 Boulonnais, 1 Sévrier).

²² Voir analyse du questionnaire en annexe

► Permanence associative d'Espaces

L'association Espaces permet aux personnes en situation d'exclusion de se réinsérer par le travail en leur proposant un emploi dans les nouveaux métiers de l'écologie urbaine.

Espaces tient une permanence d'1/2 journée par mois à l'Espace Insertion. Sur l'année, 26 personnes ont été reçues en entretien par la chargée de recrutement de l'association.

Ces entretiens ont permis 19 embauches sur l'année, soit 73 % des personnes présentées.

5. Intervention au foyer AFTAM et élaboration d'un partenariat

L'AFTAM (Association Accueil Formation Travailleurs Migrants) comporte 3 foyers sur la ville de Boulogne-Billancourt (27-31 rue Nationale, 19 quai de Stalingrad, 91 rue du Dôme).

L'Espace Insertion rencontre des difficultés pour mobiliser les 36 locataires percevant le RSA du fait de difficultés dans la réception des convocations (homonymie, problèmes de boîte à lettre), d'une mauvaise compréhension des courriers, et de la non compréhension des droits et devoirs attenants à l'allocation RSA.

Par ailleurs, les locataires rencontrent de multiples problématiques d'insertion : illettrisme, problèmes de santé, isolement, difficultés à réaliser les démarches administratives, endettement.

Fort de ce constat, un partenariat a été élaboré avec l'intervenante en action sociale des foyers. Une réunion d'information collective a été organisée dans la salle de vie du 27, rue Nationale le 16 décembre dernier. Cette intervention avait pour objet de rappeler les missions de l'Espace Insertion, des critères d'obtention du RSA, des modalités de convocations (rappel des courriers importants : convocations et Déclaration Trimestrielle de Ressources), et des droits et devoirs des allocataires. Pour cette intervention, la coordonnatrice de l'Espace était accompagnée de la chargée de mission des clauses d'insertion de la MDEE qui a présenté les différents services de la MDEE mais également les opportunités d'emploi liées aux métiers du Bâtiment et des chantiers réalisés dans le cadre de l'ANRU.

Cette intervention a eu un impact très positif : 27 personnes ont assisté à cette réunion et dès le lendemain, des résidents sont venus à l'Espace Insertion pour prendre rendez-vous avec leur référent, faire leur CV à la Cyberbase, rencontrer un conseiller emploi...

6. Elaboration d'un partenariat avec la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

Afin d'aider les allocataires dans leurs démarches liées à la santé et dans leur dépôt de demande de CMU (Couverture Mutuelle Universelle) et de CMU-C (Complémentaire), des déléguées sociales de la CPAM sont intervenues au cours des réunions d'information collective du 1^{er} semestre 2009. Ce partenariat a été momentanément stoppé en cours d'année, du fait de la mutation des agents de la CPAM d'une part et de l'arrêt des réunions d'information collective d'autre part.

RAPPORT MORAL et FINANCIER 2009

Le territoire d'action de l'Association comporte 5 villes mais, de façon effective, seules 3 villes sont concernées ne représentant, à elles seules, que la moitié des habitants d'une ville comme Boulogne-Billancourt.

C'est dans ce contexte qu'il était nécessaire, après une année 2008 ayant vu une augmentation de l'activité, de continuer à progresser. Malgré la poursuite de larges campagnes de publicité et de communication, l'année 2009 s'est soldée par une réduction de l'activité commerciale sans que toutefois les chiffres d'insertions positives aient diminué.

1/ INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE

1.1 - Le Conseil d'administration

	Fonction	Situation Professionnelle
Christian CHARVIN	Président	Retraité
Jacques VANPE	Vice Président	Magistrat
Jean-Louis LAFLEUR	Secrétaire/Trésorier	Retraité
Michel LORIN	Administrateur	Chef d'entreprise
Grégoire de la RONCIERE	Administrateur	Chef d'Entreprise
Michel SIMONNET	Administrateur	Directeur de société
Michel BARRIER	Administrateur	1 ^{er} Maire adjoint de Sèvres

1.2 - Le personnel salarié permanent

	Domaines de compétence	Fonction	Type contrat
Michel DESPLAT <i>(depuis le 1/06/2006 jusqu'au 31/10/2009)</i>	Supervision Organisation Recrutement Représentation	Responsable Entité	CDI
Joëlle ISSAD <i>(depuis le 2/02/2006)</i>	Adéquation entre offres et demandes Etablissement des payes	Assistante administrative	CDI 1/02/08
Béatrice JUCHAULT <i>(depuis le 11/02/2007)</i>	Accueil des DE, accompagnement socioprofessionnel, relation avec les partenaires et formation	Conseillère en insertion professionnelle	CDI 11/02/08

1.3 – Les secteurs d’activité

1.3.1 – La zone géographique

L’association est bénéficiaire d’un agrément simple, renouvelé le 1/01/2007 pour 5 ans.
La zone déterminée pour son activité comprend les 5 villes suivantes :

Sèvres, Chaville, Meudon, Ville-d’Avray et Boulogne-Billancourt

1.3.2 - Les services proposés

L’association propose les services suivants :

- Ménage, repassage, garde et accompagnement d’enfants à l’école.
- Nettoyage, lessivage, lavage de vitres, petit bricolage, jardinage, manutention, assistance administrative ainsi que des travaux de peinture.
- Entretien de locaux, sorties de poubelles, gardiennage temporaire.

1.3.3 – Les donneurs d’ordre

Les donneurs d’ordres sont les particuliers - en grande majorité -, les entreprises et commerçants, les collectivités, les associations et les administrations.

Il est à noter que, dans le contexte économique actuel, cette répartition est un avantage car elle évite le risque de perdre brutalement un client à gros volume d’heures d’activité.

2/ ACTIVITES D’INSERTION

2.1 - Les partenaires

Les partenaires institutionnels sont l’ANPE, la DDTEFP, le Conseil Général et la Communauté d’Agglomération du Val de Seine (CAVDS) avec lesquels des conventions sont passées.

Les autres partenaires sont le Comité des Associations Intermédiaires (CAI92), qui regroupe les associations intermédiaires des Hauts-de-Seine, les Mairies, les CCAS, la Circonscription de la Vie Sociale (CVS), les Missions Locales et, depuis le mois de juin, la Maison de l’Emploi et des entreprises qui s’est ouverte à Sèvres.

Les associations locales, les groupements divers ou des organismes de formations sont des partenaires occasionnels.

Les 101 demandeurs d’emploi (DE) nouvellement accueillis en 2009 nous sont envoyés par les organismes ci-dessous :Pôle emploi (10%), Centre de vie sociale, CCAS (10%), candidatures spontanées (38%), Maison de l’emploi (15%) et autres (30%)

2.2 - Les demandeurs d’emploi

Les personnes accueillies à Présence rencontrent d’importantes difficultés sociales liées :

- à des problèmes financiers (fin de droits, dettes, difficultés à gérer un budget),
- à des difficultés de logement,
- à des difficultés linguistiques (expression en langue française),
- à des problèmes de santé,
- à un déficit de qualification,
- à la perte d’un emploi.

Répartition du public accueilli :

Total de personnes nouvellement accueillies en 2009	101
<i>Parmi celles-ci, nombre de personnes ayant été mises à disposition dans l'année</i>	70
Total des salariés en insertion (mis à disposition)	126

Nous avons noté en 2009 une tendance à recevoir de plus en plus de personnes dont les qualifications ne nous permettent pas de les mettre à disposition.

2.3 – Le public mis à disposition, caractéristiques :

Total des salariés mis à disposition	126
<i>dont nouvellement embauchés dans l'année</i>	70
Dont, par types d'allocations perçues	
Bénéficiaires du RSA RMI	34
Bénéficiaires de l'API	6
Bénéficiaire de l'AAH	5
Bénéficiaire de l'ASS	NR
Répartition par nationalité	
Nationalité française	55
Nationalité étrangère	71
Situation par rapport au chômage	
Chômeurs depuis mois d'1 an	26
Chômeurs depuis 1 à 2 ans	48
Chômeurs depuis plus de 2 ans	52
Répartition par sexe	
Femmes	77
Hommes	49
Répartition par niveaux de formation	
Niveau III	3
Niveau IV	21
Niveau V	50
Niveau V bis et VI	52
Répartition par habitat	
Résidents dans le 92	107
<i>Dont résidents à Sèvres</i>	49
Résidents hors du 92	19
Répartition par âge	
- de 26 ans	14
De 26 à 49 ans	77
50 ans et +	35
Répartition par type de difficultés	
Jeunes en difficulté	NR
Difficultés linguistiques*	30
Difficultés socio-psychologiques	5
Dépendances (alcool, drogue)	NR
Problèmes de santé	5
Difficultés de logement	38
Endettement (connu)	60
Difficultés judiciaires (connues)	1
Sortant de prison (connu)	

*alphabétisation, français langue étrangère, illettrisme

NR = non renseigné

Nota : une même personne apparaît dans autant de rubriques la concernant

2.4 - Les résultats d'insertion

	DÉTAIL DES SORTIES PAR INSERTION	nombre
CDI	contrat à durée indéterminée	25
CDD+	contrat à durée déterminée de plus de 6 mois	10
CDD-	contrat à durée déterminée de moins de 6 mois	3
I	intérim	1
CAE	contrats aidés	1
F	formation	6
C	Création entreprise	1
IS	Insertion sociale	1
	Total	48

2.5 – Les formations

En partenariat avec le Comité des Associations Intermédiaires des Hauts de Seine (CAI92), des ateliers de tests et de formation en ménage et en repassage sont toujours en place de façon effective. Quarante-cinq personnes ont été testées avant d'être inscrites auprès de l'association. Parmi celles-ci, 32 personnes ont été mises à disposition chez des clients. 14 personnes ont suivi une formation de 10 heures chacune et 9 autres ont suivi un module de perfectionnement.

Un cours de français langues étrangères a continué à être dispensé par un professeur envoyé par France BÉNÉVOLAT. Six personnes s'y sont inscrites. Ce cours fonctionne en entrées et sorties permanentes.

FORMATION	
Nombre de salariés en insertion ayant bénéficié d'une formation en 2009	37
Nombre d'heures de formation réalisées par les salariés en insertion en 2009	1210
Durée moyenne de la formation par bénéficiaire (61/60)	33

Détail du nombre de bénéficiaires et d'heures de formation		
	Nombre de salariés en insertion formés	Nombre d'heures de formation réalisées*
Adaptation au poste de travail	32	190
Remises à niveau (maths, français)	1	40
Bureautique		
Pré-qualification		
Qualification	2	480
Autres	2	500

3 – ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

3.1 – Activité de l'année (voir le tableau de bord détaillé en annexe 1)

- Nombre de contrats :	1 727
- Nombre d'heures réalisées :	15 402 (18 253 en 2008)
- Nombre de clients actifs	295
- Nombre d'intervenants :	126
- Nombre d'heures par personne (moyenne) :	150,85 heures
- Nombre de demandeurs d'emplois accueillis :	101

La chute du nombre d'heures réalisées s'explique en grande partie par la chute du nombre d'heures moyen par contrat : 8,89 en 2009 contre 10,28 heures en 2008 soit un écart de 2 400 heures perdues.

Notre activité, centrée à 80 % chez les particuliers, a été fortement affectée par la crise économique.

3.2 – Communication

L'association a participé aux forums des villes de Sèvres, Chaville et de Ville- d'Avray, ainsi qu'à plusieurs réunions de quartier à Sèvres. Elle était également présente lors de la brocante sévrienne. L'association est souvent citée dans la rubrique "bloc-notes" de la revue municipale de Sèvres. Elle a bénéficié d'un article dans le journal municipal de Chaville.

Les campagnes publicitaires effectuées en 2007 et en 2008 ont été renouvelées en 2009.

4- RAPPORT FINANCIER

Les comptes de l'exercice 2009 ont été soumis aux diligences du Cabinet d'Expertise Comptable Florimel, prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables. Ce cabinet a conclu n'avoir « pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels ».

L'exercice 2009 est caractérisé par :

- 1° - Une baisse significative du chiffre d'affaires, qui passe de 336 271 € en 2008 à 290 456 € (-14%)
- 2° - Un résultat d'exploitation déficitaire, qui passe de -18 728 € à -30766 € soit une augmentation de 64%
- 3° - La constitution d'une provision de 30 000 € pour faire face à l'aléa résultant du litige qui nous oppose au salarié licencié en octobre 2009.

La perte étant financée par prélèvement sur les réserves, les disponibilités se trouvent ramenées à 78 619 €, en forte diminution (-30%).

A ce niveau d'activité, l'équilibre des comptes ne peut être atteint. Avec le niveau de charges de l'exercice 2009 il aurait fallu environ 24 000 heures vendues pour être au point mort.

5- PERSPECTIVES POUR 2010

Face à la situation de 2009, le Conseil d'administration a pris la décision de procéder au licenciement du Directeur de l'association, qui a été effectif fin octobre 2009.

Depuis cette date l'association fonctionne avec deux permanents et les bénévoles du Conseil d'administration (C. Charvin et J-L Lafleur) et ceux envoyés par France Bénévolat.

Mais cette situation ne saurait perdurer car l'association n'a plus les moyens de se développer pour obtenir des contrats dans les entreprises et les collectivités.

Nous avons donc entrepris les démarches pour nous associer avec une autre Association du département, ce rapprochement devant être réalisé au 1^{er} janvier 2011.

Entre temps, sur la base d'une prévision de 16 000 heures vendues, les comptes de l'association devraient être équilibrés en 2010.

GLOSSAIRE

ADS	Allocation Départementale de Solidarité
AEB	Aide Educative Budgétaire
AMD	Aide Médicale Départementale
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASL	Accompagnement Social lié au Logement
AAH	Allocation d'Adulte Handicapés
ADIL	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
AES	Allocation d'Education Spéciale
AFEAMA	Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AGED	Allocation de Garde d'Enfant à Domicile
AI	Association Intermédiaire
ALE	Association Locale pour l'Emploi
ALJT	Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs
AME	Association Mairie Emploi
ANAH	Association Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
API	Allocation Parent Isolé
APL	Aide Personnalisée au Logement
ASI	Appui Social Individualisé
ASS	Allocation Solidarité Spécifique
ASSEDIC	ASSocation pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce
ATRE	Atelier Technique de Recherche d'Emploi
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BAFD	Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
BTP	Bâtiment Travaux Public
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAP	Chèque d'Accompagnement Personnalisé
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCU	Convention Collective Unique
CDES	Commission Départementale d'Education Spéciale
CES	Contrat Emploi Solidarité
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination
CLIJ	Commission Locale d'Insertion des Jeunes
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNAF	Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNAV	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
COTOREP	Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel
CRAMIF	Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de Œuvres
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CVS	Circonscription de la Vie Sociale
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CAI 92	Contrat d'Accueil et d'Insertion 92
CAT	Centre d'Aide par le Travail
CEC	Contrat Emploi Consolidé
CEJ	Contrat Emploi Jeunes
CESF	Conseillère en Economie Sociale et Familiale
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIDJ	Centre d'Information et de Documentation Jeunesse
CIE	Contrat Initiative Emploi
CLIJ	Commission Locale d'Insertion des Jeunes
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDE	Direction Départementale de l'Equipement
DDJS	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
DRJS	Direction régionale de la Jeunesse et des Sports
ETP	Equivalent Temps Plein
ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
FLAJ	Fonds Local d'Aides aux Jeunes
FLIJ	Fonds d'Insertion des Jeunes
FLS	Fond Local de Solidarité logement
IME	Institut Médico-Educatif
INSEE	Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques
IFAC	Institut de Formation des Animateurs de Collectivité
ILN	Immeuble à Loyer Normal
PASP	Plan d'Aide Sociale de Proximité
PRIJ	Programme d'Intervention en Faveur des Jeunes
PLA	Prêt Locatif Aidé
PLATS	Prêt Locatif Aidé Très Social
PLI	Prêt Locatif Intermédiaire
PMI	Protection Maternelle Infantile
PSU	Prestation de Service Unique
QF	Quotient Familial
RAM	Relais Assistantes Maternelles
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
SEL	Sèvres Espace Loisirs
SDF	Sans Domicile Fixe
SEFA	Sèvres Espace FAmilles
SIFE	Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi
SSIAD	Service des Soins Infirmiers A Domicile
TRACE	TRajet d'ACCès à l'Emploi
UNAFAM	Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques